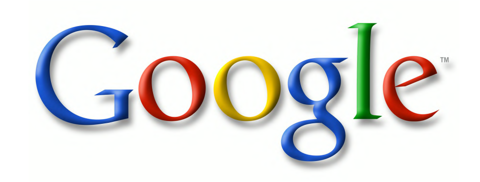
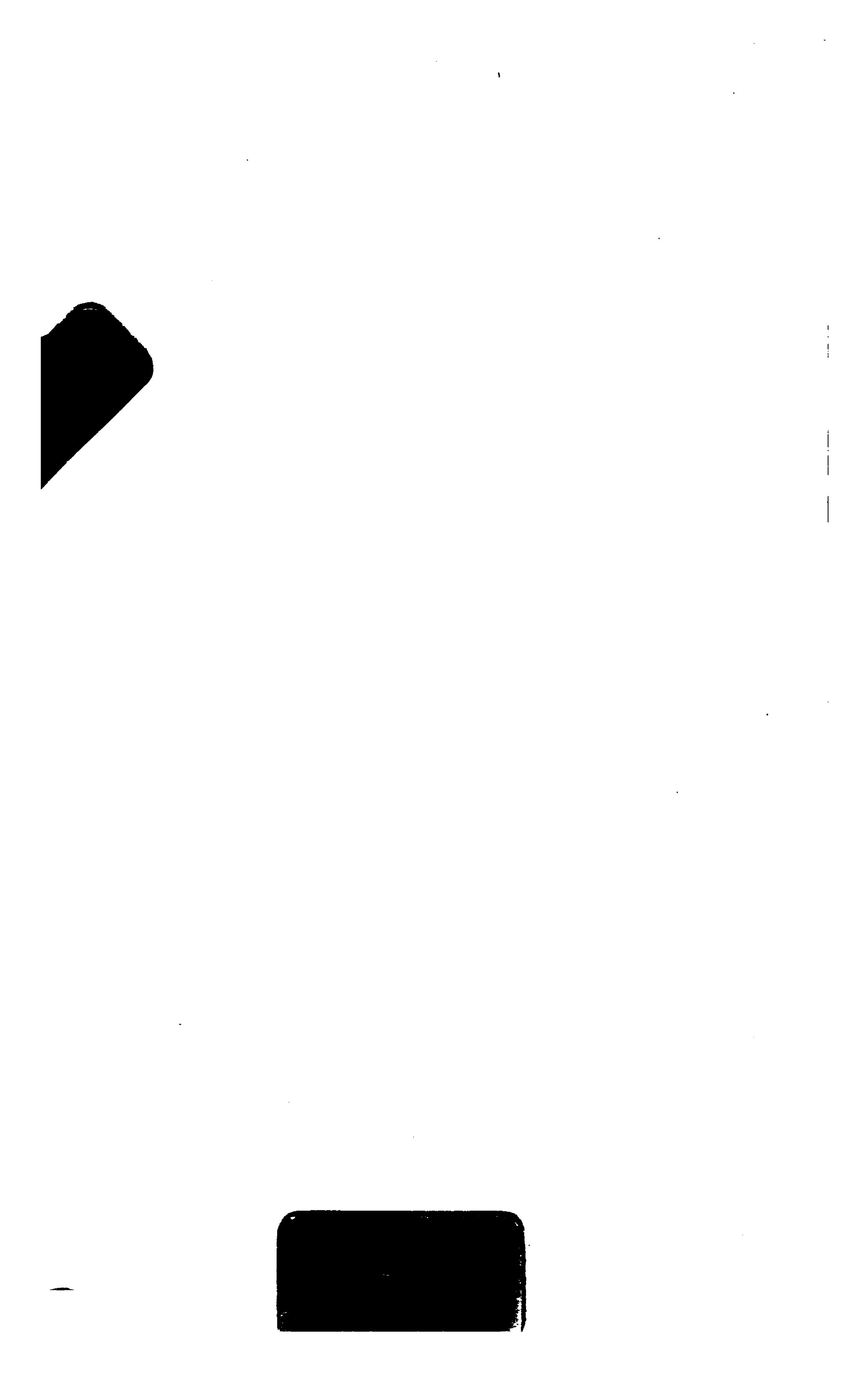




# HISTOIRE

DE

# PROVENCE.

PARIS,
FIRMIN DIDOT FRERES,
Rue Jacob, n° 24.
V<sup>e</sup> BECHET,
Quai des Augustins, n° 57.

Typographie de Feissat aîné et Demonchy,
rue Canebière, n. 19.

# HISTOIRE

DE

# PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout,
à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME PREMIER.

MARSEILLE,
FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,
Rue Canebière, n° 19,
MARIUS LEJOURDAN,
Boulevart des Parisiens, n° 52,
ÉDITEURS.

1833.


MAY
NEW YORK

# HISTOIRE

DE

# PROVENCE.

## CHAPITRE I[er].

Temps primitifs jusqu'à l'année 218 avant J.-C.

Aperçu sur les Ligures, premiers habitans du pays. — Principales tribus. — Fondation de Marseille par les Phocéens. — Tentative des indigènes contre la colonie naissante. — Victoire des Marseillais. — Ligue de toutes les peuplades liguriennes. — L'armée de Bellovèse défait les Barbares et délivre Marseille. — Les Perses assiégent Phocée. — Seconde migration des Phocéens. — Agrandissement de Marseille. — Institutions de cette république. — Sa législation. — Ses colonies. — Générosité de sa politique. — Pythéas et Euthymènes. — Marseille civilise la Celto-Ligurie. — La ville d'Arles. — Obscurité qui couvre son origine. — Avignon et autres villes liguriennes de l'intérieur. — Établissemens grecs sur les côtes. — Tous les auteurs anciens font l'éloge de Marseille. — Opinion de Cicéron sur cette cité célèbre. — Alliance entre Marseille et Rome.

LA Provence, mobile théâtre de tant d'événemens mémorables, était jadis bornée au nord par le pays

des Allobroges (1), à l'orient par les Alpes et le Var, au midi par la Méditerranée, à l'occident par le Rhône qui la séparait des Volces-Arécomiciens (2). Ces limites ont pourtant varié selon les vicissitudes politiques. Là fut une nation barbare appelée *Lygie* par les Grecs, et *Ligure* par les Latins. Les uns, comme Strabon (3) et Diodore de Sicile (4), la distinguaient des Gaulois; d'autres, comme Denys d'Halicarnasse (5), pensaient que son origine se dérobait à tous les regards.

Tout concourt à démontrer que les Ligures appartenaient aux peuples de sang ibérien. Festus Aviénus, qui travaillait sur les documens laissés par les Carthaginois et devait en conséquence avoir de grandes lumières touchant l'ancienne histoire de l'Ibérie, met le séjour primitif des Ligures dans le sud-ouest de l'Espagne (6). Étienne de Bysance place aussi dans le sud-ouest de la même contrée, près de Tartesse, une ville ligurienne qu'il appelle *Ligystiné* (7).

(1) Le Dauphiné.

(2) Peuples Liguriens qui habitaient la partie orientale du Languedoc.

(3) Liv. II.

(4) Liv. IV, ch. VI.

(5) Antiq., liv. I.

(6) Fest. Avien., v. 132 et suiv.

(7) Amédée Thierry, hist. des Gaulois, t. I, introduction.

Dès les temps les plus reculés, c'est-à-dire vers le seizième siècle avant notre ère, des bandes de Gaulois envahirent une partie de la péninsule espagnole; et les nations ibériennes, refoulées par les conquérans sur la côte de l'est, forcèrent les passages orientaux des montagnes. La tribu des Sicanes pénétra la première dans les Gaules qu'elle ne fit que traverser, se jeta sur l'Italie par le littoral de la Méditerranée, et s'empara plus tard de la Sicile. Vinrent ensuite les Ligures. Ceux-ci, se rendant facilement maîtres de toute la côte déblayée par les Sicanes, s'étendirent depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de l'Arno. La côte comprise entre le Var et le Rhône fut plus particulièrement désignée sous le nom de Celto-Lygie, ou Celto-Ligurie.

L'irruption des Sicanes et des Ligures enseigna aux Gaulois la route de l'Italie. Tandis que ces races Galliques, poussées par la passion des conquêtes aventureuses, se remuaient au midi des Alpes où elles voulaient fixer leur fortune vagabonde, la civilisation orientale vint jeter un de ses rayons sur les rivages liguriens. Selon toutes les apparences, des navigateurs venus de la Phénicie fréquentèrent de bonne heure la côte de la Méditerranée qui leur présentait des avantages mercantiles; ils y établirent même quelques comptoirs. Les indigènes pêchaient autour des îles appelées aujourd'hui îles d'Hyères, du corail dont ils ornaient leurs

armes(1) et que sa beauté fit rechercher des Orientaux, lesquels, en échange de ces richesses, importaient du verre, des tissus de laine, des métaux ouvrés, des instrumens de travail, objets ordinaires de leur traite (2).

Ce n'est que par des traits vagues, généraux et bien souvent trompeurs que nous pouvons connaître les peuplades liguriennes dont on a raconté des choses merveilleuses. Les Grecs surtout, crédules, babillards, amoureux des prodiges, défiguraient tous les Barbares en leur prêtant des qualités chimériques. Ils parlèrent des Ligures dans les fables qu'ils débitaient sur les voyages d'Hercule (3). L'Orient, berceau des folles rêveries et des poétiques mystères, conserva la tradition confuse de ces voyages miraculeux. C'est aux bouches du Rhône que l'on fait d'abord arriver le héros symbole de l'audace et de la force. C'est près de là, dit-on, qu'il soutint un premier et terrible combat. Assailli à l'improviste par deux fils de Neptune, il épuisa bientôt ses flèches, et il allait tomber sous les coups de ses ennemis redoutables, lorsque Jupiter, ému de pitié à l'aspect de son infortune, fit tomber du ciel une pluie de pierres. Hercule, avec le secours de ces armes inespérées, se vit maître

(1) Pline, liv. XXXII, ch. II.

(2) Thierry, ouv. cité, t. I, part. I, ch. I.

(3) Hist. de l'Acad. des Inscriptions, t. XVIII, pag. 81.

de la victoire (1). Ainsi on expliquait dans des récits mythologiques cette étonnante quantité de cailloux qui couvrent les champs de la Crau sur la rive gauche du Rhône, non loin de son embouchure.

Les Ligures sont du nombre de ces peuples dont la petite portée de notre histoire n'atteint que la décadence (2). Ils se montrent toujours à nous sans arts, sans police, sans demeure fixe. Enfans aventureux d'une nature grossière, ils établissaient leur résidence au gré du caprice ou du besoin; dormaient ordinairement couchés à terre, rarement dans des cabanes, et quelquefois dans des cavernes. Les habitans des côtes vivaient de la pêche et de la piraterie à l'aide de barques fragiles ou de larges radeaux soutenus sur des outres. Corsaires hardis et féroces, ils choisissaient une nuit d'orage pour se précipiter sur leur proie, se riaient des flots mugissans, et revenaient ensuite déposer leur butin dans les îles voisines du rivage (3). Les autres erraient dans les montagnes et les forêts. Infatigables chasseurs, ils poursuivaient les bêtes fauves, et luttaient avec elles de force et d'agilité. Pour eux une valeur sans pitié était le seul titre de noblesse, la seule vertu digne de l'homme. Aussi jamais on ne poussa plus loin le faste du courage et le mé-

(1) *Æschyl., Prometh. Solut apud Strabon*, liv. IV, p. 183.

(2) Niebuhr., Hist. Romaine, trad. de Golbéry, t. I, p. 229 et suiv.

(3) Diodore de Sicile, liv. IV, ch. VI.

pris de la mort. On leur entendait souvent dire que lorsque, en temps de guerre, le plus faible d'entre eux appelait en combat singulier le Gaulois le plus grand et le plus fort, ce Gaulois succombait toujours sous les coups de leur compatriote (1). Depuis l'âge viril jusques à la vieillesse décrépite, un Ligure aurait rougi de paraître sans ses armes (2), compagnes inséparables qu'on brûlait ou qu'on enterrait avec lui. Ces armes étaient un petit bouclier et une épée d'une longueur médiocre. Les différends se décidaient presque toujours par un combat meurtrier. La force tenait ainsi lieu de droit, et la victoire légitimait la violence. Les crânes des ennemis particuliers immolés en duel, ou des ennemis de l'état tués sur un champ de bataille, étaient, pour les vainqueurs, des trophées précieux, des témoignages de gloire dont leurs familles s'enorgueillissaient (3). On en fesait des coupes réservées pour les grands festins. Les convives les approchaient de leurs lèvres avec délices, et ceux-là seuls jouissaient de cet honneur qui s'étaient signalés par les mêmes exploits (4).

Les Ligures avaient une taille petite, une complexion sèche mais nerveuse (5), un son de voix

(1) Diod. de Sicile, *ibid.*
(2) Claudian, *de Bell. Get.* — Tacit., *Morib. Germ.*
(3) Pomp. Mela, liv. II, ch. I. — Solin., ch. XXV.
(4) Pelloutier, Hist. des Celtes, *passim.*
(5) Diod. de Sicile, *ibid.*

fort et rude. Ils laissaient flotter une longue chevelure, et ils avaient pour vêtement une tunique de peau de bête arrêtée au milieu du corps par une ceinture en cuir (1). Ils étaient sobres et durs au travail (2). Très-attachés aux lois de l'hospitalité, ils traitaient mieux chez eux les étrangers que les compatriotes. Toutefois ils gâtaient ces vertus par des vices déshonorans, car ils passaient pour fourbes, perfides, intéressés (3); de plus on les disait vains, légers, curieux, téméraires. Les femmes perdaient la faiblesse de leur sexe en se livrant, comme les hommes, aux plus rudes travaux. Les Gaulois exerçaient sur leurs épouses un despotisme sans limites; mais une Ligurienne était pour son mari une compagne et jamais une esclave. Dans quelques circonstances, les femmes de la Ligurie furent même investies d'un pouvoir de conservation et d'un ministère de paix. « De vives querelles, dit Plutarque (4), s'étaient jadis élevées chez ce peuple. Déjà les deux partis avaient couru aux armes; déjà ils se mesuraient des yeux sur le champ de bataille, lorsque les femmes, se précipitant entre eux, voulurent connaître le sujet de la

(1) Diod. de Sicile, liv. v.

(2) *Assuetum malo Ligurem.* Virgil., Georg. liv. II.— *Durum genus.* Tite-Live, liv. XXVII.

(3) *Latrones, insidiosi, mendaces, fallaces. Cato apud Servium, ad lib.* XI. *Æneid.* — Claudian, idyll. XII.

(4) *De Virtut. Mulier.*

discorde. Elles le discutèrent et le jugèrent avec tant d'équité et de raison, qu'une admirable amitié de tous avec tous régna dès lors dans chaque famille. De là naquit l'usage d'appeler les femmes aux délibérations sur la paix et sur la guerre, et de leur soumettre les différends survenus avec les alliés. »

Il est probable que les Ligures professèrent la religion des Gaulois. Comme eux, ils avaient une idée de Dieu et de l'immortalité de l'ame. Mais ce Dieu de justice, ils le défiguraient dans les horribles superstitions du culte druidique. Ils le fesaient à leur image, c'est-à-dire farouche, sanguinaire, ami de la douleur et de la destruction. Pourtant ces guerriers avides de périls, ces hommes impatiens du joug le plus léger dans leur indépendance sauvage, reculaient de terreur devant l'anathème des prêtres. Les Druides, armés du glaive de la loi, de la force des préjugés, de la puissance des habitudes héréditaires, imposaient leurs volontés aux imaginations séduites. Pour eux seuls le pouvoir, les dignités, les priviléges, les hommages du peuple. A eux il appartenait d'expliquer les décrets du Ciel, de répandre ses trésors ou de lancer ses foudres. Dans l'enfance de la civilisation, ainsi que dans les sociétés policées, l'homme éprouve le désir secret de connaître ses destins futurs, d'interroger les temps qui ne sont pas encore. Le passé le touche faiblement; le présent échappe à son activité

toujours inquiète, et ce n'est pas pour lui qu'il travaille, qu'il s'agite, qu'il s'émeut. De l'avenir seul il a souci. Là il concentre toute sa sollicitude. Les Druides savaient mettre à profit cette disposition du cœur humain, plus particulière encore aux Ligures fort attachés à leurs oracles. Dans leurs pratiques religieuses, dans leurs cérémonies expiatoires, on ne voyait que des scènes d'horreur. Une forêt étendant ses branches touffues sur un autel informe, voilà leur temple; et cet autel était couvert des hideux simulacres d'Ésus ou de Teutatès, représentés par des pierres brutes (1) et des troncs grossièrement façonnés (2). Les Druides, vêtus d'une robe blanche, le front ceint de feuilles de chêne, venaient y chercher le guy sacré, objet de la vénération publique (3). Barbares sacrificateurs, ils y brûlaient les figures d'osier qui renfermaient des victimes humaines (4).

La nation celto-ligurienne se divisait en peuplades indépendantes, et chacune d'elles avait son chef. La plus nombreuse et la plus redoutable était celle des Saliens, ou Salluviens (5). Le pays

(1) Lucain, Phars.

(2) Macrobe, Saturn. — De Caylus en ses Antiquités.

(3) Don Martin, Religion des Gaulois.

(4) César., *de Bell. Gallic.* — Pline, liv. XXX. — Pomp. Mela, liv. III. — Lactance, *Divinar. Instit.* liv., I. — Tertullien, Apolog. ch. IX.

(5) On lit *Salyes* dans Strabon, liv. IV. Pline les appelle *Salluvii*, liv. III, ch. IV.

de plaine, où fut bâtie plus tard la ville d'Aix, paraît avoir été leur quartier principal (1). Les Cavares occupaient la contrée où se trouvent aujourd'hui situés Orange, Avignon, Cavaillon et Carpentras (2). Les Voconces possédaient les districts de Die et de Vaison, et Pline (3) témoigne de leur puissance. Ils partageaient le Dauphiné, le Comtat Venaissin et une partie de la Provence avec les Cavares, du nord au midi jusques à la Durance dont ils ne passaient pas les limites (4). Les Oxibiens étaient fixés sur les bords du fleuve d'Argens, et les Décéates non loin de là aux environs d'Antibes (5). Venaient ensuite des tribus d'un rang inférieur, les Albiciens dans la vallée de l'Huveaune et dans les montagnes voisines (6), les Commones (7) le long du rivage depuis Marseille jusqu'à

(1) D'Anville, ouv. cité. — Fortia d'Urban, Hist. ancienne des Saliens.

(2) D'Anville, ouv. cité. — Strabon étend leur territoire jusques à la jonction de l'Isère avec le Rhône, liv. IV.

(3) Liv. II, ch. V. — Liv. III, ch. IV.

(4) Honoré Bouche, Chorographie de Provence.

(5) Polybe, *Excerp. légat.* — Pline, liv. III et IV. — Pomp. Mela, liv. II, ch. V. — D'Anville, ouv. cité.

(6) Tous les géographes, ainsi que Papon et les anciens historiens de Provence, placent cette tribu aux environs de Riez. Je préfère à leur opinion et à leurs raisonnemens les motifs que fait valoir la Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II, p. 199 et 200.

(7) Il paraîtrait, d'après un passage de Caton le Censeur, cité par Pline, qu'au lieu du nom de *Commoni* donné par Ptolémée, il faudrait lire *Cenomani*. *Cenomanes juxtà Massiliam habitasse in Volcis.* Pline, liv. III, ch. XIX.

Fréjus. Les Anatiliens, depuis l'étang de Berre jusqu'au Rhône, habitaient les bords de ce fleuve depuis son embouchure jusques au-dessus de la Camargue qu'ils occupaient aussi (1). Au-dessus des précédens, entre Tarascon, Les Baux et St.-Remi, se trouvaient les Désuviates. Les Reiens-Apollinares avaient leur siége dans le territoire de Riez, les Bodionticiens à Digne, les Édenates à Seyne (2). On pourrait encore mentionner d'autres tribus aussi obscures; mais que servirait d'en faire la nomenclature fastidieuse? Souvent il est bien difficile de fixer leur position, et les savans qui, sur ce point, ne s'accordent jamais entre eux, s'égarent dans des recherches stériles (3); l'exposé de leurs opinions diverses ne peut inspirer qu'un intérêt médiocre. Ce n'est point là que nous devons nous arrêter, car des scènes plus attachantes réclament notre attention. Voici un bien beau spectacle : vers ces côtes inhospitalières s'avance à pleines voiles une flotte ionienne, avide de conquêtes

(1) Pline, liv. III. — Papon, Chorogr. de Provence.

(2) Pline, liv. III. — D'Anville et Papon, ouv. cités.

(3) D'ailleurs il est probable que plusieurs peuplades liguriennes dont parlent les anciens auteurs n'existaient pas six cents ans avant J.-C., telles qu'ils nous les indiquent. La plupart de ces géographes et de ces historiens écrivaient sous les empereurs romains. Ils ont défiguré tous les noms de ces peuplades barbares en les latinisant. Les indications qu'ils nous donnent sont pourtant les seules traces que nous puissions suivre aujourd'hui.

pacifiques. Là vont descendre les enfans de la Grèce; ils vont descendre avec leur culte riant, leur langue harmonieuse, leurs arts consolateurs, leur liberté féconde. Ils montreront leurs gracieuses formes et leurs robes flottantes. Cette terre inculte, embellie par leurs mains, se couvrira de moissons, de temples et de monumens. Une industrie créatrice y multipliera ses prodiges, et des flots de lumière dissiperont la nuit de l'ignorance. A Phocée ce grand bienfait est dû.

C'était en l'année 599 avant Jésus-Christ, et en la 45e olympiade. Alors avaient fini les temps que Varron nomme fabuleux. Babylone, riche des dépouilles de l'Orient, enflée de ses victoires et de ses voluptés, menaçait les peuples de la servitude. Jérusalem, subjuguée par ses armes, venait d'être détruite de fond en comble, et le temple de Salomon n'offrait plus qu'un monceau de cendres. Les tribus d'Israël, captives aux bords de l'Euphrate, pleuraient leur gloire éteinte et leur culte aboli. L'Égypte, immobile dans ses mœurs graves et dans ses règles uniformes, savait se maintenir puissante et respectée. Tyr tenait le sceptre des mers, fière de ses navigateurs hardis et maîtresse d'un commerce immense. Carthage jetait en silence les fondemens de sa grandeur. La somptueuse Corinthe voyait avec plaisir prospérer Syracuse, Crotone, Tarente et ses autres colonies. Solon avait placé Athènes sous l'égide des lois populaires; depuis long-temps

Lycurgue, marchant sur les pas de Minos, avait donné à Sparte des institutions de fer. Rome dans son enfance luttait contre de petits peuples rivaux, et son travail n'annonçait pas encore les grandes destinées de la ville éternelle. L'Asie Mineure se montrait ornée d'une ceinture de villes grecques. Sous ce beau ciel d'azur, quelquefois enflammé de légers nuages de pourpre, sur ces rivages fortunés que baignaient mollement des flots toujours calmes, on remarquait Éphèse, Gnide, Milet, Phocée, cités brillantes de civilisation, de luxe et de poésie. Le climat exerçait son influence sur les mœurs et le caractère de tous ces peuples ioniens, qui étaient mous, ennemis du travail, avides de plaisirs. Ils portaient, comme les riches habitans d'Athènes, des tuniques de lin et des cigales d'or dans les cheveux (1); leurs institutions n'étaient point populaires, car jamais la démocratie ne put prendre racine sur la terre d'Asie. Pourtant ils ne consentaient point à se courber sous la verge du despotisme: une aristocratie modérée fut en général la forme de leur gouvernement. Comme ces villes grecques n'obéissaient pas aux mêmes chefs, elles avaient besoin d'être unies par quelque lien qui les empêchât de devenir la proie des Barbares. Pour prévenir ce malheur et pour se rappeler sans cesse que leur salut dépendait de leur union, elles formaient

(1) Thucidide, liv. 1.

une association religieuse par laquelle elles s'engageaient à se donner des secours mutuels et à pourvoir à leur sûreté commune. Les Ioniens avaient bâti des temples près du promontoire de Mycale, où ils se rendaient toutes les années avec leurs femmes et leurs enfans. Dans ce lieu sacré, ils sacrifiaient aux Dieux, célébraient des jeux publics et des fêtes solennelles, choisissaient des arbitres pour terminer leurs différends, décernaient aux généraux les récompenses dues à leurs services, prenaient enfin, quand les circonstances l'exigeaient, des résolutions générales contre les nations étrangères (1).

Phocée, fille de l'Attique (2), trouvait dans le commerce maritime une source de prospérité. Ses vaisseaux lui apportaient sans cesse les tributs des pays lointains; ses navigateurs s'étaient rendus célèbres par leurs longues courses et leurs entreprises périlleuses. Ceux de Tyr seulement pouvaient rivaliser avec eux. Phocée, d'abord soumise à des rois, puis république aristocratique, sagement gouvernée par un sénat, avait fondé Chalcédoine à l'entrée du Bosphore de Thrace; elle avait aussi établi d'utiles comptoirs en Italie, en Sicile,

(1) Denys d'Alicarnasse, Antiq. liv. IV. — Sainte-Croix, de l'état et du sort des Colonies des anciens peuples.

(2) L'archonte Nélée l'avait fondée environ 1080 ans avant notre ère.

en Corse, et jamais elle ne laissait perdre l'occasion d'étendre ses relations commerciales. Un jour des jeunes hommes, de retour d'un voyage aux côtes liguriennes, crurent qu'une colonie fondée en ces lieux procurerait de grands avantages à leurs compatriotes; ils en parlèrent hautement et trouvèrent plusieurs citoyens favorables à leurs vues (1). Bientôt le Sénat, approuvant ce projet, fit équiper une flotte qu'il plaça sous le commandement de Simos et Protis (2). Les jeunes gens s'enrôlèrent en foule, et le trésor public, suivant l'usage, se chargea des frais de transport, et fournit des vivres, des outils et des armes. Chez les Ioniens, la religion se mêlait à tous les actes de la vie; ils n'entreprenaient rien d'important sans consulter les oracles, et surtout ils plaçaient les affaires de la république sous les auspices de Diane d'Éphèse, leur divinité tutélaire (3). S'il faut en croire Strabon (4), qui se plaît à donner à son récit une teinte de merveilleux,

(1) Justin, liv. XLIII.

(2) Aristote, cité par Athénée, prétend que cette flotte n'avait qu'un seul chef, et que ce chef était un marchand nommé Euxène.

(3) Les conquêtes de Sésostris avaient répandu en Asie le culte égyptien, que l'on reconnaît dans la figure symbolique de Diane d'Éphèse, qui est chargée des attributs d'Isis. Le comte de Caylus croit qu'elle fut d'abord apportée d'Égypte, malgré les additions que les Asiatiques firent à sa forme primitive. — Académie des Inscriptions, t. XXX.

(4) Liv. IV.

l'oracle répondit qu'il fallait, avant tout, relâcher à Éphèse, pour recevoir les ordres de la déesse. Simos et Protis obéirent. Pendant la nuit, Diane apparaissant en songe à une femme de cette ville, nommée Aristarché et recommandable par ses vertus, lui enjoignit de prendre une de ses statues et de suivre les Phocéens. Aristarché monta aussitôt sur leurs longues galères à cinquante rames (1) et portant à la proue la figure sculptée d'un phoque. Cette flotte mit à la voile pour sa destination, et s'arrêta à l'embouchure du Tibre. Simos et Protis y firent alliance avec Tarquin l'Ancien, roi de Rome et grec d'origine. Puis ils remirent à la voile, et arrivèrent bientôt aux côtes désirées, où devait s'établir la colonie nouvelle. Les Phocéens, après avoir choisi dans le golfe l'endroit le plus convenable, résolurent d'envoyer Protis auprès de Nann ou Nannus, chef de la tribu ligurienne la plus voisine, pour gagner son amitié et obtenir la permission de bâtir une ville. Suivant Justin (2), cette tribu était celle des *Ségobrygiens*. Mais on a cru qu'il s'est trompé sur son nom (3), car il est le seul qui le mentionne : peut-être le nom véritable a-t-il été défiguré par quelque copiste ; peut-être aussi les autres historiens l'ont-ils confondu sous la désigna-

(1) Hérodote, liv. I.

(2) Liv. XLIII.

(3) Papon, Hist. générale de Provence, liv. I.

tion générique de Celto-Lygiens, donnée par les Grecs à tous les habitans de la Ligurie comprise entre le Var et le Rhône. Quoi qu'il en soit, nous renonçons à fixer la position de cette peuplade inconnue. Il nous est impossible de concilier toutes les opinions contradictoires qui se heurtent sans faire jaillir la moindre lumière dans un dédale obscur où nos pas s'égarent incertains, où les efforts de la science expirent inutiles.

Protis, accompagné de quelques Phocéens, arriva chez Nannus le jour même où ce chef de Barbares mariait sa jeune fille, nommée Gyptis, suivant les uns (1), et Petta, suivant les autres (2). Celle-ci n'avait pas encore fixé son choix. C'était au milieu d'une fête, c'était à la fin d'un banquet, qu'elle devait indiquer son époux parmi les convives, en offrant à l'un d'eux un vase rempli de quelque boisson; car telle était l'antique coutume ibérienne conservée chez les Ligures (3). Protis et ses compatriotes, accueillis avec bienveillance, furent invités à la cérémonie. Non loin de là, Gyptis attendait la fin du repas, qui se composait, selon l'usage, de venaison et d'herbes cuites (4). Lors-

(1) Justin, liv. c.

(2) Aristote, dans Athénée.

(3) Quelques traces de cette coutume subsistent encore aujourd'hui dans plusieurs cantons du pays Basque et en Espagne.

(4) Diod. de Sicile, liv. IV.

que le moment fut venu, la jeune fille s'approcha, suivie de plusieurs compagnes, et parcourut la nombreuse assemblée où se trouvaient l'élite des guerriers saliens et les envoyés grecs. Ces derniers, par l'élégance de leur costume, par la noblesse de leur attitude, charmèrent ses regards, et l'un d'entre eux eut la préférence. S'avançant vers Protis, elle posa le vase (1) devant lui, et le proclama ainsi son époux. Ce choix imprévu frappa de surprise tous les convives. Nannus le confirma, croyant y reconnaître une inspiration supérieure et un ordre de ses dieux (2). Le mariage s'accomplit, et les Phocéens obtinrent facilement la concession du terrain nécessaire à la fondation de la colonie (3). Se mettant à l'œuvre avec ardeur, ils construisirent une petite ville sur une presqu'île attenante au continent par une langue de terre étroite (4). Le sol de la presqu'île était sec et pierreux.

(1) Justin dit que cette boisson était de l'eau : *Virgo cùm juberetur.... aquam porrigere* ( liv. XLIII, ch. III ) ; Aristote, que c'était du vin mêlé d'eau ( Ap. Athen., liv. c ). Ce vin, si c'était du vin, provenait du commerce étranger, car la vigne n'était pas encore introduite en Gaule.

(2) Aristote, *ubi suprà*.

(3) Justin, *ibid*.

(4) *Festus Avienus, Ora Maritima.* — *Paneg. Eumen. in Constant.*, XIX. — *Dionys. Perieg.* — Justin, *ibid.* — Cœsar, *Bell. Civ.* liv. II.

L'ancienne Massalie fut bâtie à peu près au même endroit où Marseille est aujourd'hui, mais le sol, envahi par la mer, a éprouvé des changemens notables.

Nannus y joignit quelques cantons du littoral encore couvert de forêts épaisses (1), mais où la terre parut aux Phocéens parfaitement propre à la culture des arbres de l'Ionie.

La ville nouvelle reçut le nom de *Massalias*. On a donné plusieurs étymologies de ce nom doux et sonore. Suivant Timée, un des pilotes phocéens, en abordant à la côte, jeta une corde à un pêcheur ligurien pour y amarrer le vaisseau. Dans cette hypothèse, la dénomination de la ville viendrait de deux mots grecs qui signifient *attachez, pêcheur*. D'après Plutarque, le chef de l'expédition grecque s'appelait *Massalias*. S'il faut croire d'autres savans, le cri *amenez les voiles, nous touchons au pays des Saliens*, se trouve dans cette dénomination. Une autre étymologie beaucoup plus vraisemblable est généralement adoptée : c'est celle qui fait dériver Massalias de deux mots dont l'un, *Mas*, signifie demeure, et l'autre *Salyorum*, des Saliens (2).

Massalie, protégée par Nannus, se fortifia, s'agrandit, et bientôt couvrit tout le promontoire de ses maisons de bois et de chaume, car les Massaliens n'en eurent pas d'autres pendant long-temps (3);

(1) Tite-Live, liv. v, ch. xxxiv.

(2) Cary, Dissert. sur la fondation de Marseille.

(3) *Massiliæ, animadvertere possumus sine tegulis, subactâ cum paleis terrâ, tectâ*. — Vitruve, liv. i, ch. i.

ils réservaient le marbre pour les édifices publics. La forme de leur gouvernement fut oligarchique, et l'autorité nationale se trouva concentrée dans les mains de quelques magistrats qui l'exercèrent sans abus. La pêche, le trafic et la navigation satisfirent tous les besoins de ces industrieux Phocéens. Ils construisirent une citadelle et y placèrent le temple de Diane dont Aristarché devint la première prêtresse. Apollon de Delphes reçut aussi des hommages particuliers, et les autres divinités de l'Ionie eurent des autels. Au sein de la cité naissante tout respira la grace, l'intelligence et la fécondité. Autour d'elle tout changea d'aspect. Ses campagnes stériles et bornées se couvrirent des pampres de Phocée, des grenadiers de Samos, des oliviers de l'Attique, et des plants de myrte du mont Latmus, fameux par les amours de Diane et d'Endymion (1).

L'héritier du pouvoir de Nannus ne le fut pas de sa bienveillance pour Massalie. Comanus, son fils, ne put voir sans inquiétude et sans méfiance un établissement étranger sur la terre de ses aïeux. Cependant il dissimulait ses sentimens, et rien n'indiquait qu'il voulût recourir à la force des armes. Un Ligure lui fit jeter le voile en lui parlant ainsi : « Un jour, une chienne pleine supplia un « berger de lui prêter un coin de sa cabane pour

(1) Ovide, Métam.

« mettre bas. Le berger y consentit. Alors la « chienne demanda la permission d'y nourrir ses « petits. Elle l'obtint encore. Les petits grandirent, « et la mère, forte de leur secours, se déclara « maîtresse du logis. O chef de nos guerriers! « voilà ton histoire. Ces étrangers qui te parais- « sent aujourd'hui faibles et méprisables, demain « s'empareront de toute la contrée et te feront la « loi ». Comanus, frappé de cet apologue, jura d'anéantir la nouvelle Phocée en la surprenant par trahison. La colonie, plongée dans une sécurité parfaite, se préparait à célébrer la fête de Flore. Déjà commençaient les réjouissances publiques et les cérémonies religieuses, déjà on saluait avec pompe la déesse des fleurs, lorsque des guerriers liguriens vinrent à Massalie sous le prétexte d'assister à ce spectacle solennel. Comanus en fit entrer quelques autres dans des chariots couverts de feuillages, et se mit lui-même en embuscade avec une armée dans les montagnes voisines. Il avait le projet de pénétrer dans la ville, quand ses émissaires lui en ouvriraient les portes durant la nuit. Ainsi eût péri Massalie, au milieu des plaisirs et des jeux. Elle n'eût apparu qu'un instant sur cette scène du monde où elle a jeté un éclat si vif et si pur. Mais l'amour qui avait présidé à sa naissance fut son sauveur. Une Ligurienne, parente de Comanus, aimait un jeune Phocéen d'une rare beauté. Cette fille émue, le pressant sur son sein, lui ré-

véla le complot des Barbares, et celui-ci courut le dévoiler aux magistrats. On ferma aussitôt les portes, on prit toutes les mesures que dictait le salut public; les Ligures qui se trouvaient dans la ville reçurent la mort. Les Grecs coururent aux armes, sortirent sans bruit de leurs murs lorsque la nuit fut close, tombèrent à l'improviste sur les ennemis, les taillèrent en pièces, et Comanus perdit la vie avec sept mille des siens. Depuis cet événement, les Phocéens veillèrent avec attention sur les Barbares qui les entouraient, et prirent, en temps de paix, les mêmes précautions qu'en temps de guerre (1).

La mort de ce perfide chef et la défaite de son armée enflammèrent de fureur toutes les peuplades liguriennes qui firent cause commune. Des cris de vengeance retentirent de toutes parts, et partout l'on courut aux armes. Une ligue puissante, dirigée par un chef nommé Catumandus, jura la ruine de la cité grecque, qui ne dut son salut qu'à un secours inespéré.

Alors s'avançait en hurlant, comme un ouragan redoutable, une multitude de Gaulois tirée de tribus diverses, et ces races exterminatrices allaient chercher de nouvelles terres et fonder de nouveaux royaumes. Des bouleversemens intérieurs les poussèrent hors de leur pays. Les tribus fixées au

(1) Justin, *ibid.*

nord-est de la Gaule, dans la Séquanie et l'Helvétie, envoyèrent au dehors une horde de guerriers, de femmes et d'enfans sous la conduite de Sigovèse. Cette horde sortit par la forêt Hercynie (1), et s'établit sur la rive droite du Danube et dans les Alpes Illyriennes, où elle forma par la suite un grand peuple. Une seconde armée s'organisa en même temps parmi les nations du centre, les Bituriges, les Éduens, les Arvernes, les Ambarres, et se mit en marche vers l'Italie. Elle avait pour chef le Biturige Bellovèse. La force des deux hordes réunies montait, dit-on, à trois cent mille hommes (2).

L'hiver durait encore lorsque l'armée de Bellovèse arriva au pied des Alpes. Elle fit halte, en attendant que ses guides eussent examiné l'état des chemins (3), et dressa ses tentes sur les bords de la Durance et du Rhône. Elle y était campée depuis plusieurs jours, quand elle vit arriver à elle des députés de Massalie, vivement assiégée par la confédération des Ligures. Bellovèse, écoutant avec intérêt le récit des Phocéens, mit sous sa protection la colonie suppliante. Conduit par les députés, il marcha contre les Ligures, tomba sur eux à l'improviste, les mit en pleine déroute, aida les

(1) Tite-Live, liv. v, ch. xxxiv.
(2) Amédée Thierry, ouv. cité, t. i, part. i, ch. i.
(3) Tite-Live, *ibid.*

Phocéens à reprendre les terres qui leur avaient été enlevées, et leur en donna de nouvelles (1). Sitôt que cette expédition fut terminée, Bellovèse entra dans les Alpes, déboucha par le mont Genèvre sur les terres des Ligures Taurins qui habitaient entre le Pô et la Doria, et s'avança vers la frontière de la Nouvelle Étrurie, tandis que les soldats de Sigovèse s'établissaient dans la Pannonie et sur les rives de l'Ister (2). Un beau destin était promis aux descendans de ces belliqueuses peuplades. Une renommée immortelle les attendait dans leurs courses triomphantes, et l'antiquité, qui les regarda comme invincibles, leur adjugea la palme du courage. Arbitres des empires tremblant devant leurs armes, on les vit embrasser dans leurs conquêtes rapides l'Europe, l'Asie et l'Afrique; on les vit entourer les murs du Capitole, forcer les Thermopiles, piller Delphes, planter leurs tentes sur les champs où fut Troie, et il ne fut plus permis au monde d'ignorer ce que pesait une épée gauloise.

Les Ligures, vaincus par Bellovèse, ne furent pas tentés d'inquiéter Massalie, et cette ville, en ses jours de calme, consolida sa puissance. Tandis qu'elle jouissait ainsi d'une paix profonde, un

(1) Tite-Live, *ibid.*

(2) Laureau, Hist. de France avant Clovis. — Schœpflin, Vindic. Celt.

orage terrible grondait sur la métropole. Cyrus, que nos livres saints représentent comme l'instrument de Dieu, volait dans l'Orient de victoire en victoire, et fondait un nouvel empire. Babylone humiliée allait tomber sous les lois du jeune vainqueur. Cyrus laissa à son lieutenant Harpage le soin de soumettre l'Asie Mineure, et ce général, à la tête d'une armée persanne, s'avança pour donner des fers aux villes ioniennes. Vers l'année 543 avant Jésus-Christ, il assiéga Phocée qui se défendit vigoureusement. Une plus longue résistance devint enfin inutile, et il fallut céder. Pourtant Phocée, fière dans ses malheurs, ne voulut point subir la domination étrangère. Ses citoyens demandèrent une courte trève, qui leur fut accordée, et profitant de cette suspension d'armes, ils enlevèrent leurs richesses et les statues de leurs Dieux protecteurs, les transportèrent sur leurs vaisseaux, s'y embarquèrent avec leurs familles, et les Perses impatiens entrèrent dans la cité déserte. Les Phocéens prirent la route de Chio, mais les habitans de cette île ne voulurent point les recevoir. Alors les fugitifs résolurent de chercher un asile dans l'île de Cyrné (1) où prospérait Alalia, une de leurs colonies. Toutefois, avant de s'y diriger, ils voulurent revoir le ciel de la patrie et le sol ionien, où reposait la cendre de leurs aïeux. Ils cinglent vers

(1) La Corse.

Phocée, pénètrent dans le port, tombent comme la foudre au milieu des Perses surpris, les immolent à leur vengeance, vont ensuite embrasser leurs autels domestiques, disent un dernier adieu à leurs murs adorés, et montent sur leurs navires. Alors un de leurs chefs prit une barre de fer, la fit rougir au feu et la précipita dans les ondes; puis on l'entendit s'écrier : « Que nul d'entre les enfans de « Phocée ne rentre dans ces murailles avant que « ce fer n'ait reparu aussi, rouge et ardent, au-des- « sus des flots. » Tous les exilés répétèrent ce serment terrible et vouèrent aux anathèmes vengeurs la tête des parjures. Cependant une grosse moitié d'entre eux, ne pouvant résister au besoin de mourir sous les toits paternels, retourna à Phocée. Les autres abordèrent à Cyrné (1) et se joignirent à leurs compatriotes d'Alalia. La piraterie (2), qui n'avait alors rien de honteux, leur procura des richesses considérables. Mais les Tyrrhéniens (3) et les Carthaginois, voulant arrêter leurs auda-

(1) Hérodote, liv. I.

(2) *Latrocinio maris, quod illis temporibus gloriæ habebatur, vitam tolerabant.* — Justin, liv. XLIII, ch. III.

La piraterie, considérée comme genre de guerre avoué par la nation ou autorisé par le souverain, fut long-temps l'état habituel des sociétés politiques à une époque où l'on ne connaissait aucun droit public entre les peuples et où la loi du plus fort était presque la seule du genre humain.

(3) Les Toscans.

cieuses déprédations, vinrent les attaquer dans les eaux de Sardaigne, avec une flotte puissante, vers l'année 538 avant Jésus-Christ. Les Phocéens vaincus ne sauvèrent que vingt vaisseaux et retournèrent à Cyrné; prenant leurs meubles et leurs familles, ils s'embarquèrent de nouveau. Les uns se dirigèrent vers la péninsule italienne où ils fondèrent Vélie; les autres firent voile vers Massalie qui les reçut avec des transports de joie (1).

Ainsi la seconde migration phocéenne, environ soixante ans après la première, vint agrandir la nouvelle cité qui s'élevait dans les Gaules, et qui dès lors prit un rang distingué parmi les républiques les mieux réglées et les plus florissantes. Des travaux habilement dirigés (2) la rendirent presque inexpugnable. On y éleva un arsenal et des chantiers. Massalie ne tarda pas à laisser loin derrière elle l'antique Phocée, sa métropole. Sa constitution politique subit un changement, prescrit par l'empire des besoins nouveaux, nécessité par l'accroissement de la population et des richesses. L'oligarchie, jusque là dominatrice paisible, se vit obligée de fléchir devant les rivalités puissantes et les ambitions légitimes, qui demandaient une

(1) Hérodote, *ibid.*

(2) *Labos et olim conditorum diligens*
*Formam locorum atque arva naturalia*
*Evicit arte....*

*Festus Avienus*, v. 703 *et seq.*

part dans l'exercice du pouvoir, et qu'on ne pouvait, sans imprudence, laisser en dehors des affaires publiques. Une aristocratie beaucoup plus étendue se mit en possession de l'autorité souveraine, et voici quel fut le nouveau système de gouvernement. La direction suprême appartenait à un grand conseil de six cents Sénateurs à vie, appelés Timouques. Il fallait qu'ils fussent mariés, qu'ils eussent des enfans, et que leur famille jouît du droit de cité depuis trois générations. Deux parens ne pouvaient siéger ensemble dans ce conseil (1), qui exerçait la plénitude du pouvoir législatif, déclarait la guerre, fesait les traités de paix, nommait les ambassadeurs, et statuait sans contrôle sur tous les grands intérêts de la république (2). Nous manquons de notions précises sur le mode électoral, et tout est muet sur ce point. Les Timouques en choisissaient quinze parmi eux, ces quinze formaient un petit conseil permanent pour l'expédition des affaires courantes, et la nature de ses fonctions indique assez qu'elles étaient temporelles. Le petit conseil nommait dans son sein trois présidens pour la distribution des emplois, le commandement des troupes et l'exercice de la puissance exécutive. Il est probable que cette

(1) Aristote, Polit., liv. v.

(2) Strabon, liv. IV.

haute magistrature n'était conférée que pour un temps limité.

Tous les Ioniens avaient adopté, dans leurs diverses émigrations, les usages civils et religieux d'Athènes (1). Les Phocéens de Massalie, que désormais nous appellerons Marseillais, conservèrent aussi cette législation (2), à laquelle ils durent plus tard faire quelques changemens, parce qu'il est impossible que toutes les lois d'une métropole conviennent à une colonie éloignée où dominent toujours d'autres mœurs et d'autres besoins. Les lois étaient écrites sur des tables d'airain ou de marbre, exposées au milieu de la place publique (3). Ainsi point de surprise, point de prétexte à l'ignorance. Ce monument, d'une simplicité vénérable, rappelait sans cesse aux citoyens leurs droits et leurs devoirs. Ce symbole de paix et d'harmonie semblait aussi dire aux étrangers : « Voilà les lois de notre république; chérissez-les, « respectez-les toujours. A cette condition vous « trouverez chez nous un accueil généreux, un « asile inviolable; et lorsque vous vous retrouverez « au sein de votre patrie, que les autres apprennent de vous à chérir et à respecter ces bienfai« santes lois. Puisse ainsi le nom Marseillais s'éten-

(1) Sainte-Croix, ouv. cité.

(2) Strabon, liv. IV.

(3) Strabon, liv. IV.

« dre entouré d'hommages » ! Marseille regardait alors l'hospitalité comme une obligation pieuse. Seulement, depuis les entreprises de Comanus et Catumandus, les étrangers, en entrant dans la ville, déposaient leurs armes aux portes, et on les leur rendait à leur sortie (1).

Les magistrats ne négligeaient rien pour maintenir dans les familles l'austérité des maximes, la modération des désirs et l'amour de la tempérance. Marseille, exhalant au loin le doux parfum de ses vertus, devint l'heureux sanctuaire de la concorde et de la justice. L'excellence de ses mœurs fut partout vantée et passa même en proverbe (2). De sages lois somptuaires réprimèrent les écarts d'une opulence orgueilleuse, mirent un frein à ce luxe effronté, qui insulte au mérite malheureux et à la pauvreté honorable. La dépense de la parure était fixée, les hommes avaient des vêtemens de la même étoffe et faits d'une manière uniforme (3). Cent écus d'or composaient la plus riche dot (4). Le vin était interdit aux femmes (5); les mariées portaient les clefs de la maison à la ceinture et un anneau de fer sans chaton au quatrième doigt de la main

(1) Valère-Maxime, liv. II, ch. IX.

(2) *Ubi tu es, qui colere mores massilienses postulas.* — Plaute, Casin, act. III, sc. IV.

(3) Ælian. *de Var. Hist.*, liv. II.

(4) Strabon, liv. IV.

(5) Athénée, liv. X, ch. VIII. — Ælian. *id.*

gauche (1). On ne permettait qu'à celles qui se distinguaient par leurs talens ou leurs vertus d'avoir des anneaux d'or ou d'argent (2). Des inspecteurs, appelés *Gyneconomes*, surveillaient les festins et vérifiaient si le nombre des convives et la dépense étaient conformes aux règles établies (3). La législation s'occupait aussi des funérailles avec une minutieuse sollicitude. A chaque porte de la ville se trouvaient deux bières, connues sous le nom de *Libytines*, l'une destinée aux hommes de condition libre, sans distinction de rang, l'autre aux esclaves; et les cadavres, conduits sur des chariots, étaient brûlés à une distance de deux mille pas au moins des remparts (4). On bannissait les lamentations des convois funèbres, et l'on n'y voyait pas ces ridicules pleureurs à gage qui se montraient dans Rome aux riches funérailles. Lorsque les flammes du bûcher avaient consumé les restes du défunt, ses parens et ses amis se réunissaient dans un banquet (5) pour honorer sa mémoire et resserrer leurs liens. Avant d'aller le rejoindre, ils promettaient d'embellir, par une commune

(1) Bayle, Dict. crit., art. *Marseillais*, rem. D.

(2) Artaud, Dissertation Hist. sur la Législation de Marseille. —Recueil des Mémoires de l'Académie de cette ville, année 1755.

(3) Ælian. *ibid.*

(4) Dion, liv. XLVIII.

(5) Valère-Maxime, liv. II, ch. VII.

bienveillance et par une constante affection, le temps qui les séparait de la mort.

La législation marseillaise, touchant la condition des esclaves, était dégradée par des réglemens inhumains et déraisonnables. Là perçaient cet esprit d'avarice et cette sécheresse de sentimens qui dominent toujours chez les nations commerçantes. Comme partout ailleurs, un homme dans l'état de servitude n'était plus qu'une chose; mais à Marseille la loi multipliait tellement les précautions pour en garantir la propriété au maître, que l'esclave affranchi n'obtenait qu'une liberté précaire. Un caprice pouvait pendant trois fois le faire rentrer dans ses chaînes. La quatrième manumission devenait irrévocable, parce qu'alors il paraissait certain que si le maître était lésé, il ne l'était que par sa faute (1).

Marseille, qui savait honorer toutes les professions utiles et encourager tous les travaux honnêtes, était jalouse d'éloigner de son sein ce qui blessait la morale et corrompait les mœurs. Elle proscrivait les histrions, les pantomimes, tous les spectacles obscènes, tous les jeux indécens. Avec non moins de rigueur, on repoussait ces prêtres mendians qui, pour nous servir des paroles d'un auteur romain, « par faux semblant de religion « et sous le masque d'une piété menteuse, circu-

(1) Valère-Maxime, liv. II, ch. VI.

« laient de ville en ville, engraissant leur pares-
« se (1) ».

La peine de mort était admise, mais on la prodiguait si peu que le glaive destiné à l'exécution des grands criminels, depuis la fondation de la ville, sommeillait couvert de rouille et presque hors de service (2). Un supplice, en apparence plus doux que la peine capitale, inspirait bien plus de terreur aux méchans. C'était l'infamie. Le prévaricateur qui en était frappé gémissait solitaire, privé de tous ses droits, dépouillé de tous ses biens. Il vivait, mais il était mort aux jouissances honnêtes, aux pures affections. Vil rebut de la société, maudit du Ciel et des hommes, il vivait; mais jamais un regard d'amour ne se reposait sur lui, jamais une parole de bienveillance ne venait réjouir son ame dégradée. Il ne voyait dans l'avenir que les horreurs de la misère, et traînait ainsi jusqu'au tombeau le poids du crime.

Tel était à Marseille le sort des juges prévaricateurs. C'est ce que nous apprend l'anecdote suivante racontée par Lucien (3) : Un magistrat, nommé Ménécrate, prostitua un jour son ministère auguste. Le misérable, se laissant corrompre par des présens, fit mentir la justice, dont il était l'or-

(1) Valère-Maxime, *ibid.*
(2) *Id.*
(3) *Toxar. siv. Amicitia.*

gane, et rendit une sentence inique. On entendit aussitôt des cris accusateurs, et le coupable ne leva pas long-temps une tête impunie. Cité devant le Conseil des Six-Cents, il se vit accablé des preuves de son crime, et tomba du faîte des honneurs et des richesses dans un abyme de honte et d'indigence. Il supportait avec résignation sa propre infortune, mais lorsqu'il jetait les yeux snr sa fille unique, son courage l'abandonnait. Cette fille, appelée Cydimaché, était borgne et paralytique. Les difformités les plus hideuses la rendaient un objet de dégoût. Ménécrate, en ses jours prospères, se flattait de trouver un gendre. De jeunes ambitieux, attirés par son crédit, éblouis par son or, n'auraient-ils pas brigué son alliance? Quel époux se présenterait maintenant? Qui voudrait, s'associant à l'infamie et à la pauvreté, choisir pour compagne une créature repoussante? Telles étaient les tristes réflexions de cet homme flétri d'un sceau réprobateur. Un ami pourtant lui restait, un ami incomparable, attaché à sa mauvaise fortune et dépositaire de ses chagrins poignans. C'était Zénothémis, beau et riche jeune homme, fils de Charmoléus. Zénothémis lui dit un jour : « Ne perds point courage, « ô mon ami ; ta fille trouvera un époux digne de « sa naissance » ; ensuite il conduisit dans sa maison Ménécrate et Cydimaché, partagea ses trésors avec ce malheureux père, commanda un brillant festin et y appela de nombreux convives. « Le repas

« finissait, dit le spirituel narrateur, et les pieuses
« libations avaient coulé en l'honneur des Dieux,
« lorsque Zénothémis, remplissant une coupe, la
« présenta au juge condamné. Accepte cette coupe,
« lui dit-il, accepte-la de la main de ton gendre.
« C'est moi qui t'en supplie en signe d'alliance. A
« ces mots Ménécrate se récrie : — Non, Zénothé-
« mis, non, tu ne le seras pas. Je ne suis pas assez
« insensé pour souffrir que toi, qui es un beau
« jeune homme, tu épouses une pauvre fille dis-
« graciée. — Il parlait en vain : Zénothémis avait
« saisi la main de Cydimaché et l'entraînait vers
« sa chambre. Ils disparurent un instant; quand
« ils revinrent, elle était sa femme.

« Dès ce jour, il vit avec elle, l'aimant par-dessus
« tout et ne la quittant jamais. La fortune a récom-
« pensé sa constante et vertueuse amitié. Cette
« femme si laide lui a donné le plus beau des fils.
« Il n'y a pas long-temps que le père, prenant cet
« enfant dans ses bras, l'apporta au milieu du Con-
« seil des Six-Cents. Il l'avait couronné de branches
« d'olivier et enveloppé d'un vêtement noir, afin
« d'inspirer pour l'aïeul une commisération plus
« vive. Le petit suppliant souriait à ses juges et
« leur battait des mains. L'assemblée tout entière
« fut émue; et, levant la sentence qui pesait sur
« Ménécrate, elle lui rendit ses dignités et sa fortu-
« ne. »

Il était une règle bizarre qui donnait au suicide

un caractère légal; institution qui paraîtrait incroyable si un auteur digne de foi ne l'attestait formellement (1). Lorsque la vie devenait à charge à un citoyen, il exposait au Conseil des Six-Cents les motifs qui lui fesaient désirer la mort. Quels tableaux venaient là se dérouler! On y voyait la nature humaine avec ses misères et ses vanités, avec ses contrastes et ses énigmes. Des soucis dévorans, des pertes, des revers, un amour malheureux, une amitié trahie n'étaient pas les seules raisons que l'on invoquait en demandant l'asile de la tombe. L'excès fatigant d'un bonheur sans mélange servait quelquefois de prétexte, car l'homme est ainsi fait. Dans le sein de la fortune et des grandeurs, dans le calme de toutes les jouissances, il arrive qu'un froid dégoût et un ennui indéfinissable s'emparent de son être épuisé. Alors, lançant au Ciel des paroles blasphématoires ou des sarcasmes amers, le malheureux ne parle de sa destruction que comme d'une chose de convenance, et il se prend à mépriser la vie, pressé qu'il est d'en finir avec elle. Le Sénat de Marseille pesait tous les motifs; si ces motifs paraissaient fondés, il accordait au réclamant la permission de terminer ses jours, et lui fournissait de la ciguë déposée en un lieu public, sous la garde des magistrats (2).

(1) *Venenum cicutâ temperatum publicè custoditur, quod datur ei qui causas Sexcentis exhibuit, propter quas mors sit illi expetenda.* — Valère-Maxime, liv. II.

(2) *Ibid.*

Ainsi on obtenait par sentence le droit de se tuer sans infamie et sans remords (1). « Loi excellen-« te, dit à ce sujet un poète grec, puisqu'elle dis-« pense de mal vivre celui qui ne saurait vivre « bien (2) ».

L'éducation de l'enfance et de la jeunesse était placée sous la surveillance des magistrats et avait pour base la gymnastique. L'âge de 18 ans accomplis était le terme de l'enfance. On prenait alors place parmi les jeunes gens, les *éphèbes*, et l'on y demeurait deux années, pendant lesquelles on commençait l'apprentissage militaire. Les citoyens, inscrits à vingt ans sur le rôle des soldats, y restaient jusques à soixante, à moins qu'ils n'invoquassent un cas d'empêchement ou d'exception. Ainsi, comme on le voit, Marseille, instituée pour le commerce et les arts pacifiques, ne négligea pourtant pas son état militaire et se mit toujours en mesure de résister aux peuplades guerrières qui l'environnaient. Si elle n'attaqua jamais, elle sut toujours

(1) Selon l'écrivain ci-dessus cité, la même loi était en vigueur à Céos, île de la mer Égée.

Voltaire s'exprime ainsi dans son Dictionnaire Philosophique : « On a beau dire qu'il y a eu des pays où un Conseil était établi « pour permettre aux citoyens de se tuer quand ils en avaient des « raisons valables ; je réponds : ou que cela n'est pas, ou que ces « magistrats avaient très-peu d'occupation ». Un ton moins badin eût été plus digne d'un sujet aussi sérieux.

(2) Ménandre, Frag.

se défendre. Les Carthaginois, qui ne voyaient qu'avec envie sa prospérité croissante, lui prirent en pleine paix plusieurs barques de pêcheurs (1). Cette insulte ne resta pas impunie, et les vaisseaux de Marseille défirent plusieurs fois les flottes de Carthage. (2) On voyait dans la citadelle et dans le temple de Diane de nombreuses dépouilles, témoignages de ces victoires (3). La république, rapportant ses succès à la chaste déesse, envoya à Delphes une statue de bronze (4).

Les artisans formaient à Marseille plusieurs colléges ou corporations. Le collége des charpentiers et des marchands de bois était connu sous le nom de *Dendrophores* (5).

Quelle était la législation commerciale des Marseillais? Quel était surtout leur droit maritime? Les anciens auteurs ne nous ont laissé aucun document sur ce point. Ils ne nous ont aussi rien transmis sur les lois par lesquelles étaient régis le trafic et la navigation chez les peuples qui, pendant une époque plus ou moins longue, ont exercé l'empire de la mer (6). Les lois des Phéniciens, des Cartha-

(1) Justin, liv. XLIII.

(2) Thucidide, liv. I. — Pausanias, *Phoci.*

(3) Strabon, liv. IV.

(4) Pausanias, liv. X.

(5) C'est ce qu'atteste une inscription trouvée anciennement dans les caves de l'abbaye de St-Sauveur. — *Spon. miscell. erud. antiq.*

(6) Pardessus, Collection des Lois Maritimes, t. I.

ginois, des Crétois et des Lydiens ne nous sont point parvenues. La législation des Égyptiens, qui se livrèrent plus tard au commerce maritime, ne nous est pas mieux connue. Nous ne connaissons que leurs lois touchant la police des rivages et des lieux de débarquement, celles qui assuraient protection aux navigateurs de tout pays forcés par les vents à relâcher sur leurs côtes, qui accordaient aux étrangers la faculté de choisir des magistrats pour terminer leurs différends (1). Toutes les lois commerciales d'Athènes nous seraient inconnues sans les plaidoyers de Démosthènes. Nous ne possédons que quelques fragmens du droit maritime des Rhodiens. Il avait une sagesse vantée par tous les historiens qui ont parlé du haut rang que ce peuple a occupé parmi les nations commerçantes (2). Il est à peu près certain que la république de Marseille adopta ces lois fameuses, qu'elle perfectionna à mesure que son commerce s'étendit (3).

Les Ligures ne cessaient d'infester les côtes par leurs pirateries, et la marine marseillaise ne pou-

(1) Hérodote, liv. II.

(2) Tite-Live, liv. XLIV, ch. XIII. — Strabon, liv. XIV, ch. II. — Florus, liv. II, ch. VII. — Aulugelle, Nuits Attiques, liv. VII, ch. III; liv. XV, ch. XXXI. — Pastoret, Dissertation sur les Lois Maritimes des Rhodiens.

Cicéron rendit hommage à ces lois en présence du peuple Romain. *Pro lege maniliâ.*

(3) Artaud, Dissertation citée.

vait réprimer ces brigandages. En vain les Grecs s'emparèrent des îles, construisirent des forts dans quelques-unes, et y placèrent des garnisons (1); ces pirates pleins d'audace se firent d'autres repaires. Marseille songea dès lors à créer un bon système de colonisation étendue, tantôt par droit de conquête, et tantôt par concession; elle occupa les points importans du rivage, pour protéger ses intérêts commerciaux, former des stations maritimes, des mouillages commodes, et contenir plus facilement les Ligures, souvent vaincus, mais trouvant toujours dans leurs défaites de nouveaux sujets de haine et de vengeance. C'est ainsi qu'elle fonda un grand nombre de colonies, à l'exemple d'Athènes et de Phocée. Ces établissemens furent créés à diverses époques qu'il est impossible de fixer. Il est même probable que quelques-unes des colonies dont l'origine est attribuée aux Marseillais, aient été fondées par d'autres Phocéens, séparés de la flotte principale qui abandonna l'île de Corse, après la victoire des Tyrrhéniens et des Carthaginois. On a dit (2) qu'un vaisseau de Phocée, séparé de la flotte par une tempête, fut poussé sur la côte, et que l'équipage fonda Tauroentum (3). Quoi

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Étienne de Bysance. *In voce tauroeis.*

(3) Ou Taurentum, Taurentium, Tauroentium, Taurentinum, Taurois, Tauroenta, à l'orient de La Ciotat.

qu'il en soit, la ligne des établissemens grecs qui devinrent, pour la plupart, des villes florissantes, se prolongeait depuis le pied des Alpes maritimes, jusqu'au grand promontoire qui porte aujourd'hui le nom de Cap-Saint-Martin. De ce côté elle se mêlait parmi les colonies carthaginoises, de l'autre elle touchait à la république romaine. Le petit port *Herculis Monœci* (1), sous les derniers escarpemens des Alpes, formait à l'est la tête de cette ligne. Venait ensuite *Nicéa* (2), bâtie sur la rive gauche du Var, après une victoire remportée sur les indigènes; puis *Antipolis* (3), en deça du fleuve, sur le territoire celto-ligurien; *Athenopolis* (4), *Olbia* et Tauroentum dont je viens de parler. A l'ouest, entre Marseille et les Pyrénées, se trouvaient *Héracléa Cacabaria* (5), qui paraît avoir été un ancien comptoir phénicien; *Rhodanousia*, ancienne colonie rhodienne, qui s'était mise sous la protection de la république marseillaise. Cette ville était située près de l'embouchure occidentale du Rhône. On voyait encore *Agatha*, ou *Agathé-*

(1) Aujourd'hui Monaco. Strabon, liv. IV. — Pline, liv. III, ch. V.

(2) Nice. Strabon, ch. IV. — Cluverius, *Ital. Antiquit.* — Justin, liv. XLIII. — Tite-Live, liv. V. — Polybe, liv. II. — Gioffredi, *Nicœa Civitas*, ch. II. — Durante, Hist. de Nice.

(3) Antibes. — Strabon, *ibid.* — Ptolémée, liv. II, ch. X.

(4) *Athenopolis massiliensum.* Pline, liv. III, ch. IV.

(5) Aujourd'hui Saint-Gilles. His. générale du Languedoc, par deux Religieux de la congrégation de Saint-Maur, vol. I, p. 4.

*Tyché*, *Bonne-Fortune* (1), construite aux bouches de l'Hérault. Enfin, au delà des Pyrénées, sur le littoral ibérien, *Rhoda* (2), *Emporia* (3), *Halonis* (4), et *Hemeroscopium*, ou *Dianium* (5), ainsi appelé d'un temple de Diane qui dominait tout le promontoire et la mer (6).

La jalousie et la cupidité dirigeaient alors la politique de tous les peuples commerçans, et Carthage porta ces passions jusques à la barbarie. Avide et dévorante, elle interdit aux États qui lui contestaient la suprématie sur mer, la faculté d'aborder aux lieux de son empire. Ses vaisseaux coulaient bas tous les navires étrangers qu'ils rencontraient dans les parages de Sardaigne (7). Elle défendit même aux habitans de cette île, sous peine de la vie, de planter et de semer (8), et se

(1) Strabon, liv. IV. — *Scymnus de Chios, orbis descrip.* — Catel, Mémoires de l'Hist. du Languedoc, liv. II, ch. IV.

(2) Autre Colonie Rhodienne qui se soumit à Marseille. C'est aujourd'hui Roses.

(3) Aujourd'hui Ampurias. Strabon, liv. III. — Tite-Live, liv. XXVII, ch. XLII ; liv. XXI, ch. LX. — liv. XXXIV, ch. VIII.

(4) Ptolémée, liv. II, ch. VI. — On ignore la position de cette ville.

(5) Aujourd'hui Dénia. Strabon, liv. III.

(6) Voyez, sur toutes les Colonies Marseillaises, la Statistique des Bouches-du-Rhône, et l'Hist. des Gaulois, par Thierry, t. II, part. II, ch. I.

(7) Strabon, liv. XVIII.

(8) Aristote, *de Mirab*.

réserva le droit de leur envoyer des vivres d'Afrique (1). Marseille, toujours généreuse dans ses vues, toujours humaine dans ses entreprises, eût rougi d'imiter ces maximes abominables, ce monstrueux système d'une puissance oppressive; elle se maintenait pure, florissait par la justice, subordonnait ses intérêts aux règles de la morale, et conciliait son ambition avec les droits de la nature. Oh ! que cette ambition était légitime et belle ! Il y avait toujours profit pour les arts, pour les travaux de l'esprit humain, pour les découvertes scientifiques.

Deux célèbres navigateurs, Pythéas et Euthymènes, honorèrent Marseille qui leur donna le jour. Ces hommes prodigieux pour leur siècle, d'abord pauvres et obscurs, furent travaillés du besoin de sortir de la foule, et la gloire, objet de leurs vœux, ne leur fit pas défaut. La date de leur naissance est incertaine. Il paraît néanmoins qu'ils vécurent sous le règne d'Alexandre, ou peu avant (2). Pythéas détermina la latitude de Marseille, d'après l'ombre du gnomon, avec une exactitude de calcul qui a surpris les savans modernes. Il expliqua aussi le phénomène des marées par le mouvement de la lune. Il parcourut, dans toute leur longueur, les côtes orientales et occidentales de l'Europe, depuis

(1) Sainte-Croix, ouv. cité.

(2) Voyez mon Hist. de Marseille, t. 1, p. 49 et suiv.

l'embouchure du Tanaïs dans la mer noire, jusqu'à la presqu'île Scandinave dans l'océan du nord. Il avait composé un *Périple du Monde* et un *livre sur l'Océan*. Ces ouvrages sont malheureusement perdus; il n'en reste que quelques fragmens (1). Tandis que Pythéas fesait le tour de l'Europe, son compatriote Euthymènes, également auteur d'un *Périple*, partait des Colonnes d'Hercule pour explorer les côtes occidentales de l'Afrique (2).

La civilisation marseillaise ne se contentait pas de ces expéditions maritimes, si utiles aux sciences naturelles et géographiques. Elle répandait encore ses bienfaits dans l'intérieur de la Celto-Ligurie. Les mœurs s'y adoucissaient; l'agriculture y fesait des progrès rapides. Les femmes liguriennes, toujours habituées à de fatigans exercices, partageaient avec leurs maris les plus durs travaux de la campagne. Comme eux, on les voyait descendre par bandes de la montagne, pour aller travailler, moyennant salaire, sur les domaines de Marseille. Posidonius, célèbre voyageur grec, fut témoin du fait suivant, bien digne de remarque à tous égards. Une de ces femmes, employée avec une

(1) Plutarque, *de Placit. Philosoph.*, liv. III, art. XVII. — Strabon, liv. II. — Murray, *Nov. Comm. Societ. Gott.* t. VI. — Bougainville, Mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XIX, p. 146 et suiv. — D'Anville, *ibid.*, t. XXXVI, p. 436 et suiv. — Azuni, Mém. de l'Acad. de Marseille, année 1813.

(2) Sénèque, *Quæst. Nat.* liv. IV, ch. II. — Plutarque, ouv. cité.

troupe de ses compatriotes, sur la propriété d'un marseillais nommé Charmolaüs, fut tout à coup saisie des douleurs de l'enfantement; elle se retira silencieuse dans un petit bois voisin, se délivra elle-même, déposa son enfant sur un lit de feuilles, à l'abri d'un taillis épais, et vint reprendre son ouvrage. Le surveillant des travaux voulut la congédier; mais elle resta parmi ses compagnes, jusqu'à ce que celui-ci, par pitié, lui eût fait don de son salaire. Alors elle se leva, prit l'enfant, le baigna dans une source d'eau vive, et l'emporta chez elle enveloppé de quelques lambeaux (1).

Marseille entretenait à sa solde des Ligures armés et disciplinés à la grecque. L'usage du bouclier de cuivre, fabriqué sur le modèle grec, devint même assez général, parmi ces peuples, pour donner lieu, à quelques étymologistes anciens, de leur supposer une origine hellénique (2). Les Ligures portaient des anneaux aux doigts (3). Leur habillement consistait en une sorte de chemise fendue avec des manches et ne descendant qu'un peu au-dessous des hanches (4). Ils mettaient ensuite les *féminalia*, les haut-de-chausses, autrement dits *bracca*. Ces *brayes* étaient longues, larges et de

(1) Strabon, liv. III. — Diodore de Sicile, liv. IV.

(2) Amédée Thierry, ouv. cité, part. II, ch. I.

(3) Pline dit que c'était au doigt du milieu. Liv. XXXIII, ch. I.

(4) C'est ce qui a fait dire à Martial, liv. I : *Dimidiosque nates gallica palla tegit.*

diverses couleurs. Ils les couvraient avec un autre vêtement appelé sagum, *saye*, fait ordinairement de laine ou de poil rude et hérissé (1). Les brayes firent donner par les Romains le surnom de *Gallia Braccata* à la Ligurie Transalpine (2).

Parmi les villes liguriennes on distinguait Arles qui probablement fut fondée la première. Les bords du Rhône et la fertilité du territoire durent y fixer de bonne heure de nombreuses habitations, car il est probable que les Ligures, comme les Gaulois, recherchaient le voisinage des fleuves et des rivières (3); ils aimaient à s'y baigner, et célébraient au bord des eaux, comme au milieu des bois, leurs cérémonies religieuses (4). La plus profonde obscurité couvre le berceau de cette ville fameuse entre toutes les cités des Gaules. On a fait de vains efforts pour le reculer dans la nuit des siècles, au-delà de toutes les notions historiques, et l'on est allé jusqu'à dire qu'il doit être placé neuf cents ans avant la fondation de Marseille et quinze cents ans avant la naissance de J.-C. (5). Des écrivains sans critique ont ouvert un champ vaste à des fables grossières. On a cru que les Livres Saints qui par-

(1) Pline le décrit au liv. VIII, ch. XLVIII.

(2) Transalpine par rapport à la position de Rome.

(3) *Vitandi æstûs causâ plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.* — César, Comment. *de Bell. Gall. lib.* VI.

(4) Pelloutier, liv. II, ch. V; liv. III, ch. IX, et liv. IV, ch. II.

(5) Anibert, Mémoire sur l'ancienneté d'Arles.

lent d'un Arulus, fils de Gad, indiquent ainsi le fondateur d'Arles. D'autres, cherchant ce fondateur dans les poétiques récits de la guerre de Troie, ont dit que le vieux roi Priam eut un neveu aussi nommé Arulus qui vint édifier aux rivages du Rhône une ville nouvelle. Dans ce conflit de sentimens divers, au milieu de tant de conjectures hasardées, il faut renoncer à fixer l'époque précise de la fondation d'Arles; mais il n'en est pas moins certain qu'elle est postérieure à l'arrivée des Phocéens qui civilisèrent les tribus liguriennes. Sa destinée fut brillante; les anciens historiens témoignent de ses richesses, de sa grandeur et de sa gloire; l'Occident est plein de ses souvenirs, et son nom est écrit sur d'imposantes ruines. Eh bien ! nous ne connaissons pas d'une manière positive l'étymologie de ce nom. Ici les opinions varient encore, incertaines et confuses. Suivant les uns, l'étymologie est tirée des mots latins *Area Lata*, terrain spacieux, interprétation que semblerait justifier la vaste étendue du territoire d'Arles. Suivant les autres, elle vient des mots *Ara Lata*, large autel, sur lequel toutes les années, aux calendes de mai, on sacrifiait trois jeunes hommes, d'après les coutumes gauloises (1). Mais pourquoi chercher dans

(1) Honoré Bouche, Chorographie. — Saxi, Préface de l'Hist. Ecclés. d'Arles. — Expilli, Dict. géog. hist. et polit. des Gaules et de la France. — Seguin, Antiq. d'Arles.

la langue latine une interprétation forcée ou un sens équivoque, lorsque tout établit que les Ligures sont eux-mêmes les fondateurs de cette ville célèbre? C'est là une tradition qui exista long-temps et qui n'était pas effacée à la fin du huitième siècle (1). Le nom d'Arles ne doit donc pas avoir une racine latine. Il paraît que la véritable étymologie est tirée de deux mots celtiques, AR et LATH, ou Llaeth, qui signifient *auprès* ou *sur le bord des eaux* (2). Plus tard les mots celtiques furent changés par corruption en *Arelate*, *Arelatum*, *Arelas*, *Arelatus*. Non loin de là se trouvait un curieux phénomène qui a donné naissance à tant de conjectures et de systèmes. C'était le *champ des pierres* (3), célèbre dans la mythologie symbolique de l'Orient,

(1) Isidore de Séville écrivait, dans le sixième siècle du christianisme, que Narbonne, Arles et Poitiers avaient été fondés par les naturels du pays où ces trois villes sont situées. *Narbonam, Arelatum et Pritavium Colonii proprii condiderunt.* Isid., *Hispaleus. episc. orig. seu etymolog. lib.* XV, *cap.* I, *de Civitatibus*.

A la fin du huitième siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, envoyé en 798 par Charlemagne dans la Gaule Narbonnaise en qualité de *Missus Dominicus*, s'exprime ainsi dans la relation en vers qu'il nous a laissée de son voyage :

*....... nos tandem opulenta recepit*
*Urbs Arelas cives quam statuere sui.*
*Urbs Arelas aliis quæ pluribus urbibus extat*
*Prima gradu, etc.*

(2) Cambden, *in Britanniâ* — Vie de Peyresc, par Gassendi.

(3) *Campus lapideus.* ( Méla., liv. II, ch. V. ). *Campi lapidei* ( Pline, liv. XXI, ch. X. )

pour avoir été le théâtre d'une des victoires d'Hercule, victoire dont j'ai déjà parlé. Cette grande plaine était jonchée sur toute sa superficie d'une innombrable quantité de pierres arrondies et lisses. On eût dit d'une pluie de cailloux (1). Vers le milieu jaillissaient quelques sources d'eau salée (2). Il croissait dans ce lieu stérile quelques herbes et surtout du thym dont les brebis se montraient friandes. On les y amenait par milliers et de pays fort éloignés (3).

Le nom d'Avignon, *Avenio Cavarum*, dérivé d'un mot celtique qui, dit-on, signifie rivière, prouve assez qu'il ne faut attribuer qu'à des Gaulois ou à des Ligures l'origine de cette ville (4). Nous devons aussi leur attribuer la fondation de *Tarascon*, *Tarasco*, et de Vaison, *Vasio*, dont l'ancienneté ne peut être révoquée en doute, bien que la cause des deux dénominations soit inconnue.

Orange fut également fondée par les naturels du pays. On a émis plusieurs opinions sur son étymologie. Les uns ont prétendu que le mot *Arau-*

(1) *Credas pluisse.* Méla, *ibid.*

(2) Strabon, *loco. cit.*

(3) *Thymis lapideos campos refertos scimus ; hoc penè solo redita ; è longinquis regionibus pecudum millibus convenientibus, ut thymo vescantur.* Pline, liv. XXI, ch. X.

(4) Papon, Chorographie.

*sio* est le premier nom gaulois de cette ville (1), et qu'ensuite les Phocéens, fondateurs de Marseille, lui donnèrent la dénomination grecque de *Chrysopolis*, *Cité d'or*, ou *dorée* (2). Il paraît que les Ligures bâtirent encore Brignoles, *Brinonia*, Cavaillon, *Cabellio Cavarum*, Sisteron, *Ségustero*. Les Marseillais fondèrent des comptoirs dans quelques-unes de ces petites villes liguriennes ; le nombre de leurs agens s'y multiplia d'année en année, et chacun de ces établissemens devint un centre de civilisation hellénique. Arles surtout fut riche et florissante. On y parlait l'ionien autant que l'idiome indigène. L'antique nom d'*Arlath* fut même changé par les Marseillais en celui de *Théliné*, Mamelle (3), par lequel ils exprimaient à la

(1) Adrien Valois, *Notitia Galliarum ordine litterarum*, etc.

(2) Du Charron, Hist Universelle des Gaulois. — Papyre-Masson, dans sa description des fleuves de France, cite deux vers d'un ancien poète nommé Ligurinus, qui plaçait la ville d'Orange appelée *Chrysopolis* sur le bord du Rhône, ou du moins tout auprès. Ligurinus était contemporain de Martial.

Bonaventure, Hist. de la Ville et Principauté d'Orange. Avignon, 1741.

(3) Arles conserva long-temps ce surnom, car Festus Avienus, vivant dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, termine une longue description du cours du Rhône en ces termes :

*Patulasque arenas quinque sulcat ostiis.*
*Arelatus illic civitas attollitur*
*Theline vocata sub priore sæculo,*
*Graio incolente.*

*Ora. Marit., vers.* 680 *et seq.*

Quelques-uns ont aussi appelé cette cité *Arelas mammillaria*.

fois la fertilité du pays et l'abondance des denrées nécessaires à la vie qu'on trouvait dans cet entrepôt principal du commerce de la Gaule. Les Marseillais élevèrent des tours pour servir de phares à la barre du Rhône. Ils construisirent aussi, sur l'île que forment ses bouches, un temple consacré à Diane, leur grande déesse (1).

Ainsi le culte gracieux, les mœurs faciles et la langue sonore de la Grèce, se répandant au sein des contrées liguriennes naguère si barbares, se mêlaient à la religion toujours cruelle de ces peuplades belliqueuses, à leurs habitudes moins vagabondes, à leur langage sans harmonie. Sur les côtes c'était un autre spectacle. Là régnaient sans mélange les institutions ioniennes. Là florissaient les colonies de Marseille, unies entre elles par la sympathie d'une commune origine, unies surtout à la métropole par les doux liens de la reconnaissance filiale, conservant au reste toute leur indépendance politique et se gouvernant par leurs propres lois. L'antiquité pensait que le pouvoir absolu des métropoles sur les colonies n'était par sa nature ni légal, ni vrai, ni juste (2). Cependant les colonies marseillaises, toujours fières de marcher

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Denys d'Halic., liv. III, ch. II. — Sainte-Croix, ouv. cité. Grotius, fidèle à cette maxime, prétend qu'une colonie est un nouveau peuple qui naît dans l'indépendance. *Novus populus sui juris nascitur. De jure Belli et Pacis*, liv. II, ch. IX.

sur les traces de la mère patrie, eurent les mêmes croyances, les mêmes fêtes, les mêmes sacrifices, le même culte de Diane, avec tous les rits qui se pratiquaient à Éphèse (1). Il est vraisemblable qu'elles adoptèrent la même forme de gouvernement aristocratique. Seulement le conseil souverain dut être moins nombreux qu'à Marseille, parce que la population y était beaucoup moins considérable. Peut-être même une pure oligarchie ne cessa d'y dominer, comme la forme primitive de la législation marseillaise. Quoi qu'il en soit, toutes ces villes maritimes, sans avoir une existence éclatante, jouïrent de la paix et ne furent pas déchirées par les discordes civiles.

Et dans leur métropole célèbre y eut-il des agitations politiques ? La voix des factions irritées retentit-elle au milieu des tempêtes ? Se disputa-t-on le pouvoir ? Y eut-il lutte entre le Sénat et le peuple ? Quels débats s'agitèrent dans le palais des Timouques ? Quels furent les orateurs aux paroles entraînantes et les hommes d'état en possession de la célébrité ? Juste sujet de regrets éternels ! Les injures du temps ont détruit les annales de cette république marseillaise qui jeta dans le monde une lumière si pure. Aristote, qui avait fait le recueil des constitutions de plus de cent cinquante États, depuis l'opulente Carthage jusqu'à la misé-

(1) Strabon, *loco cit.*

rable Ithaque, avait aussi écrit sur Marseille, et son ouvrage ne nous est point parvenu. La nouvelle Phocée enflamma l'enthousiasme de Cicéron qui se passionnait toujours pour tout ce qui présentait un caractère de stabilité dans l'organisation sociale. Dans une de ses harangues, il s'écria qu'il était plus facile de louer les lois de Marseille que de les imiter (1). On conçoit que le prince des orateurs romains ait trouvé dans son ame une vive sympathie pour le Conseil des Six-Cents qui, après tout, paraît avoir usé de son autorité avec modération et sagesse; car ce grand homme, défenseur constant de la vieille constitution de son pays, avait un faible pour toutes les aristocraties. Cependant il ne voulait pas que le peuple fût privé de toute puissance et de toute délibération publique. Aussi il ne put s'empêcher ailleurs de reconnaître la base vicieuse du gouvernement des Timouques, et il modifia ainsi ses phrases admiratives : « Si les « Marseillais, nos cliens, sont gouvernés par leurs « principaux concitoyens avec une grande justice, « la condition du peuple y semble pourtant voi- « sine de la servitude (2) » Un peu plus bas, revenant sur ce gouvernement, il le compare à ce qu'avait été jadis, dans Athènes, la *tyrannie* des

(1) *Oratio pro L. Flacco.*

(2) *Si Massilienses, nostri clientes, per selectos et principes cives summâ justitiâ reguntur, inest tamen in eâ conditione populi similitudo quædam servitutis* — *De Re Publicâ*, *lib.* 1.

trente (1). Au reste Cicéron, après avoir défini séparément la royauté, le pouvoir aristocratique et la démocratie, leur préfère une quatrième forme que ne lui présentaient ni Rome, ni Marseille, ni aucun peuple connu. C'était un quatrième système composé de l'essence et de la réunion des trois premiers (2); c'était un mélange égal des trois meilleurs modes de gouvernement réunis et tempérés l'un par l'autre (3), vague combinaison que ne put admettre plus tard le profond Tacite, découragé qu'il était par l'empire des Césars, par le spectacle de tant de bassesses et de tant de misères (4).

Les étrangers avides d'instruction accouraient en foule à Marseille, devenue l'Athènes des Gaules. Au sein de ses écoles célèbres brillait le feu sacré des arts et des sciences. La littérature grecque dut

(1) Cic., *de Re Publicâ*, lib. I.

(2) *Quartum quoddam genus rei publicæ maximè probandum esse sentio, quod est ex his, quæ prima dixi, moderatum et permixtum tribus. — De Re Publicâ, lib.* I.

(3) *Æquatum et temperatum ex tribus optimis rerum publicarum modis — id.*

(4) Tacite, rappelant aussi les trois principales natures de gouvernement, prononce ces paroles remarquables : » Une forme de « société issue et composée de leur mélange est plus facile à vanter « qu'à obtenir; ou que si elle se rencontre, elle ne saurait être du- « rable. » *Delecta ex his et consociata rei publicæ forma laudari faciliùs quam evenire ; vel si evenit, haud diuturna esse potest. — Ann. lib.* IV, *cap.* XXXIII.

à des grammairiens marseillais une des premières et des plus correctes révisions des poèmes homériques (1). Belle destinée de la colonie phocéenne ! tous les hommes illustres de l'antiquité prononcèrent son nom, son nom vénérable qui se trouva mêlé aux grands débats de l'univers. Rome l'honora du titre de sœur, et ce fut une sœur toujours bonne et fidèle. L'alliance des deux républiques ne pouvait pas être plus ancienne, car elle remontait à l'expédition de Protis, suivant un vieux récit accrédité (2). Les Marseillais fournirent aux Romains d'utiles secours dans des circonstances critiques (3). S'il faut en croire Justin (4), la prise de Rome par les Gaulois de Brennus excita dans Marseille une douleur universelle. La ville recueillit l'argent du trésor public, les citoyens y joignirent leurs épargnes, et cette rançon généreuse fut envoyée en Italie pour la délivrance du Capitole. Les Romains récompensèrent leurs alliés en leur accordant le droit de siéger parmi les Sénateurs dans les fêtes publiques et les représentations théâtrales.

Mais les temps sont changés. Depuis lors Rome

(1) Wolf, *Proleg. in Homer.* p. CLXXV.

(2) Suivant ce récit, la flotte phocéenne, se dirigeant vers la Gaule, s'arrêta quelque temps à l'embouchure du Tibre, fit alliance avec Tarquin l'Ancien, roi de Rome et grec d'origine, et remit ensuite à la voile.

(3) Ammien-Marcell., liv. XV, ch. II.

(4) Liv. XLIII.

agrandie a franchi les limites du Latium. La voilà, la voilà portant au loin la terreur de ses armes; la voilà, conquérante superbe, qui s'approche du sol ligurien. Encore quelques années, et ce sol, convoité par son ambition, deviendra le théâtre d'exploits prodigieux et d'événemens mémorables. Il tremblera sous les pas des légions guidées par la victoire. Il se couvrira de leurs tentes, de leurs aigles et de leurs trophées. Rome, portant dans la Ligurie son culte, sa langue et ses lois, étalera le magnifique appareil de cette administration habile et puissante qui enlaça le monde subjugué. Et ce sera un spectacle curieux. Trois ordres différens d'idées, trois sociétés diverses, s'y donneront rendez-vous. Le Druide et le Flamine, le Timouque marseillais et le Sénateur romain se rencontreront face à face. Dans ce monde livré à nos vaines disputes, c'est une loi des intelligences de s'éclairer par le rapprochement. Toujours il y a profit dans le mélange des hommes, dans le contact de leurs institutions. Ainsi tombent peu à peu les anciennes barrières qui séparent les peuples, s'adoucissent les haines farouches, disparaissent les préjugés funestes, les avilissantes erreurs, et l'humanité gagne tout ce que perd la barbarie.

---

# CHAPITRE II.

218-27 ans avant J.-C.

Passage d'Annibal dans la Celto-Ligurie. — Les Oxibiens et les Décéates assiégent Nice et Antibes. — Les Romains viennent délivrer ces colonies marseillaises. — Ils secourent ensuite Marseille contre les Ligures Saliens. — Fondation de la ville d'Aix. — Défaite des Allobroges et des Auvergnats. — Établissement de la Province Romaine. — Envoi d'une Colonie à Narbonne. — Invasion de plusieurs peuples du Nord. — Défaite des armées romaines. — Marius dans la Province. — Ses travaux et ses dispositions militaires. — Il taille en pièces les Barbares. — Troubles à la mort de Sylla. — Tyrannie du gouverneur Fontéius. — Insurrection générale. — Elle est comprimée. — La Province accuse devant le Sénat romain Fontéius défendu par Cicéron. — Les Allobroges et la conspiration de Catilina. — Révolte et défaite de ce peuple. — Jules-César obtient le gouvernement de la Province. — Il fait la conquête des Gaules. — Guerre de César et de Pompée. — Siége de Marseille. — Réduction de cette ville. — Sa position. — Arles, Orange et Fréjus. — Guerres civiles à la mort de César. — Triumvirat. — Octave, sous le nom d'Auguste, devient le maître unique de la République Romaine.

ROME et Carthage, rivales de domination, s'étaient heurtées avec des fortunes diverses. Cette

première guerre punique finit pourtant à l'avantage de Rome qui demeura maîtresse de la Sicile et de la Sardaigne. En Espagne, l'Èbre servit de limite aux deux républiques, et l'on convint que le territoire de Sagonte resterait libre. La paix durait depuis plus de vingt ans, et les Marseillais continuaient de vivre dans une étroite alliance avec les Romains, lorsque Annibal, qui dès son enfance avait voué une haine éternelle aux vainqueurs de sa patrie, obtint le commandement des troupes d'Espagne, vacant par la mort d'Asdrubal son beau-frère. Au mépris des traités, ce jeune général s'empara de Sagonte qui s'immortalisa dans son désespoir sublime; et ce fut le signal d'une guerre nouvelle. Annibal, ne respirant que les combats, voulut attaquer Rome au sein même de son empire. Il ne négligea rien pour se rendre favorables les habitans de la Gaule Transalpine, et n'épargna pas l'argent (1). Il les garantit de tous dommages et en régla la réparation (2). Il s'assura aussi, par de secrètes ambassades, des Gaulois Cisalpins qui, ne pouvant rien entreprendre par leurs propres forces, cherchaient l'occasion de se relever de leurs désastres. Les Romains voulurent aussi se procurer d'utiles alliances, et leurs envoyés ayant parcouru l'Espagne et les Gaules, ne trouvèrent des amis

(1) Polybe, liv. III.

(2) Plutarq., *de Virtutibus Mulierum*.

qu'à Marseille. Annibal franchit l'Èbre, passa les Pyrénées et arriva sans obstacle sur la rive droite du Rhône, à quatre journées de son embouchure, dans le pays des Volces qui s'étaient jetés sur la rive gauche du fleuve pour lui en disputer le passage.

Le général carthaginois, qui payait largement et savait maintenir dans son armée une sévère discipline, fit publier dans le pays qu'il achèterait tous les navires de transport que les habitans voudraient lui céder. Comme les nations riveraines du Rhône fesaient le commerce maritime (1), soit avec les colonies marseillaises, soit avec la côte ligurienne et espagnole, plusieurs bateaux furent amenés à Annibal. On construisit aussi sous ses yeux, à la manière des indigènes, des canots d'un seul tronc d'arbre creusé dans sa longueur. Toute l'armée carthaginoise se mit à l'ouvrage, et la flottille fut prête au bout de deux jours (2).

Cependant une multitude d'ennemis, cavaliers et fantassins, garnissaient la rive gauche du Rhône et pouvaient empêcher le débarquement. Annibal, recourant à une de ces ruses de guerre ignorées des Barbares, détacha un corps de troupe sous le commandement d'Hannon, fils de Bomilcar, avec ordre de remonter le fleuve, de le passer à une journée de marche, et de tomber à l'improviste

(1) Polybe, liv. III.
(2) Tite-Live, liv. XXI, ch. XXVI.

sur le derrière des Volces. Le succès couronna toutes les mesures prises. Hannon, s'éloignant de vingt-cinq milles au-dessus du camp d'Annibal, arriva, conduit par des guides gaulois, dans un lieu où le Rhône se divisait en deux branches pour former une petite île. Il construisit à la hâte quelques radeaux, et traversa d'un bord à l'autre sans éprouver le moindre obstacle. Après vingt-quatre heures de halte, Hannon se remit en marche, redescendit la rive gauche du fleuve, et par des signaux informa Annibal qu'il avait effectué le passage et qu'il n'était plus qu'à une petite distance des Volces. Annibal fit aussitôt ses dispositions d'embarquement. A la vue des premières barques, les ennemis, fesant retentir l'air de hurlemens affreux mêlés à des chants de guerre, agitèrent leurs boucliers sur leurs têtes et lancèrent sur les Carthaginois une grêle de flèches (1). Mais tout à coup des flammes s'élevèrent derrière l'armée des Volces dont le camp venait d'être incendié par Hannon. Les troupes d'Annibal, débarquant avec ordre, se formèrent en bataille sur le rivage, et les Volces, assaillis de toutes parts, s'enfuirent dans leurs bourgades.

Sur ces entrefaites, le consul Cornélius Scipion était arrivé à Marseille, avec une flotte de soixante galères et une légion, pour arrêter la marche d'An-

(1) Tite-Live, *ibid.*

nibal. Scipion n'y resta pas long-temps et débarqua ses troupes aux bouches du Rhône. Annibal, délibérant s'il irait attaquer l'armée romaine, détacha cinq cents cavaliers numides pour reconnaître les lieux. Le hasard voulut que ce jour-là même le consul envoya à la découverte, dans la direction contraire, trois cents cavaliers romains, sous la conduite de guides marseillais. Les deux corps se rencontrèrent et se chargèrent avec acharnement. Les Romains perdirent d'abord cent soixante hommes, mais ils reprirent l'avantage et firent tourner bride aux Numides qui laissèrent sur la place deux cents des leurs (1). Cet événement hâta le départ d'Annibal, qui se dirigea aussitôt vers le cours supérieur du Rhône. Scipion se mit à sa poursuite; mais voyant, malgré sa diligence, la grande distance qui l'en séparait, il jugea impossible de le joindre, regagna ses vaisseaux et fit voile pour l'Italie, pendant que l'armée carthaginoise s'avançait vers les Alpes à marches forcées (2).

Annibal, se jouant de tous les obstacles, franchit les Alpes et tombe sur l'Italie étonnée. La victoire s'attache à ses enseignes, et son génie fait pâlir le génie de Rome qui pourtant se montre admirable sous le poids des revers. Vaincue dans quatre batailles, elle ne désespère pas de sa fortune et relève

(1) Tite-Live, *ibid.*

(2) En l'année 218 avant l'ère chrétienne.

noblement le front. Carthage voit ses armées défaites, et, tremblante à son tour, rappelle en vain son Annibal qui ne peut la défendre. C'est en Afrique que son sort se décide. La bataille de Zama met le comble à la gloire de Rome, et force sa rivale à signer une paix honteuse. Annibal, toujours redoutable aux Romains, remue l'Orient contre eux, se voit enfin sans asile, et termine ses jours par le poison.

La Celto-Ligurie venait d'éprouver quelques changemens politiques. La nation des *Arvernes*, ou Auvergnats, supérieure depuis près d'un siècle à tous les autres peuples de la Celtique, avait fait de grandes conquêtes. Cette nation puissante avait su profiter des mouvemens excités par le passage d'Annibal, et s'étendait depuis les Pyrénées jusques au voisinage de Marseille (1). Les Auvergnats et les Marseillais établirent entre eux un commerce de marchandises et de denrées (2) que l'on transportait sur des mulets ou sur des chevaux à travers les Cévennes. Les Auvergnats, enflés de leurs succès, dénaturèrent les notions d'histoire que les Marseillais leur avaient enseignées, et, dans les chimères de leur orgueil, ils crurent, comme les Romains, qu'ils descendaient des Troyens (3).

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Diod. de Sicile, liv. V.

(3) Lucain traite ainsi d'illusion cette croyance des Auvergnats :

*Arvernique ausi latio se fingere fratres ;*
*Sanguine ab iliaco populi, etc.*

Phars. liv. I.

Du côté de la rive droite du var, les Oxibiens et les Décéates s'étaient aussi renforcés: ils menaçaient sans cesse Nice et Antibes effrayées de ce voisinage et incapables de résister long-temps. Rome, depuis ses victoires sur Carthage, avait soumis les Gaulois Cisalpins et se voyait maîtresse paisible de toute l'Italie.

Dans ces circonstances, les Oxibiens et les Décéates assiégèrent Nice et Antibes. Ces colonies marseillaises implorèrent l'assistance de la métropole. Marseille, ne pouvant leur fournir que d'insuffisans secours, sollicita la protection de Rome, et le Sénat envoya sur les lieux Flaminius, Popilius Laenas et L. Puppius, commissaires chargés de mettre un terme aux hostilités. Le vaisseau qui les conduisait mit l'ancre devant AEgytna (1), bourg principal des Oxibiens. Ceux-ci accoururent sur le rivage, sommèrent les Romains de se retirer et joignirent à cet ordre des menaces insultantes. Flaminius, qui avait déjà pris terre avec ses bagages et ses esclaves, leur répondit avec mépris. Alors les Oxibiens, poussant des cris de mort, pillèrent ses bagages, tuèrent deux de ses serviteurs, le blessèrent grièvement lui-même et le forcèrent de monter sur son bord. Flaminius prit la route de Marseille et y reçut de touchantes marques d'amitié.

(1) Ce bourg était situé sur la plage de Cannes, au levant des îles Sainte-Marguerite.

A cette nouvelle, l'indignation éclata dans le Sénat romain. Il voulut avoir raison de cette insulte et venger cette violation du droit des gens par un châtiment exemplaire. Une armée se rassembla en toute hâte à Placentia, sous les ordres du consul Quintus Opimius, et marcha vers la Celto-Ligurie. Le consul campa devant Ægytna, prit le bourg d'assaut, le livra au pillage, et réduisit en esclavage tous les habitans qui tombèrent sous sa main. Non loin de là, les Oxibiens s'étaient réunis au nombre de quatre mille. Opimius marcha à leur rencontre avant qu'ils eussent opéré leur jonction avec les Décéates, leurs alliés. Les Oxibiens s'avancèrent en bon ordre et se précipitèrent avec impétuosité sur les troupes romaines. Mais que pouvait l'ardeur furieuse de ces barbares contre le courage discipliné des légionnaires ? La lutte ne dura pas longtemps. Les Oxibiens furent partout enfoncés, et le champ de bataille se couvrit de leurs cadavres ; ceux qui échappèrent à la mort rejoignirent les Décéates, et tous ensemble ils s'avancèrent pour attaquer l'armée romaine qui se reposait de ses fatigues. Opimius remporta une seconde victoire. Les deux peuples lui demandèrent la paix et il la leur accorda. Le consul concéda aux Marseillais les terres conquises, exigea que les vaincus leur donnassent des otages et qu'ils livrassent leurs armes. Ensuite le consul laissa des troupes en quartier d'hiver dans les principales

bourgades de la contrée, et son expédition étant ainsi terminée, il retourna à Rome (1).

Les garnisons placées dans ce quartier d'hiver se replièrent l'année suivante sur l'Italie ; mais les Romains ne tardèrent pas à reprendre le chemin de la Gaule pour réprimer quelques mouvemens des Salasses (2), peuple habitant dans les Alpes. Le consul Appius Claudius fut envoyé contre eux et les subjugua (3); mais il paraît qu'il n'y parvint qu'après avoir essuyé des revers, et un ancien auteur assure qu'Appius ne vainquit cette nation farouche qu'après avoir perdu dix mille hommes d'infanterie dans une première bataille (4). Quoi qu'il en soit, la fortune prodiguait aux Romains des faveurs éclatantes. Carthage n'offrait plus que des ruines, tristes témoignages d'une grandeur tombée. Cette ville superbe avait été prise et réduite en cendres par Scipion Émilien, qui la punit ainsi d'avoir osé disputer à Rome l'empire du monde. La somptueuse Corinthe avait subi le même sort, et l'indépendance grecque s'était évanouie dans le dernier soupir de la ligue achéenne. Un luxe corrupteur et des richesses immenses envahi-

(1) Polybe, *Legat.* 134. — Tite-Live, *Epitom.* liv. XLVII — 155 ans avant J.-C.

(2) Dictionn. de Calepin, *verbo Salassii.*

(3) Tite-Live, *Epitom.* liv. LIII.

(4) Paul Orose. *Appius Claudius adversùs Salassos Gallos congressus et victus decem millia peditum perdidit. Reparatâ pugnâ, quinque millia hominum occidit.*, *lib.* V.

rent ce Sénat que Cynéas avait pris pour une assemblée de rois, et Rome alors ne mit plus de bornes à son ambition dévorante. Elle jetait des yeux d'envie sur la Gaule Transalpine, elle voulait y former des établissemens durables, lorsque Marseille vint lui en fournir l'occasion. Marseille, inquiétée par les Saliens, supplia, selon son usage, sa fidèle alliée de lui prêter assistance. Rome accueillit ces nouvelles plaintes, et le consul Fluvius Flaccus, envoyé dans la Celto-Ligurie, battit deux fois les Saliens (1). Leur défaite fut sans doute loin d'être complète, car, peu de temps après, ils reprirent les armes et choisirent pour chef un guerrier intrépide. C'était Teutomal qui trouvait le secret de son mâle courage dans sa haine pour le nom romain, Teutomal qui appelait tous les Gaulois à la vengeance et à la liberté. Caïus Sextius Calvinus, proconsul, marcha contre les Saliens, les vainquit et fit un grand nombre de prisonniers. Promenant ensuite ses légions le long du littoral entre le Rhône et le Var, il en balaya les habitans dans les montagnes de l'intérieur, leur défendant d'approcher à plus de quinze cents pas des lieux de débarquement et à plus de mille du reste de la côte. Il concéda ensuite toute cette bande de terrain aux Marseillais, qui l'exploitèrent à leur profit (2).

La plupart des captifs furent vendus au son de

(1) Tite-Live, *Epitom.* liv. LX. — Florus, *Bell. Allobrog.* liv. III.

(2) Strabon, liv. IV.

trompe. L'un d'eux, nommé Crato, passant chargé de fers devant le proconsul, lui tint à peu près ce langage : « Attaché depuis mon enfance à la cause « de Rome, j'ai soulevé contre moi de nombreu- « ses inimitiés, et aujourd'hui que Rome triomphe « est-il juste qu'elle m'expose dans un marché « d'esclaves » ? Sextius, frappé de ces paroles si énergiques dans leur sincérité, brisa les chaînes de Crato et lui permit même de désigner neuf cents prisonniers qui obtinrent leur délivrance. Le général prit ensuite ses quartiers d'hiver sur le théâtre de sa victoire, à quelques lieues au nord de Marseille, tout près de la petite rivière que les Romains appelèrent Cœnus et qui se nomme aujourd'hui l'Arc. La pureté de l'air, la beauté du site entrecoupé de collines couvertes de vieilles forêts, l'abondance des sources d'eaux vives et surtout d'eau thermale que les Romains recherchaient beaucoup, parce que l'usage des bains chauds s'était introduit parmi eux, tous ces agrémens réunis charmèrent Sextius. Ce général y assit un camp fortifié, qui porta le nom *d'Aquæ Sextiæ*, les eaux sextiennes, ou les eaux de Sextius. Les soldats y logèrent d'abord dans des cabanes de bois et y substituèrent ensuite des maisons. Ainsi furent jetés les fondemens de la ville d'Aix, premier établissement des Romains dans la Ligurie Transalpine (1).

(1) 121 ans avant J.-C.

*C. Sextius proconsul, victâ Salviorum gente, coloniam Aquas Sextias*

Teutomal, poursuivi de retraite en retraite, s'était réfugié chez les Allobroges et les avait intéressés dans sa querelle. Ce peuple belliqueux occupait tous le pays situé entre le Rhône et l'Isère jusqu'au lac Léman ou de Genève. Il commit des dégâts sur le territoire des Éduens (1), qui avaient joui de tout temps d'une grande puissance dans la Gaule (2), et qui méritèrent le titre de frères et d'alliés du peuple romain. Tacite nous apprend (3) qu'ils furent les premiers admis dans le Sénat. Les Allobroges, menacés d'une redoutable attaque, se liguèrent avec les Auvergnats, alors gouvernés par Bituit, fils de Luérius qui avait étalé durant son règne toute la splendeur des richesses et montré une prodigalité insensée. Assis dans un char, il répandait avec profusion des pièces d'or et d'argent (4). Les deux peuples firent de grands préparatifs de guerre, et les Ruténiens (5), épousant leur cause, voulurent figurer comme auxiliaires. L'armée romaine était comman-

*condidit, ob aquarum copiam, et calidis et frigidis fontibus, atque à nomine suoità appellatas.* Tite-Live, *Epit.* LX et LXI.

*Cassio autem Longino, et Sextio Calvino qui Sallues apud aquas quæ ab eo sextiæ appellantur, devicit, consulibus. Vell. Paterc.*, liv. I.

(1) Ils occupaient le territoire d'Autun, deChâlons, deMâcon, etc.

(2) Cœsar, Comment. liv. I.

(3) Annal. liv. II.

(4) Strabon, liv. IV.

(5) Habitans du Rouergue.

dée par le proconsul Domitius AEnobarbus. Bituit croyant l'éblouir ou l'intimider par l'éclat d'un faste étrange, lui envoya une ambassade solennelle. On y voyait une meute d'énormes dogues tirés de la Belgique et de la Grande Bretagne. Un barde célébrait dans ses chants la gloire et les exploits des princes auvergnats. Le chef de la députation engagea Domitius à ne pas soutenir une lutte inégale et à ne pas braver plus long-temps le courroux de son puissant maître. Le général romain se retira sans daigner lui répondre. Retranché dans une position favorable, il attendait, pour agir, des secours de l'Italie. Les ennemis, impatiens de remporter une victoire qu'ils croyaient facile, allèrent au-devant des Romains en descendant la rive gauche du Rhône. Le proconsul, quittant sa position, les rencontra au confluent de ce fleuve et de la Sorgue, près de Vindalium (1), un peu au-dessus d'Avignon. Le choc fut vif de part et d'autre; mais la victoire resta aux Romains. Ils la dûrent surtout à leurs éléphans qui jetèrent l'effroi et le désordre dans les rangs ennemis (2). Vingt mille Gaulois perdirent la vie, et le nombre des prisonniers s'éleva à trois mille (3). Domitius rentra dans sa position fortifiée, et bientôt après, le consul Q. Fabius

(1) Tite-Live, *Epit.* liv. LXI. — Strabon, liv. IV.— Vindalium est aujourd'hui Vedène. D'Anville, ouv. cité.

(2) Florus, liv. III.

(3) Paul Orose, liv. V, ch. XIII.

Maximus arriva d'Italie à la tête de deux légions. L'armée romaine, forte alors de quarante mille hommes, sans compter les auxiliaires marseillais et éduens, se prépara à de nouveaux combats.

Cette armée semblait trop faible pour résister à Bituit qui avait rassemblé deux cent mille hommes (1). Fabius, jugeant utile de prendre l'offensive, marcha hardiment vers le pays des Allobroges et passa l'Isère. Une bataille y fut livrée, sanglante et décisive. La victoire se plaça de nouveau sous les drapeaux de Rome, grace à la tactique et à la discipline qui doublent toujours la puissance. Les Allobroges et les Auvergnats furent, pour ainsi dire, anéantis. Cent vingt mille hommes au moins restèrent sur la place (2). Bituit se sauva dans les montagnes, laissant au pouvoir des Romains son char et son manteau royal. Ce prince, trahi par la fortune, ne songea plus qu'à demander la paix, et il entama des négociations avec Fabius. Mais Domitius, d'un caractère jaloux et d'une ame perfide, voulut enlever au consul la gloire de terminer cette guerre. Il invita Bituit à se rendre aux *Eaux Sextiennes*. Ce chef y vint sans soupçon, sans es-

(1) Toujours en la même année, c'est-à-dire 121 ans avant l'ère chrétienne.

(2) C'est le nombre indiqué par Tite-Live, *Epitom.* liv. LXI; Pline dit 130,000, liv. VII, ch. L; et Paul Orose parle de 150,000, liv. V, ch. XIV.

corte, suivi seulement de son fils Cogentiat. Domitius le fit charger de fers et embarquer pour Rome, au mépris des plus saintes lois (1).

Les deux généraux firent élever des monumens de pierre sur le champ de bataille, pour transmettre à la postérité le souvenir de leurs triomphes. « Chose inouie jusqu'alors, dit un historien, car « jamais le peuple romain n'avait reproché sa vic- « toire aux nations subjugées (2) ». Domitius, dans sa vanité, voulut attacher son nom à un ouvrage d'utilité publique. Il restaura une vieille route faite, dit-on, par les Phéniciens, laquelle traversait le littoral entre les Alpes et le Rhône, et cette route fut appelée depuis lors *Voie Domitienne*. Ensuite il parcourut le pays, à la tête de son armée, monté sur un éléphant, dans l'appareil d'un triomphateur.

Les Allobroges perdirent pour toujours leur indépendance politique et furent soumis à la République Romaine. Les Auvergnats, plus heureux, ne perdirent que les terres qu'ils avaient jusques alors occupées entre les montagnes des Cévennes et la Méditerranée. Les Romains s'étant ainsi rendus maîtres de cette importante partie des Gaules, la réduisirent sous la dénomination de Transalpine ou Ultérieure, le plus souvent sous le nom de *Province*, *Provincià*, ou *Provincia Romana*, nom qui

(1) Valère-Maxime, liv. VI, ch. IX.

(2) *Hic mos inusitatus nostris. Nunquam enim populus romanus hostibus Domitis victoriam suam exprobravit.* Florus, liv. C.

s'est conservé dans celui de *Provence*. On abandonna généralement l'ancienne qualification de *Braccata*. Lorsque les Romains avaient conquis un pays, des commissaires du Sénat en marquaient les limites, et plaçaient des garnisons sur les frontières (1). On régla donc celles de la *Province*, qui fut bornée, au nord, par le lac de Genève et le Rhône jusques à son confluent avec la Saône; à l'orient par les Alpes; au midi, tantôt par la mer, tantôt par la République Marseillaise, agrandie par les concessions territoriales d'Opimius et de Sextius; à l'occident, par la Garonne. Les Romains se fortifièrent avec beaucoup de soin contre les peuples de la Celtique qui environnaient la *Province*. Ils y laissèrent plusieurs corps d'armée. En vertu de la loi Sempronia, promulguée depuis peu de temps, le Sénat désignait, avant le jour des Comices, les deux provinces dont les nouveaux consuls auraient le gouvernement durant l'année de leurs fonctions et celles qu'on devait donner aux autres consuls sortant de charge (2). L'assemblée indiquait ensuite les provinces qui devaient tomber en partage aux préteurs. Les provinces consulaires étaient ordinairement frontières, exposées à la guerre étrangère ou à des troubles domestiques. La nouvelle province des Gaules fut confiée au consul Q. Mar-

(1) Tacite, des Mœurs des Germains. — *Sigonius, de Antiquo Jure Provinciarum*, liv. I.

(2) On les appelait alors Proconsuls.

tius Rex. Avant son départ, on délibéra dans le Sénat sur les moyens de consolider cette conquête importante. Licinius Crassus ouvrit l'avis d'envoyer à Narbonne une colonie de citoyens romains. La mesure était grave, et longue fut la discussion. On objectait à Crassus l'imprudence d'exposer des Romains *aux flots de la barbarie* (1), dans une contrée à peine conquise, à la merci de peuples farouches.

Cet orateur, bien que jeune encore, parla, au rapport de Cicéron, avec la force et la sagesse d'un vieillard consommé. Il répondit qu'une ville romaine pouvait seule adoucir ces peuples et les façonner à l'obéissance; qu'elle deviendrait pour la république un boulevart contre les dangers du dehors, et une sentinelle vigilante au sein de la conquête. L'opinion de Crassus prévalut, et on le chargea lui-même d'établir la colonie (2), qui fut la première dans les Gaules, et la seconde après celle que l'on avait conduite à Carthage trois ans auparavant. Narbonne, dès lors appelée *Narbo Martius* (3), était une ville depuis long-temps bâtie

(1) *Barbariæ fluctibus.* Cicéron, *orat. pro Flac.*

(2) 116 ans avant J.-C. — Cicéron, *de Clar. orat. de Orat.* liv. II; *pro Cluentio.* — Vell. Paterc. liv. I, ch. XV. — Eutrope, liv. IV.

(3) Elle emprunta ce nom, non pas de Marcius Rex, sous le gouvernement duquel elle fut établie, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, mais plutôt du dieu Mars, ou des vétérans de la légion Martia, qui peut être y furent envoyés dans la suite pour

par les indigènes et déjà marchande et considérable. Elle eut bientôt de l'accroissement et de la splendeur. On y remarquait un capitole, un théâtre, un marché, des bains publics, des temples magnifiques, des écoles célèbres, une teinturerie dont l'intendance devint plus tard une dignité de l'État. Narbonne fut la capitale de la province qui prit alors le nom de Narbonnaise. Les deux Gaules, c'est-à-dire la Narbonnaise et la Cisalpine, eurent quelquefois le même gouverneur, mais elles formèrent le plus souvent deux gouvernemens séparés, selon les conjonctures. La domination romaine ne s'y consolida qu'avec peine, et toujours elle parut dure à des peuples qui frémissaient sous le moindre joug et se passionnaient pour l'indépendance. Ceux qui étaient aux pieds des Alpes maritimes exercèrent surtout les Romains par leurs révoltes. Souvent la liberté, proscrite partout ailleurs, trouve dans les montagnes un asile inviolable. Là, marchant dans sa force, portant défi à l'oppression, elle fait entendre le cri de guerre, l'hymne des combats vengeurs, formidables accens que les échos répètent. Les Liguriens des Alpes se virent enveloppés à l'improviste par l'armée du

l'augmenter. Il est en effet prouvé par les auteurs et les anciennes inscriptions qu'elle fut appelée *Narbo Martius*, et non pas *Marcius*.

Expilly, ouv. cité. — Catel, Mémoires de l'hist. du Languedoc, p. 73 et suiv. — Hist. générale du Languedoc, t. I, liv. II.

consul Q. Marcius. Ils se battirent en désespérés; mais voyant enfin qu'il leur était impossible de prolonger la résistance, ils mirent le feu à leurs habitations et se précipitèrent au milieu des flammes, après avoir égorgé leurs femmes et leurs enfans. Ceux qui ne purent suivre cet exemple et qui furent faits prisonniers, se donnèrent aussi la mort, les uns par le fer, les autres en se pendant, quelques-uns en refusant toute espèce de nourriture. Un historien dit qu'il n'y en eut aucun, même parmi les plus jeunes, chez qui l'amour de la vie fût assez fort pour lui faire supporter l'esclavage (1).

Alors la majesté du nom romain commençait à jeter un éclat éblouissant. Mais le destin réservait encore au grand peuple des jours de péril et d'épreuve. Cent treize ans avant l'ère chrétienne, une catastrophe épouvantable avait bouleversé la demeure des Cimbres et des Teutons dans la Péninsule du Jutland et sur les côtes voisines. Un tremblement de terre, poussant la mer sur le rivage, en engloutit une partie (2). Les deux peuples épouvantés se confondirent en une seule horde, au nombre de trois cent mille hommes. Boïorix commandait les Cimbres (3). Le chef des Teutons

(1) *Nullusque omninò vel parvulus superfuit qui servitutis conditionem vitæ amore toleraret.* Paul Orose, liv. v, ch. xiv.

(2) Strabon, liv. vii. — Ammien, liv. xxxi, ch. vi. — *Appian. Bell. Illyr.*

(3) Tite-Live, *Epitom.* lxvii.

s'appelait Teutobokhe, d'une force et d'une taille si prodigieuses qu'il franchissait d'un saut six chevaux rangés de front (1). Des chariots portaient les vieillards, les femmes et les enfans (2). Ces Barbares, se dirigeant au sud-est, entrainèrent dans leur route trois tribus helvétiennes, les Tigurins, les Tughènes et les Ambrons, tous ensemble avides de butin, haletans de carnage. Aucune autre invasion n'avait paru plus menaçante. Les Barbares, dans le farouche instinct de leur courage, en voulaient principalement à Rome, ennemie digne de leurs coups terribles, comme s'ils eussent eu mission de venger les peuples vaincus; et ce qu'il y avait surtout d'effrayant, c'est que l'Aigle Romaine fuyait épouvantée. Le premier avantage des Cimbres fut la défaite du consul Papirius Carbon dans l'Illyrie (3); ensuite ils demandèrent des terres à habiter; le Sénat les leur refusa, et bien il fit; car, observe sagement Florus (4), comment aurait-on accordé à des étrangers des terres qui ne suffisaient pas aux citoyens et dont le partage était un sujet continuel de troubles domestiques? Les années suivantes, les Bar-

(1) *Quaternos senosque equos transilire solitus.* Florus, liv. III.

(2) Plutarque, Vie de Marius.

(3) Strabon, liv. V. — Tite-Live, *Epitom.* LXIII. — Vellei. Paterc., liv. II, ch. VIII.

(4) Liv. III.

bares triomphèrent encore. Le consul Junius Silanus fut défait dans la Gaule septentrionale (1); Aurélius Scaurus (2), aussi vaincu, tomba au pouvoir des Cimbres, et comme leurs principaux chefs délibéraient devant lui sur la question de savoir s'il fallait de suite franchir les Alpes et envahir l'Italie, il les en détourna avec fierté, disant que les Romains y seraient invincibles. A ces mots, Boïorix, frémissant de colère, l'étendit à ses pieds (3). Les Barbares se jetèrent alors sur la Narbonnaise, et les Tigurins défirent complètement, dans le pays des Allobroges, le consul L. Cassius, qui périt dans la bataille (4): en même temps les Volces-Tectosages défectionnèrent, et tous ces désastres firent craindre au Sénat la perte de la Province, abandonnée aux ravages des vainqueurs. Il y envoya le consul Servilius Cépion, qui attaqua la ville de Toulouse, capitale des Tectosages, la prit et la livra au pillage. Cette ville possédait une énorme quantité d'or, provenant en partie des mines des Pyrénées, et surtout de son temple d'Apol-

(1) Tite-Live, *Epitom.* LXV. — Florus, *ibid.*

(2) Velléius-Paterculus lui donne le titre de Consul, liv. II; Tite-Live, *Epitom.* LXVII, ne l'appelle que Lieutenant du Consul.

(3) *Et quum in Consilium ab iis evocatus, deterreret eos ne Alpes transirent Italiam petituri, eo quod diceret Romanos vinci non posse, à Bojorige, feroce juvene, occisus est.* Tite-Live, LXVII.

(4) 107 ans avant J.-C. — Tite-Live, LXV.

lon qui attirait de toutes parts de nombreuses et riches offrandes. La loi attribuait ce trésor à la République; mais Cépion, voulant se l'approprier, l'envoya sous escorte à Marseille. Des sicaires, placés en embuscade sur la route, massacrèrent les hommes chargés de cette garde, et s'emparèrent du trésor au profit de Cépion (1). Cependant cet indigne romain fut continué l'année suivante dans le gouvernement de la Province avec la qualité de proconsul, et Mallius, nouveau consul, s'y rendit avec des renforts; mais la mésintelligence éclata entre les deux chefs, et il n'y eut aucune harmonie dans leurs dispositions militaires. Mallius vint camper sur la rive gauche du Rhône, et Cépion se plaça sur la droite. Un détachement de l'armée du proconsul fut battu par les Cimbres et les Ambrons. Alors Mallius, passant le fleuve, s'établit entre le camp de Cépion et celui des ennemis, non pour lui porter du secours, mais pour s'attribuer l'honneur d'une victoire dont il exagérait la facilité. Les Barbares, regardant ce mouvement comme un signe de réconciliation entre les deux généraux, envoyèrent des députés à Mallius pour demander la paix. Les députés furent obligés de

(1) Orose, liv. v, ch. xv et xvi.

Ce crime ne resta pas impuni; tous ceux qui y avaient eu part périrent misérablement. De là vint, dit Aulugelle, ce vieux proverbe admis pour peindre un homme arrivé au dernier degré de l'infortune : *Il a de l'or de Toulouse.* Liv. iii, ch. ix.

traverser le camp de Cépion, lequel, irrité de ce qu'on n'avait songé qu'à traiter avec son collègue, les accueillit avec mépris et les menaça de mort. Les Barbares s'en indignèrent; ils comprirent que la mésintelligence entre les deux généraux s'était réveillée plus forte que jamais, délibérèrent de tenter une attaque générale, et prononcèrent un redoutable serment. Ils jurèrent de ne rien conserver de tout ce que la victoire ferait tomber dans leurs mains, et d'offrir toutes ces dépouilles aux dieux. La bataille se livra près d'Orange (1); des flots de sang y coulèrent, et la fortune abandonna encore l'armée romaine, qui fut exterminée. On fait monter le nombre des morts à quatre-vingt mille soldats, et à quarante mille valets ou gens à la suite (2). Dix hommes seuls échappèrent au carnage, parmi lesquels Cépion et le jeune Sertorius que nous verrons plus tard jouer un rôle brillant. Les Barbares, fidèles dans l'accomplissement de leur vœu, pendirent les prisonniers à des arbres, et jetèrent dans le Rhône les armes, les chevaux, l'argent et tout le bagage des vaincus (3). Ensuite il se divisèrent au lieu de passer en Italie. Les Cimbres, marchant en Espagne, portèrent la destruction sur leur passage,

(1) 105 ans avant J.-C.

(2) Tite-Live, *Epitom.* LXVII.

(3) Orose, liv. V, ch. XVI.

depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées (1), et les autres restèrent cantonnés dans les Gaules. Ainsi ils surent mieux vaincre que profiter de la victoire.

Rome émue jeta les yeux sur Marius et lui confia ses destinées. Ce plébéien célèbre venait de fonder aux Sables Africains une éclatante renommée. Aussi, lui seul, désigné d'une commune voix, parut capable de sauver la patrie et d'y faire flotter ses enseignes libératrices. Quoique absent (2), il fut élu consul pour la seconde fois et nommé au gouvernement des deux Gaules. Cependant il ne passa pas dans la Narbonnaise, et se contenta d'y envoyer Sylla, son lieutenant. Depuis la prise de Toulouse, le Sénat avait décrété l'assujettissement des Volces-Tectosages et leur incorporation à la Province; mais ces peuples, favorisés par les victoires des Barbares, avaient reconquis leur indépendance; Sylla les subjugua, et fit prisonnier Copill, leur chef (3). Marius, attentif aux mouvemens des hordes ennemies, s'appliquait à discipliner ses troupes et à les enflammer de son ardeur. Il passa deux années tantôt en Italie et tantôt dans la Narbonnaise où il établit des magasins, distribua ses troupes en plu-

(1) Tite-Live, *Epitom.* LXVII.

(2) D'après un usage établi à Rome, il fallait être dans la ville pour être nommé Consul.

(3) Plutarque, Vie de Sylla.

sieurs cantonnemens, les occupa à d'utiles et vastes travaux, organisa de sa puissante main l'administration, les lois et les finances. Il exerça les habitans au maniement des armes, leur fit construire des camps retranchés sur des hauteurs faciles à défendre, traça des routes, fonda des villages, défricha des terres, éleva une foule de monumens sur les débris desquels sa grande ombre semble aujourd'hui planer encore, honorée par le souvenir des peuples. Les embouchures du Rhône étaient obstruées par la vase et le sable, et les gros navires chargés n'y pénétraient que difficilement. Marius, qui voulait tirer ses approvisionnemens de l'Italie et avoir la mer libre, fit creuser un canal large et profond, qu'on appela *Fossæ-Marianæ*, allant, de l'est à l'ouest et en ligne droite, du golfe de Stomalimné (1) jusqu'au Rhône, à un mille environ au-dessus de ses embouchures, sur une longueur de seize milles (2). Dès lors l'armée romaine reçut plus aisément les convois de blé, les subsistances et les munitions qui lui arrivèrent par la Méditerranée.

Le général se servait d'une devineresse pour subjuguer les esprits esclaves des superstitions re-

(1) Aujourd'hui l'*Étang de l'Estouma*. Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II.

(2) Le village de Foz, qui a retenu le nom de ce canal, est bâti au-dessus de l'endroit où il se jetait dans le golfe. *Id.*

ligieuses; car les Romains, qui se riaient des périls et de la mort, poussaient loin la crédulité et tremblaient devant les augures. Cette femme, d'une origine syrienne, s'appelait Martha. On la disait initiée aux mystères de la nature et aux choses de l'avenir. Aussi elle exerçait un ascendant souverain et se voyait entourée d'hommages. Portée dans une litière dorée, elle parcourait le camp que sa présence électrisait; et quand venait le moment du sacrifice, elle apparaissait devant l'autel, couverte d'un manteau de pourpre, balançant une pique ornée de bandelettes et de couronnes de fleurs (1).

Marius, donnant à ses soldats l'exemple du travail et des privations, sévère et dur pour lui-même comme pour les autres, appliquant à tous les détails du gouvernement l'activité d'une ame ardente et d'un génie indomptable, parvint ainsi à son quatrième consulat. Les Cimbres, chassés d'Espagne par les Celtibériens (2), joignirent dans la Gaule Transalpine les trois autres peuples qui continuaient d'y promener la terreur. Ayant tous formé le dessein d'entrer en Italie par deux côtés différens, afin de diviser les forces des Romains et inspirer plus d'épouvante encore, ils se séparèrent une seconde fois. Les Cimbres et les Tigurins

(1) Plutarque, Vie de Marius.

(2) Les Aragonais.

marchaient lentement vers les Alpes grecques (1), et les Teutons réunis aux Ambrons prenaient la route des Alpes maritimes. Le rendez-vous général fut fixé sur les bords du Pô.

Marius qui se trouvait alors en Italie, y laissa Catulus son collègue, passa promptement les monts, se rendit à Aix où il fixa d'abord son quartier-général, et accourut peu après au confluent de l'Isère et du Rhône (2). Comme la division ambro-teutone descendait le fleuve, pour gagner plus au midi le chemin de l'Italie, Marius rétrograda vers la mer, et plaça son camp de manière à couvrir en même temps les deux voies romaines qui, se croisant à Arles, conduisaient en Italie, l'une par les Alpes maritimes, l'autre par le littoral de la Narbonnaise. Il attendit dans cette position inexpugnable les Barbares dont l'avant-garde ne tarda pas d'arriver. L'armée entière, se déployant dans la campagne, rangea ses chariots et dressa ses tentes en face des retranchemens de Marius. Les ennemis mirent tout en usage pour harceler les Romains et les défier au combat, menaces ironiques, rires insultans, paroles provocatrices. « Leur aspect, dit Plutarque (3),

(1) Aujourd'hui le Petit-Saint-Bernard. La dénomination d'*Alpis Graia* est attribuée au passage fabuleux d'Hercule, qui, selon la tradition rapportée par Pline (liv. III, ch. XX), avait établi dans ces quartiers une partie des Grecs dont il était suivi.

(2) *Juxtà Isaræ Rhodanique flumina, ubi in se se confluunt.* Paul Orose, liv. V, ch. XVI.

(3) *Ibid.*

« était hideux, leurs cris effroyables, leur nom-
« bre immense. »

Les légionnaires, frémissant de colère derrière leurs palissades, brûlaient de les franchir et de laver dans le sang des Barbares les outrages faits à leurs aigles. Patience, le temps n'est pas loin. Un chef teuton s'avança, et appelant Marius, lui proposa un combat singulier. Le consul lui fit répondre que s'il était fatigué de la vie, il n'avait qu'à s'étrangler (1); et comme cet homme insistait, Marius lui envoya un gladiateur. Les ennemis, ayant voulu forcer les retranchemens, furent repoussés avec perte. Voyant enfin l'inutilité de leurs attaques et ne pouvant obliger Marius à sortir de ses lignes, ils résolurent de continuer leur route vers l'Italie. Leur nombre était si considérable qu'ils mirent six jours à défiler devant le camp des Romains, et les insultèrent encore en passant. Quelques-uns même dirent dans leurs railleries : nous allons à Rome. N'avez-vous rien à mander à vos femmes (2)?

Ils arrivèrent bientôt à Aix, et le consul les suivit à petites journées. Leur armée ne s'arrêta pas longtemps dans cette ville. Après l'avoir ravagée, elle alla, un peu plus au levant, camper proche la rivière de l'Arc, en deux corps séparés. Celui des Ambrons, placé très-près de la rivière, était en

(1) Frontin. Stratag., liv. IV.
(2) Plutarque, Vie de Marius.

même temps le plus rapproché de la ville. Marius, arrivant bientôt, vint se retrancher dans un lieu avantageusement situé, mais qui manquait d'eau, et les soldats en murmurèrent. Alors le consul, leur montrant la rivière qui coulait à leurs pieds : « Vous êtes des hommes (1), leur dit-il, voilà de « l'eau; vous devez l'acheter au prix de votre sang. « —Menez-nous donc au combat, s'écria l'un d'eux, « avant que ce sang soit tari dans nos veines. — « Oui, répondit Marius, mais il faut avant tout « fortifier notre camp ». Et les soldats se mirent au travail avec ardeur, pendant que les Ambrons, campés sur l'autre rive, se baignaient dans la rivière ou dans des ruisseaux d'eaux thermales. Cependant des valets armés descendirent pour faire des provisions d'eau. Les Ambrons, d'abord en petit nombre, tombèrent sur eux. Peu à peu les autres survinrent, agitant leurs armes en cadence, et frappant l'air de ces clameurs : *ambra! ambra!* Cri de guerre qui retraçait le nom de leur patrie et le souvenir de leurs exploits. Cette faible troupe de valets imprudens expia bientôt son audace. Alors rien ne put retenir l'armée de Marius dans ses retranchemens. La charge sonna, et les Ligures qui servaient en qualité d'auxiliaires, revendiquant l'honneur de porter les premiers coups, fondirent sur les Barbares en leur renvoyant le même cri d'*ambra* qui était aussi leur cri de

(1) *Viri estis*.... Florus, liv. III, ch. III.

guerre et de ralliement. Les Romains suivirent de près. Les ennemis furent culbutés et on en fit un grand carnage. La rivière se remplit de morts, la plaine s'en couvrit aussi. Ceux qui parvinrent à se sauver coururent vers leur camp dont l'enceinte était formée avec des chariots, et les vainqueurs se mirent à leur poursuite. L'on vit alors un affreux spectacle d'héroïsme et de désespoir. Les femmes des Ambrons, grinçant des dents, agitées par des convulsions frénétiques, allant au-devant de la mort, se ruèrent dans la mêlée en frappant indistinctement leurs époux comme de lâches fuyards et les Romains comme des ennemis exécrables. La plupart d'entre elles rendirent le dernier soupir, roulant dans la poussière, déchirées, palpitantes. La nuit vint étendre son voile sur cette scène de carnage et de deuil, et Marius fesant sonner la retraite, l'armée romaine, épuisée de fatigue, rentra dans son camp. Quelle nuit! Les Romains la passèrent dans une sombre inquiétude, car leurs nouveaux retranchemens n'étaient pas achevés et les Teutons n'avaient pas encore paru sur le champ de bataille. Les Ambro-Teutons, saisis de douleur et de rage, poussaient des cris affreux qui ressemblaient beaucoup moins à des lamentations humaines qu'aux hurlemens d'animaux féroces (1). Le cœur des Romains en fut saisi

(1) « Ils ne firent autre chose toute la nuit que hurler à haults

de crainte, et Marius lui-même frappé d'étonnement.

Cette nuit et le lendemain, les Barbares ne tentèrent aucune attaque. Dans la nuit qui suivit, Marius détacha Claudius Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie pour aller se mettre en embuscade dans un bois épais, derrière le camp des ennemis, avec ordre de les attaquer lorsque le reste de l'armée engagerait le combat. Ensuite le consul s'avança le long de la rive droite de l'Arc sur le penchant d'une colline où il rangea ses troupes en bataille. Les ennemis, impatiens de venger leur défaite, gravirent la colline, et les Romains, profitant de l'avantage de leur position, les chargèrent avec impétuosité et mirent la confusion dans leurs rangs. Alors Marcellus, sortant de son embuscade, courut sur leur arrière-garde qui se replia vers le centre. Les Teutons, investis des deux côtés, écrasés sans résistance, tombèrent comme un immense holocauste sous les armes romaines (1). Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre des morts

« cris qui n'étaient point semblables aux soupirs et gémissemens « des hommes, mais plustost aux hurlemens des bestes sauvages, « de manière que le mugissement d'une si grande multitude d'hommes bestiaux meslé de menaces et de lamentations faisait retentir les « montagnes d'alenviron et le canal de la rivière. Au moyen de « quoi toute la plaine resonnait d'un frémissement horrible et espou- « vantable à ouir ». Plutarque, Traduction d'Amyot.

(1) Cette mémorable bataille fut livrée 102 ans avant J.-C.

et des prisonniers (1), mais tout indique que ce nombre fut considérable. Le chef Teutobokhe et quelques capitaines inférieurs parvinrent à se sauver dans les montagnes; mais des paysans les y saisirent et les amenèrent garottés aux Romains. Les habitans du pays exterminèrent presque tous les fuyards. Les cadavres entassés restèrent sans sépulture, et ces champs de la putréfaction, retenant le nom de *Campi Putridi*, le donnèrent plus tard à *Pourrières* (2). « Les Marseillais (3), dit « encore Plutarque (4), fermèrent leurs vignes de « haies faites d'os de morts, et les corps étant « pourris et consumés dessus leurs champs par « les grandes pluyes qui tombèrent dessus l'hiver « ensuivant, les terres en devinrent si grasses, et « en pénétra la gresse si profondement au dedans, « que l'esté ensuivant elles rapportèrent une « quantité incroyable de toutes sortes de fruits ».

Le butin trouvé dans le camp des Ambro-Teutons fut immense, et les soldats, d'un consentement

(1) Tite-Live parle de 200,000 hommes tués et 90,000 prisonniers, — Plutarque, 100,000 tués et pris, — Eusèbe et Eutrope, 200,000 tués, 80,000 prisonniers, — Velléius Paterculus, 140,000 morts, — Orose, 200,000 morts, 80,000 prisonniers, 3,000 fugitifs.

(2) Magasin Encyclopédique, année 1804. Dissertation de Fauris de Saint-Vincent.

(3) Le terrain qui servit de champ de bataille appartenait aux Marseillais. Il provenait de la donation de Sextius Calvinus.

(4) Traduction d'Amyot.

unanime, le déposèrent aux pieds de Marius qui n'accepta que ce qui pouvait servir d'ornement à son triomphe, et voulut brûler tout le reste en l'honneur des Dieux protecteurs de la patrie. On prépara un sacrifice solennel. L'armée entière entourait le bûcher, et partout se montraient des palmes triomphales. Le général, couronné de lauriers, vêtu d'une robe de pourpre, éleva vers le Ciel une torche enflammée et mit ensuite le feu aux dépouilles des ennemis, pendant que le bruit des trompettes retentissait de toutes parts. Dans ce moment, Marius vit accourir vers lui à toute bride quelques-uns de ses amis de Rome qui l'embrassèrent en lui annonçant que le peuple venait de le nommer consul pour la cinquième fois, et les légions ravies saluèrent le grand capitaine en brandissant leurs armes et poussant des cris d'allégresse.

Aix et toutes les villes de la Province célébrèrent avec enthousiasme le beau triomphe de Marius, et la république de Marseille applaudit aussi à la gloire de son libérateur. Le général lui donna les Fosses Marianes pour l'indemniser des puissans secours qu'elle lui avait fournis durant la guerre. Les Marseillais creusèrent, à la prise des eaux, un port désigné sous le nom de *Gradus Massilitanorum*, et perçurent des droits sur toutes les marchandises qui remontaient ou descendaient le Rhône. Ils élevèrent aussi sur la côte un phare pour guider les vaisseaux pendant la nuit. Marius, ayant

appris que Catulus s'était retranché devant les Cimbres qui avaient passé l'Adige, se prépara à marcher au secours de son collègue. Il mit ordre aux affaires de la Narbonnaise et partit pour l'Italie. La victoire qu'il remporta sur la seconde horde des Barbares vint ajouter un nouvel éclat à sa célébrité. Rome, ivre de joie et d'orgueil, le reçut comme un génie tutélaire. Chaque citoyen répandit des libations en son nom. Le peuple le surnomma le troisième Romulus (1). Les prisonniers cimbres et teutons, attachés avec des colliers de fer, précédèrent son char de triomphe. Les regards de la foule étonnée se fixaient principalement sur la haute stature de Teutobokhe qui surpassait, dit-on, les trophées portés autour du vainqueur (2).

Le nombre des soldats romains diminua dans la Narbonnaise; la surveillance administrative y devint moins active, et le gouvernement de cette province, qui jusque-là n'avait été confié qu'à l'un des deux consuls, fut donné à un préteur. Les Ligures-Salyens, toujours remuans, crurent qu'il fallait profiter de toutes ces circonstances pour

(1) Le second avait été Camille, vainqueur aussi de peuples gaulois.

(2) Florus, liv. III. — Valère-Maxime, liv. VIII, ch. XV. — Plutarque, Vie de Marius. — Frontin. Stratag., liv. IV, ch. VII, et liv. V, ch., II. — Orose, liv. V. — Tite-Live, *Epit.* LXVIII. — Vell. Paterc., liv. III. — *Claudian., de Bell. Get.* — Aul. Gell., Nuits Attiques, liv. XIX.

lever l'étendard de la révolte. Mais le préteur Cécilius les réduisit promptement à l'obéissance (1).

Le calme régnait dans la Province Romaine pendant que l'Italie était en proie aux plus affreuses calamités. Marius et Sylla, impitoyables proscripteurs, déchirèrent le sein de Rome gémissante. La mort de Marius ne mit pas fin à cette guerre impie. Sylla, marchant de succès en succès, vit à ses pieds ses ennemis, et se rendit maître absolu de tous ses concitoyens sous le titre de Dictateur. Cependant Sertorius, habile et vaillant capitaine, tenait encore en Espagne pour le parti du vainqueur des Cimbres, et Valérius Flaccus gouvernait alors la Narbonnaise avec la qualité de Préteur. Sertorius, obligé d'abandonner l'Espagne, réunit les débris du parti populaire sous le soleil de la Lusitanie (2) où il voulut transporter Rome (3) et relever l'auguste image de la République abattue. Son nom devint redoutable aux troupes de Sylla, et son génie leur donna de l'exercice. Le dictateur envoya contre lui Q. Metellus Pius, homme de résolution et d'expérience. Mais Sertorius paralysa ses efforts et le mit dans la nécessité d'implorer le secours de Lollius, successeur de Flaccus dans le

(1) Tite-Live, *Epit.* LXXIII. — 100 ans avant J.-C.

(2) Le Portugal.

(3) Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
CORNEILLE.

gouvernement de la Narbonnaise. Les renforts que ce préteur lui amena de Narbonne n'arrêtèrent pas les progrès de Sertorius (1). Quelque temps après, Métellus fut forcé d'avoir recours à Manilius Népos (2), nouveau gouverneur de la Province, lequel partit avec trois légions et quinze cents chevaux. Quelques avantages qu'il obtint au commencement de la campagne ne furent que le prélude d'une défaite complète. Hirtuléius, lieutenant de Sertorius, lui prit toutes ses places et le força de se renfermer dans Lérida.

Les revers de Métellus et des gouverneurs de la Narbonnaise, qui marchèrent à son secours, ne firent pas perdre à cette province son heureuse tranquillité. Mais la mort de Sylla, confondu dans la foule des simples citoyens par sa méprisante abdication, fut pour elle une cause de troubles et de discordes. La division se mit entre les consuls Emilius Lépidus et Lutatius Catulus (3). Le premier proposa le rappel des proscrits et l'abolition des lois despotiques du dictateur. Mais Catulus rejeta la proposition de son collègue, et l'obligea même de prendre la fuite. Lépidus se réfugia dans l'Étrurie et passa ensuite dans la Narbonnaise dont il avait obtenu le gouvernement pour l'année sui-

(1) Plutarque, Vie de Sertorius.
(2) Orose, liv. v, ch. xxiii.
(3) Pighius, t. iii.

vante; fit alliance ouverte avec Sertorius, et invita les Gaulois à le suivre en Italie. Peu répondirent à son appel, car ces querelles leur étaient étrangères. Lépidus partit néanmoins à la tête d'une troupe de proscrits, entra dans Rome et eut la hardiesse de se présenter aux Comices. Il y causa d'abord du tumulte, mais il fut bientôt repoussé par Catulus et Pompée qui le forcèrent de s'enfuir une seconde fois dans la Narbonnaise. Formant d'autres desseins, il leva des troupes, inspira la révolte aux peuples qu'il gouvernait (1), se mit à la tête de son armée principalement composée de Ligures, et partit de nouveau pour Rome, en nourrissant des projets de vengeance. Au bruit de sa marche, le Sénat le déclara ennemi de la patrie, et envoya contre lui Catulus et Pompée qui le défirent en Étrurie. Quelques Ligures repassèrent les montagnes. Lépidus et les débris de son armée trouvèrent un asile en Sardaigne. Ce général y mourut peu de temps après, et Perpenna, son ami, conduisit le reste de ses troupes en Espagne au secours de Sertorius.

Le soulèvement des peuples de la Narbonnaise devint presque général. Sertorius, malgré l'échec de son parti, resta maître de toute la Province. Il y fit reconnaître l'autorité de son Sénat, composé de sénateurs proscrits, nomma un gouverneur et des

(1) 77 ans avant J.-C.

magistrats, distribua des garnisons dans les places, ne négligea enfin aucune des branches de l'administration publique. Pour étouffer cette insurrection dangereuse, le Sénat resté à Rome nomma Manius Fontéius au gouvernement de la Province, et chargea Pompée, qui devait conduire une armée en Espagne contre Sertorius, de réduire en passant les Ligures rebelles. Pompée n'avait pas trente ans et n'était encore que questeur; mais déjà il avait fondé sa réputation sur des exploits éclatans, et le Sénat, le dispensant de la règle commune (1), lui confia extraordinairement le même pouvoir que s'il eût été consul. Il employa quarante jours à rassembler son armée et prit la route des Alpes (2). Les habitans de ces montagnes, épousant la cause de Sertorius, s'y étaient retranchés, de sorte que Pompée se vit contraint de s'ouvrir un passage par la force des armes vers les sources du Pô et du Rhône. Arrivé dans la Narbonnaise, il battit les insurgés et s'empara des villes qui tenaient pour Sertorius. Les postes de ce général ne pouvant plus garder le pays, se replièrent sur l'Espagne, rallièrent toutes les garnisons et passèrent les Pyrénées. Pompée épouvanta les populations liguriennes par des actes de sévérité cruelle et de

(1) L'âge de trente ans était nécessaire pour l'obtention d'une magistrature élevée, et l'éligibilité au Consulat était fixée à quarante-deux ans.

(2) Salluste, Hist. — Cicéron, *pro Lege Manil. et pro Fonteio.*

vengeance implacable. Il mit tout à feu et à sang, gagna Narbonne à travers des monceaux de cadavres (1), et rétablit ainsi le pouvoir de Rome. Voulant ensuite régulariser ce règne de violence et de terreur, il priva par un décret public les Volces-Arécomiciens et les Helviens (2) d'une partie de leurs terres qu'il adjugea aux Marseillais (3), en récompense de leur attachement inviolable aux intérêts du peuple romain. Pompée, ne trouvant plus d'obstacles à vaincre dans la Province, laissa à Fontéius le soin d'exécuter le décret pour la confiscation des terres des rebelles, et partit pour l'Espagne où il arriva, malgré la résistance des troupes de Sertorius qu'il défit au passage des Pyrénées.

La révolte semblait comprimée dans la Narbonnaise; mais la vengeance couvait dans tous les cœurs, et le délire du désespoir fesait rêver à l'affranchissement national. Fontéius ajoutait aux rigueurs de sa mission en l'exécutant avec toute la dureté de son caractère. Il parcourait à la tête des soldats les territoires frappés du décret, et marchait environné de supplices. Les peuples, qui ne souffraient qu'impatiemment le joug de ce proconsul odieux, se soulevèrent en masse au premier échec éprouvé par Pompée, et se donnèrent rendez-

(1) *Iter internacione Gallorum patefactum est.* Cicér., *pro Leg. Manil.*

(2) Les Helviens habitaient le Vivarais.

(3) Cæsar, *Bell. Civ.*, liv. 1.

vous sous les murs de Narbonne dont ils formèrent le siége. Il y a des raisons de croire qu'ils furent soutenus dans cette entreprise par un détachement de l'armée de Sertorius (1). Fontéius marcha au secours de sa capitale et la délivra (2). Les révoltés, regardant Marseille comme complice de la tyrannie romaine, s'avancèrent aussi contre elle, pour la punir de sa fidélité à leurs oppresseurs; mais Fontéius accourut, sauva encore cette ville et défit les Ligures dans plusieurs rencontres. Dès lors il ne mit aucune borne à ses vexations impitoyables, et fit exécuter le décret de Pompée à la pointe du sabre. Des confiscations plus étendues eurent même lieu au profit des légionnaires, et les priviléges dont jouissaient plusieurs des districts de la Province furent abolis. Fontéius courba le pays sous un sceptre de fer, étouffa dans son ame tous les sentimens de justice et de pitié, ne suivit d'autres règles que ses volontés capricieuses. Il introduisit l'usage des impôts sur le vin et créa plusieurs charges inusitées. Il obligea les propriétaires des terres voisines des chemins publics où passaient fréquemment les troupes romaines, d'en faire la réparation à leurs frais, et en donna la surveillance à deux de ses lieutenans qui, aussi

(1) Hist. de Languedoc, par deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, t. 1.

(2) Cicér., *pro Man. Fonteio*.

avides d'argent que lui-même, ne cherchèrent qu'à satisfaire leur avarice. Il ordonna en outre une levée de troupes, principalement de cavalerie, qu'il envoya en Espagne au secours de Pompée. Toutes les denrées montèrent à un prix extraordinaire; la misère publique fut à son comble, et bien que pendant deux ans la terre restât frappée de stérilité, l'inexorable publicain continua de tout immoler aux besoins d'un fisc dévorant.

Pompée, ne pouvant plus se soutenir en Espagne, rentra dans la Narbonnaise, après avoir exposé au Sénat sa situation déplorable par le défaut de secours suffisans. En même temps il démontra la nécessité de lui en fournir de nouveaux et l'impossibilité d'en tirer de la Narbonnaise épuisée (1). Fontéius, résidant alors dans la Province en qualité de lieutenant du proconsul Aurélius Cotta, qui l'avait remplacé dans ce gouvernement, fit rendre de grands honneurs à Pompée. L'année suivante (2) Fontéius fut nommé gouverneur pour la seconde fois, et Pompée, qui avait rassemblé des troupes dans ses quartiers d'hiver, se remit en marche pour l'Espagne, résolu de continuer la guerre contre Sertorius. Il eut le bonheur de terminer en deux campagnes cette guerre qui durait depuis environ dix ans, et fut ensuite rappelé à Rome.

(1) Cicér., *pro Fonteio.* — Tite-Live, *Epit.* XCIII.

(2) 73 ans avant J.-C.

Trois ans après, la Narbonnaise délivrée de l'administration de Fontéius, voulut avoir raison de sa tyrannie, et résolut de le dénoncer au Sénat. Les Allobroges, manifestant leur haine avec le plus de chaleur, se chargèrent d'exposer les griefs du pays et d'en soutenir les intérêts. A cet effet, ils envoyèrent des députés en Italie, et Induciomar, un de leurs principaux magistrats, fut le chef de cette ambassade; ce qui indique que ces peuples avaient su conserver quelques droits, malgré les vexations de Fontéius. Leurs députés, bien accueillis à Rome, trouvèrent un accès facile auprès de Plétorius et de Fabius Sanga; le premier était alors questeur et édile, le second était le patron des Allobroges, suivant les usages de cette époque où les peuples sujets ou alliés de la République avaient dans le Sénat un protecteur qui soignait leurs affaires. Tous les deux, citoyens honnêtes et recommandables, mais ennemis secrets de Fontéius et cherchant depuis long-temps l'occasion de le perdre, prêtèrent avec joie leur appui à ses accusateurs.

Fontéius, effrayé du nombre et de la gravité des faits articulés contre lui, confia sa défense à Cicéron qui parla deux fois dans le Sénat (1). Ce puissant orateur, peu scrupuleux sur le choix des argumens, comme le sont en général les avocats,

(1) Nous n'avons pas son premier Plaidoyer, et il ne nous reste qu'un fragment du second.

n'épargna rien pour assurer le succès de sa cause. Du haut de sa fierté romaine, il jeta le sarcasme et le mépris sur les représentans de la Narbonnaise qui ne demandaient point faveur, mais justice. « Le dernier citoyen de Rome, s'écria-t-il, « est au-dessus du premier chef de ce peuple bar-« bare, et son témoignage ne pourra jamais être « détruit par l'accusation du plus recommanda-« ble des Allobroges ». Les députés ne paraissaient qu'en supplians aux pieds des Pères conscrits, et Cicéron les représenta comme des imposteurs audacieux dont il fallait courber la tête menaçante. Dans sa jactance cruelle, il leur fit un reproche de tout ce qui leur appartenait, de tout ce qui les fesait remarquer au milieu de Rome corrompue par le luxe : mœurs singulières, vêtemens grossiers, chevelure en désordre. Lui qui avait consacré sa vie au culte de la philosophie et des lettres, lui qui fesait un admirable usage de la langue latine, il ne put pardonner aux Allobroges leur dialecte barbare, et alla même jusqu'à dire que ces accens âpres et rudes répandaient la terreur sur la place publique (1). Sans doute sa colère puérile se fût calmée, si ces hommes qui exprimaient sans grace ce qu'ils sentaient avec énergie, eussent été des rhéteurs élégans, capables d'admirer son style et

(1) *Vagantur læti atque erecti passim toto foro, cum quibusdam nimis, et barbaro atque immani terrore verborum*. Cicéron, *pro Fonteio*.

son éloquence. Ce fut plaisir de l'entendre tonner contre les cérémonies barbares et les sacrifices sanglans des Gaulois. « Ils souillent, dit-il, leurs temples « et leurs autels en offrant des victimes humaines. « Chose étrange! Pour satisfaire à ce qu'ils doivent « à leur religion, il faut qu'auparavant ils la dés- « honorent par quelque meurtre. Ils ne peuvent « être religieux sans être homicides (1) ». La plupart des Romains qui demeuraient dans la Narbonnaise vinrent déposer en faveur de Fontéius. Les habitans de Narbonne prirent aussi sa défense, et Marseille envoya des députés à Rome pour rendre un témoignage avantageux de sa conduite. Nous ne connaissons pas l'arrêt du Sénat; mais il est probable qu'il prononça l'acquittement de Fontéius, car les accusateurs avaient un grand tort, celui d'être faibles et vaincus. Fontéius, au contraire, comptait sur ses richesses et sur son nom illustre, sur sa famille puissante, sur sa sœur vestale, sur la foule de ses amis qui l'environnaient, avec des applaudissemens pour Cicéron, avec un rire moqueur pour des étrangers portant saies et braies. Et puis les crimes reprochés à Fontéius n'étaient-ils pas les crimes du gouvernement romain? La

(1) Il est douteux que les Allobroges et les autres peuples de la Narbonnaise immolassent à cette époque des victimes humaines. La domination romaine avait mis fin à ces abominables sacrifices. Mais Cicéron, voulant rendre odieux les accusateurs de son client, les confondit avec les autres Gaulois que Rome n'avait pas soumis.

souveraineté de la République, l'intérêt de ses conquêtes, le droit terrible de la guerre dont elle usait toujours sans miséricorde, n'étaient-ils pas mis en cause?

La Narbonnaise n'eut aucun soulagement, et les successeurs de Fontéius l'accablèrent aussi de leur administration despotique. Les Allobroges envoyèrent à Rome une nouvelle ambassade pour accuser Calpurnius Pison (1), à qui le Sénat avait donné le gouvernement de la Province, l'année qui suivit son consulat. Cicéron défendit aussi Pison qui fut absous (2).

Ce fut sans doute pour prévenir de semblables plaintes que le Sénat envoya à la place de Pison, le préteur Licinius Muréna, lequel, par sa douceur et son équité, calma les esprits des peuples de la Narbonnaise et s'attira leur amour pendant les deux années de son gouvernement. Cependant ces peuples infortunés ne voyaient aucun terme à leurs misères, des charges énormes les accablaient, et les intérêts accumulés depuis long-temps par les calculs d'une sordide usure, par l'insatiable avarice des fermiers, montaient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Les débiteurs, dans l'impossibilité de satisfaire à des exactions si cruelles, étaient à la veille de voir vendre comme es-

(1) Cicér., *pro Val. Flacco.*

(2) 62 ans avant l'ère chrétienne.

claves leurs femmes et leurs enfans. Les Allobroges, qui toujours en agissant pour eux, agissaient aussi pour les autres peuples de la Province, envoyèrent encore des députés à Rome, pour demander au Sénat une diminution d'impôts; mais cette assemblée se montra insensible à leurs justes plaintes. Cicéron était alors consul, et Catilina ourdissait sa conspiration fameuse. Lentulus, son principal complice, voulut mettre à profit le mécontentement de la Narbonnaise, et se flatta d'en tirer de puissans secours. Dans cet espoir, il chargea Umbrénus, un des conjurés, qui avait quelques liaisons avec les députés Allobroges, de négocier leur participation à l'entreprise, en promettant l'abolition de toutes leurs dettes. Gabinius lui fut ensuite adjoint, et les deux conjurés firent aux envoyés les ouvertures et les propositions convenues. Les Allobroges irrésolus ne s'engagèrent à rien et prirent conseil de Fabius Sanga, qui les dissuada d'entrer dans le complot, et instruisit sur-le-champ Cicéron de tout ce qui se passait. Le consul les vit, leur fit des promesses plus brillantes que celles de Lentulus, et s'assura de leur dévouement. Ils feignirent alors d'accueillir les offres des conjurés et manifestèrent le désir de traiter avec les chefs. Ils eurent une secrète entrevue avec Lentulus, Céthégus, Statilius et quelques autres auxquels ils demandèrent des garanties. On rédigea un traité que toutes les parties signèrent. Les Allobroges en

reçurent un double, et décidèrent de partir la nuit suivante pour se rendre dans leur pays en passant par le camp de Catilina où le conjuré Volturcius, porteur de plusieurs lettres, se chargea de les conduire. Cicéron, averti à temps, envoya sur la route deux préteurs avec des gardes, et lorsque les Allobroges y arrivèrent, on s'empara de Volturcius et de toutes les preuves du crime. Lentulus et ses complices furent aussitôt arrêtés, et le Sénat ayant décrété leur supplice, Cicéron les fit mettre à mort dans la prison. Catilina, forcé de tenter le hasard d'une bataille, mourut les armes à la main, avec un courage digne d'une cause meilleure (1).

Il paraît que les Allobroges ne reçurent pas la récompense promise et méritée des services importans qu'ils venaient de rendre à la République; car peu de temps après, ce peuple belliqueux, animé par Latugnat, son chef, prit les armes et désola par ses courses les établissemens Romains de la Narbonnaise. Le préteur Pontinius, homme de courage et d'expérience, qui avait acquis des titres à l'estime des bons citoyens durant la conjuration de Catilina, gouvernait alors la Province. Il détacha Manlius Lentinus, un de ses lieutenans, avec un corps de troupes pour arrêter les incursions des révoltés, et le suivit lui même de près

(1) Salluste, *Bell. Catilin.*

avec le reste de son armée. Lentinus, s'étant avancé dans le pays des Allobroges, prit une de leurs villes, nommée *Ventia* et située sur l'Isère. Au bruit de la marche de ce général, la terreur fut si grande que Catugnat qui s'était approché avec une partie des rebelles, se hâta de s'éloigner, ce qui obligea les autres à demander la paix. Cette demande n'était faite que pour gagner du temps et recevoir des secours. Les paysans, s'étant bientôt rassemblés, assiégèrent et reprirent Ventia. Lentinus alla camper sur les bords de l'Isère, et Catugnat, passant la rivière, obtint un avantage sur les Romains, qui eussent été entièrement défaits sans un orage qui s'éleva tout à coup et mit fin au combat (1). Lentinus, se relevant de cet échec, ravagea la campagne, se présenta devant Ventia et l'emporta de vive force. Pontinius prit des mesures pour terminer cette guerre qui troublait toute la Narbonnaise. Il ordonna à L. Marius et à Sergius Galba, ses lieutenans, de passer le Rhône, de se rendre dans le pays des Allobroges et de joindre Lentinus. Les deux généraux mirent le feu à la ville de *Solonium*, située aussi sur les bords de l'Isère; mais Catugnat revint avec un renfort considérable, arrêta l'incendie et empêcha les Romains de s'emparer de ce poste important. Pontinius ne tarda pas à arriver avec toute son armée.

(1) Dion Cassius, liv. XXXVII.

Il attaqua Catugnat dans son camp avec tant d'impétuosité, que celui-ci se voyant hors d'état de faire une plus longue résistance, abandonna tout à la discrétion des légionnaires (1). Par cette victoire, le gouverneur de la Narbonnaise termina, la troisième année de son administration, une guerre qui inspirait de vives inquiétudes à la République. Le temps de ses fonctions étant expiré, il se rendit à Rome et demanda les honneurs du triomphe qu'on lui refusa d'abord, mais qu'il obtint cinq ans après, malgré l'opposition de ses ennemis.

Pendant soixante ans la Gaule Narbonnaise avait été province frontière; mais elle allait devenir le centre des provinces de l'Occident, car César, avide de gloire, se préparait à reculer les limites de la domination romaine. Jusque là le gouvernement de la Narbonnaise, quelquefois dépendant, et quelquefois séparé de celui de la Cisalpine, n'avait été donné que pour une année, conformément à la loi Sempronia. Le peuple seul pouvait en proroger la durée. Aussi les consuls et les préteurs qui avaient conservé leur autorité plus long-temps, avaient obtenu une prorogation à la fin de chaque année, ou n'avaient continué d'y commander qu'en attendant un successeur. Il fallait à l'ambitieux génie de César d'autres honneurs

(1) 60 ans avant J.-C.

que ces honneurs vulgaires. Élu consul par l'appui de Pompée et de Crassus auparavant brouillés et qu'il avait su réconcilier, il obtint pour cinq ans, à l'expiration de sa magistrature suprême, le gouvernement de la Narbonnaise à laquelle un tribun du peuple, sa créature, fit joindre la Gaule Cisalpine et l'Illyrie. César arriva dans la Province (1) qui était soumise et tranquille. Il s'appliqua aux soins de l'administration et ne changea rien à l'ordre établi. Bientôt, prenant son essor, il porta au loin la gloire du nom romain. On connaît la fortune et les exploits de cet homme prodigieux. En moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, passa le Rhin, défit Arioviste, roi de la Germanie, soumit la Belgique à ses lois, subjugua toutes les Gaules, et vint, audacieux conquérant, planter ses aigles dans la Grande Bretagne, séparée du monde connu (2). Il tira d'utiles secours de la Narbonnaise et de Marseille en particulier. Aussi, plein de reconnaissance, il agrandit le territoire déjà bien vaste de cette république alliée, et lui fit d'autres concessions favorables à ses intérêts commerciaux (3).

Heureuse Rome, si elle eût pu, en conservant unis César et Pompée, jouir paisiblement du fruit

(1) Toujours 60 ans avant J.-C.

(2) *Et penitùs toto divisos orbe Britannos.* Virg.

(3) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. 1.

de leurs triomphes et retenir dans de justes bornes leur ambition rivale! Mais non. La guerre civile s'est allumée de nouveau, et des flots de sang vont couler pour la querelle de ces deux grands hommes. Qu'importe alors leur gloire? Elle est trop chère à ce prix. Mieux eût valu qu'ils eussent passé sur la terre sans y laisser la moindre trace, comme des voyageurs ignorés dans la foule, et que leur vie obscure se fût éteinte sans retentissement. César quitte la Narbonnaise, entre dans la Cisalpine, franchit le Rubicon et se rend maître de Rome. Ensuite il reprend la route de la Province par les Alpes maritimes, dans l'intention de marcher en Espagne contre Pétréius et Afranius, lieutenans de Pompée, placés à la tête d'une armée puissante, toute composée de vieux soldats. La Narbonnaise entière reconnaît son autorité; pourtant un obstacle imprévu l'arrête. Marseille vient de se déclarer pour son rival (1). Le conseil des Timouques n'a pas hésité un instant. La politique constante de cette assemblée aristocratique fut de ne voir Rome, les principes du gouvernement et les règles de la justice que dans l'enceinte du Sénat où elle avait placé toute sa confiance, toutes ses sympathies; et le Sénat marchait avec Pompée, le seul représentant du pouvoir légitime. César, quoique maître du Capitole et de l'Italie,

(1) Voy. mon Hist. de Marseille, t. 1, liv. 1.

ne parut aux yeux des Marseillais que comme un usurpateur et un traître. Dans les illusions généreuses de leur antique fidélité, ils firent avec ardeur des préparatifs de défense, réparèrent les fortifications et les murailles, armèrent plusieurs galères, appelèrent à leur secours des bandes d'Albiciens, et attendirent ainsi César, bien résolus de braver son courroux et de résister à ses armes.

Il ne tarda pas de se présenter à la tête de trois légions (1), et demanda une conférence. Quinze principaux citoyens (2) se rendirent auprès de lui dans son camp. Il les reçut avec bonté, leur dit qu'ils devaient plutôt suivre l'exemple de toute l'Italie que la volonté d'un seul homme (3), et les exhorta vivement à engager leurs compatriotes dans sa cause. Les députés marseillais rentrèrent

(1) 49 ans avant J.-C.

La légion, fameuse chez les Romains comme la phalange chez les Grecs, n'eut pas toujours le même nombre de soldats. Ce nombre, successivement augmenté, fut à peu près invariable depuis Marius jusques à la décadence de l'Empire. La légion avait alors 6,000 hommes environ.

L'infanterie se divisait en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, le manipule en deux centuries, la centurie en dix décuries ou chambrées.

Le corps de cavalerie se divisait en dix compagnies appelées *turmes*, et chaque turme en trois brigades de trente hommes.

Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXV, XXVIII, XXIX, XXXII, XXXV, XXXVII et suiv.

(2) Il est probable qu'ils formaient le Conseil des Quinze.

(3) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I.

dans la ville, et le Conseil des Six Cents s'assembla aussitôt pour délibérer. Ne changeant pas de résolution, il voulut seulement gagner du temps, et les mêmes députés portèrent à César la réponse des Sénateurs. Elle était ainsi conçue : « Nous sa-
« vons que le peuple romain est divisé en deux
« partis ; mais il ne nous appartient pas de décider
« de quel côté se trouve la justice. César et Pompée
« ont des titres égaux à notre reconnaissance, car
« ils nous ont comblés de bienfaits et sont les pro-
« tecteurs de notre république. L'un agrandit
« notre territoire aux dépens des Helviens et des
« Volces-Arécomiciens, l'autre nous a accordé
« des avantages non moins précieux. Nous devons
« donc conserver une neutralité parfaite et ne rece-
« voir ni l'un ni l'autre dans nos murs (1) ».

Il y avait peu de sincérité dans ce langage, car, pendant les négociations, Domitius Enorbarbus, lieutenant de Pompée, nommé par le Sénat Romain pour succéder à César dans le gouvernement des Gaules, entra dans le port avec une petite flotte de sept vaisseaux. On lui donna le commandement de la ville et la direction de la guerre. César irrité fit approcher ses légions des remparts de Marseille. Voulant en même temps bloquer le port, il ordonna de construire et d'équiper à Arles douze galères, lesquelles furent prêtes dans trente jours et placées

(1) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. 1.

sous les ordres de Décimus Brutus. César, laissant le commandement de l'armée de terre et la conduite du siége à Trébonius, partit ensuite pour l'Espagne (1).

Le siége de Marseille fut plus long que César ne l'avait prévu. Dix-sept galères marseillaises, montées par des Albiciens, offrirent le combat à la flotte romaine; mais les soldats de Brutus avaient un trop grand avantage sur ces montagnards auxiliaires pour ne pas en triompher. Les Marseillais perdirent neuf galères, et les huit autres entrèrent en mauvais état dans le port (2). Trébonius avançait en même temps ses travaux du côté de la terre, et le malheur semblait inspirer à Marseille une énergie nouvelle, un enthousiasme plus ardent pour la cause de Pompée. Le général romain s'était approché des remparts à la faveur des parapets et des mantelets; pourtant il ne jugea pas prudent de tenter un assaut qui lui présentait trop de périls. Entreprenant, avant tout, d'immenses travaux de siége, il fit construire une terrasse en bois et en osier de quatre-vingts pieds de hauteur, pour dominer les murs de la ville. L'essai de cette machine ne fut pas heureux. Les assiégés, animés

(1) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I. — Dion Cassius, liv. XLI. — Vell. Paterc., liv. II., ch. L. — Tite-Live, *Epit.* CX. — Florus, liv. IV, ch. II. — Orose, liv. VI, ch. XV. — Suétone, C. J. Cæsar, n° 34.

(2) Cæsar, *ibid.* — Dion Cassius, *ibid.*

d'une patriotique audace et se servant de leurs balistes avec une merveilleuse adresse, lançaient d'immenses projectiles, des solives de douze pieds de long, armées de pointes de fer, lesquelles tombaient avec fracas sur les claies de la terrasse, en traversaient quatre rangs et s'enfonçaient encore en terre. Les Marseillais jetèrent aussi d'énormes barres de fer rougies sur les remparts parallèles à leurs murailles que les Romains avaient élevés, et consumèrent tous ces ouvrages dans un vaste incendie. Lorsque, à l'abri de la tortue, le bélier approcha sa tête menaçante pour secouer la muraille sur sa base, les Marseillais descendirent une corde avec un nœud coulant et levèrent si haut cette tête de bronze qu'ils la rendirent inoffensive. Puis avec la pierre et le feu ils anéantirent toute la machine sur laquelle les Romains fondaient leurs espérances (1).

L'héroïque résistance des Marseillais frappa Pompée d'admiration, et il envoya à leur secours Nasidius, un de ses lieutenans, avec une flotte de dix-sept vaisseaux qui mouillèrent à Tauroentum. Les assiégés, instruits de l'arrivée de ces auxiliaires, rendirent de solennelles actions de graces à toutes les divinités protectrices de la patrie. Femmes, vieillards, enfans, tous sentirent redoubler les généreux élans de ce patriotisme républicain qui

(1) Vitruve, liv. x.

toujours enfanta des prodiges de courage et de vertu. L'arsenal prit une nouvelle activité ; on répara les galères anciennes, on en construisit quelques autres, on les fit suivre de barques de pêcheurs garnies de claies, à l'épreuve des traits, et remplies d'archers et de machines de guerre. Les Marseillais se préparèrent ainsi à opérer leur jonction avec Nasidius. Le jour du départ pour Tauroentum, on vit un bien beau spectacle. Toute la population se pressa sur les quais ; et lorsqu'un vent propice, enflant les voiles de la flotte guerrière, l'éloigna du rivage, ce peuple attendri, les mains levées vers le Ciel, les yeux mouillés de larmes, accompagna de ses adieux touchans ses braves défenseurs, tant que ses regards purent suivre les vaisseaux qui disparurent enfin au milieu des vapeurs d'un horizon sans bornes.

Brutus se mit à leur poursuite, mais il ne put les empêcher de joindre à Tauroentum la flotte de Nasidius. Bientôt il résolut de leur livrer combat. Les Marseillais et leurs alliés ne le refusèrent point et se formèrent en ligne ; les premiers occupaient l'aile droite, et Nasidius l'aile gauche. Les Marseillais firent des prodiges de valeur, mais la victoire leur fut encore infidèle. Le vaisseau que montait Brutus était reconnaissable par un large pavillon déployé, et deux galères marseillaises lancées de toute la force de leurs rames, fondirent de deux côtés sur ses flancs. Le pilote romain, voyant le

péril, sut éviter leur choc par une manœuvre aussi prompte qu'habile, et les deux galères, ne pouvant arrêter leur mouvement impétueux, se heurtèrent avec violence et s'engloutirent dans les flots. Nasidius s'enfuit lâchement avec sa flotte vers l'Espagne citérieure. Une galère marseillaise le suivit. Cinq furent coulées à fond, quatre prises, et une de celles qui restaient fut sur-le-champ dépêchée à Marseille, pour y porter la fatale nouvelle. Du quartier-général de Trébonius, situé sur une hauteur tout proche de Marseille (1), l'œil plongeait dans l'enceinte de cette grande ville, et c'est de là que les Romains observaient les divers mouvemens de sa population agitée. Sitôt que la galère fut aperçue du port, la multitude, accourue sur le rivage, poussa des gémissemens. « C'était, dit « l'historien de cette guerre, un deuil aussi pro- « fond, une désolation aussi violente que si la « cité eût été prise d'assaut (2) ». Pourtant les Marseillais persistèrent dans leur héroïque défense et le siége continua. Trébonius fit construire des machines de toute espèce, livra des assauts, repoussa des sorties, et parvint à saper une partie des remparts. Alors les Marseillais se virent réduits aux dernières extrémités. N'attendant plus leur

(1) Là où se trouve aujourd'hui le Lazaret.

(2) *Omnis multitudo se se ad cognoscendum effudit, ac, re cognitâ, tantus luctus excipit, ut urbs ab hostibus capta eodem vestigio videretur.* Cæsar, *ibid.*, liv. II.

salut que de la commisération de Trébonius, ils lui envoyèrent des députés qui lui firent un tableau attendrissant de leur ville infortunée. Prosternés à ses pieds, ils le conjurèrent de ne pas la livrer à la fureur de ses troupes. « Lorsque César « arrivera d'Espagne, ajoutèrent-ils, nous lui ouvri- « rons nos portes aux conditions qu'il voudra nous « dicter. Que dès maintenant les hostilités soient « suspendues; que le sang cesse de couler ». Trébonius leur accorda la trève demandée, et ses soldats en murmurèrent parce qu'ils s'étaient flattés de trouver dans le pillage de Marseille le juste prix de leurs fatigues. Mais ces plaintes d'une courte durée firent place à la plus entière confiance.

L'obscurité couvre ici un événement raconté de deux manières, et l'on ne sait sur quel parti l'accusation doit tomber. Suivant César (1), les Romains, tranquilles sur la foi de la suspension d'armes, négligeaient de surveiller avec leur activité ordinaire les retranchemens, les machines de guerre et les travaux de siége. Un jour que le vent soufflait avec violence, à l'heure de midi, une colonne Marseillaise fit une sortie, livra aux flammes tous ces ouvrages qui furent réduits en cendres, et rentra dans ses murs, vivement poursuivie par les assiégeans. Le lendemain les Marseillais, encouragés par ce succès, tentèrent une autre sortie qui leur

(1) Ouv. cité, liv. II.

devint funeste, car ils furent rejetés dans la ville, après avoir laissé sous les murailles un grand nombre de morts. Ainsi parle César qui était alors absent et qui ne peut avoir écrit cette partie de ses Commentaires que sur les notes de Trébonius, intéressé peut-être à lui cacher la vérité. Dion Cassius assure (1) qu'une attaque de nuit, faite par les Romains au mépris de la trève, enflamma les Marseillais d'une soudaine indignation et les poussa dans le camp ennemi où ils marquèrent leur passage par d'horribles traces de feu. Quoi qu'il en soit, les Romains, travaillant avec une infatigable ardeur, réparèrent bientôt leurs désastres, et sur les débris de leurs ouvrages anciens d'autres ouvrages s'élevèrent plus menaçans que jamais. La situation de Marseille fut alors affreuse. La ville était dépeuplée par la famine et par des maladies pestilentielles, fruit du blocus et de la mauvaise nourriture. Les Citoyens qui survivaient ne pouvaient plus compter sur leurs forces abattues, sur leur courage chancelant, et déjà l'on en voyait, semblables à de misérables fantômes, se traînant à grand'peine au bord de leur tombeau. Sur ces entrefaites, César arriva à Narbonne, vainqueur de l'Espagne soumise en quarante jours, et se hâta de paraître sous les murs de Marseille. Les habitans résolurent de se rendre

(1) Liv. XLI.

à discrétion. Domitius sortit du port avec trois vaisseaux, échappa à la poursuite de Brutus et gagna l'Italie.

Le conquérant des Gaules, fidèle à ses habitudes généreuses, n'avait jamais voulu la destruction de Marseille. Il avait même expressément recommandé par lettres à Trébonius de ne pas souffrir que la ville fût emportée d'assaut. Ému par les souvenirs de son origine et de sa gloire, il eût cru se couvrir d'une éternelle honte en effaçant du monde cette ville célèbre, en ordonnant qu'elle tombât souillée par le pillage dans un jour de colère. Jugeant plus digne de lui de se montrer clément, il laissa à Marseille son indépendance et ses lois. Il se contenta de lui enlever ses armes, ses vaisseaux, ses machines de guerre, son trésor public et toutes ses colonies, à l'exception de Nice qui, par une faveur particulière (1), continua d'élire ses magistrats et de se régir sous la protection de sa métropole. César mit deux légions en garnison dans la citadelle de Marseille, ordonna qu'un de ses ports (2) fût exclusivement consacré aux besoins de cette garnison nombreuse (3), et

(1) Il est probable que Nice ne conserva ce privilége que parce qu'elle s'était montrée favorable à la cause de César.

(2) Le Port de la Joliette, *Julii Statio.*

(3) Ces deux légions fournissent la preuve de l'importance de Marseille. C'est la garnison la plus forte que les Romains aient jamais mise dans aucune autre place.

joignit à la Narbonnaise les vastes possessions que la ville tenait de la libéralité des généraux romains auxquels elle avait rendu tant de services. Marseille fut ainsi réduite à son territoire primitif. Faible république marchande, toujours gouvernée par le Conseil des Timouques et désormais étrangère aux intérêts de Rome, elle perdit son influence et son pouvoir politique, mais elle conserva sa renommée littéraire, sa politesse exquise et ses mœurs séduisantes.

Après la prise de Marseille, César retourna en Italie. Bientôt la bataille de Pharsale mit le comble à ses prospérités et lui livra l'Empire. Déjà il avait donné le gouvernement des Gaules à D. Brutus. Nous ignorons si la Narbonnaise en fesait partie; nous savons seulement que vers la même époque Claude Néron, père de l'empereur Tibère, fut chargé par le Sénat de conduire deux colonies de vétérans à Arles et à Narbonne; cette dernière ville prit alors le surnom de *Colonia Décumanorum*, parce que les vétérans de la dixième légion s'y fixèrent, et Arles s'appela *Colonia Sextanorum*, parce qu'elle reçut dans son sein ceux de la sixième légion. On peut rapporter au même temps l'établissement des vétérans de la seconde légion à Orange (1). On voyait à l'embouchure de la rivière

(1) *Colonia Secundanorum.*

Les soldats de la septième légion furent envoyés à Béziers, *Biterræ Septimanorum.* — Hist. de Languedoc.

d'Argens quelques cabanes liguriennes. César, reconnaissant les avantages de cette position, y fit creuser un port et jeta les fondemens de Fréjus (1). Ce grand homme n'oublia jamais les marques d'attachement que la Narbonnaise lui avait données. Il accorda le titre de Citoyens Romains à un grand nombre d'habitans de cette province favorite, entre autres à tous les soldats d'une légion qu'il y avait levée et qu'il entretenait à ses dépens (2). Il fit admettre aussi plusieurs Ligures dans le Sénat, lorsqu'il éleva à neuf cents le nombre des membres de cette assemblée (3). Il ne craignit point de s'exposer aux railleries de quelques-uns de ses compatriotes, lesquels se prirent à dire que le dictateur avait changé les *brayes* des Gaulois contre les laticlaves des Pères conscrits, et qu'il était singulier de le voir tantôt attacher ces Gaulois comme captifs à son char de triomphe, et tantôt les honorer des premières charges de la République (4). Les Pompéiens surtout, partisans chaleureux des vieilles institutions romaines, manifestèrent leur dépit : à les entendre, tout était perdu, les arts comme le pouvoir, l'éloquence comme la

(1) *Forum Julii*, Marché de Jules.

(2) Suétone, *in Cæsar.*

(3) Plus tard Auguste réduisit ce nombre à six cents.

(4) Suétone nous rapporte ainsi ces paroles :

*Gallos Cæsar in triumphum ducit. Iidem in Curiâ*
*Galli Braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.*

liberté. Cicéron lui-même fit à César une querelle de puriste et laissa échapper ces plaintes douloureuses : « Adieu l'urbanité ! adieu la fine et élé« gante plaisanterie ! la braye transalpine a « envahi nos tribunes (1) ».

Le dictateur passa dans la Narbonnaise pour aller en Espagne continuer la guerre contre les fils de Pompée qu'il vainquit. Il retourna à Narbonne où il rencontra Marc-Antoine qui s'y était arrêté et qui s'occupait beaucoup moins des affaires publiques que de ses plaisirs (2). César, de retour à Rome, donna le gouvernement de la Narbonnaise et de l'Espagne citérieure à Lépide avec le commandement de quatre légions (3).

Lépide était alors général de la cavalerie, et comme cette charge ne lui permettait pas d'aller exercer par lui-même les fonctions de gouverneur, il envoya des lieutenans à sa place.

César tomba dans le Sénat sous vingt coups de poignards (4), victime immolée, malgré son génie et sa clémence, par les partisans fanatiques des privilége patriciens et de la vieille aristocratie. Lépide, nommé grand pontife, se mit en route pour la Province Romaine à la fin de l'année et

(1) Lettres Familières, liv. IX, *ad M. Varron et Cæter.*

(2) Cicéron, Philip. II.

(3) Florus, liv. IV, ch. II. — Dion, liv. XLIII.

(4) Le 15 mars de l'an 710 de Rome, 44 ans avant l'ère vulgaire.

fixa son séjour à Narbonne (1), tandis qu'Antoine et le jeune Octave, en concurrence pour le pouvoir, déchiraient Rome par la lutte de leur ambition rivale. Bientôt après, Plancus, qui gouvernait la partie des Gaules formées des conquêtes de César, eut ordre du Sénat de bâtir la ville de Lyon, pour donner asile à quelques habitans de Vienne chassés par les Allobroges. Plancus, attaché au Sénat qui s'était rallié à la cause d'Octave, passa le Rhône pour mener les troupes en Italie par la Narbonnaise; il craignait que Lépide ne s'opposât à sa marche, lorsqu'il apprit que l'héritier de César, guidé par les consuls Hirtius et Pansa, venait de défaire Antoine auprès de Modène, et que ce dernier se disposait à se jeter dans la Province Romaine. Alors Plancus voulut aller joindre Lépide qui lui paraissait mieux intentionné; mais Lépide se hâta de passer sous les drapeaux d'Antoine (2) en faveur duquel la ville de Narbonne se déclara la première, à la sollicitation des soldats de la dixième légion qui lui étaient dévoués, et toute la Province suivit de près cet exemple. Sur ces entrefaites, Octave se réconcilia avec Antoine et Lépide, sous le prétexte de réunir leurs troupes pour venger la mort de César et marcher ensemble contre

(1) Dion, liv. XLVI. — Vell. Paterc., liv. II, ch. LXIII. — Appien, *de Bell. Civil.* liv. III.

(2) Cicéron, Lettres Famil. liv. X.

Brutus et Cassius qui se trouvaient à la tête d'une armée considérable. Plancus se détermina à faire aussi la paix avec Antoine et Lépide qui passèrent en Italie avec dix-sept légions et dix mille chevaux. Lépide laissa à Varius Catulo, son lieutenant, le gouvernement de la Narbonnaise (1).

Antoine, Lépide et Octave, dans une entrevue proche de Modène, formèrent ce triumvirat fameux qui détruisit la République et renouvela les proscriptions de Marius et de Sylla. Ils firent le sacrifice mutuel de leurs proches et de leurs amis qu'ils s'abandonnèrent par un article de cet exécrable traité. Ce fut ainsi que Cicéron périt victime de la fureur d'Antoine par la lâche infamie d'Octave dont il avait créé la puissance et soutenu la jeunesse de son crédit et de son grand nom. Les triumvirs partagèrent entre eux les provinces. Lépide conserva le gouvernement de la Narbonnaise et de l'Espagne. Antoine eut celui des Gaules conquises par César, où Plancus commandait encore. Octave obtint l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne et les autres îles. L'Italie et la Gaule Cisalpine restèrent en commun. L'Asie, occupée par Brutus et Cassius, n'entra point dans ce partage. Bientôt la liberté mourante vint rendre le dernier soupir aux plaines de Philipes. Brutus et Cassius, qui y furent vaincus, entraînèrent dans leur tom-

(1) Plutarque, Vie d'Antoine.

beau les restes de la République. Les triumvirs firent un nouveau partage de l'Empire (1). Octave prit pour lui l'Espagne et céda l'Afrique à Lépide qu'il ne craignait plus et qu'il n'avait jamais estimé. Le lot d'Antoine, déjà maître des Gaules, fut augmenté de la Narbonnaise dont il donna le gouvernement à des favoris qui n'avaient d'autre mérite que celui d'être dévoués à sa cause. Il faut en excepter Asinius Pollion, homme supérieur, digne ami de Virgile et d'Horace. Calénus administrait le reste des Gaules sous l'autorité d'Antoine, lorsque Octave travailla sous main à soustraire toutes ces Provinces à l'obéissance de son collègue. Il passa les Alpes et s'efforça de gagner à son parti les troupes de Calénus qui mourut sur ces entrefaites. Le fils de Calénus se joignit à lui avec onze légions (2), et la Narbonnaise passa ainsi sous le pouvoir d'un autre maître. Octave révoqua tous les magistrats nommés par Antoine, en choisit d'autres à leur place, donna à Salvidiénus le gouvernement de la Province et retourna en Italie. Salvidiénus fit offrir à Antoine, alors occupé au siége de Brindes, d'embrasser son parti avec toutes les troupes qu'il commandait aux environs du Rhône. Les deux triumvirs s'étant réconciliés, Antoine découvrit à

(1) Appien, *de Bell. Civil.* liv. v. — Dion, liv. XLVIII. — Pighius, t. III.

(2) Appien. *ibid.*

son collègue la trahison de Salvidiénus, qui fut arrêté, jugé par le Sénat et condamné à mort.

Octave et Antoine convinrent d'un nouveau partage. Le gouvernement de l'Occident échut au premier, celui de l'Orient au second, et l'Afrique fut laissée à Lépide que les deux autres ne daignaient plus consulter. Honte et pitié! Trois hommes, foulant aux pieds la patrie enchaînée et les lois avilies, sans avoir même pour excuse le génie qui subjugue ni la gloire qui éblouit, s'attribuaient comme leur patrimoine ces magnifiques dépouilles qui avaient coûté tant de sang, ces vastes provinces conquises par la valeur des légions et maintenues dans l'obéissance par la sagesse du Sénat. Et de ces trois hommes, un seul régna bientôt en ravissant le pouvoir aux deux autres. Ce dominateur heureux fut Octave. La ruine de Lépide ne lui coûta pas de grands efforts; quelques intrigues lui suffirent. Ce triumvir, méprisé des soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Octave le dépouilla de l'autorité souveraine, puis il se tourna contre Antoine qui était maître de toutes les forces de l'Égypte et de l'Orient. C'est sur la mer que les deux rivaux vidèrent leur querelle : la bataille d'Actium décida de l'empire du monde (1), et Octave triomphant réduisit Antoine à se tuer lui-même. Il conserva les anciennes magistratures et cacha son pouvoir

(1) 31 ans avant l'ère vulgaire.

absolu sous des formes trompeuses de liberté, car il savait que le nom seul de République, environné de séduisans prestiges, conservait encore le privilége d'émouvoir fortement les cœurs et de charmer la multitude. Octave reçut le surnom d'Auguste et le titre d'Empereur (1). Un de ses premiers soins fut de partager les provinces avec le peuple romain. Il se réserva celles où la guerre pouvait se rallumer, et les fit gouverner par des officiers auxquels il donna le gouvernement des troupes avec le titre de Propréteur. Les Provinces dont la tranquillité n'était point menacée furent cédées au peuple qui les fit gouverner pas des Proconsuls (2). Ceux-ci, magistrats purement civils, n'exerçaient aucune autorité sur la milice. Cependant ils avaient des licteurs et d'autres marques distinctives qu'ils prenaient au sortir de Rome et qu'ils ne quittaient qu'à leur retour dans cette capitale de l'Empire. Auguste fixa en même temps la durée des gouvernemens à une année, et mit la Narbonnaise au nombre des provinces cédées au peuple.

(1) La réunion du Consulat et du Tribunat fut la source de la puissance impériale, qui n'était autre chose que l'assemblage du pouvoir, des dignités et des emplois de l'ancienne République. Voyez les Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXIV et XXV.

(2) Soit que ces gouverneurs eussent exercé la charge de Consul, ou seulement celle de Préteur.

# CHAPITRE III.

27 ans avant J.-C. — 310 après l'Ère Chrétienne.

Assemblée de Narbonne. — Organisation de la Gaule Transalpine. — État de la Narbonnaise. — Colonies Romaines. — Système municipal. — Attribution des Curies. — Magistratures locales. — Droit latin et droit italique. — Culte religieux. — Écoles Marseillaises. — Hommes illustres nés ou élevés à Marseille et dans la Narbonnaise. — Commerce. — La Narbonnaise sous les successeurs d'Auguste. — Bataille près de Fréjus entre l'armée d'Othon et celle de Vitellius. — Ce dernier reste maître de la Narbonnaise. — La Province se révolte contre lui et se déclare pour Vespasien. — Tranquillité publique. — Probus fait une nouvelle division des Gaules. — Proculus attire la Narbonnaise à son parti contre cet Empereur. — La Province est remise sous le sceptre de Probus. — Gouvernement de Constantin. — Maximien-Hercule, révolté contre ce Prince, s'enferme dans Arles, et se réfugie ensuite à Marseille. — Constantin sous les murs de cette ville. — Maximien lui est livré. — Mort de Maximien.

L'Empereur, après avoir rétabli l'ordre en Italie, se rendit à Narbonne (1) où il convoqua, sous sa

(1) Dion, liv. LIII.

présidence, l'assemblée générale des Gaules Transalpines pour en régler l'administration et la police. D'après les documens que lui fournit cette assemblée, il arrêta un plan d'organisation comprenant: 1° la division territoriale, 2° les finances, 3° la force militaire, 4° la législation et le culte religieux. Jules César avait divisé ces contrées en trois parties, la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique, parties qui pourtant ne formaient qu'une seule province. La Narbonnaise en formait une autre. Auguste, sans changer cette division, érigea en province séparée chacune des trois parties, jusques alors réunies dans un même gouvernement. La Belgique et l'Aquitaine conservèrent leurs anciens noms; mais l'Aquitaine s'augmenta des peuples de la Celtique placés entre la Garonne et la Loire, et des Helviens qui avaient été jusque-là incorporés à la Narbonnaise.

Auguste détacha aussi de la Narbonnaise quelques peuples voisins des Alpes et en forma une nouvelle province, dite des Alpes Maritimes, qu'il attribua à l'Italie. Il y mit des troupes en quartier d'hiver pour contenir les Allobroges toujours prêts à prendre les armes. Cimiez (1) fut le

(1) Les anciens auteurs prononcent différemment ce nom : Céménélium, Cemeneleon, Cemelio, Cemelenum, Cemelum. (Voyez D'Anville, Notice de l'Ancienne Gaule.)

On lit Cimela ou Cimella dans les Actes de l'évêque Saint Pons, qui souffrit le martyre sous Valérien et Gallien, selon le Martyrologe d'Usuard.

chef-lieu de la nouvelle province. Cette ancienne capitale des Védiantiens, prenant un essor rapide d'accroissement et de prospérité, se mit au rang des cités les plus importantes. Remarquable par ses monumens et sa magnificence, gouvernée par un préfet romain, gardée par une légion permanente, elle attira dans son sein une foule de familles patriciennes (1). Elle effaça la ville de Nice qui dépendait toujours de la République Marseillaise, et voyait perdre les ressources de son commerce par la décadence de sa métropole (2).

Ainsi la Gaule Transalpine fut divisée en quatre gouvernemens provinciaux (3). Les affaires de ce pays étant réglées, Auguste partit de Narbonne (4) avec Agrippa, son favori célèbre, et passa en Espagne pour soumettre les Cantabres qui s'étaient révoltés. Ce peuple fut subjugué; l'Empereur retourna à Rome, et Agrippa séjourna dans la Narbonnaise où il dut exercer une autorité supérieure à celle du proconsul, car le prince lui prodiguait des preuves d'affection, surtout depuis la mort de Marcellus. Agrippa embellit la Province de grands chemins semblables à la voie appienne et

(1) Paul Mérula, liv. IV, ch. II. — Gioffred, *Nicœa Civit.*, ch. VII.

(2) Durante, Hist. de Nice, t. I, liv. I.

(3) C'est-à-dire, comme on vient de le voir, la Belgique, la Celtique, l'Aquitaine et la Narbonnaise.

(4) 25 ans avant J.-C.

à la voie flaminienne que l'on remarquait en Italie. Il est vrai qu'il ne fut pas le premier qui procura cet avantage à la Narbonnaise, car Polybe (1) mentionne un grand chemin qui conduisait, avant la conquête des Romains, depuis Ampurias en Espagne jusqu'au Rhône, et qui était marqué de huit en huit stades par des colonnes milliaires (2). C'était la voie aurélienne. Il est vrai aussi qu'avant le temps d'Auguste, la Narbonnaise était traversée dans une autre direction par une autre voie, la voie domitienne, ouvrage de Domitius Ænobardus, vainqueur des Allobroges, et qui aboutissait à Lyon. Mais c'est proprement à Agrippa que la Narbonnaise fut redevable de ces chemins militaires qui fesaient un des plus beaux monumens de l'Empire. Ils étaient pavés de grandes pierres carrées dont la taille et le transport coûtèrent des sommes immenses. On trouvait à droite et à gauche d'autres pierres assez proches les unes des autres pour aider les voyageurs à monter à cheval. Auguste consacra à l'entretien des grands chemins la valeur des statues d'argent et des couronnes d'or dont

(1) Liv. III.

(2) Le stade était une mesure grecque dont les Marseillais introduisirent l'usage dans les Gaules et que les Romains adoptèrent.

Huit stades étaient l'équivalent d'un mille romain lequel avait 756 toises.

La lieue gauloise était de 1,500 pas géométriques. Ce pas a cinq pieds.

plusieurs peuples lui avaient fait hommage. On employait à ces réparations non-seulement les provinciaux soumis ainsi à la corvée et des criminels condamnés aux travaux publics, mais encoreles soldats légionnaires, constamment tenus en haleine dans leurs durs exercices, habitués à creuser des canaux, à construire des ponts, à faire des chaussées, à percer des montagnes, à aplanir des collines, à dessécher des marais, à laisser partout la solennelle empreinte de la grandeur romaine. En Italie on ne confiait qu'à des citoyens considérables la surveillance de ces chemins, et c'était là une charge importante qui fut érigée par Auguste à titre d'office perpétuel (1). Mais dans les provinces, les gouverneurs attachèrent cet emploi à leur propre administration et le livrèrent à leurs créatures et à leurs commis (2).

Auguste, impatient de connaître tout ce qui se passait dans les villes de son vaste empire, choisit d'abord des jeunes hommes, légers à la course, pour porter ses ordres de stations en stations jusques aux lieux où l'on devait les exécuter. Le nombre de ces coureurs était considérable et ils se renouvelaient souvent, en se remettant les uns aux autres les dépêches du prince portées avec une étonnante

(1) Suétone, sur Auguste.

(2) Bergier, Hist. des Grands Chemins de l'Empire Romain, t. 1, liv. 1.

diligence. Cet établissement eut tant de succès et parut si nécessaire au service public, qu'on établit, peu de temps après, des chariots et des chevaux de poste à la place des coureurs ; de sorte que les ordres de l'Empereur reçurent leur exécution avec une célérité plus grande encore (1).

Les mœurs se façonnaient à la servitude; la flatterie franchissait les limites de la raison et de la pudeur, et les peuples, ou, pour mieux dire, les magistrats serviles qui les fesaient parler, décernèrent des honneurs presque divins au chef de l'Empire. Pour accepter ces hommages insensés, il lui fallait bien du mépris pour ceux qui les prodiguaient. Dans les Gaules, Auguste devint l'objet d'un culte solennel (2). On lui érigea le fameux autel de Lyon (3), consacré dans la suite aux autres empereurs. Soixante peuples vinrent lui offrir chacun une statue et y laissèrent chacun un aruspice (4). La Narbonnaise, communément regardée comme un corps séparé des Provinces gauloises, ne prit aucune part à la cérémonie de cette dédicace. Cependant elle ne voulut pas rester en arrière dans cette intempérance d'adulation,

(1) Lequien de la Neufville. Origine des Postes chez les Anciens et chez les Modernes, liv. I.

(2) Bien entendu que ce n'était qu'un culte de Dulie.

(3) Ammien-Marcelin, liv. XV.

(4) Colonia, Hist. Littéraire et Antiquités de Lyon, t. I.

et dressa un temple à Auguste, au milieu de la capitale (1). Elle frappa aussi des médailles à la gloire de ce prince; institua, pour l'honorer, des fêtes, des sacrifices, et des prêtres appelés *Sévirs* ou Flamines augustales.

Un vent impétueux que les Gaulois appelaient *kirk* et que les Romains nommèrent *circius* (2), se déchaînait souvent sur la Provence, comme il s'y déchaîne encore aujourd'hui. Auguste lui consacra un temple dans la ville d'Arles, et régla lui-même les cérémonies de ce culte nouveau, en qualité de Souverain Pontife (3).

Auguste fonda, en plusieurs lieux, des colonies tirées des armées. Orange reçut des vétérans de la seconde légion. Fréjus en reçut de la huitième. Cette colonie maritime, destinée à précipiter la ruine de la puissance marseillaise, acquit beaucoup d'importance et brilla d'un vif éclat. Elle fut un des grands arsenaux de l'Empire (4), avantage qui exemptait les habitans de tout subside et de tout service, autre que le service de la mer. Auguste y fit construire un amphithéâtre, un aqueduc de sept lieues de long, des édifices remarquables et

(1) Marca, *de Primatu Lugduni.* — Cet auteur assure que quatorze peuples étaient alors dans la Narbonnaise.

(2) Le mistral.

(3) *Divus certè Augustus templum illi (circio), quùm in Galliâ moraretur, et vovit et fecit.* Sénèque, Quest. Natur., liv. v.

(4) Strabon, liv. iv. — Pline, liv. iii, ch. iv.

des palais magnifiques. Il entretint aussi une flotte dans le port de cette ville pour protéger le commerce et les côtes de la Gaule. Des colons, tant militaires que civils, furent aussi distribués à Carpentras et à Cavaillon. L'Empereur, en multipliant les colonies dans la Narbonnaise, ne fit que suivre la politique invariable et les maximes constantes de sa patrie, car les Romains se fixaient partout où ils remportaient des victoires (1). Ces établissemens fournirent d'abord au Sénat le moyen de récompenser ses alliés, de nourrir des citoyens indigens dont il craignait la licence, et de donner aux vieux soldats un asile honorable. Plus tard, ces vétérans, dévoués au prince, maintinrent son autorité, favorisèrent ses vues ambitieuses, et ce fut avec raison que l'on regarda une cité coloniale comme le siége de la servitude (2). Il y avait dans la Narbonnaise un plus grand nombre de colonies romaines que dans les autres provinces gauloises ensemble (3). Aulugelle remarque que ces colonies étaient l'image de la majesté et de l'opulence du grand peuple (4). On y voyait à peu près les mêmes

(1) *Ubicumquè vicit Romanus, habitat.* Sénèque, *Consol. ad. Helvet.*

(2) *Britanni.... ipsam coloniam invasere ut sedem servitutis.* Tacit., *Vita Agric.*

(3) Adrien Valois. *Notitia Galliarum ordine Litterarum.*

(4) *Amplitudinem majestatemque populi romani coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.* Nuits Attiques, liv. XVI, ch. XIII.

magistrats qu'à Rome, la même forme de gouvernement. Un corps municipal, appelé Curie, y représentait le Sénat, et ses membres se nommaient Curiales, ou Décurions (1). Ce corps se composait: 1° de tous ceux qui, comme fils de décurions, y entraient par droit de naissance; 2° des citoyens que la curie introduisait dans son sein, à la majorité absolue des suffrages, pourvu que le nombre des votans fût au moins des deux tiers des membres de l'assemblée, et que l'acte de nomination fût confirmé par le gouverneur (2), juge suprême de toutes les contestations relatives aux élections. Pour être élu, il fallait appartenir à l'ordre des patriciens, avoir l'âge de vingt-cinq ans au moins et la propriété d'une certaine étendue de terre (3). Le nouveau décurion ne pouvait refuser sans excuse légitime, et aucun membre de la curie ne pouvait aliéner ses propriétés foncières sans l'autorisation expresse du proconsul. Il était obligé de résider dans la cité, sous peine de confiscation de biens au profit de la curie (4). Lui et ses en-

(1) Il paraît qu'à la fondation des colonies, la dixième partie des colons avait formé le nombre de ces magistrats municipaux qui furent ainsi nommés décurions.

(2) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.* — *Dig. lib.* XLIX, *tit.* IV. *Quando Appoll.*

(3) *Dig. lib.* L, *tit.* II, *de Decur et Fil.* — *Ibid. tit.* II. — *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.*

(4) *Cod. lib.* X, *tit.* XXXIII, *de Præd. Decur.* — *Ibid. tit.* XXXI.

fans appartenaient irrévocablement au service du conseil, service qui, malgré quelques avantages, était si onéreux qu'on promulgua un grand nombre de lois pour proscrire les subterfuges des curiales qui voulaient se soustraire à leurs devoirs (1).

Au-dessus de l'ordre des curiales s'élevait celui des sénateurs qui jouissaient de plusieurs distinctions honorifiques et de plusieurs priviléges particuliers. Mais les uns et les autres ne formaient qu'une seule assemblée divisée en deux sections, et leurs délibérations étaient communes. Seulement les sénateurs opinaient les premiers, d'après le rang de leur inscription sur la liste municipale, et la date de nomination fixait ce rang. La même règle existait pour les décurions. Ceux qui avaient rempli des charges publiques émettaient d'abord leur avis, et successivement par rang hiérarchique. Les membres du conseil qui avaient des enfans votaient avant ceux qui n'en avaient pas. La préférence était toujours accordée au décurion père de la plus nombreuse famille; et, toutes choses étant égales, la loi donnait la priorité à celui qui avait obtenu le plus de suffrages dans la même élection (2).

(1) Histoire du Droit Municipal en France, par Raynouard, t. I., liv. I.

(2) *Dig. lib.* L, *tit.* II, *de Decur et Fil.* — *Idem, tit.* III, *de Albo. Scrib.* — *Cod. lib.* X, *tit* XXXI, *de Decur et Fil.*

Les décrets se rendaient au nom de la Curie dont le Sénat n'était que la sommité. Ce Sénat se composait de ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de sénateurs, et des citoyens que l'Empereur nommait lui-même par un rescrit. Les décurions élevés par la curie à des emplois éminens entraient aussi dans la section sénatoriale, laquelle choisissait dans son sein un défenseur chargé de maintenir les droits de ses collègues (1).

La curie nommait à tous les emplois de l'administration, délibérait sur les droits relatifs aux propriétés municipales, sur les ventes de ces biens et sur les transactions dont ils étaient l'objet. Elle établissait les marchés et les foires, accordait le terrain nécessaire pour les monumens publics, examinait et choisissait les médecins et les professeurs, décernait des hommages au nom de la cité, prenait enfin toutes les résolutions dictées par l'intérêt commun (2).

Chaque année, aux calendes de mars, la curie procédait aux élections. Elle ne confiait les magistratures municipales qu'à ceux de ses membres qui offraient le plus de garantie par leur mérite et

(1) *Cod. Theod. lib.* VI, *tit.* II, *de Senat.* — *Ibid. tit.* III, *de Præd. Senat. Ibid. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — Raynouard, *loco cit.*

(2) *Cod. lib.* XI, *tit.* XXXI, *de Vend. Reb. Civ.* — *Theod. et Valent. Novel. tit.* XLVIII. — *Cod. Theod. lib.* XIII, *tit.* III, *Medic et Prof.* — Hist. Génér. de Languedoc, t. I. Preuves.

par leur fortune. Le décurion, qui avait des excuses à proposer, s'adressait au gouverneur de la province (1).

Deux magistrats, appelés Duumvirs (2), exerçaient, dans le ressort de la colonie, des fonctions qui avaient quelque analogie avec celles des consuls romains et qui ne duraient ordinairement qu'une année. Ils portaient le laticlave et la robe blanche dont le bas était bordé de pourpre. Ces magistrats fesaient exécuter les décrets de la curie; ils jugeaient les causes sommaires qui n'étaient pas réservées aux officiers de l'Empereur, et condamnaient à des amendes en quelques circonstances. Ils ne pouvaient prononcer sur les affaires importantes que lorsque les parties y consentaient. Ils concouraient avec les fonctionnaires d'un ordre inférieur à donner des tuteurs aux pupilles, et imprimaient par leur signature un caractère d'authenticité aux actes de vente, aux donations, aux testamens, aux adoptions (3) et à tous les contrats de quelque importance qu'ils avaient soin de faire transcrire dans les registres municipaux (4).

(1) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.* — *Cod. lib.* X, *tit.* XXXI, *de Decur et Fil.*

(2) Quelquefois on n'en nommait qu'un. Quelquefois aussi on en nommait quatre, et ils s'appelaient alors Quatuorvirs.

(3) C'était par-devant la Curie que se fesaient les adoptions.

(4) *Dig. lib.* XXXIX, *tit.* II, *de Damno infect.* — *Cod. Theod. lib.* XIII, *tit.* III, *de Medic et Prof.* — *Dig. lib.* L, *tit.* I, *ad Municip.* — *Ibid. lib.* XXVI, *tit.* V, *de Tut. et Curat.* — *Cod. Théod. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — *Ibid. lib.* VIII, *tit.* XII, *de Donat.*

Après les duumvirs venaient les *Principaux* dont les fonctions duraient quinze ans. Formant le conseil exécutif de la cité, ils présidaient à l'administration générale, avaient la police des théâtres et des lieux publics, la surveillance des approvisionnemens, l'inspection des remparts, des routes et des édifices. Ils étaient aussi chargés de travailler à la répartition de l'impôt foncier et d'en recouvrer le montant. Cependant on ne les soumettait à verser au trésor que ce qu'ils avaient reçu du contribuable, pourvu qu'ils justifiassent de leurs diligences (1).

Une magistrature tutélaire, faible image de la puissance tribunitienne, veillait à la conservation de tous les intérêts légitimes et de tous les droits reconnus. C'était la charge honorable du défenseur de la cité. La curie seule ne le nommait point. Protecteur vigilant de tous les citoyens, des faibles comme des forts, des riches comme des pauvres, il devait être élu par le peuple assemblé dans des Comices solennels. La loi ordonnait de le choisir, hors de la curie, parmi les habitans les plus distingués, et sa nomination était soumise à l'approbation du proconsul. Ses fonctions durèrent d'abord cinq ans, et furent ensuite réduites à deux. Rien de ce qni intéressait les membres de la cité

(1) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — *Dig. lib.* L, *tit.* I, *ad Municipalem.* — *Majorian Novel lib.* IV, *tit.* I, *de Curial.*

ne lui était étranger. Son devoir était de les défendre contre les caprices des agens du pouvoir, contre les entreprises des concussionnaires, contre tous les abus et toutes les oppressions. Chargé de la police judiciaire et du maintien du bon ordre, il réclamait les esclaves fugitifs, livrait les criminels au proconsul et jugeait lui-même les simples délits. Personne ne pouvait être emprisonné sans son ordre ou sans celui des magistrats supérieurs. Les rôles d'imposition se fesaient en sa présence, et il transmettait à chaque contribuable l'avis de sa cotisation avant l'échéance. Y avait-il un tumulte public, une menaçante émeute? Le défenseur de la cité, s'avançant aussitôt, parlait aux perturbateurs le sévère langage de la loi offensée, leur retraçait les périls de la sédition et les rappelait à l'obéissance (1). Ces règles constitutives du régime colonial furent faites à diverses époques, et la plupart d'entre elles ne reçurent leur sanction légale qu'après le règne d'Auguste. Mais leur germe existait sous l'empire de ce prince, et c'est là que j'ai dû en réunir les principales dispositions éparses dans le vaste corps du droit romain.

Ainsi chaque colonie de la Narbonnaise avait

(1) *Cod. Theod. lib.* I, *tit.* II, *de Defens. Civit.* — *Cod. lib.* I, *tit.* LV, *de Defens. Civit.* — *Ibid. lib.* I, *tit.* VI, *de Serv. fugit.* — *Ibid. lib.* X, *tit.* LXX, *de Susceptor.* — *Ibid. lib.* VIII, *tit.* IV, *de Custod. reor.* — *Auth. Coll.* III, *tit.* II, *de Defens. Civit.* — Raynouard, ouvrage cité, t. I, liv. I.

son gouvernement particulier; mais ce gouvernement, resserré dans des bornes fort étroites, ne pouvait rien changer aux lois fondamentales de la Province, promulguées par le Sénat romain ou par l'Empereur. D'ailleurs la constitution des villes coloniales était soumise au pouvoir central du proconsul qui avait la faculté de commettre un de ses lieutenans. La Province était divisée en cantons, et dans chacun d'eux se tenait annuellement une assemblée appelée *conventus*, composée des députés des curies sous la présidence du proconsul. L'administration de la justice en fesait l'objet essentiel et l'on y décidait les différends des particuliers. Le proconsul y répondait aux requêtes, donnait ses ordres et publiait ses décrets.

Quoique tous les peuples et toutes les villes de la Narbonnaise payassent des subsides à Rome(1), leurs conditions variaient. Les colonies étaient de deux espèces. Les unes, comme Narbonne, Aix, Arles et Orange, s'appelaient romaines, parce qu'elles avaient été formées de citoyens dont le Sénat s'était déchargé, ou de légionnaires vétérans

(1) Ces subsides étaient habituellement en argent et quelquefois en fruits. C'est en effet ce qui résulte d'un passage du Plaidoyer de Cicéron pour Fontéius. On y voit ce Gouverneur exiger des peuples de la Province du blé pour soutenir la guerre d'Espagne. Mais ce n'était là qu'un impôt extraordinaire. Lorsque, dans d'autres circonstances, le besoin des grains devint pressant, on en fit fournir aux Provinciaux. Toutefois cette fourniture se fit toujours à compte des subsides habituels.

dont il avait voulu récompenser les services. Les autres se nommaient latines, parce qu'elles étaient composées d'habitans du Latium qu'on y avait envoyés à défaut de citoyens romains, ou bien parce qu'on les avait associées au droit latin (1) par un privilége particulier (2). Les unes et les autres s'appelaient *Municipes*. Les colonies romaines avaient quelque prééminence sur les latines, parce que les premières jouissaient originairement de leurs prérogatives, comme étant composées de vrais citoyens romains; tandis que les secondes ne jouissaient des mêmes droits qu'à titre de faveur. A cela près, elles différaient si peu entre elles que Pline appelle villes latines quelques colonies romaines de la Narbonnaise (3). Elles payaient les mêmes tributs et fournissaient le même contingent pour la milice. Mais les troupes des villes soumises au droit latin ne servaient que comme auxiliaires et n'entraient pas dans les légions, tandis qu'on y enrôlait les soldats des colonies romaines, et les habitans de ces villes latines devenaient citoyens romains, après avoir exercé des charges municipales (4).

(1) Le droit latin tirait son origine des traités que les Romains firent avec les peuples du Latium et qu'ils appliquèrent dans la suite à quelques peuples des Provinces qu'ils voulurent favoriser.

(2) Fléchier, Dissert. sur Nîmes.

(3) Liv. III.

(4) Cette prérogative nous est attestée par un passage d'Appien, liv. II.

Il ne paraît pas que le droit italique (1) que les Romains accordèrent à tous les peuples d'Italie, dont le pays ne fut pas réduit en province, ait dominé dans la Narbonnaise. Mais le droit provincial servait de législation politique à toutes les villes qui n'étaient point municipes. Ces villes n'avaient d'autres lois ni d'autres magistrats que ceux que leur imposaient les vainqueurs, et se voyaient soumises aux ordres des proconsuls, soit pour l'administration judiciaire, soit pour le gouvernement civil. Telle était la base de ce droit rigoureux.

La conquête de la Narbonnaise n'apporta aucun changement à la condition des esclaves, et les maîtres conservèrent sur eux le droit de vie et de mort (2). Ces esclaves pouvaient recevoir la liberté, laquelle ne les élevait pas tous au rang des ingénus, ou nés libres. Nous savons du moins que les Romains avaient deux sortes d'affranchis; les uns étaient citoyens, et les autres acquéraient seulement la latinité. Il est donc vraisemblable que dans la Narbonnaise l'affranchissement laissait aussi quelque différence entre les affranchis et les ingénus. Le propriétaire d'un fonds de terre en

(1) Ce droit, quoique moins favorable que le Latin, avait quelque rapport avec lui. Les peuples d'Italie, qui en jouissaient, se gouvernaient par leurs magistrats quoiqu'ils fussent stipendiaires.

(2) Adrien le leur ôta plus tard dans tout l'Empire.

disposait librement, et le droit de chasse y était attaché. La domination romaine introduisit dans la Province le contrat emphytéotique (1), et peu à peu les vaincus s'accoutumèrent aux usages, à la police, à la langue et aux lois des vainqueurs. Ce fut ainsi que la religion des Gaules fit place insensiblement au culte de Rome, lequel ne vint pourtant pas s'asseoir sur le sol ligurien comme un despote intolérant. Loin de là, car les Romains ne tourmentèrent jamais les croyances religieuses. Leurs Dieux, au reste, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir droit de cité dans la Narbonnaise, la République de Marseille ayant depuis longtemps aplani toutes les voies. Dans les autres parties de la Gaule, le culte des anciens Celtes avait aussi subi beaucoup d'altération et de mélange; car les Divinités qui y recevaient des hommages étaient à peu près les mêmes que celles qu'on adorait en Grèce et à Rome. Cependant la religion druidique ne disparut pas tout-à-fait, et on la vit traîner, pendant quelques années encore, les misérables restes de son existence débile (2).

Marseille, en étendant au loin ses relations

(1) Par ce contrat le propriétaire d'un fonds le cédait à un autre en tout ou en partie, à la charge d'une redevance annuelle et perpétuelle en fruits ou en argent, et sous la réserve de la préférence, ou d'un droit de lods, au cas que l'acquéreur voulût dans la suite transférer ce fonds à un tiers.

(2) L'Empereur Claude acheva la destruction des Druides.

pacifiques, avait propagé dans la Narbonnaise l'usage de la langue grecque. Cette belle langue y était devenue familière et s'était aussi répandue dans le reste des Gaules, dans la Germanie (1), et jusque dans les Iles Britanniques (2). La Narbonnaise, donnant aux belles lettres des encouragemens utiles et des honneurs mérités, produisit une foule d'hommes distingués dans tous les genres (3), et les écoles marseillaises les élevèrent presque tous. Parmi eux on cite Eratosthène que l'on confond souvent avec un auteur du même nom qui naquit à Cyrène et prit le premier entre les écrivains anciens le titre de Philologue. L'Era-

(1) Jules César dit qu'après la défaite des Helvétiens on trouva dans le butin un rôle de leurs troupes écrit en caractères grecs. *De Bell. Gall.* v. XLVIII.

Tacite, parlant de quelques inscriptions trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie, remarque aussi qu'elles étaient en caractères grecs. *De Morib. Germ.*

César rapporte encore que les Druides ne voulaient pas qu'on couchât par écrit leurs instructions, mais que dans les affaires et en matière de comptes les Gaulois se servaient des lettres grecques.

(2) On retrouve dans l'ancienne langue bretonne un grand nombre de termes grecs, non point pour exprimer des objets scientifiques, mais les choses les plus nécessaires à la vie. *John Price. Defense of the British History.* — *Aylett Sammes. The Antiquities of ancient Britain.*

(3) Je ne mentionne dans cette histoire que les personnages marquans qui sont nés en Provence, et non point ceux qui ont vu le jour dans la partie de la Narbonnaise comprise dans l'ancien Languedoc et l'ancien Dauphiné.

tosthène Ligurien s'acquit une renommée brillante par sa science dans les mathématiques et l'astronomie. Il composa aussi une histoire des Gaules en trente-trois livres (1), et cet ouvrage est malheureusement perdu. Lucius Plotius, dont Quintilien a fait l'éloge (2), ouvrit à Rome une école publique d'éloquence (3). Valérius Caton s'y distingua comme poète et grammairien (4). Gniphon professa les belles lettres dans cette capitale du monde (5), et compta Cicéron parmi ses auditeurs. Quintilien (6) le met au nombre de ces auteurs qui se donnaient la licence de changer la terminaison de certains noms, tant au nominatif qu'aux cas obliques (7).

La Narbonnaise eut aussi la gloire de donner le jour (8) à Roscius, le plus grand acteur comique des temps anciens. Esope, qui excellait dans le genre tragique, était en possession de la faveur popu-

(1) 130 ans avant J.-C.

(2) *De Orat. Inst.* liv. II, ch. IV.

(3) 90 ans avant l'ère vulgaire.

(4) Suétone, *de Illust. Gramm.* ch. II. — Valérius Caton naquit vers l'année 108 avant notre ère.

(5) *Ibid.* — Né à la même époque.

(6) *Inst. Orat.*, liv. I, ch. VI.

(7) Quelques-uns voulaient que l'on dît *Robor* et *Ebor* pour Robur et Ebur. La raison qu'ils en donnaient est que le génitif de ces noms est en *oris*. Gniphon au contraire prétendait que l'on devait faire le génitif de ces noms en *uris*, parce que le nominatif est en *ur*.

(8) Un siècle avant l'ère chrétienne.

laire, lorsque Roscius vint montrer son inimitable talent aux Romains enthousiasmés. Selon Horace, l'un était grave, l'autre était docte (1). Roscius avait le regard un peu difforme (2), ce qui n'affaiblissait en rien le naturel de son jeu admirable, la puissance de ses miraculeuses ressources et la magie de sa ravissante diction. Il fut rassasié d'applaudissemens et d'éloges. Tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme sensible à la gloire, il l'obtint. Les plébéiens et les grands l'honorèrent de leur estime, et Sylla, aux jours de sa dictature, lui fit présent d'un anneau d'or. Aussi bien Roscius ne cessa de se rendre digne de sa haute destinée en embellissant le génie par la vertu. Cicéron semble épuiser son éloquence (3) à louer ce Gaulois célèbre, qui était si habile comédien qu'il paraissait être le seul digne de monter sur le théâtre, et si grand homme d'honneur qu'il semblait être le seul qui n'y dût jamais monter (4). La République lui fesait une pension annuelle d'environ soixante mille livres de notre monnaie (5). Roscius, modèle de désintéressement et de grandeur d'ame, resta dix ans de suite sans exiger le paiement de sa pension, et négligea ainsi d'amas-

(1) *Quæ gravis Æsopus, quæ doctus Roscius egit.* Liv. II, *Epit.* I.

(2) Cicéron, *de Orat.* liv. III.

(3) *Ibid.* liv. I.

(4) *Ibid. pro Roscio Comodo.*

(5) Pline, Hist. liv. VII.

ser une somme de six cent mille livres, sans cesser néanmoins ses représentations théâtrales.

Cornélius Gallus (1), ami de Virgile (2), rival gracieux de Tibulle et de Properce, trouva sur sa lyre harmonieuse des chants d'amour et de gloire (3). Auguste, plein d'affection pour lui, l'éleva aux premières charges de l'Empire, et lui confia le gouvernement de l'Égypte réduite en province romaine. Gallus, durant son administration de quatre ans, se laissa corrompre par le pouvoir et ne travailla que pour amasser des richesses (4). Mettant bientôt le comble à ses vices honteux par une noire ingratitude, il conspira contre l'Empereur (5) qui se contenta de le bannir; mais le Sénat plus sévère le condamna à mort. Le poète évita l'ignominie du supplice en se tuant de sa propre main (6).

Trogue-Pompée honora davantage la Narbon-

(1) Né à Fréjus 66 ans avant notre ère.

(2) Églogue VI. — Virgile lui avait consacré une partie du IV[e] livre de ses Georgiques; mais il fut ensuite obligé, par ordre d'Auguste, d'y substituer la fable d'Aristée.

(3) Gallus excellait dans l'Élégie et le Poème épique. Rien de lui ne reste aujourd'hui, quoique son nom paraisse à la tête de quelques pièces de vers.

(4) Dion, liv. LIII. — Amm. Marcel, liv. XVII.

(5) Servius sur Virgile.

(6) Dion, *ibid.* — Ovide, *Amorum.* Liv. III, Élég. IX. — Properce, liv. II, Élég. XXXIV.

naise où il naquit aussi (1). Entrèprenant un travail immense, il recueillit tout ce que les Grecs avaient écrit sur les diverses nations, en retrancha ensuite tout ce qui lui parut inutile, et composa ainsi en quarante-quatre livres une histoire générale depuis les siècles héroïques jusqu'à l'époque où il vivait. Comme le règne de Philippe était un des principaux sujets qu'il traitait, il donna à ses annales le nom de *Philippiques* (2), à l'imitation de Théopompe qui avait déjà publié en grec une histoire sous le même titre; et de tout ce grand ouvrage il ne nous reste que l'abrégé qu'en a fait Justin (3). Trogue-Pompée reçut des éloges magnifiques et s'acquit la gloire d'un des plus célèbres historiens de son temps. Pline l'Ancien le qualifie d'écrivain très-sévère (4), témoignant par ces mots de la rectitude de son jugement et de la sûreté de sa critique.

Oscus, Agrotas et Pacatus, tous les trois nés à Marseille (5), y brillèrent par leur éloquence, et

(1) Dans le pays des Voconces, 40 ans avant J.-C.

Trogue, aïeul paternel de cet auteur, s'était signalé dans la guerre de Sertorius et avait mérité par sa valeur le droit de citoyen romain. Le grand Pompée, en l'élevant à cet honneur, lui donna son nom qui passa à ses descendans.

(2) Vossius, *de Hist. Latinis.*

(3) Justin, dans sa préface, nomme Trogue-Pompée l'homme de l'ancienne éloquence, *vir priscœ eloquentiœ.*

(4) *Et ipse auctor severissimus.* Hist. liv. XI, ch. CXIX.

(5) Le premier 20 ans avant l'ère chrétienne, le second 18, et le troisième 16.

leurs succès les appelèrent à Rome où ils se placèrent au premier rang des orateurs contemporains. Oscus, hérissant ses discours de pointes satiriques (1), ne sut se faire ni aimer ni estimer, et souleva même autour de lui des ressentimens redoutables. Agrotas ne plaida qu'en grec, ne voulant point faire usage d'un autre idiome que de celui de sa ville natale, et son style se fit remarquer par sa force et son énergie.

Rome, de plus en plus insatiable, dévorait d'immenses richesses. Son trône d'or pesait sur la terre épuisée, et il ne fallait rien moins que les prodiges du commerce pour satisfaire les caprices voluptueux de quelques citoyens opulens et les besoins sans cesse renaissans de leur luxe effréné. Alexandrie s'était alors chargée du principal approvisionnement de l'Empire. Aden, ville située à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, entre la mer Rouge et le golfe Arabique, travaillait pour le compte de cette capitale de l'Égypte, tandis que Palmyre, plus brillante que jamais au milieu de ses déserts, fesait conduire par ses caravanes les trésors de l'Orient. Moins féconde était alors l'industrie des provinces occidentales et de la Narbonnaise. Là ne se trouvait point tant d'activité mercantile. Cependant le commerce y fesait d'intelligens efforts; l'amour du lucre s'y montrait

(1) Sénèque, Controverses.

plein d'ardeur, et l'usure y était connue même avant les conquêtes des Romains. Sous le règne d'Auguste les marchands de Marseille et de Narbonne allaient par terre jusques aux bords de l'Océan où ils recevaient, en échange de leurs denrées, l'étain et le plomb que les habitans de ce pays tiraient de la Grande Bretagne. Le vin surtout se trouvait parmi ces denrées, et les Gaulois en étaient si avides que pour une certaine mesure ils donnaient un enfant (1).

La Narbonnaise, qui avait pris un état fixe et permanent, prospéra durant tout le long règne d'Auguste, et continua d'être florissante sous Tibère. Ce prince détacha Nice de la juridiction de Marseille et la réunit à la province des Alpes Maritimes, car elle ne pouvait plus exister que par l'appui de Cimiez qui se l'attachait tous les jours davantage par des intérêts nouveaux. Nice obtint quelques franchises municipales, et conserva la faculté de nommer les chefs de son administration civile (2). Tibère exila à Marseille Vulcatius Moschus, riche citoyen qui fut accueilli dans cette ville avec beaucoup de bienveillance et y reçut le droit de bourgeoisie. Dans l'expansion de sa gratitude, Moschus institua héritière de tous ses biens la cité qui n'avait pas craint de donner un généreux asile

(1) Diodore de Sicile, liv. v.

(2) Guesnay, *Annal. Provinc. Massil.*

à la victime de la haine impériale. Tibère se montra irrité, et Marseille, pour détourner le coup qui la menaçait, envoya des députés à Rome. Ceux-ci invoquèrent l'exemple de Smyrne qui avait admis parmi ses citoyens Rutilius, exilé comme Moschus, et qui, comme lui, s'était fait un plaisir de laisser sa fortune à sa bienfaitrice chérie. Ces raisons désarmèrent Tibère (1).

Sous l'empire de Caligula, la Narbonnaise jouit aussi d'un calme profond. Il ne s'y passa aucun événement mémorable. On y vit refluer d'illustres et riches citoyens romains qui cherchaient, dans un exil volontaire, un asile contre les caprices de la tyrannie impériale. Ces hommes, habitués à toutes les douceurs de la vie, à toutes les jouissances du luxe, contribuèrent à la splendeur du pays et construisirent de belles demeures où ils coulèrent des jours heureux, loin des intrigues de la cour et des orages de l'ambition. Les champs se couvrirent de somptueuses *Villæ* (2), ou maisons de plaisance, qui unissaient l'agrément à la commodité, au milieu de vastes travaux agricoles. Les

(1) Tacite, Annal., liv. IX.

(2) Les *Villæ* des Romains étaient de grands bâtimens divisés en trois parties. L'une, appelée *Urbana*, était destinée au logement du maître et de sa famille. L'autre, nommée *Rustica*, servait à l'habitation des ouvriers et des esclaves. La troisième, dite *Fructuaria*, renfermait les cuves, les pressoirs, tout ce qui était nécessaire à l'économie rurale. — Columelle, *de Re Rusticâ*, liv. I, ch. VI.

propriétaires, disposant d'une multitude d'esclaves, y amenèrent des eaux abondantes au moyen des aqueducs, et creusèrent des viviers où des poissons de toute espèce étaient nourris à grands frais. Ils eurent des bains du plus beau marbre, des pavés en mosaïque, des statues, des tableaux, et l'on y vit tout ce que peut produire la puissance des arts, tout ce peut étaler une magnificence prodigue. Nulle contrée, au rapport de Pline l'Ancien (1), n'était préférable à la Narbonnaise pour la culture des terres, la police des peuples et l'abondance des richesses. C'était moins une province qu'une portion même de l'Italie. L'empereur Claude accorda aux sénateurs, qui en étaient originaires, le privilége de s'y rendre sans permission, tandis que les autres membres du Sénat ne pouvaient sortir de l'Italie sans un congé spécial (2). Ce prince, dans son expédition de la Grande Bretagne, vint par mer de Rome à Marseille et y resta quelques jours.

Néron épouvanta le monde par ses forfaits; mais la patience des peuples se lassa, et un cri d'affranchissement se fit enfin entendre; ce cri formidable retentit dans les Gaules. Les rapines, les cruautés

(1) *Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum post ferenda; breviterque Italia veriùs quàm provincia.* Hist. Natur., liv. III, ch. IV.

(2) Tacite, Annal. liv. XII.

et les débauches de Néron avaient indigné des peuples qui n'étaient point façonnés, comme le peuple romain, à toutes les orgies du despotisme. Julius Vindex, gouverneur de la Province Lyonnaise, fut le premier qui donna le signal. Le sang des anciens rois aquitains qui coulait dans ses veines lui inspirait une juste fierté. S'annonçant comme le libérateur des nations, il convoqua les députés des provinces gauloises, et les engagea, dans le langage d'une brûlante énergie, à briser de honteuses chaînes. Il déclama contre Néron, assassin de sa mère, violateur des plus saintes lois, opprobre du genre humain. Il le représenta comme un joueur de flûte, comme un misérable histrion souillant sur le théâtre la pourpre impériale. Ensuite l'orateur invita l'assemblée à rendre la paix au monde et à être en aide au peuple romain. Il finit en nommant Empereur Galba, gouverneur de l'Espagne citérieure (1). A ces paroles ardentes une armée se leva enflammée de colère. Vindex se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes qui le joignirent sous les ordres d'Asiaticus, Flavius et Rufinus, commandant les troupes romaines dans ces provinces. Quelques contrées des Gaules restèrent fidèles à Néron, et Lyon lui montra un attachement inviolable qui alla jusqu'à l'opiniâ-

(1) L'an 68 de l'ère chrétienne. — Dion, liv. LXIII. — Plutarque sur Galba. — Suétone sur Néron. — Tacite, Hist., liv. I, II, IV.

treté (1). Peu auparavant, Néron avait envoyé à cette ville quelques secours pécuniaires pour réparer les désastres causés par un incendie, et les habitans saisissaient l'occasion de lui en témoigner leur reconnaissance. La Narbonnaise, au contraire, se laissa entraîner dans la révolte, car Néron lui était odieux. Sous son règne elle avait éprouvé, plus qu'aucune autre province, l'avarice des officiers qui la gouvernaient, et on l'avait assujettie à de grandes levées de troupes pour recruter l'armée d'Illyrie.

Galba ne disposait en Espagne que d'une seule légion, commandée par Titus Vinius, ci-devant gouverneur de la Narbonnaise, lequel à la tête de ses soldats le proclama Empereur. Le Sénat et le peuple confirmèrent ce choix, nonobstant la défaite de Vindex, sous les murs de Besançon, par Verginius, chef des troupes de la Germanie et du reste des Gaules fidèles au parti de Néron. Ce vil tyran restait tranquille à Naples, tandis que tout s'agitait au nord des Alpes. Absorbé dans les fêtes et les combats d'athlètes, il reçut sans émotion la nouvelle du soulèvement de Vindex. On dit même qu'il s'en réjouit comme d'une bonne occasion pour piller les riches provinces des Gaules (2).

(1) *Lugdunensis colonia pertinaci pro Nerone fide.* Tacite, Hist. liv. 1.

(2) *Gaudebat tanquàm occasione natâ spoliandarum opulentissimarum provinciarum.* Suétone, *in Ner.*

Les proclamations outrageuses que Vindex fesait afficher dans les villes transalpines et dont il envoyait des copies à Rome, le tirèrent enfin de son repos. Chargé du poids de la malédiction publique, condamné par le Sénat, il se tua lui-même, et c'est ce qu'il fit de mieux. Galba était encore en Espagne lorsqu'il apprit sa mort. Accompagné d'Othon, alors propréteur de la Lusitanie qui l'avait reconnu des premiers, il se rendit en diligence à Narbonne avec la légion de Vinius, pour recevoir les députés du Sénat qui venaient le reconnaître Empereur (1) et le prier de combler les vœux du peuple en entrant dans la capitale. Galba accueillit ces députés avec honneur et prit de suite le titre de César (2). Il reçut le serment de fidélité des officiers romains et les soumissions des populations gauloises qui étaient accourues de toutes parts. S'il punit avec sévérité ceux qui avaient montré trop d'attachement à Néron, il témoigna de la bienveillance aux partisans de Vindex, les déchargea du quart de leurs impositions, et fit condamner à mort les intendans qui s'étaient rendus odieux en abusant de leur autorité (3). Ensuite il partit de Narbonne, traversa la province, et s'avança vers Rome à petites journées. Galba, qui

(1) Plutarque sur Galba. — Tacite, *ibid.*

(2) Zonar, Annal.

(3) Tacite, Hist. liv. I, ch. LXV.

n'était pas digne du trône, en fut bientôt précipité, et les troupes de la Germanie qui avaient été des dernières à le reconnaître, furent des premières à l'abandonner. Elles proclamèrent à sa place Vitellius qu'il venait de leur donner pour général. D'un autre côté, les prétoriens, voulant faire un autre Empereur, massacrèrent Galba (1), et donnèrent la pourpre à Othon.

Ce général n'eut pas plutôt été reconnu par le Sénat, qu'il le fut par la plupart des peuples de l'Empire, et entr'autres par ceux de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Le reste des Gaules prit le parti de Vitellius. Bientôt après, la Narbonnaise abandonna la causa d'Othon par la crainte que lui inspira une armée de quarante mille hommes envoyée d'Italie par Vitellius et commandée par Valens. Othon fit marcher des troupes vers les Alpes pour remettre la province sous son obéissance; mais le préfet de Cimiez, qui tenait pour Vitellius, appela aux armes la jeunesse des montagnes, résolu à disputer le passage aux ennemis de son maître. Les deux armées s'étant rencontrées non loin de Vintimille, engagèrent un combat sanglant dans lequel les soldats du préfet de Cimiez, levés à la hâte, furent mis en fuite. L'alarme se répandit aussitôt dans la Narbonnaise, et Valens, qui la gouvernait au nom de Vitellius, s'avança vers les Alpes pour s'opposer

(1) Le 15 janvier de l'an 69 de l'ère chrétienne.

à la marche des vainqueurs. Othon, désespérant de forcer le passage, fit embarquer ses troupes sur une flotte, avec ordre de tenter une descente sur les côtes. Cette flotte remporta quelques avantages, et les députés de diverses colonies de la Province vinrent demander du secours à Valens qui se trouvait encore dans les Alpes. Valens ordonna à Julius Classicus d'aller renforcer les garnisons des places maritimes, et notamment de Fréjus, avec deux cohortes des troupes de Tongres, toute la milice de Trèves et quatre escadrons de cavalerie. Il fit ensuite marcher vers les côtes l'élite de ses légionnaires avec une cohorte de Ligures, douze escadrons de cavalerie et cinq cents Pannoniens.

L'armée d'Othon avait déjà débarqué au golfe de Lerins. Classicus sortant du camp de Fréjus où la cohorte ligurienne s'était retranchée, s'avança courageusement à la rencontre des ennemis. Une petite plaine qui, protégée par des coteaux, finissait à la mer, servit de champ de bataille. Les Othoniens, après avoir placé des frondeurs sur les monticules, parurent dans la campagne, tandis que les partisans de Vitellius, pour soutenir leur attaque, échelonnèrent la cohorte ligurienne sur les flancs et les sommets des montagnes voisines, et disposèrent le reste de l'infanterie derrière une masse de cavalerie. Une égale valeur brilla des deux côtés. Cependant les soldats d'Othon auraient anéanti l'armée ennemie, si la nuit ne fût venue

mettre fin à ce combat meurtrier. Les Vitelliens, ne se tenant point pour vaincus, voulurent tenter de nouveau le sort des batailles. Ils pénétrèrent à l'improviste dans le camp des Othoniens et y marquèrent leur passage par le carnage et l'incendie. Les Othoniens, revenus de leur frayeur, se retranchèrent sur une colline, et passèrent bientôt de la résistance à l'attaque. On combattit de part et d'autre avec fureur; mais la victoire se déclara encore pour les Othoniens, sans être pourtant décisive, et les deux armées se séparèrent par une espèce de trève tacite. Les légions othoniennes se rembarquèrent deux jours après, gagnèrent les rivages d'Italie, et Classicus se retira à Antibes.

Ainsi Vitellius resta maître de la Narbonnaise et des Alpes Maritimes. Valens se rendit à Pavie dans le dessein de se joindre à Cœcinna, autre général de Vitellius, et de marcher ensemble contre Othon qui venait à eux en personne (1). Les deux généraux, ayant opéré leur jonction, livrèrent bataille à cet empereur qui fut entièrement défait. Poussé par la honte et le désespoir, il se plongea un poignard dans le sein, après un règne de trois mois, et assura l'Empire à son compétiteur. Vitellius, qui était alors dans les Gaules, partit pour l'Italie où il ne rencontra aucune résistance. Mais lui aussi devait bientôt perdre le sceptre

(1) Tacite, Hist. liv. II. — Suétone, Vie de Vitellius.

avec la vie, et satisfaire, en tombant, à la justice outragée. Méprisable par des vices ignominieux, exécrable par des iniquités cruelles, il devint le plus ignoble des despotes. Les légions d'Orient rendirent au monde un grand service en proclamant Vespasien empereur. Cependant il fallut encore recourir à la voie des armes. Valérius Paulinus, gouverneur de la Narbonnaise et chaud partisan de Vespasien, se servit de tous ses moyens d'influence pour soutenir les intérêts du nouveau César. Il était né à Fréjus, et sa qualité de compatriote jointe à la douceur de son administration lui conciliait tous les esprits. Aussi la Province entière se déclara en faveur de Vespasien, pendant que Primus, le principal auteur de son élévation et chef d'une des légions de la Pannonie, obtenait en Italie des succès éclatans et rapides.

Valens, forcé de quitter Pise où les images de Vitellius ne recevaient que des outrages, réunit quelques vaisseaux et prit la route de la Narbonnaise, pour conserver à son maître cette Province importante. Il voulait y assembler les troupes des Gaules et de la Germanie, et faire diversion en faveur de Vitellius. Les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Monaco. Le préfet des Alpes Maritimes, venant le joindre, conféra avec lui sur son entreprise, qui lui parut téméraire, et tâcha de l'en détourner. Il lui représenta la prospérité de Vespasien, l'éclat de ses victoires, la

puissance de Paulinus dans une province qui lui témoignait tant d'amour et de dévouement. Valens, touché de ces raisons, renonça à son projet, résolut de s'éloigner, et livra aux flots sa mauvaise fortune. Une tempête le jeta sur les îles d'Hyères, et il fut pris par des navires que Paulinus avait envoyés en course. Les autres provinces des Gaules, de l'Espagne et de la Grande Bretagne suivirent l'exemple de la Narbonnaise et se déclarèrent pour Vespasien. Primus s'approcha de Rome. Hors des murs et dans son enceinte, des combats terribles se livrèrent, et la cause de Vespasien triompha. Vitellius, traîné sur la place publique, demi-nu et les mains liées derrière le dos, essuya les plus cruelles insultes. Enfin la populace, naguère prosternée à ses pieds, le mit en pièces et le jeta dans le Tibre (1).

Le nouvel Empereur fit régner avec lui la paix et la justice, et la Narbonnaise se reposa consolée. Sous le règne de ses successeurs, cette province continua de jouir d'une tranquillité profonde. Adrien qui la visita (2) y laissa des monumens de sa puissance. Il se plut surtout à embellir Nîmes, cité importante qui exerçait sa juridiction sur vingt-quatre bourgades (3). Titus Antonin fit re-

(1) Dans les derniers jours de l'an 69.

(2) L'an 121.

(3) XXIV *Oppida Nemausensibus attributa.* — Pline, liv. III, ch. I.

bâtir la ville de Narbonne qu'un incendie avait entièrement consumée. Il rétablit à ses dépens les thermes, les temples, les portiques et tous les édifices dévorés par les flammes.

Pendant une longue suite d'années, la Narbonnaise ne fut le théâtre d'aucun événement digne d'être mentionné par l'histoire. Les prétoriens, secouant le joug de la discipline militaire auquel Pertinax voulait les soumettre, immolèrent à leur fureur ce prince qu'ils avaient élevé malgré lui à la puissance souveraine, et l'Empire, mis à l'encan, trouva un acheteur hardi. Ce fut le jurisconsulte Didius Julianus. Mais il ne jouit pas long-temps du fruit de son marché. Septime-Sévère, proclamé empereur, le fit mourir. Le nouveau maître du monde avait été gouverneur de la Lyonnaise et avait gagné l'affection des peuples de cette province par la sagesse de sa conduite. Il en fut bien récompensé lorsqu'il eut la satisfaction de voir les Gaules se déclarer les premières en sa faveur (1). Il employa les deux premières années de son règne à faire la guerre à Pescennius Niger auquel les légions d'Orient avaient donné le trône. Mais comme il craignait que, pendant cette guerre, Claude Albin, gouverneur de la Grande Bretagne, ne prît les armes et ne lui disputât aussi l'Empire, il voulut se l'attacher par les liens de la reconnaissance en

(1) En l'année 192.

l'honorant de la dignité de César. Cette politique ne lui servit de rien. Car Albin passa dans les Gaules, gagna à son parti Lyon et la plupart des provinces où il assembla des forces considérables malgré la résistance de quelques gouverneurs qui refusèrent de le reconnaître. La Narbonnaise demeura toujours fidèle à Septime-Sévère. Les soldats en garnison dans la capitale élevèrent une statue à Julia Domna, sa femme, et lui donnèrent le nom de Mère. Albin remporta quelques avantages sur les troupes du parti de cet Empereur, qui se vit enfin obligé de franchir les Alpes avec une puissante armée pour combattre son compétiteur. On en vint aux mains près de Lyon (1). La victoire, long-temps douteuse, se rangea sous les drapeaux de Sévère; et Albin se tua de désespoir. L'Empereur proscrivit la ville malheureuse qui s'était déclarée en faveur de son ennemi. Lyon se vit abandonné au pillage et aux flammes, et tous ses habitans furent livrés au glaive du soldat irrité. Sévère fit un assez long séjour dans les Gaules pour y réduire la faction ennemie qui montrait toujours de l'audace, malgré la perte du chef. La Narbonnaise, qui n'avait cessé de donner à Septime-Sévère des marques de dévouement, lui témoigna encore son amour, lorsque après avoir vaincu les Parthes, il conféra à Caracalla son fils la dignité

(1) Le 19 février 197.

tribunitienne et le titre d'Auguste. Batonius, premier flamine augustale, sacrifia un taureau, au nom de la province, en l'honneur de Cybèle, mère des dieux, et on célébra à Narbonne, dans une assemblée générale du pays, ce *taurobole*, qui était une des cérémonies les plus solennelles et l'un des plus grands mystères de la religion romaine (1).

Caracalla accorda (2) la bourgeoisie à tous les hommes libres de l'empire. Le droit romain devint alors le droit commun de tous les pays conquis, et il n'y eut plus de différence entre le droit des colonies, le privilége des cités municipales jouissant du droit latin ou italique, et la constitution des villes assujetties au droit provincial. Cependant ces distinctions, effacées par les lois civiles et politiques, laissèrent encore des traces dans les habitudes populaires, parce qu'il n'est jamais donné aux lois de changer tout d'un coup les

(1) C'était une imitation du baptême des chrétiens, et les payens lui donnaient le nom de régénération. Nous aurions de la peine à savoir précisément toutes les superstitions qui s'y pratiquaient, si le poète Prudence, qui vivait dans le 4e siècle, n'avait pas eu soin de nous les décrire dans son hymne 10e sur le martyre de St. Romain.

On creusait dans la terre une fosse profonde que l'on couvrait de planches ouvertes en plusieurs endroits. La personne qui devait être purifiée par le sacrifice descendait dans cette fosse, et recevait sur sa tête, dans ses yeux, dans sa bouche, dans ses oreilles et sur ses habits le sang tout fumant du taureau immolé sur les planches avec un grand appareil.

(2) En 212.

mœurs anciennes. D'ailleurs, le nom de citoyen romain avait encore tant de puissance et de magie, que ceux qui croyaient avoir le droit de le porter à l'exclusion de tous autres, formèrent pendant plus d'un siècle une classe regardée comme supérieure à celle des latins. Caracalla voyagea dans les Gaules et fit mettre à mort le gouverneur de la Narbonnaise. On ignore le motif de cette condamnation. En fallait-il un autre que le soupçon ou le caprice, sous des tyrans accoutumés à se jouer de la vie des hommes?

Alexandre Sévère, successeur de l'infame Héliogabale, se fit un devoir de ne confier le gouvernement des provinces qu'à des magistrats d'une probité éprouvée (1). Il mit de simples présidens (2) dans la plupart de celles qui étaient à sa disposition; ce qui les fit nommer présidiales. Le pouvoir de ces présidens se bornait à la seule administration de la justice. Le commandement des troupes appartenait à un autre officier. La Narbonnaise fut la seule province des Gaules qui ne se trouva point placée au nombre des présidiales, parce que, ayant été cédée au Sénat, elle demeura toujours proconsulaire. Au reste, le choix du Sénat était soumis à l'agrément de l'Empereur, qui donnait seul l'investiture, et, comme on le pense

(1) *Lambrid. in Sever.*

(2) En 222.

bien, cette assemblée qui n'avait que le triste privilége de marcher à la tête de la servitude commune, ne présentait à la nomination du prince que ceux-là même qu'il avait déjà désignés.

L'empereur Probus fit une nouvelle division des Gaules (1). Le pays des Allobroges et quelques districts contigus furent détachés de la Narbonnaise, et formèrent, sous le nom de Viennoise, une province particulière, qui eut pour capitale la colonie de Vienne, alors rivale de Lyon. L'année suivante Probus se vit obligé de prendre les armes pour réduire Œlius Proculus, natif d'Albenga, sur les côtes de Gênes, et Bonose, originaire de la Grande-Bretagne, qui excitaient des troubles dans les Gaules et la Germanie. Proculus, ayant pris à Cologne la pourpre avec le titre d'Auguste, attira la Narbonnaise à son parti; mais il fut vaincu et livré à l'Empereur, qui le fit condamner à mort. Bonose, qui avait été aussi déclaré Auguste, soutint plus long-temps sa révolte. Défait et pris par les troupes de Probus après une longue guerre, il finit sa vie sur une potence. La mort de ces deux rebelles rétablit la tranquillité dans la Narbonnaise. Probus vécut ensuite en paix tout le temps de son règne. Carus, qui lui succéda, avait vu le jour à Narbonne, où ses ancêtres, originaires de Rome, étaient venus s'établir. Il associa à

(1) En l'année 278.

son pouvoir Carin et Numérien, ses deux fils, nés aussi à Narbonne, lesquels furent à sa mort reconnus empereurs.

Le sceptre passait rapidement d'une main dans une autre, et la vie des princes se précipitait. Dioclétien, devenu paisible possesseur de tout l'empire (1), partagea son pouvoir avec Maximien-Hercule. Maximien vint dans les Gaules pour y apaiser divers troubles et arrêter les Germains qui y fesaient des incursions. Il rétablit le calme dans ces contrées et fit son séjour du côté de Trèves.

Les Barbares menaçaient toujours les frontières. Pour résister aux ennemis qui s'élevaient de tous côtés et soutenir le poids des affaires publiques, les deux Empereurs firent chacun un César. Galère et Constance-Chlore obtinrent cette haute dignité. Le partage de domination produisit le partage des provinces en quatre préfectures. Les Gaules échurent à Constance-Chlore, qui les gouverna avec sagesse; la terreur des armes romaines contint les Barbares, et l'administration de la Narbonnaise ne subit aucun changement. Galère et Constance-Chlore, forçant Dioclétien et Maximien-Hercule à déposer la pourpre impériale, se mirent à leur place et choisirent deux nouveaux Césars, Sévère et Maximin (2). Les Gaules continuèrent d'être

(1) L'an 285.
(2) L'an 304.

gouvernées par Constance, maître de l'Occident, pendant que Maxence, fils de Maximien et gendre de Galère, se fit proclamer empereur à Rome, malgré son beau-père. Sur ces entrefaites Constance mourut en Angleterre (1), et les troupes élurent son fils Constantin. Maxence rappela Maximien et rendit le sceptre à ce vieillard ambitieux, qui fit tuer le César Sévère, et donna à Constantin sa fille Fauste pour s'appuyer contre Galère. Ce dernier, cherchant aussi un appui, choisit Licinius pour collègue. Mais ce choix irrita Maximin qui, en qualité de César, se croyait plus proche du trône. Il se rendit indépendant dans les provinces orientales, de sorte que l'Empire fut horriblement déchiré. Cependant les Gaules et la Narbonnaise eurent le bonheur d'être calmes au milieu de ces commotions. Constantin les gouvernait en marchant sur les traces de son père. Il fixa sa demeure à Trèves, et résidait souvent aussi à Arles (2), où il avait un beau palais, ses finances et une partie de ses troupes. Maximien-Hercule tâcha de renverser dans Rome son fils Maxence, qui le renversa lui-même. Le vieil Empereur, après avoir abdiqué une seconde fois, vint se retirer à Arles auprès de son gendre Constantin qui lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang.

(1) En 306.

(2) Lactance, *de Mortibus Persecutorum.*

Pour Maximien-Hercule, ne pas régner c'était ne pas vivre. Le repos tourmentait son ame inquiète, ardente et dévorée du besoin de commander aux hommes. Tel n'était point son ancien collègue Dioclétien. Celui-là ne voulait plus se commettre avec la fortune. Désabusé des grandeurs humaines, il savait trouver dans le calme de la condition privée, dans le silence de l'étude, un bonheur que ne lui avaient jamais donné les projets d'ambition ni les rêves de gloire. Tandis que Constantin combattait les Barbares sur le Rhin, Maximien qui se trouvait alors à Trèves, y rassembla des troupes, s'empara des trésors et se fit proclamer Empereur pour la troisième fois. Son gendre accourut pour comprimer cette révolte. Maximien fuyant devant lui, vint s'enfermer dans Arles qu'il n'eut pas le temps de mettre en état de défense, en sortit bientôt après et se réfugia à Marseille (1).

Constantin, impatient d'en finir bientôt, ne forma pas le siége de cette ville, lequel aurait pu traîner en longueur. Résolu de la prendre d'assaut, il commanda l'attaque; mais les échelles trop courtes ne purent atteindre la hauteur des murs. Peu après, Maximien parut sur les remparts, et Constantin lui reprocha sa perfidie. Le vieillard s'emporta. Ses gestes exprimèrent le mépris, sa bou-

(1) L'an 308.

che proféra d'insultantes paroles. Tandis qu'il exhalait ainsi sa fureur, une des portes de la ville s'ouvrit, les soldats de Constantin y entrèrent et s'emparèrent du traître. L'Empereur respectant ses jours, le conduisit à Arles et le traita même avec plus d'égards qu'il ne méritait. Maximien que ne désarma point une clémence si généreuse, médita de nouveaux complots. Voici que brûlant de verser le sang de Constantin, il choisit pour confidente sa fille l'impératrice Fauste, qui dévoila son crime, en feignant d'en assurer l'exécution. Elle promit à Maximien d'éloigner les gardes et de laisser ouverte la porte de la chambre où couchait son époux. La nuit était fixée, et le vieillard assassin devait lui-même enfoncer une épée dans la poitrine nue de l'Empereur endormi. Tout fut préparé pour surprendre Maximien et le convaincre de son forfait. On plaça dans la couche impériale un malheureux eunuque choisi pour servir d'épreuve. Au milieu des ténèbres, Maximien parcourant les galeries du palais, pénétre dans l'appartement de Constantin, marche droit au lit et plonge son épée dans le sein de l'eunuque. Au même instant l'Empereur parut suivi de soldats, et le meurtrier resta glacé d'étonnement et d'effroi. Comme il fut invité à choisir tel genre de mort qu'il voudrait, il prit une corde, et l'attachant à une poutre, il s'étrangla de ses propres mains (1).

(1) En 310. — Lactance, *de Mort. Persec.* — Lebeau, Hist. du Bas-Empire, t. 1, liv. 1, ch. XLII.

Ainsi mourut sans gloire ce prince remuant et cruel, pendant que Constantin, toujours maître des Gaules, régnait dans la Narbonnaise tranquille sous ses lois, heureuse par ses bienfaits.

---

# CHAPITRE IV.

310-418 après l'Ère Chrétienne.

**Prospérité d'Arles. — Monumens Romains dans la Province. — Obscurité de Marseille. — Hommes distingués sortis de ses écoles. — Régime politique de la Narbonnaise. — Son état social. — Apparition du Christianisme dans les Gaules. — Trophime, évêque d'Arles. — Divers martyrs. — La Religion nouvelle à Marseille. — Supplice de St.-Victor. — St.-Genez à Arles. — Constantin fait triompher le Christianisme. — Premier Concile d'Arles. — Hérésie d'Arius. — Second Concile d'Arles. — Puissance du Clergé Catholique. — Naissance des Ordres Monastiques. — Monastère à l'île Saint-Honorat. — Cassien à Marseille. — Abbaye de Saint-Victor. — Honorat, évêque d'Arles. — Hilaire son successeur. — Le prêtre Salvien. — Son caractère. — Division nouvelle de la Narbonnaise. — Siége du Prétoire des Gaules transféré à Arles. — Édit de l'empereur Honorius.**

ARLES, mise au nombre des plus célèbres villes du monde et nommée par Ausone (1) la petite

(1) *Pande duplex arelate tuos, blanda hospita, portus,*
*Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, et quam*
*Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis;*
*Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis,*
*Ut mediam facias navali ponte plateam,*
*Per quam Romani commercia suscipis orbis,*
*Nec Cohibes, populosque alios et Mœnia ditas.*
*De Claris Urb.*

Rome des Gaules, s'étendait sur les deux bords du Rhône (1) et jouait un rôle brillant. Elle eut le bonheur de fixer dans ses murs la résidence de Constantin qui lui prodigua des marques d'amour, et se plut à l'orner de monumens magnifiques. Dans sa reconnaissance, elle voulut ajouter à son nom celui de son bienfaiteur, et fut appellée *Constantine* (2). L'industrie manufacturière y étalait ses trésors les plus rares, un commerce fécond lui fournissait d'inépuisables ressources, et les flottes de la Méditerranée sortaient de ses chantiers. On y trouvait tout ce que l'Arabie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules produisaient de plus précieux, comme si la province l'eût produit elle-même. Une immense population se pressait dans son sein, active et laborieuse. Quel mouvement! quelle vie! Sur ce sol favorisé, le génie de Rome, qui semblait ne travailler que pour l'éternité, était venu s'asseoir dans tout l'éclat de sa gloire. Ici se montrait le palais impérial aux colonnades superbes. Là s'élevaient des portiques majestueux. La célébration des jeux scéniques attirait la foule au théâtre, et des thermes élégans conviaient la jeunesse à se plonger dans leurs eaux parfumées. Entre toutes les divinités de l'Olympe, la déesse de la beauté et

(1) Le faubourg de Trinquetaille qui ne compte aujourd'hui que 2,500 habitans, formait alors la moitié de la ville qui devait en avoir plus de deux cent mille.

(2) Saint Léon, Épit. XLIX.

de l'amour recevait le plus d'hommages. On vantait la Vénus d'Arles (1). On admirait la grace de son voluptueux sourire, la pureté de ses formes enchanteresses, et les femmes lui sacrifiaient, bien dignes par la renommée de leurs charmes de professer son culte. Partout du marbre, partout des décorations (2), étonnans chefs-d'œuvre d'architecture inimitable; et, au milieu de tous ces ouvrages consacrés par les arts, l'Amphithéâtre apparaissait colossal et sublime (3); car c'était là

(1) Cette belle statue de Vénus fut retrouvée en 1651 en creusant un puits. On la plaça d'abord dans l'Hôtel de Ville. Le Conseil municipal en fit ensuite présent au roi et elle a été pendant un siècle l'un des principaux ornemens de la Galerie de Versailles.

(2) Quelques auteurs attribuent à l'empereur Constance le bel obélisque de granit élevé sur la place du Marché, devant l'Hôtel de Ville. Légèrement dégradé, il a bravé la fureur des barbares et l'injure du temps. On le trouva caché dans la terre sous le règne de Charles IX. On l'en retira en 1675, et l'année suivante, il fut placé sur un piédestal en l'honneur de Louis XIV.

(3) Nous ne connaissons pas d'une manière précise le fondateur de cet Amphithéâtre célèbre. L'opinion commune est qu'il fut construit par Tibère-Néron, père de l'empereur Tibère, lequel étant questeur de Jules-César, conduisit par l'ordre du Sénat plusieurs colonies dans les Gaules.

Dans le 8e siècle, l'Amphithéâtre d'Arles fut changé en forteresse. On bâtit des tours sur ses quatre portes. Deux de ces tours existent encore.

213 masures couvraient naguère le monument qui vient d'être déblayé par les soins de M. Laugier de Chartrouse, député d'Arles. Dix-neuf siècles ont passé sur ces restes imposans de la grandeur romaine.

qu'éclatait principalement la magnificence des Romains (1). Vingt-quatre mille spectateurs (2) trouvaient place dans son enceinte, assis sur quarante-trois rangs de gradins, les regards fixés sur l'arène où se livraient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Le peuple se divertissait ainsi, prenant plaisir à voir les corps humains couverts de blessures nager dans le sang mêlé avec la poussière. Les jeux se divisaient en différentes classes; chaque classe avait son directeur particulier avec des commis sous ses ordres, et l'intendance générale était un des emplois de la cour des Empereurs.

Arles avait aussi ses Champs Élysées (3). C'était une plaine située au midi de la ville et couverte de magnifiques sarcophages (4) qui témoignaient de la vanité humaine au-delà même de la vie; vaste *Nécropolis*, musée immense où dormaient leur

(1) *Omnis Cæsareo cedat labor amphitheatro,*
*Unum pro cunctis fama loquatur opus.*
Martial, liv. I.

(2) Joseph Guis, dans sa Description des Arènes ou de l'Amphithéâtre d'Arles, fixe ce nombre à 23,435.

(3) Aujourd'hui Aliscamp, par corruption.

(4) Ils ont été livrés à toutes les causes de destruction. Dans les temps d'ignorance, on en a brisé pour y chercher des trésors imaginaires, ou enlevé pour les appliquer à plusieurs usages. Plus tard des hommes riches et puissans les ont pris d'autorité, ou les ont obtenus en don. Il ne reste maintenant aux Champs Élysées que des tombeaux sans ornement. La plupart sont déplacés et quelques-uns brisés. D'autres en petit nombre ont été réunis au Musée.

sommeil, sous mille sculptures diverses, les générations écoulées. L'on y voyait aussi des tombeaux plus modestes; et même les gens du peuple qui ne pouvaient faire la dépense d'une tombe privilégiée, se contentaient de couvrir avec des tuiles semblables à celles de nos toits, les cendres des personnes qu'ils affectionnaient, sans doute pour que la terre ne pesât point sur ces restes chéris, selon le vœu des anciens : *sit tibi terra levis.* Cependant les habitans de la Narbonnaise avaient en général la coutume de brûler les morts, coutume que les Phocéens avaient apportée de la Grèce, et qui s'était introduite chez les Romains vers la fin de la république (1).

Orange brillait aussi par ses monumens. Les Romains, ne négligeant rien pour l'embellir, en firent une des villes les mieux ornées et les plus florissantes de la Narbonnaise. On y admirait les remparts, les bains publics, les aqueducs, le cirque qui l'emportait sur les autres ouvrages de ce genre par sa structure et sa magnificence, enfin cet arc de triomphe si célèbre, qui a exercé les savans et les antiquaires. A quelle époque fut-il érigé? en l'honneur de quel homme, en commémoration de quel événement? Les uns ont dit que ce fut pour célébrer la victoire de Marius et de Ca-

(1) Cet usage subsista jusqu'au règne des Empereurs chrétiens, et ne fut entièrement aboli que sous Gratien.

tulus son collègue sur les Cimbres et les Teutons (1). D'autres rapportent le monument à Domitius Ænobarbus et Q. Fabius Maximus, vainqueurs des Auvergnats et des Allobroges (2). On a cru aussi qu'il fut dressé à la gloire de Jules César, après la prise de Marseille (3). Une quatrième opinion l'attribue à l'empereur Auguste, comme un emblème de sa puissance (4). Il paraît que cet arc de triomphe ne fut pas élevé à la grandeur d'un homme en particulier, mais bien à celle du peuple romain, en mémoire de toutes ses conquêtes dans la Narbonnaise (5). C'est ce qui est le plus vraisemblable. Mais l'époque de sa construction n'en reste pas moins incertaine.

(1) Joseph de la Pise, Tableau de l'Hist. des Princes et Principauté d'Orange. — Charles Escoffier, Description des Antiquités d'Orange. — Le Père Bonaventure, Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange.

(2) Jean-Frédéric Guib., Journal de Trévoux. Décembre 1729. — Mandajors, Hist. Critiq. de la Narbonnaise, p. 96.

(3) Le savant abbé Lebœuf a trouvé la preuve de l'ancienneté de cette opinion dans un manuscrit intitulé *Fleur des Pseaumes,* composé par Letberg, abbé de Saint-Ruf à Avignon, au 12e siècle. Cet abbé, à l'occasion du titre du pseaume quinzième, commence ainsi sa paraphrase : *Antiquitùs solebat fieri quòd quandò aliquis de hoste suo triumphum habebat, faciebàt sibi arcum construi in quo scribebatur illa victoria. Undè Aurasiæ in arcu triumphali Massiliense bellum sculptum habetur ob signum victoriæ Cæsaris.* Voilà ce que l'on croyait dans un temps où cet arc de triomphe n'était pas aussi dégradé qu'il l'est aujourd'hui.

(4) Baron de la Bastie, même Journal de Trévoux. Août 1730.

(5) Mémoire de l'Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXV et XXVI.

Carpentras, Saint-Remi et Cavaillon possédaient également des arcs triomphaux dont le sujet a toujours été une source de commentaires divers et de systèmes contradictoires (1). Vénasque avait dans son sein un temple qui paraît avoir été dédié à Vénus. Avignon, qui se montrait fidèle au culte de Diane (2) importé dans ses murs par les Phocéens de Marseille, avait aussi bâti au lieu le plus élevé de la ville un temple superbe, de forme ronde, consacré à sa divinité tutélaire. Plusieurs colonnes de marbre en soutenaient la voûte. Les bateliers et les voyageurs qui descendaient le Rhône saluaient ce monument avec respect, disaient *ave Diana*, et se vouaient ainsi à la chaste déesse (3).

Aix avait pris de l'accroissement. Forcalquier possédait un marché de quelque importance. Toulon n'existait pas encore (4); sa plage était négligée, et on ne la regardait que comme un simple asile offert par la nature aux vaisseaux qui avaient besoin d'y relâcher. Les eaux abondantes et le kermès qu'on trouve dans le voisinage, le murex qu'on

(1) Même Mémoire, t. XXXII, p. 739 et suiv.

(2) *Fantoni Castrucci. Istoria della città d'Avignone et del Contado Venesino, lib.* I.

(3) Expilly, Dict. Hist et Géog. des Gaules, *verbo* Avignon.

(4) Aucun monument ne prouve que Toulon ait existé au 4^e^ siècle de l'ère chrétienne. Au commencement du siècle suivant, les Romains avaient dans la contrée une teinturerie qui donna vraisemblablement naissance à la ville.

pêche dans la mer, n'avaient pas encore fixé l'attention des Romains occupés de leurs établissemens de Fréjus, d'Antibes et de Tauroentum. Cette dernière ville était devenue riche. Elle fesait un commerce d'exportation qui consistait principalement en briques, en tuiles et en poteries de toute espèce. On travaillait avec le plus grand soin une poterie fine plus belle que notre faïence, et l'on en fesait des vases chargés de figures d'hommes et d'animaux. On y représentait en relief des traits historiques et fabuleux, et les ouvriers, attachant de la gloire à ces ouvrages, ne manquaient pas d'y graver leurs noms (1).

La république de Marseille, régie par ses anciennes institutions, mais sans puissance territoriale, se maintenait encore indépendante sous la protection des Romains. Il fallait bien que ses lois renfermassent en elles un germe fécondant de stabilité et de durée, car dans l'antiquité, comme dans des siècles plus modernes, nous ne voyons aucun peuple conserver si long-temps la même forme de gouvernement. Marseille, ne fesant point de bruit dans le monde, étrangère aux grands intérêts des nations, subissait les conséquences de son attachement à Pompée, et trouvait dans sa nullité politique les conditions d'une existence paisible. Heureux les peuples qui, accomplissant leurs des-

(1) Marin, Mémoire sur Tauroentum.

tinées en silence, n'ont qu'une histoire vide de conquêtes, d'actions retentissantes et de tout ce qu'on est convenu d'appeler la gloire! Il en est d'eux comme des individus. Ceux là ne jouissent pas le plus qui occupent le plus la renommée, car la célébrité s'acquiert presque toujours aux dépens du bonheur. A côté de l'ancienne cité grecque s'était élevée une ville latine, bâtie sur l'emplacement de la citadelle que César avait fait occuper par deux légions, et autour de laquelle était venu se fixer de bonne heure un grand nombre de familles romaines. La ville latine, appelée ville haute, était soumise au gouverneur de la Narbonnaise, et rien ne la distinguait des autres villes de la province. La même constitution politique et les mêmes magistrats la régissaient. Le latin y était la langue dominante, tandis que la ville basse continuait de se servir du dialecte ionien. A cette époque, les écoles marseillaises avaient perdu de leur influence, parce que les Gaulois cultivaient principalement l'éloquence latine et la préféraient à tout autre genre de littérature. Cette prédilection était intéressée, car l'étude des lettres et des lois romaines alimentait toutes les ambitions, en leur ouvrant la voie des charges et des dignités de l'Empire (1). Aussi, la Narbonnaise et les autres provinces des Gaules fournirent à Rome des orateurs, des magistrats et

(1) Symmaque, liv. I, Épit. XV.

des financiers d'une réputation brillante. Cependant ces orateurs, en possession de la faveur publique, sacrifiaient en général au mauvais goût qui dominait partout. Des rhéteurs applaudis dans les écoles formaient à la déclamation les jeunes gens de qualité, que l'on poussait trop tôt au barreau (1), de telle sorte, que l'étude n'était plus qu'un jeu puéril, où venaient s'exercer les imaginations les plus déréglées. On fesait servir à cet exercice des fictions ridicules ou des sujets honteux, qu'il fallait amplifier par une abondance de mots qui dissimulait mal la stérilité des idées. Caligula avait voulu donner un nouveau lustre à l'autel de Lyon en y établissant ces combats, ces prix d'éloquence, ces disputes fameuses dont il est tant parlé dans les auteurs du second siècle. Les bizarres conditions attachées à la victoire, les châtimens étranges qui suivaient la défaite (2), fixaient tous les regards et piquaient la curiosité générale.

(1) Hist. Litt. de la France, t. I.

(2) La première de ces conditions était que les vaincus fourniraient eux-mêmes un des prix destinés aux vainqueurs et seraient en outre obligés de faire son éloge. La seconde condition leur imposait l'obligation d'effacer publiquement leurs écrits avec une éponge, ou même quelquefois avec la langue, s'ils ne voulaient recevoir des coups de férule, ou bien être jetés dans le Rhône. Il fallait opter, et c'est ce qui fesait pâlir et trembler les orateurs qui se hasardaient à débiter leurs harangues devant l'autel d'Auguste. Juvénal, dans sa première Satire, fait allusion à cette crainte :

*Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguam,*
*Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.*

Sous le règne de ce prince insensé, le sénateur Julius Grœcinus, né à Fréjus de parens qui avaient occupé les premières charges de la province, s'était mis en possession de l'estime publique par l'éclat de ses vertus et par la profondeur de sa science. Il y avait alors du danger à se montrer bon citoyen, et l'on n'était pas juste impunément. Grœcinus en fournit la preuve. Caligula, lui commandant de se porter accusateur contre un innocent qu'il voulait perdre, ne put vaincre sa courageuse résistance, et se vengea de son refus en le fesant mettre à mort. Son fils Agricola, né aussi à Fréjus et instruit à Marseille, sut mettre à profit les leçons d'un tel père, ne démentit jamais la noblesse du sang qui coulait dans ses veines, et se rendit célèbre par sa sagesse et ses exploits (1). La Narbonnaise avait produit d'autres hommes illustres (2), et Pétrone, né aux environs de Marseille (3), s'était avantageusement placé parmi eux, Poète adulateur, il charma la cour de Néron et parut oublier que le talent n'est un don précieux que lorsqu'il se met au service de la vertu. Il se fit ouvrir les veines, au milieu de ses amis, pour prévenir le jugement du prince qui lui avait retiré ses faveurs, et s'il ne vécut pas avec pureté, au

(1) Tacite, *Vita Agricolæ.*

(2) Je ne parle que de la partie de la Narbonnaise qui fut plus tard appelée Provence.

(3) Dix ans après J.-C.

moins mourut-il avec courage. Sous le règne du même Empereur, trois médecins marseillais, Crinas, Démosthène et Charmis, s'étaient rendus célèbres dans l'exercice de leur profession, et avaient fait à Rome une fortune considérable. Au milieu du tumulte de la capitale du monde, Crinas conserva toujours dans son ame le souvenir pieux de sa ville natale, et donna à Marseille un témoignage éclatant d'amour en lui léguant par testament dix millions de sesterces (1) pour la réparation des remparts qui tombaient en ruine. Favorin, d'Arles, acquit une grande renommée entre les sophistes, sous le règne d'Adrien et celui d'Antonin. On rapporte qu'il naquit hermaphrodite et qu'il avait la voix aiguë comme celle des eunuques (2). Ne se contentant pas du doute raisonnable, il poussa jusques aux dernières limites le système des pyrrhoniens et enseigna l'incompréhensibilité de toutes choses. Au fait, c'est le propre de beaucoup d'esprits de gâter par l'intempérance les vérités philosophiques qui ne sont jamais absolues. Il est des doctrines sages et vraies dans leur modération qui se changent en extravagances en passant par certaines têtes, et l'on dirait que la conviction y disparaît pour faire place à la manie.

Sous l'empire des successeurs d'Auguste, la Nar-

(1) Pline, Hist., liv. XXIX.

(2) Hist. Litt. de la France, t. I.

bonnaise n'avait pas subi de grands changemens dans les formes de son régime politique. Les curies municipales avaient à peu près la même organisation; mais l'ordre des décurions était tombé dans un avilissement inexprimable. Les gouverneurs accablaient de leurs exactions les principaux citoyens, et ne cessaient d'étendre au gré de leurs caprices la responsabilité des magistrats. Aussi les emplois publics qui, dans les pays bien administrés, sont un objet d'ambition légitime, n'étaient considérés qu'avec effroi. Ces distinctions, que se disputent ordinairement tant de concurrens empressés, on les redoutait, on les fuyait comme un présent funeste, parce que, en compensation de quelques priviléges insignifians, elles n'offraient que des périls sans nombre. Les décurions n'acceptaient leur dignité que comme contraints et forcés, car à eux s'adressaient toutes les exigences d'une puissance tracassière et cupide, sur eux s'appesantissait toujours la tyrannie proconsulaire. Que ne fesaient-ils pas pour se soustraire à leur condition? Plusieurs allaient se cacher dans les rangs de l'armée, et quelques-uns parmi les esclaves. Mais cet asile leur manquait aussi, et on les y arrachait pour les rendre à la curie. Le croira-t-on? On condamnait les criminels à devenir décurions, et la légitimité était acquise aux bâtards qui consentaient à entrer dans l'ordre municipal. Le décurion, père de douze enfans, était affranchi de tout de-

voir envers cet ordre (1); quelquefois aussi le prince accordait une exemption particulière (2). Les riches citoyens, briguant la faveur de l'obscurité, dérobaient leur fortune à tous les regards et prenaient la triste livrée du pauvre. Il y avait dans la société, telle que l'avait faite la domination romaine, quelque chose du despotisme asiatique qui écrase sous son niveau de fer tous les fronts élevés et ne daigne point s'occuper des têtes obscures.

Au reste, il paraît que les Empereurs eurent de meilleures intentions que leurs représentans dans les provinces. Bien souvent, en effet, les tyrans subalternes valent moins que leurs maîtres. Alexandre-Sévère, en publiant les noms des gouverneurs, n'avait jamais manqué d'exhorter le peuple à les accuser devant lui s'ils se rendaient coupables de quelques crimes (3). Constantin ne se borna pas à permettre la plainte aux citoyens opprimés; il voulut encore récompenser par des dignités et des largesses les accusateurs que dirigeaient la vérité et la justice (4). Le droit de pétition était formellement consacré par la loi. Chaque cité pouvait envoyer des députés à la Cour pour exposer ses besoins ou ses griefs, d'après une délibération

(1) *Cod. lib.* x, *tit.* xxxi, *de Decur et Fil.*

(2) Raynouard, ouvrage cité, t. I, ch. II.

(3) *OEl. Lamprid.*

(4) *Cod. Theod. lib.* IX, *tit.* I, *de Accusat.*

prise par la curie. Mais les gouverneurs trouvaient toujours le moyen de rendre ces garanties illusoires.

Les recrues, levées dans la province, n'allaient pas d'abord à la guerre. Elles fesaient le service intérieur et on les exerçait ainsi pendant quelque temps (1). Les remplaçans étaient admis, et les lois réglaient les formalités imposées en pareil cas (2). On entretenait aussi dans les cités de la Narbonnaise des milices municipales chargées de maintenir l'ordre public, de prêter main-forte à l'exécution des sentences judiciaires et des arrêtés de police (3).

Les négocians, les marchands, les médecins, les artistes, les ouvriers, tous ceux qui exerçaient une profession industrielle, étaient soumis à une organisation régulière, à une police réglée, à une surveillance active. Ils formaient des corporations auxquelles la loi accordait une existence politique. Ces corporations choisissaient des défenseurs ou patrons parmi les personnages les plus distingués du pays, et s'assemblaient pour délibérer sur leurs droits quand ils le jugeaient convenable. Le corps des boulangers fixa principalement l'attention du gouvernement impérial. On ne leur permettait pas de changer d'état, et leurs fils, forcément attachés à la même condition, ne pouvaient jamais en

(1) Végia, liv. 1.
(2) Juste-Lipse, p. 44.
(3) Fournel, État de la Gaule au 5e siècle.

adopter une autre. Les avocats étaient nombreux. Ils entraient à l'audience avec des sacs pleins d'actes de procédure et plaidaient leurs causes avec prolixité (1). Les voituriers portaient une robe courte de toile. Ils devaient déclarer aux bureaux établis aux portes des villes tous les objets soumis aux taxes de l'octroi. Une fausse déclaration était punie par la confiscation (2).

On continuait d'entretenir avec le plus grand soin toutes les routes publiques (3). Le service des chariots et des chevaux de poste, organisé par Auguste dans les provinces, avait été perfectionné par ses successeurs. Il y avait deux sortes de chaises de poste conduites par des postillons et quelquefois chargées de paquets : l'une plus petite et propre pour un seul courrier (4), l'autre plus grande où deux personnes pouvaient courir en même temps (5). Ceux qui voulaient se servir de chevaux publics devaient obtenir des *lettres d'évection* du prince ou des officiers qui avaient droit d'en délivrer. Le temps de la course était fixé, et on ne pouvait le passer qu'en cas d'empêchement légitime. L'administration prit quelquefois les che-

(1) Juvenal, Satir. 7. — Pétrone, Satir.

(2) *Cujas. Observ. ad tit.* LXIII, *lib.* IV. *Cod.*

(3) Bergier.

(4) *Vehiculum.*

(5) *Rheda Currens.*

vaux des particuliers, par forme de corvées et lorsqu'elle en manquait dans les postes. Mais cette imposition ne dura pas long-temps et le fisc en demeura chargé. On se servait de bœufs ou de mulets pour transporter les ballots de marchandises (1). Il y avait aussi des coureurs ou messagers publics qui fesaient à pied les commissions dont on les chargeait. Leur rétribution se nommait *calciarium*, droit de chaussure (2).

Les femmes de qualité croyaient relever leurs charmes par l'éclat des fards et l'odeur des parfums (3). Elles aimaient à se parer de colliers, de bracelets et de diadèmes de perles. Leur sein et leurs bras étaient presque nus. Leurs ceintures légères, leurs robes transparentes couvraient mais ne cachaient pas leurs formes sans pudeur (4). Souvent elles coupaient leurs cheveux pour imiter les effigies de Titus et de Caracalla. Quelques-unes portaient des chevelures artificielles (5).

Cette société romaine ne laissait plus voir que des vices, des misères et des fers. Même dans ses beaux jours elle s'était montrée bien égoïste et

(1) L'empereur Julien réforma cet usage et adopta l'emploi des chevaux. Plus tard les autres Empereurs rétablirent l'usage des bœufs et des mulets. On les attela à des chariots nommés *clabula*.

(2) Lequien de la Neufville, Origine des Postes, liv. 1.

(3) Pline, Hist. liv. IX, ch. XXXV. — Juvenal, Satir. 6.

(4) Fournel, ouvrage cité.

(5) Molé, Histoire des Modes Françaises.

bien brutale. Elle abandonnait l'homme à lui-même et ne compatissait point à ses infirmités. On n'y vit aucun établissement philantropique pour soutenir la faiblesse, soulager la douleur, calmer le désespoir. Les philosophes, dans leurs travaux stériles et dans leurs fastueuses leçons, ne surent rien produire pour l'amélioration de notre nature, pour les progrès de notre intelligence, et leurs entrailles ne s'émurent jamais devant les maux qui nous assiégent. Vains parleurs de sagesse, ils ne protestèrent pas, au nom de Dieu et de la justice éternelle, contre le droit d'esclavage, les combats de l'amphithéâtre, les abus de la force, le mépris que les riches et les puissans fesaient tomber sur les pauvres et les faibles. La tyrannie siégeait dans la famille et s'offrait ailleurs sous toutes les formes. Et cette société d'oppresseurs et d'opprimés, toujours laide à faire peur, présentait dans sa décadence un spectacle plus triste encore. C'était à n'y pas tenir. Comme les anciennes croyances allaient tous les jours s'éteignant dans les ames, comme les vieilles idoles croulaient de toutes parts au milieu de l'indifférence ou de la moquerie, on ne savait où placer la règle des devoirs et la source des affections. L'humanité avait besoin d'être régénérée par des doctrines plus fécondes, par des dogmes plus consolans, et cette sublime mission était réservée au Christianisme, beau des vertus nouvelles qu'il annonçait au monde. Restituant à

l'homme ses titres effacés et sa valeur méconnue, la religion évangélique épurait ses passions, sanctifiait ses souffrances, élevait son cœur au-dessus des choses terrestres, enseignait l'égalité devant celui aux yeux duquel il n'y a ni premier ni dernier, le poussait dans une carrière d'affranchissement et de concorde, ouvrait enfin pour lui toutes les voies du progrès moral. Sûre de ses destinées immortelles, elle grandissait par la persécution, elle s'emparait de l'avenir, et rien n'arrêtait plus ses conquêtes pacifiques.

Les Gaules Transalpines ne nous fournissent aucune trace de Christianisme dans le premier siècle de l'ère vulgaire. Longueval (1) croit que la lumière de l'Évangile dut y pénétrer à cette époque, et il fonde son opinion sur quelques textes incertains, source d'interprétations diverses. Il ajoute qu'il est difficile de se persuader que les Apôtres aient négligé de faire annoncer le culte nouveau aux Gaulois si voisins de l'Italie. Ce sont là des raisons futiles. Sulpice-Sévère, auteur digne de foi, assure que le Christianisme fut reçu un peu tard dans les Gaules (2). C'est en vain que plusieurs Églises, se donnant une antiquité chimérique, célébrèrent dans l'ignorance du moyen-âge et célèbrent encore par une pieuse tradition quelques

(1) Hist. de l'Église Gallicane. Dissertation préliminaire.

(2) Histoire Sacrée, liv. II.

disciples des Apôtres du Christ comme leurs fondateurs. L'Église de Marseille est celle qui va le plus loin, car elle place son origine au berceau même du Christianisme. Accordant sa créance à un poétique récit, elle se vante d'avoir eu pour premier Évêque le Lazare ressuscité par le Fils de Marie, et le fait mourir dans son sein, tandis que toutes les Églises Grecques soutiennent qu'il mourut dans l'île de Chypre. Cette fable ridicule n'a pris naissance que dans le neuvième siècle ou dans les siècles suivans (1). La tradition d'Arles touchant Saint Trophime, disciple de l'Apôtre Saint Paul, n'est pas mieux fondée. Encore que Saint Luc et Saint Paul ne disent que peu de chose sur ce disciple, l'un dans les Actes des Apôtres, et l'autre dans sa seconde Lettre à Timothée, ils parlent assez clairement pour qu'il nous soit démontré que le prétendu fondateur de l'Église Arlésienne n'a jamais paru dans les Gaules (2). L'Église d'Aix prétend avoir été fondée par Saint Maximin (3). Narbonne pense que son premier évêque est Paul Serge, disciple de l'Apôtre Paul, et cette opinion ne résiste pas mieux à l'examen que tant d'autres fausses

(1) Hist. de Marseille, t. 1, liv. 11.

(2) Nouvelle Dissertation touchant le temps où la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules. Toulouse, 1703.

(3) Scholastique Pitton, Annales de l'Église d'Aix. — De Haitze, Manuscrits sur la ville d'Aix déposés à la bibliothèque publique de Marseille.

croyances accréditées par une piété trop crédule (1). Je le répète, tout concourt à établir que dans le premier siècle aucune cité des Gaules Transalpines ne reçut la semence de la Foi Évangélique.

Ce fut seulement vers le milieu du second siècle que l'on vit des Chrétiens dans plusieurs villes gauloises, notamment à Lyon et à Vienne. Des Grecs asiatiques, ou pour mieux dire des Juifs hellénistes, paraissent avoir été les premiers qui y professèrent le Christianisme et qui le communiquèrent aux habitans (2). Saint Pothin, grec de naissance, sorti d'Asie, et disciple de Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, lequel avait été disciple de Saint Jean, vint s'établir à Lyon avec quelques Missionnaires pour maintenir dans la foi ceux de ses compatriotes que le commerce y avait attirés. Quelques-uns se fixèrent à Vienne, et tous ces hommes, puissans par la conviction, entraînés par l'enthousiasme, travaillèrent avec ardeur à la propagation de leurs doctrines. Pothin, premier évêque de Lyon, fut l'un des premiers martyrs de l'Église Gallicane. Quarante-sept Chrétiens moururent avec lui en l'année 177, après avoir souffert tout ce que la rage d'un peuple furieux peut inventer de plus cruel. Eusèbe de Césarée nous a transmis l'histoire de leur supplice dont le genre fut

(1) Nouvelle Dissertation, etc.

(2) Poullin. *de Lumina*, Hist. de l'Église de Lyon, liv. 1.

différent, bien que la cause en fût la même (1). L'année suivante, deux Chrétiens unis par la plus tendre amitié, Alexandre, médecin, né en Phrygie, et Épipode, gaulois, natif de Lyon, reçurent ensemble la couronne du martyre. On rapporte vers le même temps à Vienne la mort des Saints Sévérin, Exubère et Félicien. Le sang de ces victimes féconda le germe du culte naissant, et la prédication de l'Évangile se répandit bientôt au loin. L'Église de Lyon plaça sur le siége épiscopal le prêtre Irénée qui se montra le digne successeur de Pothin. Oracle vivant des croyances chrétiennes, il s'attira l'admiration par sa science profonde et le respect par sa sainteté éprouvée. Châlons-sur-Saône, Autun, Langres, Dijon reçurent dans leur sein des ouvriers apostoliques qui tombèrent aussi sous les coups des bourreaux. Sur la fin du second siècle, il s'éleva une grande dispute dans le monde chrétien touchant la fête de Pâques. Les Églises d'Asie célébraient cette fête comme les Juifs, le quatorzième de la lune, quel que fût le jour de la semaine. Les autres Églises, s'appuyant sur la tradition des Apôtres, en mémoire de la résurrection de Jésus, attendaient le Dimanche suivant pour célébrer la solennité. On tint à ce sujet plusieurs Conciles en diverses contrées : à Rome, en Palestine, à Corinthe, dans le Pont. Les Églises

(1) Hist., liv. v.

des Gaules formèrent aussi un Concile sous la présidence d'Irénée qui employa son zèle au rétablissement de la concorde. Toutes ces assemblées confirmèrent la tradition apostolique, et la Pâque fut célébrée le Dimanche dans la chrétienté. Bientôt une nouvelle persécution se leva contre les Chrétiens. L'empereur Septime-Sévère qui leur avait d'abord montré des sentimens favorables, les poursuivit des plus sanglans édits en l'année 202. Irénée fut immolé avec presque tout son peuple dans la ville de Lyon inondée du généreux sang des martyrs (1). A Valence on arracha la vie aux Saints Félix, Fortunat et Achillée. A Besançon Ferréol et Ferrution expirèrent aussi dans les plus affreuses tortures.

Le concile de Lyon prouve suffisamment que la Religion Chrétienne avait acquis quelque consistance dans les Gaules à la fin du second siècle, et la persécution violente qui éclata au commencement du troisième fournit la même preuve. Mais nous ne connaissons pas l'organisation des Églises établies dans ces provinces; nous ne savons pas si Irénée y avait des collègues à l'épiscopat, car ce prélat écrivant en langue grecque au pape Victor sur quelques objets de discipline, parle *au nom des frères de la Gaule*, ce qui peut s'appliquer aux évêques comme aux simples fidèles. Un passage

(1) Grégoire de Tours, Hist., liv. I, ch. XXVII.

de Tertullien (1) semble assimiler dans ses termes généraux la Narbonnaise aux autres provinces gauloises. Cependant, il faut bien en faire l'aveu, nous ne voyons encore aucune trace de Christianisme dans la partie orientale de cette contrée, c'est-à-dire dans la Provence proprement dite, et c'est la partie occidentale qui nous en présente le premier vestige. On rapporte à l'année 208, durant la persécution suscitée par Sévère, la mort du sous-diacre Saint Andéol dans le Vivarais, selon le Martyrologe d'Adon, auteur du 3e siècle, qu'il ne faut lire qu'avec une extrême réserve, parce qu'il paraît n'avoir suivi que la tradition du pays touchant ce martyr, et il n'y a rien de plus incertain et de plus trompeur que ce qui ne s'appuye que sur des traditions locales.

Après un calme apparent, Maximin publia, l'an 235, de nouveaux édits contre les Chrétiens qui commençaient à bâtir des Églises publiques (2). Mais cette persécution n'attaqua guère dans les Gaules que les ministres des autels. Quoi qu'il en soit, la religion évangélique y était extrê-

(1) « Les diverses nations des Gaules et les contrées même des « îles Britaniques qui ont été jusqu'ici inaccessibles aux armes des « Romains, sont aujourd'hui soumises à J.-C. »

*Jam Galliarum diversæ nationes et Britanniarum, inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.*

*Adversùs Judæos, cap.* VII.

(2) Tillemont, Mém. Ecclé., t. II.

mement affaiblie, lorsque Fabien, qui occupait le Saint Siége, envoya dans ces contrées, vers l'année 250, Saint Trophime, Saint Saturnin, Saint Paul, Saint Austremoine, Saint Martial, Saint Gatien et Saint Denys, tous les sept évêques, pour relever les anciennes Églises et en fonder de nouvelles. Il est probable que ces évêques, célèbres dans les Annales Ecclésiastiques, commencèrent d'abord l'exercice de leur ministère à Arles où ils établirent Trophime (1), et qu'ils se dispersèrent ensuite. Saturnin s'arrêta à Toulouse, et Paul à Narbonne. La Narbonnaise en reçut ainsi trois. Austremoine se fixa à Clermont, Martial à Limoges, Gatien à Tours, et Denys à Paris (2). Paul fonda aussi l'Église de Béziers et celle d'Avignon. Le flambeau du Christianisme n'éclairait point encore Marseille. Cette république, alors chétive et isolée, ne tentait pas l'ambition des Missionnaires qui aimaient beaucoup mieux s'attacher aux cités romaines. Il paraît que les évêques envoyés de Rome par Fabien introduisirent le rit latin dans toutes les Églises qu'ils fondèrent dans les Gaules. Il y a aussi des raisons de croire qu'ils y apportèrent la version latine de l'Ancien et du Nouveau Testament. Jusque-là les Églises Gauloises avaient suivi le rit grec tel qu'il se pratiquait en Asie.

(1) C'est ce Trophime qui est le véritable fondateur de l'Église d'Arles, et non le Trophime disciple de l'Apôtre Saint Paul.

(2) Grégoire de Tours, Hist., liv. I.

Trophime ne resta pas long-temps sur le siége épiscopal d'Arles, car nous y voyons Marcien en 252. Novatien, prêtre ambitieux, avait voulu s'asseoir sur le trône pontifical occupé par Corneille, successeur de Fabien. Son mécontentement le précipita dans le schisme, et du schisme dans l'hérésie. Marcien, le seul entre les évêques gaulois, embrassa son parti. Le prélat arlésien refusait de recevoir à la pénitence quelques apostats qui, dans le feu des persécutions, avaient eu la faiblesse d'abandonner leur foi. Il laissait mourir, sans les réconcilier à l'Église, ces malheureux qui imploraient sa miséricorde en versant des larmes de repentir. Cet excès d'orgueil et de sévérité, réprouvé par la charité chrétienne, occasiona un grand scandale dans la Narbonnaise, et plusieurs évêques gaulois s'efforcèrent de vaincre l'obstination de leur confrère, lequel fut sourd à leurs prières. Ils invoquèrent, pour le fléchir, l'autorité de Rome, et Faustin, évêque de Lyon, écrivit à Saint Cyprien de Carthage pour le prier de joindre ses instances aux siennes auprès du pape Étienne. Cyprien adressa au Pontife Romain, en 253, une lettre où l'on remarque le passage suivant :
« Il conviendrait que vous écrivissiez aux Évêques
« des Gaules de ne pas souffrir que l'orgueilleux
« Marcien, cet ennemi de la miséricorde de Dieu
« et du salut de nos frères, nous insulte plus long-
« temps .... excommuniez-le, donnez ordre dans

« la province et au peuple d'Arles d'élire un autre « évêque à sa place. Qu'il lui suffise d'avoir laissé « mourir plusieurs de nos frères sans leur accor« der la paix. Qu'on ait du moins compassion de « ceux qui restent (1) ». Cyprien finit en priant le Pape de lui faire savoir celui qui aura été choisi pour remplacer Marcien. On ignore quelles furent les suites de cette affaire. Il est probable que Marcien fut déposé, car son nom ne se trouve point dans l'ancien Catalogue de l'Église d'Arles publié par Mabillon (2). On ne voit pas d'ailleurs que l'hérésie qu'il avait embrassée fît des progrès dans la Narbonnaise.

Sixte II, successeur d'Étienne, envoya dans les Gaules, en 257, une nouvelle troupe de Missionnaires. Aucun d'eux ne s'arrêta dans la Narbonnaise. Valérien gouvernait alors l'Empire. Prince vertueux, vieillard vénérable, il persécutait pourtant, à la sollicitation de son favori Macrien, les adorateurs du Christ qui continuaient de donner au monde étonné les leçons d'une morale admirable au milieu de la corruption universelle, et le spectacle d'un courage sublime au milieu des tourmens. Jamais l'héroïsme républicain, jamais l'amour de la patrie en ses ardeurs enivrantes n'inspirèrent à l'ame plus d'intrépidité et ne l'ornèrent

(1) Cypriani, *Epist.* LXVIII *ad Stephan.*

(2) *Analectorum.* t. III.

de facultés plus hautes. D'aussi grands dévoûmens s'emparent de notre respect. Pourquoi faut-il qu'une surperstition aveugle les ait altérés par des circonstances fabuleuses ? Quelle honte d'avoir ainsi dégradé, dans des narrations mensongères, la mort, la belle mort de tant d'hommes généreux qui souffrirent pour leurs croyances, qui tombèrent en holocauste, le corps meurtri par le fer des bourreaux, mais les yeux brillans d'espérance et l'ame inondée d'une céleste joie! Envahisseurs d'une espèce inconnue, ils allaient à la conquête des provinces que le génie de Rome avait mis plusieurs siècles à soumettre, eux pauvres et le plus souvent ignorans, une croix de bois à la main; car les richesses, les grandeurs, les sciences qui laissent dans le cœur un vide désolant, la gloire même qui se dissipe avec tout le reste, ils ne les estimaient que ce qu'elles valent, et ils avaient hâte de souffler la vie sur des ossemens arides. Une charité inépuisable, une patience à toute épreuve, une volonté de bronze, un enthousiasme de feu, et puis la passion du prosélytisme et la confiance en l'avenir, tel fut le secret de leurs succès prodigieux; ce furent là leurs seuls miracles. Croyez qu'il n'en exista jamais d'autres.

Saint Pons eut un rang distingué parmi ces illustres victimes. Né à Rome d'une famille patricienne et converti à la foi chrétienne par le pape Pontien, il se réfugia dans la province des Alpes

Maritimes pour soustraire sa tête à la hache des persécuteurs. Cimiez et Nice (1) furent les témoins de son zèle apostolique. Claude, préfet de cette province, le fit comparaître devant son tribunal dressé sur la place publique de Cimiez et le menaça des plus cruels supplices s'il ne sacrifiait aux Dieux de l'Empire. Pons refusa obstinément. Claude, n'osant pas le condamner à cause de sa naissance, prit les ordres de l'Empereur qui répondit que si l'accusé persistait dans son refus, il fallait aussitôt lui arracher la vie. Le préfet lut cette réponse au martyr qui ne fléchit pas un seul instant et expira dans les tortures.

C'est entre la persécution de Valérien et celle de Dioclétien, dans un espace d'environ trente ans, que je crois devoir placer l'introduction du Christianisme à Marseille. Déjà il avait pénétré dans presque toutes les cités de la Narbonnaise; mais le peuple marseillais ne l'adopta si tard que parce qu'il était moins souffrant, et par conséquent moins disposé à subir l'influence de la religion des souffrances. D'ailleurs il avait de bonnes raisons pour tenir au polythéisme grec qui se liait à son berceau et rappelait les souvenirs glorieux de la mère patrie. C'était pour lui une affaire de patrio-

(1) L'Église de Nice était dès lors établie. On prétend que cette ville avait reçu la foi, sous le règne de Néron, par la prédication de Saint Nazaire.

tisme et d'orgueil. Au contraire, le culte mythologique ne pouvait exciter aucune sympathie dans les autres villes de la province, car il y représentait la loi des vainqueurs, la domination romaine dont il avait formé le cortége. Marseille payenne se livra à de si grands excès contre les premiers Chrétiens qu'on aurait dit qu'elle avait perdu tout sentiment d'humanité, et l'on vit sa fureur s'accroître lorsqu'elle apprit que l'empereur Maximien, à qui elle voulait plaire, était sur le point d'entrer dans ses murs. On fit des perquisitions dans tous les quartiers, et les Chrétiens que l'on trouva furent impitoyablement égorgés. Ne voit-on pas que si l'Église Marseillaise eût été établie deux siècles et demi auparavant, le peuple, habitué à jeter ses regards sur elle, eût montré beaucoup moins de haine? Ne voit-on pas que cette Église eût laissé des traces des persécutions antérieures, et qu'elle eût exercé entre toutes les Églises de la Gaule une primatie incontestée? Enfin ne voit-on pas que si Lazare eût été son fondateur et son premier évêque, il eût laissé des disciples et des successeurs connus? Ces disciples, ces successeurs, qui sont-ils (1)?

(1) Le P. Guesnay, qui a écrit sans discernement et sans critique, donne Restitut pour successeur immédiat de Lazare, sur la foi d'un ancien manuscrit qui n'existe plus et qui d'ailleurs paraissait dépouillé de toute authenticité. (*Provinciæ Massiliensis ac reliquæ Phocencis annales, sive Massilia gentilis et christiana*). — Denys de Sainte-

Sans doute on pourrait expliquer par le malheur des temps et par la perte de nombreux documens historiques quelques lacunes d'un catalogue. Mais un silence absolu pendant une période si longue ne peut avoir pour motif que l'absence même de l'épiscopat. Il n'est pas même prouvé que les Chrétiens de Marseille eussent un évêque à l'époque de la persécution de Maximien. Si cet évêque eût existé, aurait-on négligé de le nommer? N'aurait-il pas été l'un des premiers martyrs?

Saint Victor fut le plus illustre d'entre eux (1). Légionnaire distingué par sa noblesse et sa bravoure, il avait un commandement dans la garnison romaine qui occupait toujours la ville haute. Nouvellement converti au Christianisme, il se fesait un jeu des périls; dans sa ferveur naissante, il bra-

Marthe reconnaît que ce manuscrit était très-ancien, mais il déclare en même temps qu'il y avait des marques de fausseté, des anachronismes et des contes ridicules. — (*Gallia Christiana*, t. 1.)

Guesnay a voulu nommer les évêques qui, d'après lui, gouvernèrent l'Église de Marseille dans le 2e et le 3e siècle. Il parle beaucoup d'un catalogue qui lui avait été communiqué par un chanoine nommé Toussel, sans dire d'où ce catalogue avait été tiré, ni quels caractères d'ancienneté et de certitude on y découvrait.

Les auteurs de l'Histoire des Évêques de Marseille, qui s'efforcent vainement d'établir l'Épiscopat de Lazare, pour plaire à M. de Belsunce sous les auspices duquel ils travaillaient, reconnaissent pourtant avec bonne foi que Guesnay, en nommant les successeurs de cet évêque, ne présente pour preuves que des conjectures sans fondement. (T. 1, liv. 1.)

vait la colère de Maximien, et lorsque les ombres de la nuit enveloppaient Marseille, il allait rassurer ses frères que l'arrivée du prince avait glacés d'effroi. Il fut surpris dans cet exercice et conduit devant les préfets Astère et Eutique. Ces magistrats l'exhortèrent avec douceur à sacrifier aux Dieux : mais le voyant inflexible, ils le renvoyèrent à l'Empereur qui employa les promesses pour le séduire et les menaces pour l'épouvanter. Victor ne répondit qu'en confessant la Religion Chrétienne dans le sein de laquelle il voulait avoir la gloire et le bonheur de mourir. Alors Maximien ordonna qu'on garrotât ses pieds et qu'on le traînât dans les rues de Marseille. La populace, se pressant sur le passage de cet infortuné, prit du plaisir à augmenter ses souffrances en l'accablant de coups et de malédictions. Victor, ensanglanté et déchiré, fut reconduit au tribunal des préfets qui le pressèrent de nouveau d'abjurer ses doctrines. Ils lui représentèrent que c'était une folie insigne de perdre les faveurs du prince, de s'arracher à ses amis, de renoncer aux plaisirs de la vie et aux honneurs du monde, de souffrir les plus cruels tourmens pour de vaines chimères, pour des biens qu'il ne connaissait pas, pour le culte d'un juif mort d'un supplice ignominieux. A ces paroles, Victor fit l'apologie de sa conduite et de sa foi. Puis, n'étant plus maître de son indignation, il versa à pleines mains l'injure et le mépris sur toutes les Divinités

de l'Olympe. « Que me parlez-vous, s'écria-t-il
« avec un enthousiasme qui n'altérait en rien la
« sérénité de ses traits, que me parlez-vous des
« graces de César, des dignités humaines et d'une
« gloire périssable? O juges! Au-dessus de cette
« terre où l'ame végète et languit, il est un monde
« meilleur, un monde éblouissant de splendeurs
« éternelles. C'est là que le Dieu par vous blas-
« phémé réserve d'ineffables délices à ses fidèles
« adorateurs. Et vous voulez que je sacrifie tous
« les trésors du Ciel à vos détestables idoles! Oh!
« Ils sont étranges vos Dieux, image dégradante
« de toutes les passions, de toutes les bassesses et
« de tous les vices. Dans vos fêtes, des scènes im-
« pures sont représentées; dans vos hymnes, on
« loue des crimes qu'au prétoire on punit. Iniquité!
« Folie inconcevable! Culte couvert d'opprobre!
« Non, non, ma main ne brûlera jamais sur vos
« autels souillés un encens sacrilége. Le vrai Dieu,
« le Dieu que j'adore, est un Dieu de justice, de
« miséricorde et de perfection. Devenu homme
« pour nous, il a laissé à ses enfans l'exemple de
« sa belle vie. Je veux mourir pour lui. »

A ces mots, le peuple irrité poussa d'horribles et longues clameurs. On étendit Victor sur le chevalet, et pendant cette torture, le martyr tint constamment les yeux attachés au Ciel pour demander la patience et la force au Dieu qui avait souffert comme lui. Les bourreaux le reconduisi-

rent en prison où il fut mis à la garde de trois soldats, Alexandre, Longin et Félicien. La grandeur qui éclate toujours dans une foi sincère, l'expression si entraînante d'éloquence et d'enthousiasme dans les accens d'un homme qui meurt pour ne point se souiller par une apostasie, subjuguèrent ces trois soldats qui tombèrent aux pieds de Victor en se disant Chrétiens. Maximien leur fit aussitôt trancher la tête. Pour Victor, on le frappa encore à coups de bâton et de nerf de bœuf. Ensuite on le somma d'offrir de l'encens à Jupiter. Le martyr renversa l'autel placé devant lui. L'Empereur indigné ordonna de l'écraser sous une meule de moulin. La sentence fut à l'instant exécutée. Mais Victor respirait encore lorsque la machine se cassa, et on lui coupa la tête pour l'achever. On dit que Maximien fit jeter à la mer les corps de ces quatre Chrétiens intrépides, mais que les flots les repoussèrent sur le rivage, et que les fidèles les ensevelirent en une grotte taillée dans le roc (1).

Genez exerçait à Arles la charge de greffier auprès du tribunal. Par la vitesse de sa main et par le secret de ses notes il égalait la rapidité de la parole, et ce talent, regardé alors comme merveilleux, avait rendu son nom célèbre. Témoin des arrêts de sang prononcés contre les Chrétiens, il

(1) *Acta S. Victor. inter acta Sincera martyr.* — Longueval, Hist. de l'Église Gall., t. I, liv. I. — Fleury, Hist. Ecclés., t. II, in-4°.

ne put contenir l'indignation qu'ils lui inspiraient, bien qu'il ne fût lui-même que catéchumène et qu'il n'eût pas encore reçu le baptême. Un jour il eut horreur de son ministère et jeta ses tablettes aux pieds des magistrats pendant qu'ils prononçaient une sentence de mort. Genez alla se cacher pour dérober sa tête à la fureur des officiers du prince, qui ordonnèrent à leurs satellites de le tuer partout où ils le trouveraient, et tous les efforts des persécuteurs furent employés pour sa perte. Aussi il ne tarda pas à être découvert, et, comme on le poursuivait vivement, il se jeta dans le Rhône et le passa à la nage. Mais les bourreaux l'atteignirent à l'autre rive et lui ôtèrent la vie à coups d'épée (1).

A peu près à la même époque (2), Saint Mitre, grec de nation et gardien de vignes à Aix, fut tourmenté pour la foi chrétienne. Il survécut aux maux qu'on lui fit souffrir, et après avoir longtemps combattu pour la défense de la religion évangélique, après avoir continué de vivre dans la pratique des bonnes œuvres, il mourut en paix, triomphant des efforts des ennemis du Christianisme (3).

(1) Paulinus, *Vita Genesii Arelatensis*. — Tillemont, Histoire Ecclés., t. v. — Longueval, *ibid.*

(2) C'est-à-dire au 3ᵉ ou au 4ᵉ siècle de l'ère vulgaire. La date n'est pas fixée d'une manière précise par les auteurs ecclésiastiques.

(3) Vies des Saints, par Baillet, t. III, p. 195. — Vies des Pères,

Le feu des persécutions s'éteignit. L'Église d'Arles brilla au premier rang des églises gauloises, et l'évêque (1) de cette ville jouit du droit de primatie sur tous les prélats de la Narbonnaise (2). Ce droit fut accordé par l'évêque de Rome et par tous les Chrétiens à Trophime et à ses successeurs, en considération des missionnaires illustres qui s'arrêtèrent à Arles où Trophime fut installé, au milieu du troisième siècle. Les fidèles et le clergé, réunis dans un temple où respirait la majesté du Dieu vivant, nommaient les évêques à la majorité des suffrages, sous l'influence des lois romaines, et suivant le mode réglé pour l'élection du défenseur de la cité. Alors le zèle religieux, dans tout l'éclat de sa pureté primitive, ne cachait point encore des vues d'égoïsme et des projets d'ambi-

des Martyrs et des autres principaux Saints. Ouv. traduit de l'anglais, t. XI, p. 191.

Suivant Pitton, Saint Mître fut jeté dans une basse fosse; puis tiré de là, et on lui coupa la tête. Le Saint la prit, la porta au pied de l'autel de l'Église métropolitaine distante d'environ 1,025 pas du lieu de son supplice, et rendit alors le dernier soupir. (Annal. de l'Église d'Aix, p. 44 et suiv.)

Tel est l'esprit de crédulité qui dirige généralement cet écrivain.

(1) Dès le premier siècle de l'ère chrétienne le nom d'Archevêque était en usage parmi les Grecs, mais il ne l'était point parmi les Latins avant le sixième siècle. Les Métropolitains, les Patriarches, les Exarques et les Papes même des cinq premiers siècles ne s'appelaient qu'Évêques.

(2) Gilles du Port, Hist. de l'Église d'Arles, liv. III.

tion. L'intrigue et les passions méprisables ne s'agitaient point dans le sanctuaire; car pourquoi y seraient-elles venues? elles n'avaient rien à y faire. Les dignités sacerdotales, accordées aux plus dignes, ne conféraient aucun pouvoir politique et ne procuraient ni grandeur ni richesses. Jusques alors elles n'avaient donné à ceux qui en étaient revêtus que le privilége d'avoir la première place au martyre.

Telle était, en l'année 312, la situation du Christianisme dans la Narbonnaise, lorsque Constantin, qui se préparait à combattre Maxence, son rival, embrassa cette religion, à laquelle il prodiguait depuis quelque temps des marques de faveur. Les Chrétiens jouissaient alors d'une influence considérable, et l'on en voyait partout, à la cour, aux armées, dans les curies municipales, dans les diverses magistratures. Constantin, en fesant une profession publique de leurs croyances, chercha à les attirer à son parti, parce qu'il avait besoin de leur amitié et de leur secours contre un ennemi redoutable; de sorte qu'il ne fut dirigé que par des raisons politiques. Maxence fut vaincu et perdit la vie. Galère et Maximin succombèrent bientôt après; et Constantin, d'accord avec Licinius, qui gouvernait l'Orient, se vit au comble du bonheur, et devint le seul maître de l'Occident, soumis à ses armes victorieuses.

Ici s'ouvre l'ère des Conciles. L'Église, délivrée

de ses persécuteurs, ne trouvera dans son triomphe que des divisions funestes. On la verra toujours en mouvement et en travail pour fixer les règles de sa discipline et la formule de ses dogmes, comme aussi pour envahir la politique et se mêler à toutes les affaires humaines. Tout va changer par son influence, tout va prendre une face nouvelle, même la littérature, qui puisera ses inspirations aux sources d'une théologie querelleuse et d'une ardente mysticité, en dérobant aux lettres grecques et latines quelques formes oratoires et quelques artifices de style.

L'Église d'Afrique était déchirée par un schisme cruel; en voici la cause : Dioclétien avait obligé les Chrétiens de cette province, et particulièrement les évêques, à livrer les Saintes Écritures, que les magistrats fesaient brûler sur la place publique. Ceux qui obéirent furent nommés *traditeurs*. Une partie du clergé et du peuple, dirigée par l'évêque Donat, accusa Cécilien, évêque de Carthage, d'avoir été ordonné par des prélats coupables de cette obéissance. Elle se sépara de sa communion et fit ordonner Majorin à sa place. Cécilien, ne reconnaissant pas le droit que ses ennemis s'arrogeaient, resta sur son siége, et un concile de dix-neuf évêques, tenu à Rome, lui donna gain de cause. Les Donatistes condamnés en appelèrent à un concile plus nombreux, et Constantin choisit à cet effet la ville d'Arles. Ce nouveau concile, si

célèbre dans l'antiquité, ouvrit ses séances le 1er août de l'an 314. Des évêques de toutes les provinces occidentales y assistèrent. Nous n'en connaissons pas précisément le nombre : on n'en compte que trente-trois dans les Souscriptions, avec les députés de douze absens; mais il y a lieu de croire, par la manière dont tous les Pères de l'Église en parlent, que l'assemblée était beaucoup plus nombreuse. St Marin, évêque-primat d'Arles, se trouve inscrit le premier; ce qui prouve qu'il présida. Parmi les évêques gaulois, qui sont au nombre de seize, Orésius, évêque de Marseille, est nommé le treizième. C'est le premier évêque de cette ville dont l'histoire fasse mention.

Le concile d'Arles, après un mûr examen de la cause soumise à sa justice et à ses lumières, se prononça aussi en faveur de Cécilien. Avant de se séparer, il fit vingt-deux réglemens pour corriger divers abus qui s'étaient introduits dans la discipline. Ce sont les premiers canons de l'Église Gallicane. On confirma la décision touchant la fête de Pâques, célébrée le même jour dans toute la Chrétienté; on soumit à la résidence les ministres des autels; on excommunia les comédiens, les conducteurs de chars dans le cirque et les clercs usuriers; les filles chrétiennes mariées à des païens furent écartées pendant quelque temps de la communion. Le concile d'Arles instruisit Constantin de tout ce qui avait été délibéré. Ce prince était

alors occupé dans l'Orient à combattre Licinius, et les Donatistes appelèrent encore à son tribunal du jugement du concile d'Arles. La réponse qu'il fit aux Pères de ce concile témoigne de son respect pour l'épiscopat catholique, devant lequel il ne craignait point de baisser son front couronné: « Les Donatistes, dit-il, demandent que je les juge, « moi qui attends d'être jugé par Jésus-Christ! « Car, je le déclare, et c'est la vérité, le jugement « des évêques doit être regardé comme le juge- « ment même du Seigneur. » Et ensuite : « Ils cher- « chent les décisions du siècle, et ils refusent de « suivre celles du Ciel! O insolence et fureur ef- « frénée! ils ont interjeté appel comme dans les « causes des païens! » Il est inutile de rapporter ici la suite de l'affaire des Donatistes, car l'Église des Gaules cessa d'y prendre part (1).

Constantin retourna à Arles après la défaite de Licinius, dont la mort lui livra le reste de l'Empire. Fauste, sa femme, y donna le jour, le 13 août 316, à son fils aîné, qui porta le même nom que son père. L'Empereur célébra cet heureux événement par des jeux solennels et des fêtes pompeuses. Après la défaite de Licinius, il établit à Bysance le siége de l'Empire, et partagea, avant sa mort, le pouvoir souverain entre ses trois fils et deux de

(1) Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. 1, p. 1422 et suiv. — Gilles Duport, ouv. cité. — Lougueval, t. 1, liv II.

ses neveux. Constance, l'un de ces fils, eut les Gaules dans son lot et combla aussi de faveurs la ville d'Arles.

L'Église dominait alors toutes les affaires, absorbait tous les intérêts, fixait tous les regards, et l'activité intellectuelle se réfugiait dans la controverse. Pour le malheur du monde chrétien, un novateur venait de surgir audacieux, opiniâtre : Arius, prêtre d'Alexandrie, niait la divinité du Christ, et peu s'en fallut que cette croyance ne devînt universelle. Le concile de Nicée la frappa d'anathème et dressa le Symbole de la Consubstantialité du Père et du Fils. Les Ariens, ne se tenant point pour battus, redoublèrent leurs clameurs : l'Église Gallicane ne s'en émut pas d'abord ; mais il ne lui fut pas donné de jouir d'un calme durable, et l'orage gronda dans son sein enflammé. Constance, devenu maître de l'Empire entier, embrassa l'Arianisme, et publia un édit pour obliger tous les évêques de la Gaule à souscrire, sous peine d'exil, à la condamnation de S[t] Athanase, zélé défenseur du concile de Nicée et de la foi catholique. Il y avait alors sur le siége épiscopal d'Arles un arien entreprenant et fougueux : c'était Saturnin, le plus fourbe et le plus coupable des hommes de son siècle (1),

(1) *Vir pessimus et ingenio malo pravoque, verum etiam præter hæresis infamiam multis ac nefandis criminibus convictus.* Sulpice-Sévère, liv. II.

s'il faut en croire ses ennemis, les adversaires d'Arius, dont le témoignage est nécessairement suspect. Saturnin, courtisan habile, ne négligeait rien pour faire prévaloir les opinions religieuses de l'empereur Constance. En 353, ce prince convoqua un concile à Arles sous la présidence de Saturnin, et tous les membres de l'assemblée, à l'exception de Paulin, évêque de Trèves, adhérèrent à la condamnation d'Athanase. Les Ariens, forts de la décision de ce concile et de la protection impériale, ne gardèrent plus de mesure, et firent sentir dans les Gaules le poids de leur triomphe. Cependant ils y trouvèrent un adversaire renommé par sa science et par ses vertus : Hilaire, de Poitiers, leur donna de bien rudes coups. De concert avec d'autres évêques demeurés fidèles aux dogmes catholiques, il eut le courage de lancer contre l'évêque d'Arles un décret d'excommunication, et Saturnin, cherchant tous les moyens de s'en venger, fit assembler à Béziers, en 356, un concile, qu'il présida, sans doute en qualité de primat. Hilaire, qu'on voulait perdre, fut cité, et l'on fulmina contre lui plusieurs accusations. Mais l'assemblée ne fut point satisfaite encore, et Saturnin, s'étant adressé à l'empereur Constance, qui se montrait complice de sa haine, obtint contre Hilaire et contre Rhodane, évêque de Toulouse, un décret de bannissement en Phrygie. Cinq ans après, l'évêque d'Arles fut condamné au concile de Paris et chassé de son siége. L'aria-

nisme perdit son influence dans la Gaule, où le calme se rétablit. Julien, parent de Constance, et déjà célèbre par plusieurs victoires remportées sur les Barbares, venait d'être élevé sur un bouclier et proclamé Empereur. Chacun vantait sa justice et sa sagesse. Numérius, qui avait été gouverneur de la Narbonnaise, fut accusé de péculat, et Julien, le fesant comparaître devant son tribunal, en assemblée publique, l'interrogea avec sévérité. L'accusé nia constamment les faits qu'on lui reprochait, et l'on ne put en fournir des preuves convaincantes. Alors Delphide, avocat distingué, qui plaidait contre lui, s'écria avec sa véhémence ordinaire : *César, quel est le coupable qui ne passera pas pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* A quoi Julien fit sur-le-champ cette belle réponse : *Et quel est l'innocent qui ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* Numérius fut renvoyé absous (1).

A cette époque la Narbonnaise était toute chrétienne, et l'apostasie de Julien ne put y faire revivre les croyances du paganisme. Les restes de ce paganisme expirant s'étaient comme retranchés dans des contrées plus septentrionales et moins civilisées, dans des pays plus éloignés du commerce des Romains. En 374, les évêques des Gaules tinrent un concile à Valence pour travailler à la correc-

(1) Ammien-Marcelin, liv. XVIII.

tion de quelques abus de discipline et terminer quelques différends qui menaçaient de diviser l'épiscopat. L'évêque d'Orange, nommé Constance, le premier que l'on connaisse dans cette ville, assista à ce concile, et Concorde, évêque d'Arles, y fit briller sa piété et son érudition. Pendant les séances de l'assemblée, Accepte fut élu évêque de Fréjus, et pour éviter cette dignité, il s'accusa de crimes capables de l'en faire paraître indigne. Mais on jugea que son humilité l'avait porté à recourir à cet artifice, et le clergé et le peuple de Fréjus en écrivirent au concile. L'évêque d'Arles, qui fut le rapporteur de cette affaire, fit le plus brillant éloge du mérite d'Accepte. L'assemblée venait de promulguer un décret canonique qui excluait du sacerdoce ou de l'épiscopat ceux qui se confessaient coupables de quelque crime mortel, *parce que*, dit ce décret, *s'ils ne sont pas en effet coupables des crimes qu'ils s'imputent, ils le sont d'avoir menti.* Accepte fut donc remplacé sur le siége de Fréjus.

L'évêque d'Orange et Procule, évêque de Marseille, assistèrent, en 381, au concile d'Aquilée, en qualité de députés de la Gaule Narbonnaise et de la Viennoise (1). On y condamna comme hérétiques Pallade et Secondien, évêques d'Illyrie, ac-

(1) Baronius, Ann. Ecclés. — Hist. des Evêques des Marseille, t. I, liv. II.

cusés d'arianisme, qui demandaient à être reçus à la communion des prêtres catholiques de laquelle ils étaient exclus. Saturnin d'Arles avait si cruellement persécuté les catholiques de sa juridiction, que les uns s'étaient mis sous la protection de l'évêque de Vienne, et que les autres avaient eu recours à l'évêque de Marseille (1). Ce fut la source des divisions qui troublèrent long-temps le repos de ces églises, car l'évêque de Marseille et celui de Vienne contestèrent à leur collègue d'Arles son droit de primatie. En 397, ces trois évêques se rendirent au concile de Turin, pour lui soumettre leurs prétentions respectives. Le concile accorda à Procule la qualité de métropolitain, mais seulement sa vie durant, non pas à cause de son siége, mais à cause de sa personne. On peut juger par cette décision combien était grand le crédit de l'évêque de Marseille. Il le devait à son mérite et à sa réputation. Saint Jérôme l'a honoré de son estime (2). La décision du concile de Turin ne termina pas le différend, et le litige se renouvela. Les évêques d'Arles réclamèrent dans la suite leurs droits de primatie qu'ils exercèrent sans obstacle jusques au milieu du huitième siècle (3).

Le clergé marchait à la tête de l'humanité, et

(1) Gilles Duport, ouv. cité.

(2) *Epist.* IV.

(3) Thomassin, Discipline de l'Église.

chez lui s'étaient réfugiés les vertus, le savoir, l'intelligence, les graves et salutaires enseignemens, l'espoir consolateur d'une autre vie, les promesses d'un bonheur ineffable au sein d'une gloire éternelle. Des associations se formaient, et le plaisir des religieux était de s'élever au-dessus de l'atmosphère du monde, pour respirer avec plus de liberté dans des régions plus pures, loin des hommes de tumulte, de violence et de guerre. Cherchant la solitude, et le silence, et la prière, ils se plongeaient dans de longues extases, pour que rien ne fût interposé entre leur ame et Dieu. Sans doute l'intention était bonne. Mais que gagne donc l'homme à vouloir se faire meilleur que sa nature ne le comporte? Que lui sert de déserter son poste social et d'user sa vie dans une contemplation stérile? Sa place est toujours au milieu de ses semblables; il doit supporter avec eux le poids du jour et de la fatigue; et pour remplir ses devoirs sur la terre, pour complaire à l'Être-Suprême qui lui a imposé la loi du travail, de l'union et du progrès, pas n'est besoin de réclusion ni de solitude, il ne lui faut que l'éclat du soleil. Les passions, se donnant rendez-vous dans le cloître, se plaisent à livrer combat à des cœurs flétris et à des sens irrités. D'ailleurs, c'est folie de chercher à les comprimer toutes, car l'abus seul en est blâmable, et la sagesse consiste à savoir en régler l'usage. L'homme qui serait sans passions serait aussi sans mouvement et se verrait réduit à l'instinct de la brute.

Ce fut dans l'Orient que les ordres monastiques prirent naissance, et de bonne heure aussi le sol puissamment remué par les Pharaons, les grottes voisines de Thèbes reçurent de nombreux anachorètes. Saint Martin, ami d'Hilaire, fut le premier des moines dans la Gaule. Il bâtit en 360 un monastère dans un lieu nommé Ligugey, à deux lieues de Poitiers (1). Élevé onze ans après à l'épiscopat de Tours, il conserva dans la grandeur le même esprit d'humilité, le même amour de la retraite, et fonda non loin de la ville un autre monastère qui devint plus tard la célèbre abbaye de Marmoutier. Tout le travail des moines les plus jeunes consistait à copier des livres. Les autres n'avaient d'autre occupation que la prière (2). Entre les hommes illustres formés dans ce sanctuaire, nous connaissons Éros, évêque d'Arles, qui fut toujours dans son diocèse le père des orphelins, l'appui des veuves et la consolation des affligés. Vers la fin de ce quatrième siècle, les règles monastiques s'introduisirent dans la Narbonnaise. Saint Honorat, originaire de Toul, issu d'une famille romaine et consulaire, se distingua, dès ses plus tendres années, par ses principes d'austérité religieuse. Alors qu'un avenir brillant souriait à sa jeunesse, il renonça à tous les avan-

(1) Longueval, ouv. cité, tom. I, liv. II.
(2) Sulpice-Sévère, *Vita Mart.*

tages sociaux, à toutes les faveurs de la fortune, à tous les plaisirs du monde, et ne se passionna que pour la solitude et la pauvreté. Son frère, appelé Venant, fut touché de ses exhortations et ne balança pas à suivre son exemple. Après avoir vendu au profit des pauvres tous les biens dont ils pouvaient disposer, ils se rendirent à Marseille où l'évêque Procule, qui les accueillit avec amitié, voulut conférer à Honorat les ordres sacrés et l'attacher au clergé de son Église. Honorat refusa, et les deux frères s'embarquèrent pour l'Orient avec un moine nommé Caprais pour visiter les pieux Cénobites dont on vantait les austères vertus. Ils parcoururent les rivages de la Grèce, et Venant mourut à Modon. Honorat prit alors la résolution de retourner dans les Gaules. Plusieurs évêques italiens s'efforcèrent de le retenir dans leurs contrées, mais l'estime particulière qu'il conçut pour Saint Léonce, évêque de Fréjus, le porta à s'établir dans son voisinage. Il resta quelque temps dans le creux d'un rocher, et fixa ensuite sa demeure à l'île de Lérins qui n'en était pas éloignée (1). Il y bâtit un monastère qui jouit en Europe d'une grande renommée. La règle qu'on y suivait n'est point parvenue jusqu'à nous.

Au commencement du cinquième siècle, Cassien vint donner aux ordres monastiques de la Nar-

(1) C'est aujourd'hui l'Ile St.-Honorat.

bonnaise plus d'importance et plus d'éclat encore. On ne connaît pas sa patrie, mais on sait qu'après avoir été élevé dans un monastère de Bethléem, il alla visiter les Anachorètes de la Thébaïde et se rendit ensuite à Constantinople où Saint Jean Chrysostôme l'ordonna diacre. Lorsque cet illustre patriarche fut exilé par une faction puissante, son clergé députa Cassien vers le pape Innocent I$^{er}$, pour défendre auprès de lui la vertu opprimée et le savoir proscrit. Le Pape, satisfait du zèle de cet envoyé, lui donna la prêtrise et le retint quelque temps à Rome. Cassien, voyant la persécution allumée à Constantinople contre les défenseurs de Chrysostôme, résolut de chercher un asile dans les Gaules et s'établit à Marseille (1) où il fonda deux monastères célèbres, l'un d'hommes, et l'autre de filles. Le premier fut l'abbaye de Saint-Victor, et le second de Saint-Sauveur. Il y mit en vigueur les réglemens orientaux, et gouverna, dit-on, jusqu'à cinq mille religieux; ce qui doit s'entendre des moines qui choisirent ses lois dans toute la Gaule, et non pas seulement de l'abbaye marseillaise. Castor, évêque d'Apt et frère de Léonce de Fréjus, ayant créé un monastère dans son diocèse, pria Cassien de lui communiquer par écrit les réglemens des moines orientaux, pour les faire adopter à ceux qu'il venait de rassembler. Cassien,

(1) Gennade, *de Vir. Illust.*

cédant à ce vœu, publia son ouvrage des *Institutions Monastiques*. Au milieu des actes insignifians et des pratiques puériles qui ne servent qu'à dégrader les hommages rendus à la Divinité, on lit dans les Institutions quelques détails curieux sur les épreuves auxquelles les récipiendaires étaient soumis. Pendant dix jours on laissait le postulant à la porte du monastère, pour faire essai de sa persévérance. S'il persistait, on lui donnait la permission de revêtir les habits de la communauté. Ensuite il passait un an, occupé à servir les frères. Après quoi il prenait place parmi eux, mais sous la discipline d'un maître des novices à qui il devait découvrir toutes ses pensées. Défense lui était faite de donner son bien au couvent, de peur que sa générosité ne fût pour lui un sujet d'orgueil. Enfin si sa conduite paraissait blâmable, on le renvoyait dans le monde (1).

L'abbaye de Saint-Victor avait admis ces conditions. Elle renfermait deux espèces de moines. Les uns menaient une vie cénobitique; les autres étaient anachorètes. Déjà quelques ecclésiastiques et même quelques moines des Gaules oubliaient leurs devoirs et se fesaient un jeu de leurs plus saintes lois. C'est Sulpice - Sévère qui nous l'apprend. Cet écrivain, dans un de ses Dialogues, met

(1) Liv. IV. Les Institutions Monastiques sont divisées en 12 livres.

en scène un religieux qui s'exprime ainsi : « En « est-il un parmi nous qui ne soit enflé d'orgueil? « Si quelqu'un le salue avec respect, ou si une « femme le loue, il se croit aussitôt un Saint. Si « on lui envoie souvent des présens, il s'imagine « que c'est Dieu qui le nourrit, tandis qu'il dort « et ne fait rien.... celui qui auparavant allait à « pied ou monté sur un âne, ne fait plus de « voyages que sur un beau cheval. Celui qui se « contentait d'une petite cellule, se loge sous de « riches lambris. Il fait orner sa porte de sculp- « tures, et de peintures sa bibliothèque. Il ne veut « plus porter d'habits grossiers, il lui faut des « étoffes fines et douces. Ce sont là les tributs « qu'il impose à ses chères veuves et aux vierges « qui lui sont affectionnées (1). » Il est probable que les religieux de Saint-Victor n'avaient pas pu se garantir de la contagion des mauvais exemples. C'était vraiment bien la peine d'exagérer les principes de la vertu et de faire parade d'une perfection chimérique, pour retomber sitôt dans toutes les faiblesses humaines.

L'évêque d'Apt pressa encore Cassien d'écrire les entretiens spirituels qu'il avait eus avec les solitaires d'Égypte, et l'abbé de Saint-Victor ne tarda pas à mettre au jour son livre des Conférences qui sont au nombre de vingt-quatre. La question

(1) Dialog. 1.

de la grace occupait et divisait les esprits. Cette question principale en soulevait d'autres qui fesaient aussi naître des débats ardens. On s'efforçait de pénétrer dans les profondeurs d'une métaphysique impénétrable. La foi, le libre arbitre, l'ame et ses facultés, l'entendement et ses opérations secrètes, devenaient des sujets d'examen passionné et de controverse irritante. On allait jusqu'à interroger Dieu dans le sanctuaire inaccessible où il lui plaît de se retirer avec ses foudres et ses mystères. Ces déclamations, ces raisonnemens, ces subtilités, ce vain fracas de paroles perdues ne servaient qu'à épaissir le voile qui nous cache tant de secrets. Les moines de Saint-Victor se livraient avec ardeur aux disputes théologiques, et les doctrines de Cassien sur la grace causèrent dans les Gaules des troubles religieux. S[t] Prosper et S[t] Augustin écrivirent contre lui.

Entre les disciples de Cassien se trouva Léporius, distingué par des mœurs pures et par un caractère honorable. Cependant il était dans sa destinée d'agiter les Églises de la Narbonnaise et notamment celle de Marseille. Comme il soutenait que Jésus n'était qu'un homme, que seulement cet homme avait vécu sans souillure, et mérité par ses bonnes œuvres, par l'excellent usage de son libre arbitre, d'être Fils de Dieu, plusieurs évêques gaulois crièrent au blasphême. Ils exhortèrent Léporius à se rétracter; mais le moine de Saint-Victor

persista dans son opinion, et Procule, évêque de Marseille, eut assez de crédit pour le faire chasser des Gaules. Léporius se retira en Afrique, et Saint Augustin, qui travailla à sa conversion, obtint un succès complet. En l'année 428, Léporius, touché d'une vive douleur, reconnut publiquement la fausseté de sa doctrine et fut reçu dans la communion de l'Église. Il envoya une rétractation dans les principales villes des Gaules, et quatre pontifes africains, au nombre desquels se trouvait le célèbre évêque d'Hippone, accompagnèrent cette rétractation d'une lettre adressée à Procule et à Cylinne, évêque d'Aix (1).

Deux ans auparavant, Patrocle, évêque d'Arles, était mort sous le coup d'un assassin qui, selon la commune croyance, fut porté à ce crime par Félix, général de la cavalerie. Personne ne plaignit le malheureux sort de Patrocle, car on lui reprochait de ternir l'éclat de sa dignité par une ambition démesurée, par une avarice insatiable, par un trafic infame des choses les plus saintes. On lui donna pour successeur Honorat, fondateur de l'abbaye de Lérins, et l'Église d'Arles, la plus considérable qui fût dans les Gaules, vit un contraste bien

(1) Gennade, *de Vir. Illust.* — *Ædo chronic.* — *Augustini épist.* — Tillemont, Hist. des Emp. et des autres princes qui ont régné les six premiers siècles de l'Église, t. XIII. — Hist. des Évêques de Marseille, t. I, liv. II.

consolant. Le premier soin du nouveau pasteur fut de réunir les esprits divisés et de rétablir le bon ordre. Il bannit de la maison épiscopale l'idolâtrie des richesses, et consacra à des aumônes les trésors que Patrocle avait amassés. Il profitait des loisirs que lui laissaient quelquefois les devoirs de son ministère pour aller visiter les moines de Lérins qui, désolés de son absence, le recevaient toujours comme un père chéri. L'Église d'Arles ne le posséda pas long-temps. Ce vénérable pontife tomba malade d'une faiblesse produite par de trop longues austérités, et vit autour de son lit de mort tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la capitale des Gaules. Tant que ses forces le lui permirent, il fit des exhortations salutaires à ses amis et à ses admirateurs qui fondaient en larmes. Comme on le priait de désigner celui qu'il jugeait le plus digne de lui succéder, Honorat montra du doigt Hilaire, son bien-aimé disciple, et rendit le dernier soupir le 16 janvier 429. On fit ses funérailles avec une splendeur inaccoutumée, et il y eut une affluence extraordinaire d'habitans. Le préfet des Gaules, un grand nombre de magistrats et de généraux romains de résidence à Arles assistèrent au convoi. Hilaire prononça une oraison funèbre regardée comme son chef-d'œuvre. On porta des fleurs, des parfums et de l'encens devant le corps du défunt, habillé selon la coutume. Mais le peuple, dans sa piété entraînante, s'empara de ses habits, les mit en

pièces, et chacun s'efforça d'en avoir quelques lambeaux pour les honorer comme des reliques précieuses (1).

Le choix qu'Honorat avait fait dans les derniers momens de sa vie fut confirmé par les suffrages unanimes du peuple et du clergé d'Arles. Hilaire, âgé seulement de vingt-huit ans, se montra digne de cette haute faveur, et sa jeunesse ne servit qu'à donner plus de prix à son rare savoir et à ses vertus éclatantes. Jaloux de marcher sur les traces de son bienfaiteur et de son maître, il distribua ses biens aux pauvres avec tant de profusion qu'il devint pauvre lui-même. On le vit se servir de calices de verre, après avoir fait rompre ceux d'or et d'argent pour subvenir aux besoins des malheureux. Il portait le même habit dans les chaleurs de l'été comme dans les rigueurs de l'hiver, et il marchait toujours nu-pieds. Hilaire prit une part active aux discussions qui continuaient de s'élever sur la grace. Aussi bien, par sa qualité et sa position, il ne pouvait guère leur échapper. Cet évêque, célèbre dans les fastes de l'Église Gallicane, possédait à un degré assez élevé le beau talent de la prédication, et il s'en servit pour annoncer toutes les vérités utiles, pour consoler l'innocence opprimée et foudroyer le crime heureux. Nul ne

(1) *Hilar.*, *de Honorato*, *Orat. Funebris.* — Tillemont, Hist. des Empereurs, etc., t. XIII. — Longueval, t. I, liv III.

sut mieux que lui régler l'emploi du temps. On rapporté qu'il aimait à se livrer à des travaux d'agriculture (1). Quelquefois il s'occupait simultanément à trois choses; il lisait, il dictait, et travaillait à quelque petit ouvrage de mains (2). On fesait toujours la lecture à sa table. Hilaire ne se borna pas à appliquer l'énergie de son esprit aux études religieuses; il cultiva aussi les lettres et les sciences profanes, à l'exemple de plusieurs docteurs de renom, et composa même quelques pièces de vers (3). Au reste, la littérature et les sciences n'étaient plus dans ce siècle que des pauvretés pitoyables. Le sentiment du beau languissait abandonné, et les productions de l'esprit ne présentaient que décrépitude. Mamert Claudien, prêtre de l'église de Vienne, et Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, en gémirent amèrement sans pouvoir eux-mêmes se garantir de ce mauvais goût général. La langue latine, devenue exclusive, se corrompait tous les jours davantage, et les poètes se donnaient d'inconcevables licences; renversant à leur gré toutes les règles de la prosodie, ils changeaient la quantité des syllabes, en fesant longues celles qui sont brèves, et brèves celles qui

(1) Gennade, *de Vir. Illust.*

(2) *Leonis Opera*, *t.* I.

(3) L'Oraison funèbre d'Honorat est le seul ouvrage d'Hilaire qui nous soit parvenu.

sont longues. Les fortes études fatiguaient les imaginations paresseuses, et les anciens ouvrages de quelque étendue restaient ensevelis dans la poussière. Alors il s'éleva un grand nombre d'abréviateurs qui réduisirent l'histoire, la philosophie, la grammaire, la rhétorique aux proportions mesquines d'une froide et sèche analyse. Tout se rapetissa, et ainsi disparurent sous de tristes haillons les belles formes du génie antique. On accueillit sans examen, sous des noms illustres, des écrits supposés (1). Il n'y avait guère que les ecclésiastiques et les moines qui se mêlassent d'écrire, encore ne le fesaient-ils qu'à leurs risques et périls, car ils soulevaient contre eux les orages de la jalousie, de la colère et de la haine. C'est Apollinaire qui nous parle de ces petitesses et de ces misères (2). L'art de guérir n'échappa point à l'empire de la barbarie qui laissait partout une funeste empreinte. Les médecins, assez assidus auprès des malades, étaient peu habiles à les soulager; très-prompts à proposer des remèdes, mais non à s'accorder ensemble (3). La foi était aveugle, la crédulité sans bornes. Les prodiges les plus extraordinaires étaient les plus agréables. Les tombeaux des mar-

(1) Fleury, les Mœurs des Chrétiens.

(2) *Lib.* IV, *Epist.* XXII.

(3) *Idem, lib.* II, *Epist.* XII. — Hist. littéraire de la France, t. V.

tyrs se peuplaient de miracles, on en voyait partout, on en voulait sans cesse, on s'en rassasiait.

Salvien, *le saint et éloquent prêtre de Marseille*, comme parle Bossuet (1), nous indique les désordres de ces temps malheureux. Les pauvres étaient écrasés par les riches, qui quelquefois les rendaient esclaves; les ames éprouvaient un extrême relâchement; l'avarice y régnait en souveraine, et la nature humaine paraissait dégénérer. Quelques hommes fesaient entendre des murmures de désespoir; et comme ils ne pouvaient expliquer les maux auxquels le monde était en proie, ils trouvaient commode de s'en prendre à Dieu même, et ils allaient blasphémant son nom : c'est ce que l'on voit à toutes les époques de grandes calamités. Salvien entreprit de justifier la Providence et de renvoyer tout le blâme à ses accusateurs téméraires. Il ne déguisa pas les malheurs et les vices dont il était le témoin : observateur un peu trop chagrin, il se plut au contraire à les exposer au grand jour avec des paroles rudes d'indignation. Il mit les doigts dans les plaies de l'état social, et les étala toutes vives et saignantes (2).

(1) Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.

(2) Salvien vint au monde dans les dernières années du 4e siècle. On ne connaît pas le lieu de sa naissance, on sait seulement qu'il était gaulois. Il s'établit à Marseille, y fut ordonné prêtre, et y mourut fort avancé en âge.

Il ne nous reste que deux ouvrages de Salvien, qui sont le livre *De Gubernatione Dei*, et un traité contre l'Avarice, pur essai de morale religieuse.

Pendant que le Christianisme donnait aux Gaules une face nouvelle en transformant les idées, les habitudes et les mœurs, des changemens s'opéraient aussi dans l'administration politique.

Constantin avait divisé l'Empire en quatre préfectures, qui furent : l'Orient, l'Illyrie, l'Italie et les Gaules. La dignité de Préfet, qui auparavant était militaire, eût alors paru trop redoutable avec le commandement des troupes; elle devint purement civile et fut bornée à l'administration supérieure de la justice, de la police et des finances. Chaque préfecture était divisée en diocèses : chacun d'eux comprenait plusieurs provinces et avait pour gouverneur général un vicaire du préfet; chaque province obéissait à un gouverneur particulier.

Quatre diocèses formaient la préfecture des Gaules, à savoir : l'Espagne (1), l'Angleterre, les Gaules proprement dites, auxquelles la Belgique était jointe, le corps des cinq provinces méridionales, augmenté un peu plus tard de deux provinces nouvelles par le partage des anciennes; ce qui forma ce qu'on appela *les Sept Provinces Unies*.

Les cinq provinces des Gaules sont indiquées dans plusieurs monumens de la fin du quatrième

(1) C'est-à-dire toute la Péninsule Hispanique, le Portugal compris.

siècle; le plus ancien est le concile de Valence de l'an 374. Il en est aussi parlé dans les actes du concile de Turin de 397 et dans une loi du Code Théodosien promulguée deux ans après (1). D'un autre côté, il est fait mention des sept provinces des Gaules dans des monumens postérieurs, et en particulier dans la notice des cités des Gaules faite, à ce que l'on croit, sous le règne d'Honorius.

L'ancienne Narbonnaise avait été démembrée: on en avait d'abord détaché la Viennoise, laquelle, à ce qu'il paraît, fut érigée en province sous Probus, vers l'an 278 (2), ou du moins sous Dioclétien. Lactance nous apprend (3) que, sous ce dernier Empereur, les provinces de l'Empire furent partagées: on peut donc lui attribuer l'érection de la Viennoise; mais ce n'est là qu'une probabilité. Les premiers documens historiques qui parlent de cette province nouvelle sont les Souscriptions du concile d'Arles de l'année 314. Il est impossible de déterminer les limites qu'on lui fixa; nous savons seulement qu'Arles et Avignon en firent partie.

Les cinq provinces qui formaient à cette époque le corps séparé du reste des Gaules étaient la Narbonnaise, la Viennoise, l'Aquitaine, la Novempo-

(1) L. xv, *de Pagan.*, *Cod. Théod.*

(2) Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, croit avec raison que la Narbonnaise ne fut pas divisée avant l'année 270.

(3) *De Mort. Persec.*, *cap.* VII.

pulanie et les Alpes Maritimes. Jadis cette dernière province n'était pas comprise dans les Gaules; il paraît que Constantin l'y joignit lorsqu'il institua les quatre préfets du Prétoire.

Il est parlé pour la première fois de la Seconde Narbonnaise au concile d'Aquilée de l'an 381; elle avait sans doute été érigée peu de temps auparavant, et probablement sur la fin du règne de Valentinien, de même que la Seconde Aquitaine. Narbonne resta capitale de la Première Narbonnaise, formant le Languedoc; Aix le fut de la Seconde, que désormais j'appellerai Provence, bien que plusieurs cités devenues dans la suite provençales appartinssent alors à la Viennoise. L'ancienne Narbonnaise, ou soit la province romaine de Jules César et d'Auguste, se trouva ainsi divisée en trois provinces distinctes, et l'on conçoit que le vicariat, composé des cinq provinces que je viens de désigner, dut alors en comprendre sept par l'adjonction de la Seconde Narbonnaise et de l'Aquitaine Seconde (1).

Le siége du préfet du Prétoire avait d'abord été établi à Trèves; mais les fréquentes incursions des peuples germaniques ayant ruiné cette ville vers la fin du quatrième siècle, le siége du magistrat suprême fut dès lors transféré à Arles, qui devint la métropole, non-seulement des Sept Provinces

(1) Hist. génér. de Languedoc, t. I, liv. III.

Unies, mais encore de toutes les provinces comprises dans la préfecture des Gaules; et c'était là un gouvernement plus important que celui de la plus puissante des monarchies modernes. Rien ne manqua plus à la splendeur de cette riche et populeuse cité. Les Sept Provinces y tinrent des assemblées annuelles où l'on prenait toutes les résolutions dictées par l'intérêt général. Le malheur des temps et la négligence des gouverneurs firent tomber cet usage en désuétude; mais l'empereur Honorius le remit en vigueur par un édit du 1er avril 418, adressé au préfet Agricola, qui le publia à Arles le 19 du même mois, et dont voici la teneur: « Rien n'est plus avantageux au public que la con-« vocation d'une assemblée qui se tiendra tous les « ans sous la direction du Préfet du Prétoire des « Gaules, et qui sera composée, non-seulement des « personnes revêtues des dignités qui donnent part « au gouvernement général de chaque province, « mais encore de celles exerçant les emplois qui « donnent part au gouvernement particulier de « chaque cité. Une telle assemblée pourra délibérer « avec fruit sur les moyens qui seront les plus pro-« pres à pourvoir aux besoins de l'État, et qui se-« ront en même temps les moins préjudiciables aux « particuliers propriétaires des fonds... Notre in-« tention est donc que dorénavant les Sept Pro-« vinces s'assemblent chaque année dans Arles... « L'heureuse situation de cette ville métropolitaine

« lui donne un si grand abord et un commerce si « florissant qu'il n'y a pas d'autre lieu où l'on trouve « plus aisément à vendre, à acheter et à échanger « le produit de toutes les contrées de la terre... « C'est un lieu que la Méditerranée et le Rhône « semblent avoir choisi pour le rendez-vous des « nations qui en habitent les rivages... Notre vo-« lonté est qu'en exécution du présent édit, vous et « vos successeurs ayez à faire tenir chaque année « à Arles une assemblée composée des juges, de « nos autres officiers, des notables et des députés « des propriétaires fonciers dans les Sept Provinces; « laquelle assemblée commencera ses séances le 13 « août, et les continuera, sans les interrompre, jus-« ques au 13 septembre. Nous voulons encore que « nos officiers qui administrent la justice dans la No-« vempopulanie et la Seconde Aquitaine, celles des « Sept Provinces qui sont le plus éloignées d'Arles, « et qui auront des affaires d'une telle importance « qu'ils ne pourront se rendre dans cette ville, y « envoient du moins des représentans... Enfin nous « ordonnons qu'on fera payer une amende de cinq « francs d'or pesant aux juges qui auront manqué « d'assister à l'assemblée, et une amende de trois « francs d'or aux notables et aux officiers munici-« paux coupables de la même négligence. »

Au reste, ce long travail de la puissance romaine était destiné à tomber dans les mains des Barbares, et le glaive allait détruire ce que le glaive avait fondé.

# CHAPITRE V.

De 407 à 536.

Invasion des Barbares du Nord. — Leur cruauté et leurs ravages. — État déplorable de la Provence. — Alaric, roi des Visigoths. — Le soldat Constantin proclamé Empereur des Gaules. — Ses compétiteurs. — Constantin assiégé dans Arles y est pris. — La Provence soumise à Honorius, empereur d'Occident. — Royaume des Visigoths dans les Gaules. — Ils entament la Provence. — Théodoric I^er^ leur roi. — Concile de Riez. — Les Canons qui y sont publiés. — Mort d'Hilaire, évêque d'Arles. — Invasion d'Attila, roi des Huns. — Sa défaite. — Mort de Théodoric I^er^. — Ses successeurs. — Euric, roi des Visigoths, se rend maître de la Provence entière. — Établissement des Bourguignons dans les Gaules. — Ils s'emparent à leur tour de la Provence. — Clovis, roi des Franks. — Il défait les Visigoths. — Les Franks et les Bourguignons assiégent Arles. — Cette ville est délivrée. — Le Grand Théodoric, roi des Ostrogoths et roi d'Italie, gouverne la Provence en qualité de tuteur d'Amalaric, roi des Visigoths. — Sagesse de son administration. — Extinction du royaume de Bourgogne. — Les Franks maîtres de la Provence.

---

Au commencement du cinquième siècle, les peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, se pous-

sant les uns sur les autres, se ruèrent ensemble sur les provinces de l'Empire, et l'immense colosse qui pesait sur la terre fut mutilé sous leurs coups redoublés. Je ne puis faire entrer dans le cercle de mes récits les courses dévastatrices de tous ces peuples conquérans, Goths (1), Gépides, Vandales, Hérules, Suèves, Allemands, Bourguignons. Le dernier jour de l'année 406, une armée barbare franchit le Rhin, inonda les Gaules, se fraya partout avec le fer et le feu un passage couvert de sang et de ruines. Les Vandales, sous la conduite de leur chef Chrocus, se répandirent d'abord dans les Lyonnaises, arrivèrent à Vienne, tournèrent leurs armes du côté de l'Auvergne, puis ils passèrent dans le Gévaudan, entrèrent dans le Vivarais, s'étendirent des deux côtés du Rhône, ravagèrent toutes les villes voisines, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Orange, Vaison, Carpentras, Apt, Avignon, Uzès, Nîmes, Agde. St. Jérôme, qui vivait alors, a dépeint ces calamités affreuses dans une lettre écrite à une jeune dame qu'il voulait détacher du monde. « Des nations féroces et « innombrables, dit-il, ont occupé toutes les « Gaules. Tout ce qui se trouve entre les Alpes et « les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, est dé-

(1) La nation gothique, sortie de la Scandinavie, se divisait en deux peuples principaux. Les Goths occidentaux se nommaient Visigoths, et les orientaux s'appelaient Ostrogoths.

« vasté par elles....... Mayence, autrefois ville il-
« lustre, a été prise et détruite. Worms a été ruiné
« par un long siége. La puissante ville de Rheims,
« Amiens, Tournay, Spire, Strasbourg ont vu tous
« leurs habitans transportés dans la Germanie.
« Tout est ravagé dans l'Aquitaine, la Novempo-
« pulanie, la Lyonnaise et les Narbonnaises, à la
« réserve d'un petit nombre de villes que le glaive
« menace au dehors et que la faim tourmente au
« dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, par-
« ler de Toulouse. Si cette ville n'est pas encore
« prise, c'est aux vertus du saint évêque Campé-
« rius qu'elle le doit. L'Espagne elle-même est
« dans la destruction et se sent à la veille de sa
« perte (1). »

L'auteur anonyme d'un poème sur la Providence (2) nous trace aussi le tableau de ces épouvantables désolations avec des couleurs d'autant plus vives qu'il fut lui-même traîné en captivité. On y voit les enfans égorgés, les femmes déshonorées, les temples réduits en cendres, les objets du culte chrétien exposés à tous les outrages, les prêtres déchirés à coups de fouet et précipités dans les flammes. Tous les fléaux accablèrent la malheureuse province. Partout des ruines entassées, partout l'affligeant spectacle des plus affreuses misères,

(1) *S. Hieron. Epist. Achemticæ Matronæ.*
(2) *Opera S. Prosper.*

partout l'empreinte et du fer et du feu. Le génie infernal de la destruction se montrait sous mille formes hideuses. Au milieu de ces calamités dévorantes, le fisc impérial osa redoubler ses exigences cupides. L'indignation enflamma les esprits déjà aigris par le malheur. Les paysans, réduits au désespoir, se révoltèrent, et cachés dans des marais, dans des forêts et dans des lieux inaccessibles, ils se livrèrent à des actes de brigandage. Le succès honora leur résistance, et pendant quelque temps ils firent respecter, à force de valeur, leur indépendance farouche.

Les uns ont dit qu'Arles fut prise par les Barbares; les autres ont cru que les Vandales mirent seulement le siége devant cette capitale. Quoi qu'il en soit, le gouverneur de la Viennoise rassembla des troupes pour les combattre. Il s'appelait Marius, nom fatal aux Barbares et de bon augure pour les Romains. Ce général défit Chrocus dans le territoire d'Arles, le prit, le promena chargé de chaînes par toutes les villes de son gouvernement, en fit son jouet pendant plusieurs jours, et lui infligea enfin un supplice ignominieux.

D'autres Barbares ravageaient alors l'Italie, et Alaric, roi des Visigoths, donnait de l'inquiétude à Rome. En cette conjoncture, les légions de la Grande-Bretagne, émues à l'aspect des misères de l'Empire d'Occident qui s'affaiblissait de jour en jour sous le sceptre d'Honorius, saluèrent empereur

un simple soldat nommé Constantin. Bientôt Honorius sortit de sa stupeur. Il en sortit, mais sans donner au monde l'exemple des vertus et du courage. Bien loin de là, car toutes les faiblesses, toutes les lâchetés ne lui coûtèrent rien. Il donna à Constantin le titre de collègue et commanda de mettre à mort son général Stilichon, le seul homme qui le pût défendre. Alaric, profitant des fautes de cet Empepereur, parut devant Rome elle-même. Le 24 août 410, il se rendit maître de cette ville maîtresse des dépouilles de l'univers, l'abandonna au pillage et à toute la fureur de ses hordes triomphantes (1). Puis il alla mourir à Cosenza dans la Calabre, comme si sa mission eût été terminée. Après avoir planté son drapeau sur les remparts du Capitole, et s'être assis vainqueur devant le Panthéon, il n'avait plus besoin de vivre pour se faire un nom immortel.

Les Visigoths le remplacèrent par Ataulphe, son beau-frère ; et Constantin, continuant de régner dans les Gaules, vit se lever un puissant ennemi. C'était Géronce qui commandait auparavant pour lui en Espagne, et qui, après s'être ligué avec les Vandales qu'il avait introduits au-delà des Pyrénées, venait de lever l'étendard de la révolte et de donner la pourpre à Maxime. Géronce, après avoir laissé ce Maxime dans Tarragone, entra dans

(1) Zozime, liv. VI. — Orose, liv. VII.

les Gaules à la tête d'une puissante armée, soumit la Narbonnaise et assiégea la ville d'Arles, où Constantin s'était enfermé. Ce fut alors que l'empereur Honorius, voulant se défaire des compétiteurs qui occupaient les provinces gauloises, envoya contre eux le général Constance. Celui-ci s'avança du côté d'Arles, et à son approche la plupart des soldats de Géronce vinrent se ranger sous les enseignes impériales. Géronce se vit obligé de lever le siége de cette ville et de se retirer en Espagne où il fut massacré par ses troupes qui enlevèrent en même temps la pourpre à Maxime.

Constance continua le siége d'Arles contre Constantin qui se défendit avec valeur durant quatre mois, dans l'attente d'un corps de Franks qu'il avait envoyé chercher au-delà du Rhin. En l'année 411, ce corps auxiliaire arriva sous le commandement d'Edobic, et Constance, allant à sa rencontre, passa le Rhône et rangea son infanterie en bataille, tandis que le général Ulphilas, goth de nation, alla se mettre en embuscade pour prendre l'ennemi en queue. Les Franks plièrent et furent mis en déroute. Edobic, cherchant son salut dans la fuite, crut trouver un asile en Auvergne, chez un gaulois de ses amis (1), lequel violant les lois de l'hospitalité, lui fit couper la tête et l'apporta lui-même à Constance qui le repoussa avec

(1) Adrien Valois. *Rer. Franc.*, *lib.* IV.

indignation. Ce général repassa ensuite le Rhône, et alla reprendre le siége d'Arles. Constantin, se voyant sans ressources, se fit ordonner prêtre, et il était prêt à se rendre à discrétion, lorsqu'on apprit que Jovin, issu d'une des plus illustres familles des Gaules, avait été proclamé empereur à Mayence et s'avançait à la tête d'une nombreuse armée de Barbares. Constance se hâta de conclure la capitulation de Constantin à des conditions qu'il aurait sans doute refusées dans un autre temps. Il accorda la vie à ce rebelle, et les portes d'Arles lui furent ouvertes.

La Provence et les contrées voisines se soumirent ainsi au pouvoir d'Honorius, et il y eut entre cet Empereur et Ataulphe un rapprochement inattendu. Une sœur d'Honorius, nommée Placidie, était prisonnière des Visigoths qui l'avaient trouvée à Rome. Ataulphe devint épris de cette princesse qui réussit à l'adoucir. Elle l'engagea à quitter l'Italie et à traiter avec l'Empereur. En 412, l'armée visigothique, conduite par son chef, passa dans le midi des Gaules. L'année suivante, Ataulphe rompit la paix avec Honorius et s'avança du côté de Marseille, pour surprendre cette ville où il s'était ménagé des intelligences. Le comte Boniface, qui y commandait, le prévint par sa vigilance, lui opposa une résistance vigoureuse, puis le battit, le blessa dangereusement et l'obligea de s'enfuir en désordre. Ataulphe, se réconciliant avec la

fortune, effaça bientôt ce revers par de brillans succès. Narbonne et Toulouse tombèrent sous ses lois. Au mois de janvier 412, il épousa Placidie à Narbonne, et voulant célébrer cette illustre alliance d'une manière digne de lui, il donna à sa compagne, le jour des noces, cinquante esclaves richement vêtus, qui portaient chacun deux bassins, l'un rempli de pièces d'or, et l'autre de pierreries (1). Constance, qui se trouvait à Arles, passa le Rhône à la tête des troupes romaines, et vint bloquer Narbonne, quartier-général des Visigoths. Ataulphe, se voyant forcé de se retirer en Espagne, emmena Placidie, porta sur son passage le fer et le feu, abandonna Bordeaux au pillage, et franchit les Pyrénées à la fin de 412 (2). Un an après, un de ses domestiques l'assassina à Barcelone. On lui donna pour successeur Sigeric, qui fut lui-même massacré par les siens le septième jour de son règne, et Wallia monta sur le trône des Visigoths.

La Provence, réparant les dommages qu'elle avait soufferts, respirait sous le gouvernement de Constance, élevé par Honorius à la dignité de Patrice. Au commencement de 416, les Visigoths et les Romains conclurent la paix, et Placidie, que Sigeric avait traitée indignement, fut ramenée à l'Empereur qui la donna en mariage à Constance.

(1) *Olympiodor. apud Photium in Biblioth. Cod.* 80.
(2) Orose, liv. VII.

Conformément à ce traité de paix, les Visigoths, après avoir combattu en Espagne pour la cause Romaine, les Vandales, les Suèves et les Allains qui furent affaiblis et resserrés, repassèrent les Pyrénées en 419, sous le commandement de Wallia, en vertu d'un nouveau traité fait avec le patrice Constance. Par ces accords, Constance leur céda, au nom d'Honorius, une partie de la Narbonnaise Première, la Novempopulanie et l'Aquitaine Seconde, depuis Toulouse, des deux côtés de la Garonne, jusques à Bordeaux et à l'Océan. Toulouse devint la capitale du royaume des Visigoths dans les Gaules.

Wallia mourut la même année. Il eut pour successeur Théodoric Ier, guerrier doué des qualités les plus rares. La mort de Constance fut suivie de celle d'Honorius, et les Visigoths profitèrent des troubles de l'Empire pour étendre leur domination au-delà des bornes qui leur avaient été prescrites. A Arles tout était dans la confusion et l'anarchie. Les troupes, après s'être révoltées, y avaient massacré le préfet Exupérence. En 425, les Visigoths mirent le siége devant cette ville; mais Aétius, général des troupes romaines dans les Gaules, marcha à son secours et repoussa les assiégeans. Les Franks occupèrent bientôt ce général du côté du Rhin, et les Visigoths, profitant de son absence, firent encore des courses dans la Provence et la Viennoise, et tentèrent de nouveau le siége d'Arles. Aétius s'approcha, tailla en pièces

les ennemis, et prit Anaoff, un de leurs chefs. Cet échec obligea Théodoric à faire la paix avec Valentinien III, fils de Placidie et de Constance, encore placé sous la tutelle de sa mère qui soutenait d'une main ferme et habile le fardeau de l'Empire. La guerre se renouvela en 437. Littorius, lieutenant d'Aétius, rassembla à Arles des forces considérables, vint attaquer les Visigoths au centre de leur domination, les défit en plusieurs rencontres, et assiégea Théodoric dans Toulouse. Là s'arrêta le cours de ses succès. Après un rude combat, il fut pris tout couvert de sang et de blessures, entra dans Toulouse les mains liées derrière le dos, et y subit la mort. Théodoric se vit dès lors au comble du bonheur et de la gloire.

Il fit la paix avec Valentinien, et le calme régna dans la Provence pendant plusieurs années. Le 29 novembre 439, Hilaire d'Arles assembla un concile à Riez pour remédier à quelques désordres de l'Église d'Embrun, et il présida cette assemblée composée des évêques dont il était le métropolitain. On y distingua Maxime de Riez, Julien de Cavaillon, Arcade de Vence, Auspice de Vaison, Valérien de Nice, Nectaire de Digne, et Théodore de Fréjus. Deux autres conciles furent tenus en 441 et 442, sous la présidence du même prélat, l'un à Orange, et l'autre à Vaison. L'on y fit plusieurs canons qui jettent quelque lumière sur la disci-

pline ecclésiastique et sur les mœurs de ce siècle. L'invasion des peuples du Nord avait multiplié le nombre des esclaves, et le clergé catholique, s'efforçant d'alléger le poids de leurs chaînes, travaillait lentement à l'abolition de la servitude; œuvre immense et sublime qui semblait présenter d'insurmontables obstacles, parce que l'esclave était une *chose*, et il n'y a pas de réforme sociale plus difficile que celle qui s'attaque à la propriété. Chaque Église était un asile inviolable, et l'on défendit de livrer ceux qui s'y réfugiaient. Parmi les infortunés qui venaient embrasser ces Autels protecteurs se trouvaient souvent des esclaves, et comme on ne pouvait alors les rendre à leurs propriétaires, ceux-ci s'emparaient des esclaves du clergé par forme de compensation. Les évêques provençaux excommunièrent les maîtres coupables de cette violence. Pour rendre l'acte de manumission plus solennel, on affranchissait souvent les esclaves dans l'Église, ou on les lui recommandait par testament. Les mêmes évêques lancèrent l'anathème religieux sur ceux qui voulaient soumettre à quelque genre de servitude les esclaves devenus libres de cette manière. La croyance commune attachait à la virginité une idée de perfection adorable, et il fut décidé qu'on ne donnerait plus les ordres sacrés aux diacres mariés, à moins qu'auparavant ils ne fissent vœu de continence absolue, et que les diacres qui après leur ordination auraient encore

commerce avec leurs femmes, seraient exclus de l'exercice du Sacerdoce. Telles furent les décisions principales du concile d'Orange (1). Celui de Vaison s'occupa des enfans trouvés. L'empereur Constantin avait ordonné que ces malheureuses créatures appartiendraient comme enfans ou comme esclaves aux personnes charitables qui les auraient nourris, et Honorius avait ajouté que ces personnes prendraient pour leur sûreté une attestation des témoins signée de l'évêque. Cependant on les inquiétait souvent, et pas un n'osait plus se charger de ces enfans abandonnés, qui étaient plutôt exposés aux chiens, dit le concile, qu'à la compassion des ames bienfaisantes. L'assemblée ordonna que les lois des empereurs recevraient leur pleine exécution, et que toutes les fois qu'un enfant délaissé serait recueilli, les Églises en donneraient avis au peuple le Dimanche suivant, afin qu'on pût le réclamer dans le délai de dix jours, passé lequel ceux qui inquiéteraient le bienfaiteur de cet enfant seraient excommuniés comme homicides. Le vertueux Hilaire, qui fut l'ame de toutes ces délibérations, mourut le 5 mai 449, à l'âge

(1) Un autre concile, tenu à Arles en 452, les confirma. Cette assemblée défendit en outre aux diacres, aux prêtres et aux évêques d'introduire dans leurs chambres de jeunes filles, libres ou esclaves. Elle déclara aussi que ceux qui se mutileraient, sous prétexte qu'ils ne pouvaient résister aux tentations de la chair, ne seraient plus admis dans le clergé.

de quarante-huit ans. Il s'éteignit consumé par ses saintes austérités et par ses travaux apostoliques. La ville d'Arles le pleura comme un père adoré, et les accens de sa douleur tronvèrent de l'écho dans les Gaules entières. Le peuple se pressa à ses obsèques, triste et silencieux, pour lui payer un dernier tribut d'affection et de respect. Les Juifs eux-mêmes vinrent lui rendre un pieux hommage. *Je me souviens*, dit Honorat de Marseille (1), *de les avoir entendu chanter en hébreu, l'excès de l'affliction ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce devoir*. Comme chacun voulait avoir de ses reliques, le prêtre Basile, depuis évêque d'Aix, prit une partie du vêtement qui couvrait le corps et courut en partager les lambeaux à la foule éplorée.

Théodoric II et Valentinien continuaient de vivre unis, et ils en avaient bien besoin, car un farouche conquérant, sorti des forêts de cette Germanie qui fut la mère de tant de tribus belliqueuses, s'avançait à la tête d'une immense peuplade scythique, comme pour accomplir un ministère d'extermination. Il venait, lui aussi, prendre sa part à la grande curée, menaçant des mêmes coups le misérable empire d'Occident, qui se débattait dans sa longue agonie, et la jeune monarchie des Visigoths, puissante sous les lois

(1) *Vita Hil.*, *Cap.* IV, n. 30.

d'un prince habile et chéri. Ce conquérant était Attila, roi des Huns, peuple que l'on eût dit créé pour la désolation des autres peuples, tant il obéissait à l'instinct qui le poussait vers les ruines, tant il trouvait du plaisir dans les scènes de deuil et de sang. Attila, d'une courte stature, avec ses larges épaules, son front immense, ses yeux étincelans, ses traits pleins d'une sauvage rudesse, son cœur inaccessible à la clémence et à la pitié, était le plus affreux de tous les hommes, de même que sa nation était la plus affreuse de toutes les nations. Il parut devant Metz, et les flammes consumèrent cette ville opulente. Déjà les drapeaux des Barbares touchaient aux murs d'Orléans, lorsque Aétius et Théodoric, menacés du même orage, se liguèrent contre l'ennemi commun. Le *fléau de Dieu* (1) revint sur ses pas et posa son camp dans les plaines de Châlons. Thorismond, fils de Théodoric, demeura maître d'un monticule vivement disputé, et la bataille s'engagea aussitôt (2). Il y en eut peu d'aussi meurtrières, d'aussi effroyables. Théodoric, emporté par sa valeur bouillante, trouva la mort au commencement de l'action. La perte des Huns fut immense. Attila se retira derrière l'enceinte de ses chars, que les vainqueurs dont les forces étaient épuisées ne pensèrent pas

(1) C'est le nom que les peuples lui donnèrent.

(2) En l'année 451.

à franchir. Aétius ne put empêcher le chef des Barbares de quitter la Gaule et de ravager l'Italie. Les Visigoths donnèrent la couronne de Théodoric à son fils Thorismond, qui revint à Toulouse au milieu des acclamations de ses sujets. De son côté Aétius fit dans la ville d'Arles une entrée triomphante. Deux ans après, Thorismond fut assassiné par ses deux frères Théodoric et Frédéric, et le premier lui succéda.

Théodoric II vécut en paix avec les Romains; Valentinien, après avoir tué de sa propre main Aétius, la seule gloire et le seul rempart de son empire, expia cet attentat en tombant sous le fer de deux soldats gépides (1). Le sénateur Pétrone Maxime s'empara du sceptre. Il contraignit Eudoxie, fille de Théodose le Jeune, à l'épouser. L'Impératrice outragée appela à son secours Genseric, roi des Vandales établis en Afrique, lequel fit voile pour Rome avec toutes ses forces. A la vue de cette flotte, Maxime fut mis en pièces par le peuple irrité, et Genseric entra dans la capitale le 15 juin 455. Avitus, qui avait exercé la charge de Préfet des Gaules, se trouvait alors à Toulouse auprès de Théodoric II, son ami. Le roi des Visigoths l'engagea à prendre la pourpre, et lui promit son assistance. Avitus ne repoussa point cette offre séduisante (2). Suivi de Théodoric, il

(1) Le 26 mars 455.

(2) Sidoine Apollinaire, *Paneg. Avit. Carmen* 7, *et lib.* 1, *Epit.* III.

se rendit à Beaucaire (1), où il trouva les premiers dignitaires de l'Empire qui y étaient accourus de toute part. Le 15 août, il entra dans la ville d'Arles escorté de cette brillante assemblée. On le fit monter sur un trône de gazon que les troupes dressèrent à la hâte. On mit sur sa tête un collier militaire en guise de diadème, et on le salua Empereur avec solennité. Après quoi, Théodoric II reprit le chemin de Toulouse, et Avitus partit pour l'Italie. Cet Empereur retourna à Arles en 456, remporta plusieurs victoires sur les Vandales qui infestaient les côtes de la Provence; puis, déposé par le Sénat, il se fit évêque et mourut peu après (2).

Théodoric II n'eut pas plutôt apris la déposition d'Avitus, qu'il songea à profiter des nouveaux troubles. L'arrivée de l'empereur Majorien dans les Gaules et les propositions de paix qu'il fit au roi des Visigoths, n'empêchèrent pas celui-ci d'exécuter ses ambitieux projets. Il franchit le Rhône en 459, et alla assiéger la ville d'Arles presque sous les yeux de l'armée impériale. Le comte Gilles qui s'était jeté dans la place, la défendit avec vigueur; il fit une sortie sur les assiégeans, les mit dans une déroute complète et les força de repasser le Rhône (3). Cette défaite rendit Théo-

(1) Appelé alors *Ugernum*.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, liv. II.

(3) *Id. de Mir. S. Martini.* — Adrien Valois, *Rer. Franc. lib.* IV.

doric II plus accessible aux propositions de paix. Un traité d'alliance fut conclu entre lui et Majorien. Mais le patrice Ricimer fit assassiner cet Empereur, et les Visigoths reprenant aussitôt les armes, obtinrent quelques avantages. Sévère à qui Ricimer avait donné la pourpre, l'en dépouilla incontinent et lui ôta la vie. Toutefois il voulut bien consentir à ce qu'on mît un autre à sa place, et Anthémius osa se couvrir de cette pourpre ensanglantée, l'an 466. La même année, Euric tua le roi Théodoric II son frère, et fut l'héritier de sa couronne.

Ce prince, grand d'avenir, de puissance et de génie, fit oublier son crime à force de choses brillantes, et ce fut à la gloire qu'il demanda son pardon. Rapide conquérant, peu de temps lui suffit pour se rendre maître du Velai, du Gévaudan, de l'Albigeois, du Rouergue, du Quercy et du Limousin, pour achever de soumettre à son obéissance Nîmes et les districts de la Narbonnaise Première, qui avaient échappé aux armes de Théodoric. L'Espagne trembla sous ses lois. La mort d'Anthémius, celle de Ricimer et les dernières convulsions de l'Empire expirant vinrent bien à propos pour fournir aide à ses autres conquêtes, et il soumit tous les pays compris entre l'Océan, la Loire, le Rhône et la Méditerranée. En 475, l'empereur Népos fut obligé de le reconnaître paisible possesseur de ces vastes contrées. L'année d'après,

l'Empire d'Occident s'éteignit sans ressource. Odoacre, roi des Hérules, lui donna le dernier coup.

On voyait alors les Bourguignons consolider leur établissement le long de la Saône et du Rhône. Les Franks travaillaient à maintenir sous leur obéissance Beauvais, Paris et beaucoup d'autres villes sur l'Oise et sur la Seine. Les Saxons tentaient des entreprises sur les côtes de l'Armorique. Il ne restait plus aux Romains dans les Gaules que le Soissonnais où Syagrius, fils du comte Gilles, exerçait une autorité presque absolue sous le nom de Patrice, et la Provence gouvernée par le préfet Polème au nom de Népos, dépouillé de la pourpre et réfugié dans la Dalmatie (1). Il paraît qu'Euric, fidèle au traité qu'il avait passé avec ce prince, s'était fait un scrupule d'attaquer la Provence sur laquelle pourtant il jetait des yeux d'envie. Népos mourut au mois de mai 480, et le roi des Visigoths qu'aucune considération ne retenait plus, passa aussitôt le Rhône, s'empara d'Arles sans résistance, puis de Marseille, et étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes Maritimes.

Euric se proposait de dicter des lois à la Gaule entière. Il en avait certes les moyens, et il était poussé à ce dessein par la disparution subite de

(1) Sid. Apollin., liv. IV. *Epit.* XIV. — Grégoire de Tours, liv. II, ch. XXVII. — Hist. Générale du Languedoc, t. I, liv. V.

tant d'empereurs, par l'affaiblissement progressif de l'autorité romaine. Mais la mort ne lui laissa pas le temps d'agir. Tout démontre que s'il eût prolongé sa carrière, les Visigoths auraient conduit bien haut leurs destinées politiques. A eux, et non aux Franks, eût été réservée la gloire de reconstruire cette belle Gaule dont les membres gissaient épars. Euric expira à Arles, en l'année 484, ne laissant qu'un fils en bas âge, couronné sous le nom d'Alaric II.

A cette époque, Gondebaud, fixé à Lyon qu'il avait fait sa capitale, occupait sans partage le trône des Bourguignons. Déjà maître des cités de Valence, de Die, de Gap, d'Embrun, de Sisteron, de St.-Paul-Trois-Châteaux, de Vaison, d'Orange, d'Avignon, de Cavaillon et d'Apt, il voulait atteindre au rivage de la Méditerranée. Ses désirs furent bientôt comblés. Il passa la Durance, et soumit à ses lois Aix, Marseille et la Provence entière, dans une guerre de courte durée (1).

Le jeune Clovis qui commandait les Franks de Tournai, se montrait enflammé d'une ardeur remuante. Ce valeureux fondateur de la Monarchie Française avait défait Syagrius près de Soissons, et le patrice romain s'était réfugié à Toulouse. Mais les conseillers d'Alaric II l'ayant chargé de fers, le renvoyèrent au vainqueur qui le fit aussitôt mettre à mort.

(1) En 484.

Clovis ne se contentait pas de si peu. Il méditait depuis long-temps la conquête des Provinces que les Visigoths possédaient dans la Gaule, et il se détermina à cette grande entreprise en 506 (1). Après s'être ligué avec Gondebaud, il entra dans les états d'Alaric, qui fut forcé par ses soldats de hasarder la bataille à Vouglé, près de Poitiers. Les Visigoths furent taillés en pièces, leur roi resta sur le terrain; Bordeaux ouvrit ses portes à Clovis, et plusieurs Provinces se soumirent à ses armes.

Alaric II ne laissa qu'un fils, nommé Amalaric, qu'il avait eu de sa femme Théodogothe, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths, lequel régnait glorieusement en Italie, après y avoir vaincu Odoacre et détruit la puissance des Hérules. Comme Amalaric, encore enfant, était incapable de soutenir le fardeau des affaires, les seigneurs visigoths, assemblés à Narbonne, le reléguèrent en Espagne et proclamèrent roi à sa place Giselic, son frère naturel, qui ne put mettre un terme aux désastres de son peuple. Clovis, renversant tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche victorieuse, s'empara de Toulouse. Les Visigoths, jugeant que cette capitale ne pouvait pas faire une longue résistance, venaient de transférer ce qu'ils avaient de plus précieux dans la forteresse de Carcassonne, que le roi des Franks vint assiéger. Tandis qu'il était occupé à

(1) Procope, *de Bell. Goth. lib.* 1.

cette expédition, son fils Thierri, ligué avec Gondebaud, roi des Bourguignons, continuait de son côté ses conquêtes dans les Provinces des Visigoths situées le long de la Loire et du Rhône. Thierri, s'étant ensuite étendu vers les côtes de la Méditerranée dans le Bas Languedoc, s'empara de la plupart des places de ce pays et mit par là Gondebaud en état d'aller attaquer à Narbonne Giselic qui se réfugia en Espagne. Gondebaud prit Narbonne, la livra au pillage, et revint du côté du Rhône, dans le dessein de s'emparer d'Arles et de toute la Provence. Théodoric s'était ému au spectacle de cette lutte. Les affaires des Visigoths l'intéressaient, autant parce que le jeune Amalaric, dépossédé du trône, était son petit-fils, que parce qu'il ne pouvait voir de sang froid les outrages et les malheurs qui tombaient sur un peuple de même origine que le sien. Il avait envoyé dans les Gaules au secours de ce peuple le général Ibbas avec un corps de troupes. Les Bourguignons et les Franks ayant voulu s'emparer d'un pont de bateaux sur le Rhône (1), furent repoussés par le général ostrogoth, et complètement défaits. Trente mille des leurs restèrent sur la place (2). Clovis qui continuait le siége de Carcassonne, craignant d'être

(1) En l'année 508.

(2) Jornandès, ch. LVIII. — Paul Diac., Hist. Miscell. liv. XV. — Cassiod., Chron.

attaqué par les Goths victorieux, leva le camp et se hâta de retourner à Toulouse. Ibbas reprit Narbonne et la plus grande partie de la Narbonnaise Première, il occupa aussi Avignon et quelques autres cités qui fesaient partie du royaume de Bourgogne. Il aurait poussé plus loin ses conquêtes dans la Gaule méridionale si la situation des affaires d'Espagne ne l'eût obligé de passer promptement au-delà des Pyrénées. Il y détrôna Giselic qui avait entretenu des intelligences secrètes avec les Franks, et s'était placé sous leur protection pour se maintenir au pouvoir suprême. Ibbas resta dans la Péninsule, car la domination d'Amalaric sur la tête duquel il avait placé la couronne des Visigoths, avait besoin d'être consolidée. Théodoric envoya à sa place dans les Gaules le général Mammon, au moment où les ennemis, profitant de l'absence d'Ibbas, fesaient des courses en Provence. Mammon les arrêta et les mit dans l'impossibilité de rien entreprendre.

Quelque temps après, les Franks et les Bourguignons, voulant effacer par quelque action d'éclat leurs précédentes défaites, firent de nouveaux efforts pour se rendre maîtres d'Arles. Au printemps de l'année 510, ils franchirent le Rhône, ravagèrent tout sur leurs pas, et poussèrent le siége de la ville avec beaucoup de vigueur. Les Arlésiens ne se défendirent pas avec moins de bravoure. Le génie d'Archimède sembla renaître dans les ma-

chines de guerre dont ils se servirent avec une merveilleuse adresse dans leurs tours ébranlées et derrière leurs murs entamés par la brèche. L'évêque St Césaire, qu'Alaric, persécuteur des prêtres catholiques, avait chassé de son église, y était retourné avant ce siége long et meurtrier. Un jeune clerc, son parent, craignant que la place ne fût prise et ne pouvant supporter l'idée du pillage, se glissa au bas des remparts et s'alla rendre au camp des ennemis. Les Goths ariens et les Juifs qui habitaient la ville accréditèrent par leurs calomnies les soupçons injurieux à l'évêque que cet événement parut confirmer : on accusa Césaire d'avoir de coupables intelligences avec les Franks et on le chargea de fers. On résolut ensuite de le précipiter dans le Rhône. On revint plus tard à des sentimens moins cruels et l'on prit des mesures pour le jeter au château de Beaucaire. Les bateliers qui l'y conduisaient, craignant de tomber entre les mains des ennemis qui occupaient les deux bords du fleuve, le ramenèrent dans la ville, et on le jeta aussitôt dans un cachot. Son innocence fut enfin reconnue. Les Juifs avaient projeté d'ouvrir les portes de la cité à Clovis; un d'eux lança aux assiégeans une lettre enveloppant une pierre. Les Arlésiens, fesant une sortie, trouvèrent à peu de distance des murailles cette preuve du complot, ce témoignage de la trahison, et chacun fut ainsi convaincu que les accusateurs du prélat étaient les

seuls qui voulussent livrer la place. S[t] Césaire fut rendu à la liberté et les Juifs furent punis comme ils le méritaient (1).

Un renfort considérable que Théodoric envoya en Provence sous la conduite de plusieurs de ses généraux, parmi lesquels était Marobaudus, nommé au gouvernement de Marseille, vint délivrer la ville d'Arles, qui se trouvait réduite à la dernière extrémité, car la famine s'y fesait sentir. Les Franks et les Bourguignons furent obligés de lever le siége et de prendre la fuite. Les Goths les poursuivirent long-temps l'épée dans les reins, surprirent la ville d'Orange, et rentrèrent ensuite dans Arles avec une foule de prisonniers. S[t] Césaire signala sa charité ardente par le soin qu'il prit de pourvoir au vêtement, à la nourriture et au rachat de ces captifs; il consacra au soulagement de toutes les victimes de la guerre l'argent monnayé de son église et le produit des vases sacrés, qu'il fit vendre.

Théodoric, voulant dédommager les Arlésiens de leurs pertes et de leurs maux, leur distribua en abondance des munitions de toute espèce, répara leurs murailles (2), et les exempta d'une partie des impôts pour l'année suivante; il étendit cette dernière faveur à toute la Provence. Ce prince, sévère observateur de la discipline militaire, réprima les

(1) *S. Cæs. Vita.*, *lib.* I.

(2) Cassiod., liv. III, *Epit.* XXXII, XXXVIII, XL, XLI, XLII, XLIV.

désordres que commettait la garnison d'Avignon. On lit dans une lettre par lui écrite à Wandil, gouverneur de cette ville, une phrase qui peint bien la douceur de son caractère et l'esprit de son gouvernement : « Les rois, dit-il, doivent fonder leur « gloire sur le bonheur des peuples, et les soldats « sont armés du glaive pour défendre et non pour « opprimer ». Théodoric, qui résidait à Rome, où il avait établi sa cour, gouverna la Provence sous le titre de tuteur d'Amalaric, et ne cessa d'y conserver le même pouvoir lorsque son pupille eut atteint l'âge de majorité. Rien ne troubla plus son règne heureux. La mort de Clovis le débarrassa d'un adversaire redoutable, et il vit tourner à son profit les révolutions qui agitèrent le royaume des Bourguignons. Ce grand roi expira le 30 août 526. Ses états furent partagés entre ses deux petits-fils, Amalaric et Athalaric. Amalasonthe, mère de ce dernier, qui était encore enfant, gouverna en qualité de tutrice les conquêtes ostrogothiques de l'Italie, ainsi que la Provence. Amalaric régna en Espagne et dans les provinces de la Gaule Méridionale depuis le Rhône jusques aux Pyrénées; ces provinces furent appelées Septimanie ou Gothie.

Childebert, roi de Paris et l'un des fils de Clovis, fit la guerre à Amalaric. Les Visigoths furent accablés par la valeur franke devant Narbonne, leur capitale dans la Septimanie, et les vainqueurs livrèrent cette ville au pillage. Amalaric trouva la

mort dans la fuite. Le général Theudis, à qui Théodoric avait autrefois confié l'éducation de ce prince, fut élu roi à sa place. Thierry, roi d'Austrasie (1) et frère de Childebert, se déclara aussi contre les Visigoths. Un corps de Franks Austrasiens, commandé par Théodebert, son fils, passa le Rhône en 534 et fit une tentative sur la ville d'Arles (2); mais les Provençaux reçurent un puissant renfort d'Ostrogoths, et Théodebert fut obligé de s'éloigner (3). D'ailleurs sa présence était nécessaire à Metz, car il venait d'apprendre que le roi Thierry, son père, y était gravement malade, et que Childebert et Clotaire, ses oncles, entouraient d'intrigues son lit de mort. Il arriva assez à temps pour fermer les yeux à son père, dont il fut le successeur.

La même année vit s'éteindre le royaume de Bourgogne, envahi par les Franks. Godomar fut son dernier roi, et les enfans de Clovis s'agrandirent de ses dépouilles (4). La Haute Provence, qui avait fait partie de ce royaume, échut en partage à Théodebert. En ce temps, Athalaric, maître de la Basse Provence soumise aux Ostrogoths, mourut des

(1) On appelait ainsi la France Orientale du mot Frank Oosterrich. La France Occidentale était nommée Neustrie, du mot Westrich.

(2) Grégoire de Tours, Histoire, liv. III.

(3) Cassiod., liv. II, *Epit.* I.

(4) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. I.

suites de ses débauches. Sa mère, Amalasonthe, n'avait pas cessé de tenir d'une main sûre les rênes du gouvernement. Cette princesse ambitieuse, ne pouvant se résoudre à se séparer du pouvoir, fit proclamer roi Théodat, son cousin, et l'épousa ensuite pour s'asseoir avec lui sur le trône. L'infortunée ne savait pas qu'elle ne travaillait que pour son assassin : un an environ après son mariage, l'infame Théodat la fit étrangler. Pourtant ce noir forfait ne lui servit de rien. Les empereurs de Constantinople, indignés de voir la belle Italie possédée par les Barbares assis sur les débris du colosse romain, s'étaient préparés à leur demander compte de cette longue injure, et Justinien surtout voulait en avoir la gloire. Bélisaire, le plus illustre de ses généraux, vainqueur des Vandales d'Afrique, s'avança pour châtier le roi des Ostrogoths ; et déjà il était en Sicile, lorsque Théodat, dans ce pressant danger, implora le secours des princes franks. Il voulut acheter leur assistance moyennant deux mille livres d'or et la cession des contrées que les Ostrogoths possédaient dans les Gaules, entre les Alpes, la mer et le Rhône. Un de ses sujets le tua au milieu de ces négociations, et Vitigès, son successeur, conclut l'alliance projetée (1). En 536 la Provence changea ainsi de maîtres. Les Franks en prirent possession. Théodebert, Childebert et Clo-

(1) Procope, Hist. Goth., liv. I, ch. XIII.

taire se la partagèrent. Dès cet instant la Gaule entière leur appartint, à l'exception de la Septimanie, qui resta encore aux Visigoths.

---

# CHAPITRE VI.

De 536 à 600.

État de la Narbonnaise sous la domination des Goths, des Bourguignons et des Franks. — Tolérance religieuse. — Mort de Saint Césaire, évêque d'Arles. — Division de la Provence, l'une Austrasienne, l'autre Bourguignone. — Le roi d'Austrasie enlève au roi de Bourgogne la ville d'Arles. — Cette ville est reprise par les troupes bourguignones. — Invasion des Lombards. — Mummolus les met en déroute. — Les Lombards reviennent en Provence suivis des Saxons. — Mummolus les arrête aux bords du Rhône et leur fait payer une indemnité. — Autre invasion des Lombards en Provence. — Mummolus les défait encore. — Ruine de la ville de Cimiez. — Désordres à Marseille. — Conspiration de Mummolus. — Sa mort. — Horrible tremblement de terre. — Ravages de la peste. — Impostures d'un faux prophète. — État des Juifs. — Les vexations qui les accablent. — La lèpre. — Réglemens touchant cette maladie. — Réunion des deux Provences en un seul corps politique. — Nouveaux troubles à Marseille. — Retour du calme.

La Provence, sous la domination successive des Goths, des Bourguignons et des Franks, fut

seulement soumise à l'occupation militaire. Elle conserva ses lois, ses usages et ses mœurs. Les Barbares, colons toujours armés, campaient au milieu des populations vaincues, et se souciaient fort peu de leur imposer les institutions germaniques. Sous l'empire uniforme du gouvernement commun, on ne vit pas l'uniformité des lois territoriales. Loin de là, car elles étaient toutes personnelles. Le Frank était jugé par la Loi Salique ou par la Ripuaire (1), le Bourguignon par la Loi Gombette (2), le Romain (3) par la Loi Romaine; et chacun pouvait même choisir la loi sous laquelle il voulait vivre; chose qui nous paraît étrange aujourd'hui, parce qu'elle contrarie nos idées d'ordre politique. Gardez-vous de prendre ceci pour de la tolérance généreuse. Assurément vous feriez trop d'honneur aux peuplades guerrières qui vinrent fonder des royaumes sur les débris de l'Empire Romain. Ce ne fut qu'un accident heureux dû à l'indifférence des Barbares pour leurs propres lois. Cependant ils ne firent point abandon de leur droit de conquête. Les Goths et les Bourguignons enle-

(1) La nation des Franks était divisée en plusieurs tribus. Les deux principales étaient celle des Saliens et celle des Ripuaires.

(2) Gondebaud, roi de Bourgogne, avait promulgué le Code connu sous le nom de Loi Gombette.

(3) C'est-à-dire le Gaulois anciennement soumis à la domination de Rome. On l'appelait Romain pour le distinguer de l'étranger appelé Barbare.

vèrent aux Romains des Gaules une partie des terres, bien que leurs lois n'établissent d'ailleurs aucune différence entre les vainqueurs et les vaincus. Il n'en fut pas de même des Franks. Il ne paraît pas qu'ils se soient attribué aucune possession, aucun domaine des habitans anciens; mais ils les tinrent à une certaine distance par des distinctions accablantes. Les compositions pécuniaires en sont la preuve. La Loi Salique fixe l'indemnité due par le meurtrier d'un Romain à une somme bien inférieure à celle que devait le meurtrier d'un Frank.

Les curies municipales, les magistratures anciennes et le système de l'administration romaine se maintinrent en Provence, comme dans le reste des Gaules, sous le gouvernement des nations conquérantes. Le temps dut seulement introduire quelques modifications de détail dans ce système antique, sans en altérer l'essence ni le caractère primitif. Dans le sixième siècle et dans les suivans on trouve encore l'ordre des décurions, les principaux, le défenseur de la cité, les formes des institutions de l'Empire. L'assemblée provinciale rétablie à Arles en 418 par l'édit d'Honorius prolongea-t-elle aussi son existence? continua-t-elle d'être convoquée annuellement? Je le crois, sans en avoir des preuves historiques. Je le crois parce que les Barbares ne déplacèrent rien, et cette assemblée est évidemment le berceau des États de Provence et de Languedoc. Lorsque les

cités avaient leurs curies représentatives, pourquoi la Province aurait-elle perdu sa représentation? pourquoi aurait-on rompu ce lien central de tous les intérêts municipaux?

Marseille, privée de sa nationalité, de son indépendance politique, était incorporée à la Provence depuis la conquête d'Euric en l'année 480. A cette époque elle n'avait plus son aristocratie républicaine, et ce vieux gouvernement des Timouques, tombant de décrépitude, s'en allant pièce à pièce, fut remplacé par un large régime municipal, que les Goths, les Bourguignons et les Franks respectèrent. Le sort de Marseille n'était donc pas à plaindre. Sa nouvelle constitution contenait de nombreux élémens de liberté et valait mieux que celle des curies romaines.

Le Code Théodosien, depuis la promulgation qui en avait été faite en Occident sous l'empire de Valentinien III, était la source de toute la législation provençale. Mais l'obscurité de plusieurs lois et la diversité des interprétations causaient des lenteurs funestes et rendaient les jugemens incertains. Alaric II, voulant se concilier l'affection de ses sujets provençaux, résolut de faire commenter ce code par les plus habiles jurisconsultes romains de son royaume, et de le proposer pour la règle invariable de toutes les décisions, afin de fixer la jurisprudence. Les jurisconsultes qu'il réunit convinrent du sens qu'il fallait donner à chaque loi, et

rédigèrent leur interprétation qui fut appelée *Bréviaire*, parce qu'elle contenait en abrégé l'explication claire et distincte des lois du Code Théodosien, lesquelles servaient de texte au commentaire (1). Alaric imprima à cet ouvrage le sceau de son autorité, et ordonna que les tribunaux ne s'écarteraient pas de ses règles (2). Il en envoya à tous les gouverneurs des cités un exemplaire certifié par Anian, son secrétaire ou référendaire; ce qui a fait croire mal à propos que celui-ci en était l'auteur. Depuis ce temps, le Droit Romain du Code Théodosien ainsi commenté fut en usage en Provence. Seulement le commentaire y eut toujours plus de force que le texte, et l'on ne recourait même à ce dernier que lorsque l'interprétation manquait (3).

L'Empire d'Occident vivait encore par la puissance des souvenirs, par le pouvoir moral des lois, par le prestige des anciennes magistratures et par tout ce qui tenait au grand nom de Rome. Le titre de Citoyen Romain se portait avec fierté; on ne trouvait rien au-dessus de ce titre imposant, et les vaincus s'estimaient d'une condition bien supérieure à celle des vainqueurs. Ils dédaignaient de s'allier avec eux par le mariage, observant rigou-

(1) *Gothof. Proleg. cap.* v *et seq.*

(2) En l'année 505.

(3) Quelques-unes de ces lois ne sont pas commentées.

reusement une loi du Code Théodosien qui leur en fesait la défense (1). Et ces vainqueurs eux-mêmes se laissèrent subjuguer par le système administratif de l'Empire; ils le regardèrent comme le beau idéal de la science gouvernementale. La maladie de l'autorité romaine travaillait tous les Barbares, dirigés qu'ils étaient par l'instinct du commandement, et ne voyant pas de meilleurs maîtres que ceux dont ils prenaient la place. Théodoric, roi des Ostrogoths, se fit une gloire de maintenir les lois impériales en Italie et dans tous les pays de son obéissance. Ce fut un bien grand monarque. Un cœur d'homme éclairé battait dans sa poitrine forte, et son souffle régénérateur ranima pour quelques instans le cadavre de la vieille Rome. Ce prince, devenu maître de la Provence et du Midi des Gaules, exhorta les habitans à reprendre les mœurs de leurs pères. Il leur écrivit : « Soumettez-« vous avec plaisir aux institutions romaines qui « vous sont enfin rendues. Il est agréable aux « enfans de retourner aux lois qui ont fait l'avan-« tage des ancêtres. C'est pourquoi, rappelés, « avec l'aide de Dieu, à vôtre antique liberté, « reprenez les mœurs de Rome... y a-t-il en effet « pour les hommes un plus grand bonheur que « de vivre sous l'égide des lois ? Les droits publics « sont la plus sûre consolation de la vie humaine,

(1) *De Nupt. Gentil. Cod. Théod.* — *Vid. Gothof. in hanc Legem.*

« le secours le plus certain des faibles, le frein le « plus fort des puissans (1) ». Théodoric rétablit à Arles (2) la préfecture prétoriale des Gaules qui s'était abîmée dans l'invasion gothique. Il conféra cette dignité à Libère, l'un des plus sages et des plus illustres Romains de l'Occident. Il disait à Gemellus, homme de mérite, qu'il nomma vicaire du préfet : « Remplissez les fonctions qui vous sont « confiées de manière que les peuples fatigués vous « considèrent comme le mandataire d'un prince « qui est tout romain. Après leurs longs désas- « tres, ils désirent des magistrats distingués. Trai- « tez-les si généreusement qu'ils sentent combien « il leur est avantageux d'avoir été vaincus, et « faites cesser leur regrets de n'être plus romains. « Qu'ils se réjouissent, leurs vœux seront ac- « complis (3)». Théodoric s'occupait sans cesse du bonheur de ses peuples. Rien n'échappait à sa vigilance éclairée, et l'intrigue était impuissante pour le tromper comme pour le corrompre. Les choix qu'il fit pour l'aider dans ses fonctions royales, annoncent un esprit juste, appréciateur de tous les talens et de tous les mérites. Le comte Marabadus, nommé par lui gouverneur de Marseille, y arriva avec une lettre conçue en termes flatteurs pour les habitans de cette illustre

(1) Cassiodor. *Variar.*

(2) En 511.

(3) Cassiodor, *ibid.*

cité, où des magasins de grains furent établis, et où se trouvait l'entrepôt des munitions nécessaires aux troupes. Le roi Goth, plein d'admiration pour le génie et pour la puissance de Rome, ne déplaça aucun ressort du gouvernement impérial. Au contraire, il en restaura l'administration et se mit à sa tête. Ainsi firent les Franks. Tous ensemble ils se complurent dans leur imitation servile. Mieux sans doute eût valu leur rudesse sauvage, car, après tout, pouvaient-ils rappeler à la force et à la vertu cet empire avili dont ils secouaient la poussière? Eux, du moins, ils marchaient fièrement dans leur indépendance. Au milieu de leurs camps nomades et sous leurs peaux de bêtes fauves fermentaient des caractères fortement trempés et des courages indomptables. Mais leurs modèles que montraient-ils? Des vices sans énergie, une corruption sans éclat et des plaisirs sans gloire.

Les Goths et les Bourguignons étaient ariens, mais ils ne persécutaient pas les populations romaines de la Gaule attachées au catholicisme. L'intolérance religieuse est un fléau beaucoup moins ancien. Théodoric, autorisant les Juifs à réparer leurs Synagogues, prononça ces paroles remarquables: « Nous ne pouvons commander la religion, parce que personne ne peut être contraint « à croire malgré lui (1) ». Les catholiques ne

(1) *Edict. Theod. Regis. Art.* 143.

professaient pas davantage des sentimens d'intolérance. Salvien nous en fournit la preuve en s'exprimant ainsi sur les Visigoths : « Ils sont « hérétiques sans doute, mais ils l'ignorent. Au « reste, ils sont hérétiques chez nous, mais ils ne « le sont pas chez eux, car ils se jugent tellement « catholiques, qu'ils nous flétrissent nous-mêmes « du titre d'hérétiques. Ainsi ce qu'ils sont à nos « yeux, nous le sommes aux leurs.... La vérité » est chez nous, mais ils pensent qu'elle est chez « eux.... Ils sont impies, et ils croient avoir la « véritable piété. Assurément ils errent, mais c'est « avec bonne foi, non par haine, mais par amour « de Dieu, croyant l'honorer et l'aimer (1) ». Ce langage si beau de vérité et de philosophie ne doit pas nous étonner. L'on n'est intolérant que lorsqu'on est fort. Sous le pouvoir des Bourguignons et des Goths, comment les catholiques auraient-ils pu prétendre à se faire oppresseurs des opinions, eux qui avaient besoin de bienveillance, eux qui ne demandaient qu'à être protégés dans l'exercice de leur culte ?

Cette protection ne leur manqua jamais. Ils se livrèrent librement à toutes leurs pratiques religieuses, à toutes leur cérémonies liturgiques. Les assemblées du clergé et du peuple pour la nomination des évêques se tinrent sans obstacle ;

(1) *De Gubernat. Dei. lib*, v.

comme avant l'invasion, et l'Église continuait d'être fidèle à cette maxime généreuse proclamée par le Saint Siége lui même : *que celui qui doit commander à tous, soit élu par tous* (1). Les conciles furent plus fréquens que sous les empereurs. St. Césaire d'Arles les présida tous. Celui d'Agde, en 506, commença par prier Dieu d'accorder un règne heureux et long au roi Alaric, et le nomma un *prince très-pieux*, tout arien qu'il était. L'assemblée fit un canon qui peint la tendance du clergé à se soustraire à l'autorité séculière. Elle déclara que les laïques qui obligeraient injustement un clerc à plaider devant un juge laïque seraient excommuniés. Les autres conciles plus particulièrement provençaux se tinrent à Arles en 524, à Carpentras en 527, à Vaison et à Orange en 529, à Valence en 530. St. Cyprien, évêque de Toulon et disciple de Césaire, se distingua dans ces assemblées par son zèle et par son savoir.

Cet illustre St. Césaire, la lumière de l'Église Gallicane au sixième siècle, avait formé plusieurs élèves qui brillèrent dans la carrière épiscopale. A l'exemple d'Honorat et d'Hilaire ses prédécesseurs glorieux, il porta les vertus chrétiennes aussi loin que l'humanité peut aller. Tendant à toutes les infortunes une main secourable, il fonda

(1) 3e Canon du Concile d'Orléans de l'an 538.

des établissemens de charité pour les pauvres et les malades. Sa maison était ouverte à tous ceux qui s'y présentaient, la nuit comme le jour; et quoiqu'il fût assis sur le premier siége des Gaules, il vécut comme un simple moine, exagérant même les règles de la discipline ecclésiastique et les principes de l'austérité religieuse. Il voulait que les nouveaux époux, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, gardassent trois jours la continence (1).

St. Césaire, sentant par l'affaiblissement de ses forces les approches de la mort, se fit porter dans un monastère de filles dont il était le fondateur et à la tête duquel il avait placé sa sœur Césarie. Il exhorta ces religieuses à persévérer dans l'observation de leurs devoirs, leur donna sa bénédiction, leur dit le dernier adieu, et vint expirer dans son Église entre les bras des évêques de la Province, des prêtres et des diacres, le 27 août 542, dans la soixante-treizième année de son âge et la quarantième de son épiscopat (2). Le peuple se jeta avec empressement sur les habits du saint pasteur et les coupa par morceaux que l'on conserva comme des reliques. Le deuil fut général au convoi.

(1) Cyprian. *Vita Cæsarii.*

(2) Césaire dans son testament désigne son successeur sous le titre d'Archevêque. C'est le premier acte authentique qui donne cette qualité à un évêque métropolitain.

Césaire composa plusieurs Homélies, et les défauts qu'il remarquait dans son peuple fesaient la matière de ses moralités (1). Il recommandait souvent la modestie dans les temples, et se plaignait de ceux qui se tenaient droits *comme des colonnes* quand le diacre avertissait de se mettre à genoux. Quelques-unes de ces homélies nous donnent une idée des pratiques superstitieuses, mêlées à des restes de paganisme, auxquelles les Provençaux se livraient encore. On dansait devant les églises. On jetait de grands cris pendant les éclipses de lune, comme pour la défendre. On chômait le jeudi en l'honneur de Jupiter. On adressait des vœux aux arbres et aux fontaines. On avait recours aux devins dans les maladies, et l'on portait sur soi certains signes cabalistiques pour recouvrer la santé. Les esprits s'élançaient impatiens dans les mystères de l'avenir, et l'on considérait comme un texte augural le premier passage qui se présentait au hasard dans les livres sacrés subitement ouverts. St. Augustin n'avait pas approuvé cette coutume absurde, néanmoins il n'avait pas osé la défendre absolument (2). On attribue à St. Césaire un sermon sur les folles mascarades dont quelques chrétiens donnaient le spectacle au commencement de janvier. L'évêque d'Arles dé-

(1) Longueval, Ouv. cité, t. II, liv. VI.

(2) *August. Epist.* 55.

plora l'aveuglement de ceux qui, en ces jours d'allégresse insensée, prenaient des figures obscènes et monstrueuses, et couraient les rues déguisés en bêtes. Il déclame aussi contre l'abus qui s'était introduit de boire plusieurs coups à la fin des repas, en l'honneur des Anges et des Saints.

Les Franks n'eurent pas beaucoup de peine à se maintenir en Provence. Tous les vœux et toutes les sympathies les y appelaient depuis le baptême de Clovis. On préférait leur domination à celle des autres peuples qui occupaient les Gaules, parce que ces peuples professaient les opinions d'Arius, détestées par les Provençaux, tous attachés à la communion romaine. Il est probable que la fameuse conversion de Clovis, semblable à celle de Constantin, fut moins une affaire de conviction qu'un calcul de politique. L'intérêt parla plus haut dans son cœur que les prières de sa femme Clotilde et les instructions de St.-Remy. Le roi des Franks ne voyait en Europe que des princes hérétiques. Les Vandales d'Afrique étaient aussi ariens. La secte d'Eutichès, protégée par l'empereur Anastase, dominait dans l'Orient. Clovis, seul prince catholique, aplanit la voie de ses conquêtes en se conciliant l'affection de ses peuples futurs. Il se servit de sa religion nouvelle comme d'un levier pour remuer en sa faveur les évêques et le pape. Le succès démontra que ses calculs étaient bons, car ce fut ainsi qu'il devint

l'idole du clergé, le fils aîné de l'Église et le maître de plusieurs provinces de la Gaule Méridionale.

La Provence qui, dans le partage fait par les quatre fils de Clotaire, avait d'abord été comprise dans le domaine de Caribert, roi de Paris, fut divisée entre Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, roi de Bourgogne, en l'année 567. Le sort donna Marseille au premier et Arles au second. Ces deux villes devinrent capitales des deux provinces provençales: l'une forma la Provence Austrasienne, et l'autre la Provence Bourguignone. Les diocèses d'Uzès et de Lodève, qui appartenaient à Sigebert, furent joints au gouvernement de Marseille, et Beaucaire dépendit du gouvernement d'Arles (1).

La même année, un accident étrange arriva. Salonius et Sagittaire, frères, évêques de Gap et d'Embrun, turbulens et séditieux, souillés de meurtres et d'adultères, se mirent à la tête d'une troupe de gens armés, allèrent à la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, attaquèrent l'évêque Victor au moment même où il célébrait dans sa cathédrale l'anniversaire de son sacre, se saisirent de sa personne, déchirèrent ses vêtemens, battirent ses serviteurs, se portèrent ensuite en la maison épiscopale et s'emparèrent des objets les plus précieux. Gontran, voulant punir ces odieux excès, convoqua à Lyon un synode sous la présidence de l'archevêque

(1) Hist. du Languedoc, t. 1.

S[t] Nisier. Quatorze prélats y assistèrent. Salonius et Sagittaire, convaincus des crimes qu'on leur imputait, furent déposés (1). Nonobstant cette sentence flétrissante, ils eurent le bonheur de regagner l'affection de Gontran qui se laissa tromper par leurs promesses hypocrites et crut à la sincérité de leur repentir. Forts de la protection royale, ils se plaignirent de ce qu'on n'avait pas observé dans les poursuites dirigées contre eux les formes ordinaires pour la condamnation des évêques; que le Pape n'avait pas eu connaissance de l'accusation. En conséquence, ils se pourvurent à Rome. Le Souverain Pontife accueillit leur requête, et ils furent rétablis sur leurs siéges, au grand scandale de tous les hommes de bien. Chose étonnante! Victor seul fut puni, lui à qui était due une réparation solennelle. On le priva de la communion des autres évêques pour avoir violé la discipline ecclésiastique en pardonnant à Salonius et à Sagittaire de son autorité privée et sans le consentement des membres du synode qui les avaient déposés. Les deux frères ne se sentirent pas d'aise, et ces marques de faveur inouïe ne servirent qu'à les rendre plus méchans.

La guerre éclata bientôt entre Gontran et Sigebert. En 570, le roi d'Austrasie, voulant enlever la province d'Arles à son frère le roi de Bourgogne, ordonna au comte Firmin, gouverneur d'Auvergne,

(1) Grég. de Tours, liv. v, ch. xx.

et à un autre de ses généraux, nommé Audovar, de marcher sur la capitale avec toutes les troupes dont ils pouvaient disposer. Les deux généraux prirent si bien leurs mesures qu'ils se rendirent maîtres de la ville d'Arles (1), y proclamèrent Sigebert souverain, et obligèrent les habitans à lui prêter serment de fidélité. Gontran, saisi d'un violent accès de colère, envoya contre les hommes de Sigebert le patrice Celse avec une armée. Ce patrice se mit en route en toute diligence, s'empara d'Avignon que Sigebert comptait au nombre de ses cités, s'avança ensuite vers Arles et en commença aussitôt le siége. Sabaude, archevêque de cette ville, dit à Firmin et à Audovar qui s'y étaient enfermés : « Sortez des murs et livrez le combat. « Si par la grace de Dieu vous êtes vainqueurs, « nous vous garderons la foi promise; si au contraire la victoire favorise les ennemis, les portes « vous seront ouvertes, et vous retrouverez dans « la place un abri protecteur (2) ». L'archevêque, attaché à la cause de Gontran, trompait par ce langage artificieux les généraux de Sigebert qui tombèrent aveuglément dans le piége. Ils firent une sortie avec toutes leurs forces et furent taillés en pièces. Les débris de cette armée se replièrent

(1) *Aimoin, de Gest. Franc. lib.* III, *cap.* XII. — Grég. de Tours, liv. IV, ch. III.

(2) Grég. *ibid.*

vers Arles et en trouvèrent les portes fermées. Ces soldats débandés, poursuivis de toute part, se virent dans la nécessité de franchir le Rhône pour échaper au glaive des vainqueurs. Mais comme ils n'avaient ni ponts ni bateaux, ils se hasardèrent de traverser le fleuve à la nage. La plupart se noyèrent entraînés par la rapidité des eaux. D'autres furent exterminés par les troupes de Celse. Un petit nombre parvint à se sauver. Audovar et Firmin, sans armes, sans bagages, retournèrent en Auvergne couverts de honte. Celse entra triomphant dans Arles qui se replaça sous l'autorité de Gontran, et ce prince eut la générosité de rendre à Sigebert la ville d'Avignon. Celse mourut la même année. Amat fut son successeur.

Les Lombards, peuples sortis de la Scandinavie, puis fixés dans la Pannonie, et réputés vaillans parmi les plus vaillans, avaient été introduits en Italie par l'eunuque Narsès, premier ministre à la cour de Constantinople, qui se vengea ainsi de plusieurs injures reçues. Ils donnèrent leur nom à la contrée où ils s'établirent, et Alboin, leur roi, en mettant sur sa tête une couronne de fer, voulut exprimer l'inflexibilité de son caractère et la force de son gouvernement. Les Saxons, originairement sujets des rois d'Austrasie (1) dont la domination

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XLIII. — Paul Diacon, liv. II, ch. VI et suiv.; liv. III, ch. I et suiv.

s'étendait au-delà du Rhin, vinrent se joindre à ces Lombards et s'attacher à leur fortune. Hospice, pieux anachorète, s'était alors rendu célèbre par l'austérité de sa vie, et le peuple le vénérait comme un Saint bien aimé du Ciel. Cet homme vivait dans une grotte profonde tout près de Nice. Un lit de feuilles recevait son corps exténué par des exercices de pénitence et chargé de lourdes chaînes; on dit que, frappé un jour d'une illumination vive et soudaine, il sentit dans son cœur fortement ébranlé une émotion inconnue, une puissance miraculeuse; qu'il jeta sur la terre de Provence un regard prophétique, et répandit des larmes amères en voyant dans un avenir rapproché les calamités affreuses que traînerait à sa suite une nouvelle invasion de Barbares (1). Cette invasion gronda derrière les Alpes; et les Lombards, paraissant bientôt sur la cime de ces montagnes, s'élancèrent sur la Provence Bourguignone et la mirent à feu et à sang (2). Le patrice Amat marcha à leur rencontre et leur livra un combat malheureux où il perdit la vie (3). Les Lombards vainqueurs retournèrent en Italie chargés de riches dépouilles et traînant devant eux un immense troupeau de captifs.

Mummolus, fils de Pæonius qui avait gouverné

(1) Sigon. *de Reg. Ital. lib.* I. — Hon. Bouche, t. I, liv. v, sect. I.

(2) En la même année 570.

(3) Les anciens historiens ne désignent pas le lieu de ce combat.

la cité d'Auxerre, fut choisi par le roi Gontran pour remplir la place d'Amat. Ce capitaine n'a pas dans l'histoire le rang que semblaient lui assigner son génie, sa bravoure et ses services. Beaucoup de généraux ont été plus célébrés que lui et le méritaient beaucoup moins. La fatalité bizarre qui se joue de toutes les choses humaines, fait aussi les réputations avec peu de justice et de discernement. Elle n'a pas voulu que le nom de Mummolus s'annonçât éclatant dans la postérité, bien qu'il fût digne d'y paraitre à côté de celui de Narsès et de Bélisaire. En 571, les Lombards, avides du butin et ne respirant que destruction, se précipitèrent encore sur les champs de Provence du côté d'Embrun. Mummolus les attaqua avec une armée de Bourguignons, les mit en pleine déroute et en fit un grand carnage (2). L'année suivante, d'autres hordes lombardes, fortifiées des Saxons, tentèrent une troisième irruption dans les états de Gontran. Déjà campés dans le territoire de Riez, ils fesaient dans tout le pays des courses dévastatrices, pillaient les villes, enlevaient du bétail et traînaient des esclaves, lorsque Mummolus, leur grand exterminateur, tomba sur eux avec son armée de Bourguignons habitués à vaincre sous ses ordres, et en moissonna des milliers par le glaive. Salonius et Sagittaire, brûlant d'envie de guerroyer, avaient quitté la mître et la

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XLII.

crosse pour prendre le casque et la lance. Vraiment le métier de soldat leur convenait mieux que celui d'évêque. On les vit, armés de toutes pièces, se jeter dans la mêlée et se signaler par des prouesses éclatantes. La nuit seule put mettre fin à ce carnage horrible. Le lendemain les Barbares implorèrent la clémence du vainqueur, lui abandonnèrent tout leur butin, et reprirent le chemin de l'Italie.

La partie de cette belle région envahie par les Barbares ne suffisait pas aux deux hordes. Aussi des différends s'élevèrent sur le partage des terres, et les Saxons, ne pouvant faire valoir leurs droits par par la force des armes, ne pensèrent qu'à rentrer dans les états de Sigebert, souverain des contrées d'où ils étaient sortis. Suivis de leurs femmes et de leurs enfans, ils se partagèrent en deux bandes, dont l'une prit sa route par Nice, et l'autre par Embrun, en l'année 573. Ces deux bandes, réunies dans le territoire d'Avignon, marchèrent depuis ensemble, et bien qu'elles ne se présentassent pas en conquérantes, elles employèrent cette force brutale que même le droit de conquête n'aurait pas pu autoriser. Les Saxons ruinèrent toutes les campagnes qu'ils traversèrent, coupant les blés qui étaient en maturité, arrachant les vignes, abattant les oliviers, ne se montrant animés que du génie de la destruction. Ils arrivèrent ainsi aux bords du Rhône, où Mummolus les attendait pour les punir de tant de barbarie. Ce patrice leur déclara qu'il

ne leur laisserait point passer le fleuve qu'auparavant ils n'eussent réparé tous les dommages, en payant une somme proportionnée. Les Saxons résistèrent d'abord, mais enfin ils payèrent la juste indemnité qu'on leur demandait en faveur des Provençaux. A ce prix il leur fut permis de franchir le fleuve et de se rendre en Auvergne.

Mais une autre invasion s'avançait menaçante. Les Lombards qui étaient restés en Italie, quoique affaiblis par la retraite des Saxons, se crurent encore assez forts pour tenter une nouvelle entreprise sur le royaume de Gontran. Après la mort de Cliph, leur roi, ils réunirent la puissance souveraine à un certain nombre de ducs qui formèrent une fédération et gouvernèrent despotiquement. En 574, trois de ces chefs entrèrent en même temps dans la Provence Bourguignone et dans la Provence Austrasienne. Le premier, nommé Amon passa du côté d'Embrun et planta ses tentes dans le territoire d'Avignon, où Mummolus possédait des biens considérables qu'il avait reçus de la libéralité de Gontran en récompense de ses services. Le second, appelé Zaban, descendant par Die, mit le siége devant Valence; et Rhodanus, le troisième, vint attaqner la ville de Grenoble. Amon, ravageur de la Haute Provence, pilla Digne, Riez et Sisteron, poussa ensuite son armée sur Arles, en saccagea les fertiles campagnes, puis traversa les plaines de la Crau et se présenta devant Mar-

seille. Il trouva cette ville si bien gardée qu'il désespéra de s'en rendre maître, et se hâta, enflammé de colère, de diriger sur Aix ses redoutables coups. Les habitans se rachetèrent du pillage et de la captivité moyennant vingt-deux livres d'argent pesant. De leur côté Zaban et Rhodanus laissèrent des traces de fureur dans toutes les contrées que leurs armes soumirent.

Les Provençaux désolés appelaient à grands cris le vaillant capitaine sur le bouclier duquel la rage des Barbares était toujours venue se briser impuissante. Et lui, il ne voulait point faillir à sa renommée. Il veillait au salut du pays en rassemblant toutes ses forces. Mummolus marcha d'abord contre le corps d'armée lombarde qui assiégeait Grenoble, passa à gué l'Isère, attaqua Rhodanus, le blessa d'un coup de lance et le força de fuir avec cinq cents hommes, honteux débris de sa horde détruite. Rhodanus, prenant des chemins détournés, errant à travers les bois, vint rejoindre Zaban qui pressait vivement Valence. Les deux chefs, concertant leurs mesures, retournèrent à Embrun, et Mummolus y courut après avoir abandonné à son armée le camp des ennemis. Il attaqua, renversa, accabla les bandes lombardes qui se retirèrent en Italie réduites à un petit nombre de soldats. Au bruit de cette défaite, Amon désespéré se hâta aussi de regagner les Alpes (1); et les deux Proven-

(1) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. II. — Chorier, Hist. Génér. du Dauphiné, liv. IX.

ces, bénissant Mummolus, purent enfin respirer.

Cimiez, capitale de la province des Alpes Maritimes, périt par le fer et le feu dans une de ces invasions lombardes. Il ne resta plus rien de cette ville célèbre. Nice, également livrée aux flammes, eut néanmoins un sort moins cruel, car elle put se relever de ses ruines. Les malheureux débris des deux populations dispersées reconstruisirent ses édifices et ne formèrent plus qu'une masse seule d'habitans (1), unis par les souvenirs d'une catastrophe commune.

Jovin était alors gouverneur de la Provence Austrasienne. Le roi Sigebert, mécontent de sa conduite, le renvoya, et donna sa place à Albin. Ces deux hommes se vouèrent dès cet instant une haine implacable. Un vaisseau chargé de tonneaux remplis d'huile et de suif entra dans le port de Marseille; et soixante-dix de ces tonneaux furent volés. On imputa ce crime aux domestiques de l'archidiacre Vigile, accusé lui-même de complicité par le marchand spolié qui porta plainte au gouverneur Albin. Le jour de Noël, pendant que l'évêque, assisté de Vigile, officiait avec pompe dans la cathédrale parée, Albin, présent à la cérémonie, quitta son siége, s'élança sur l'archidiacre, le meurtrit de coups de pied et de coups de poing, et le fit conduire en prison. La solennité fut interrompue; la confusion régna dans

(1) Durante, Hist. de Nice, t. I, liv. I, ch. VI, et liv. II, ch. I.

le temple, où des clameurs confuses remplacèrent les pieux cantiques et les prières saintes. Cet acte de violence, ce scandale odieux ne demeura pas impuni. Jovin, dirigé par ses sentimens de vengeance et cherchant toutes les occasions de nuire à Albin, le dénonça à Sigebert qui condamna ce gouverneur à une amende quatre fois plus forte que la somme au paiement de laquelle il avait condamné Vigile (1).

Un passage de Grégoire de Tours nous indique que les marchands apportaient d'ordinaire à Marseille des épiceries et le papyrus d'Égypte dont on se servait pour écrire. Grégoire, inquiété par Félix, évêque de Nantes, répondit à ce prélat calomniateur et tracassier : « Oh ! si tu étais évêque « de Marseille, les vaisseaux n'y transporteraient « ni huile ni épicerie, mais seulement du papyrus, « pour te donner plus de moyens de diffamer les « gens de bien par tes écritures ; mais la disette en « papyrus a mis un terme à ta loquacité (2). »

Childebert, âgé seulement de quatre ans et huit mois, succéda à son père, Sigebert, poignardé par deux hommes, dociles instrumens de Frédégonde, reine sacrilége, furie exécrable. Le jeune roi d'Austrasie fut adopté par son oncle Gontran. *Que nos intérêts soient communs, lui dit le roi de Bour-*

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XXXVIII.
(2) *Id.* liv. V, ch. V.

*gogne. Que le même bouclier nous couvre; que la même lance nous défende à l'avenir* (1). Gontran, qui désirait la possession d'un port de mer parce qu'il n'en avait point dans son royaume, obtint de son neveu la moitié de Marseille, c'est-à-dire la Ville Basse, et y envoya le patrice Dyname en qualité de gouverneur. En même temps Mummolus, qui avait acquis tant de gloire par ses triomphes, quitta Gontran et se mit au service de Childebert.

Le siége épiscopal de Marseille était alors occupé par Théodore, et de graves débats s'élevèrent entre ce prélat et Dyname. Théodore, fidèle à Childebert, favorisait ouvertement les intérêts de ce prince, qu'il regardait comme sacrifiés par la cession forcée de la Ville Basse. Le patrice, de son côté, ne négligeait rien pour réduire au silence les ennemis de son maître. Il se servait même de la haine de plusieurs prêtres acharnés contre leur évêque, qui avait à cœur de corriger tous les abus dans son diocèse et d'y réprimer tous les scandales. Le vertueux Théodore fut la victime de tant d'inimitiés déchaînées. Jeté dans un cachot par ordre du gouverneur, il obtint enfin son élargissement et sortit de la ville. Il allait implorer l'assistance de Childebert, lorsque des gens apostés sur la route sous le commandement d'un officier de Dyname se

(1) Grégoire de Tours, ch. XVIII.

ruèrent sur lui, l'accablèrent de coups et le ramenèrent à Marseille chargé de fers. Son entrée y fut signalée par les plus coupables désordres. La faction de Gontran se livra à tous les excès, et la plupart des membres du clergé, dans le délire de leurs passions aveugles, mirent au pillage les biens de l'évêque (1).

Childebert, plus avancé en âge, envoya en 582 des ambassadeurs au roi de Bourgogne pour le sommer de lui rendre incessamment la Ville Basse de Marseille. Gontran, peu disposé à lui accorder cette satisfaction, donna des ordres pour interdire le passage aux troupes austrasiennes. Childebert fit néanmoins partir pour Marseille le duc Gondulphe pour prendre possession de la Ville Inférieure et la gouverner sous son autorité. Sur ces entrefaites, l'évêque Théodore, évadé de prison, se retirait vers le roi d'Austrasie. Gondulphe le rencontra en chemin et le pria de le suivre à Marseille. Ils se présentèrent tous les deux devant la ville, dont ils trouvèrent les portes fermées. Le gouverneur et les prêtres rebelles avaient pris la résolution de ne pas les recevoir. Mais Dyname ayant imprudemment accepté une conférence proposée par Gondulphe dans l'église de S^t-Étienne, située hors des remparts, y alla suivi d'une escorte, et néanmoins y entra seul, parce que ses gardes furent repoussés par les soldats du duc à la porte du temple. Là on l'acca-

(1) Hist. des Évêques de Marseille, t. I, liv. III.

bla de reproches et d'outrages, on le dépouilla de ses insignes, on chassa les hommes de son escorte, qui s'efforçaient d'entrer pour voler à son secours. Dyname, ainsi livré à ses ennemis, fut obligé de faire des excuses humiliantes à Théodore, de se soumettre à Gondulphe et de prêter serment de fidélité à Childebert. Après quoi les portes de la ville s'ouvrirent; le duc et l'évêque y entrèrent, au son des cloches; au milieu des acclamations de leurs partisans. Anastase, abbé de St Victor, le prêtre Procule, et plusieurs autres ennemis de l'évêque qui craignaient son ressentiment, se réfugièrent dans l'hôtel de Dyname comme dans un asile assuré.

Gondulphe, après avoir rétabli dans la Ville Basse l'autorité de Childebert et celle de Théodore, retourna à la cour d'Austrasie. Malheureusement Dyname, qui resta à Marseille, eut les moyens d'y exciter de nouveaux troubles en accablant l'évêque sous le poids de nouvelles persécutions. Il écrivit à Gontran que ce prélat était le plus dangereux de ses ennemis, et le lui dépeignit sous des traits si noirs que le roi de Bourgogne ordonna dans un mouvement de colère qu'on le lui amenât garotté. Cet ordre rigoureux reçut son exécution. Gontran ayant interrogé Théodore, fut convaincu de son innocence, brisa ses chaînes et le renvoya à Marseille (1).

(1) Hist. des Évêques de Marseille, *ibid.*

Clotaire I, père de Sigebert et de Gontran, avait eu un fils naturel appelé Gondebaud, de la femme d'un boulanger selon les uns, ou de celle d'un ouvrier en laine selon d'autres. La mère de cet enfant prit un soin particulier de son éducation, et Gondebaud, dans son adolescence, fut d'abord envoyé à Cologne, s'en évada peu de temps après, passa en Italie et de là à Constantinople, où il s'établit. Son nom, ses manières, sa chevelure longue et flottante à la façon des princes franks, fixèrent sur lui tous les regards et lui acquirent beaucoup de considération. L'empereur Tibère II le combla de bienfaits. Mummolus, qui s'était déclaré l'ennemi de Gontran, résolut de se servir de ce jeune homme ambitieux comme d'un instrument utile pour renverser du trône le roi de Bourgogne. Il fit entrer dans ses vues Didier, gouverneur de Toulouse, et le duc Gontran-Boson, l'un des principaux seigneurs d'Austrasie, lequel se rendit à Constantinople pour engager Gondebaud à venir en Provence, où ses partisans l'attendaient. Gondebaud, flatté de cet espoir, s'embarqua en 583 avec des sommes considérables que l'Empereur lui avait fournies, aborda à Marseille, y fut reçu avec des marques d'honneur par l'évêque Théodore, qui lui donna des chevaux pour le conduire à Avignon auprès de Mummolus. Sur ces entrefaites, Gontran-Boson ayant été arrêté par des officiers du roi de Bourgogne, jura, pour éviter la mort, de lui livrer

Mummolus, et obtint la liberté à cette condition. Le premier usage qu'il en fit fut d'enlever à Gondebaud les trésors qu'il avait apportés de Constantinople et de jeter dans les fers l'évêque de Marseille comme un conspirateur. Théodore fut envoyé au roi de Bourgogne, qui l'interrogea avec sévérité et le condamna à une détention rigoureuse. L'évêque parvint enfin à démontrer son innocence, et on lui permit de retourner à Marseille.

Cependant le duc Gontran-Boson, fidèle à sa promesse, travaillait à s'emparer du redoutable Mummolus. Il partit pour Avignon avec des soldats auvergnats jugés propres à l'exécution de ses desseins (1). Mais Mummolus, soupçonnant la cause de ce voyage, tendit un piége au traître. Il fit préparer et mettre sur les bords du Rhône des vaisseaux construits de telle manière que leur fond devait crever sous la charge d'un poids médiocre. Gontran-Boson et ses satellites, impatiens de passer de l'autre côté du fleuve, entrent pêle-mêle dans ces vaisseaux, les premiers qui se présentent à eux. On quitte le rivage, on s'avance en pleine eau. Les navires s'entr'ouvrent alors, l'onde y entre de toutes parts, les submerge, les précipite au fond du Rhône. Le duc, aidé de quelques-uns de ses plus vaillans hommes, parvint à se sauver, mais il ne se trouva pas en état de poursuivre sa perfide entreprise.

(1) Grég. liv. VI, ch. XXVI.

Quelque temps après il fit contre Mummolus une nouvelle tentative qui n'eut pas plus de succès. Il vint assiéger Avignon avec les troupes de Childebert; mais le prince, n'approuvant pas sa conduite, ordonna la levée du siége (1).

Jusque là Gondebaud s'était tenu caché dans une petite île à l'embouchure du Rhône. Il en sortit en 585, entra dans Avignon et prit publiquement le titre de Roi. Mummolus, Didier et plusieurs autres généraux conjurés contre Gontran l'élevèrent sur le pavois à Brive-la-Gaillarde. Plusieurs villes placées sous la domination bourguignone arborèrent les étendards du nouveau monarque (2); Toulouse le reconnut aussi, et la fortune semblait lui promettre d'autres triomphes, lorsque Gontran, qui chancelait déjà sur son trône ébranlé, envoya contre lui Leudégisile, son connétable, et Ægilane, récemment nommé au gouvernement de la Province d'Arles. Dès cet instant les choses changèrent de face. La victoire infidèle abandonna Mummolus. Il fallut fuir devant les troupes du roi de Bourgogne et se réfugier dans la ville de Comminges, que ces troupes irritées assiégèrent aussitôt. Tout fut perdu sans ressource. Leudégisile promit la vie à Mummolus à condition qu'il livrerait Gondebaud, et le patrice, ternissant

(1) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. II.

(2) Frédég. Chron.

par une lâcheté l'éclat de sa gloire ancienne, souscrivit à ce pacte infame qui pourtant ne le sauva pas. D'intelligence avec Sagittaire, évêque d'Embrun, et avec deux capitaines à qui la même promesse fut faite, il livra Gondebaud que l'on poussa dans un précipice où on lui écrasa la tête à coups de pierre. On ouvrit ensuite les portes de la ville à l'armée de Gontran qui la pilla et la livra aux flammes. Leudégisile s'étant emparé de Mummolus et de ses confidens, envoya un courrier au roi de Bourgogne, pour connaître sa volonté touchant ces prisonniers. Gontran répondit qu'il fallait les faire tous mourir. Mummolus fut percé de deux coups de lance, et l'on distribua tous ses biens aux pauvres. Un coup de sabre abattit la tête de l'évêque Sagittaire qui attendait froidement la mort envelopé dans son manteau. Les autres expirèrent dans divers supplices (1).

L'année précédente, Maurice, empereur d'Orient, avait engagé Childebert, moyennant 50,000 écus d'or comptant, de porter la guerre en Italie contre les Lombards qui investissaient Rome, sous le commandement d'Autaric, leur nouveau roi. Nice, placée malgré ses désastres au rang des villes importantes, fut conquise par Childebert (2) et resta sous sa domination avec les Alpes Maritimes.

(1) Toujours en l'année 585.

(2) Duchêne, *Hist. Rerum Franc.*, *lib.* III, *cap.* VII.

Réunie à la Provence Austrasienne, elle eut encore pour métropole Marseille, sa fondatrice célèbre.

En ce temps, la terre de Provence trembla d'une manière horrible. Les plus violentes secousses se renouvelèrent à différens intervalles depuis les Pyrénées jusqu'à l'extrémité de l'Italie, le long du littoral de la mer (1). Des masses de rochers détachées des montagnes roulèrent dans les vallées, écrasant tout sur leur passage, et partout les habitans glacés d'épouvante laissèrent à l'abandon leurs maisons ébranlées pour camper en rase campagne. Après ces bouleversemens de la nature, une peste survint, peste affreuse qui ravagea toute la Provence en 586, et recommença ses fureurs deux ans après (2). Apportée à Marseille par un vaisseau venu d'Espagne et chargé de marchandises infectées, elle s'étendit en France et en Italie. Les malheureux qui en étaient atteints poussaient des hurlemens effroyables et mouraient déchirés par des douleurs atroces (3). La famine joignit ses désolations aux horreurs de cette maladie dévorante.

Alors les calamités furent grandes. Les relations sociales cessèrent, les liens de famille se rompirent. Dans les champs, dans les villes, l'on ne vit plus que des objets lamentables et des spectacles

(1) Muratori, Ann. Ital. — Durante, Ouv. cité., t. I, liv. II, ch. I.
(2) Grégoire de Tours, liv. IX, ch. XXII.
(3) Mézeray, Hist. de France, t. III.

dégoûtans. Les peuples, livrés au désespoir, adressant de vaines prières au Ciel qui paraissait d'airain, s'abandonnèrent à toutes les séductions de l'imposture. Des charlatans se montrèrent, trompant par des miracles mensongers une foule crédule. Il y en eut un entre autres qui acquit de la célébrité. C'était un bûcheron natif du Berry, lequel, travaillant dans un bois, fut assailli par un essaim de mouches malfaisantes qui le maltraitèrent si cruellement qu'il en devint fou pendant deux ans. Vêtu de peaux de bêtes sauvages, il fesait l'homme inspiré de Dieu et se donnait pour un prophête. Il parcourut la province d'Arles, suivi d'une femme nommée Marie et de douze imposteurs qui le servaient en qualité d'apôtres (1). L'on avait foi en sa mission divine; on croyait qu'il rendait la santé par la puissance de ses enchantemens, par la magie de ses paroles mystérieuses; on disait qu'il était maître des secrets redoutables de la vie et de la mort, et les malades l'entouraient sans cesse, et les mourans se traînaient devant lui, et le peuple abusé accourait sur ses pas. On l'accablait de présens, mais il les distribuait sur-le-champ aux pauvres, ce qui augmentait pour lui la vénération publique, la confiance générale. Cet insensé, après un assez long séjour dans la Provence Bourguignone, passa dans le Gévaudan et

(1) Honoré Bouche, t. I, liv. V, sect. I.

envoya quelques-uns de ses apôtres à la rencontre d'Aurélius, évêque du Velai, qui venait s'informer de sa conduite. Ces hommes parurent devant le prélat en dansant tout nuds. Aurélius, surpris de tant d'extravagance, dépêcha quelques-uns de ses serviteurs vers le faux prophête, et l'un d'eux s'étant prosterné, comme s'il eût voulu baiser ses genoux, le tua d'un coup d'épée (1).

Il y avait en Auvergne un grand nombre de Juifs que l'on persécutait pour leurs croyances. A Clermont, une multitude en délire se jeta sur la synagogue et la démolit de fond en comble. Quelques-uns de ces malheureux Juifs se convertirent sans sincérité. Les autres, attachés à la foi de leurs ancêtres, se réfugièrent en Provence, espérant y trouver repos et protection. Ils se trompèrent cruellement, car le sort de leurs corréligionnaires n'y était pas meilleur. Le mépris et la haine du peuple s'appesantissaient sur eux. Tristes objets de dégoût et d'horreur, ils ne paraissaient dans la société qu'avec des signes humilians, comme une race maudite et du Ciel et des hommes. On leur défendait d'exercer aucune charge de judicature, aucun emploi public même dans les armées, d'être receveur des impôts, de sortir de leurs maisons depuis le Jeudi Saint jusques à Pâques, de s'asseoir en présence des évêques sans en avoir reçu la

(1) Hist. du Languedoc, t. 1, liv. VI.

permission, de manger avec les chrétiens et d'avoir des esclaves nés dans le sein du christianisme. On ne se contentait pas de les accabler d'outrages, on employait encore la violence pour les convertir, et les prêtres arlésiens et marseillais montraient le plus d'acharnement. Les Juifs portèrent leurs plaintes à Grégoire-le-Grand, et ce pontife illustre écrivit, le 9 juin 591, à Virgile, archevêque d'Arles, et à Théodore de Marseille. Il loue la droiture de leurs intentions, mais il les avertit avec charité que leur zèle ne lui paraît pas être selon la science; qu'il faut plutôt attirer les Juifs au Christianisme par la douceur de la prédication que par l'emploi de la force; parce que ceux qui ne reçoivent le baptême que par contrainte, loin d'être régénérés par la grace à une vie nouvelle, y trouvent une mort funeste, n'en demeurant pas moins attachés à leurs superstitions (1).

Ces infortunés Israélites, marqués du sceau de la dégradation, justifiaient sous certains rapports la tyrannie qui les accablait. Rampans, hargneux, cupides, insatiables usuriers, sans pitié pour les malheurs du pauvre dont ils dévoraient la substance, sans bonne foi dans les affaires et dans le commerce, ils joignaient à tous leurs vices une malpropreté dégoûtante. Ils propagèrent la lèpre, jusques alors fort rare, dans nos régions occidentales.

(1) *S. Greg., lib.* I, *Epist.* XLV. — *Saxi. Hist. Primatum Arelat. Ecclesiæ.*

Cette hideuse maladie, fixant l'attention des magistrats et la sollicitude du clergé, nécessita des moyens préservatifs. Les annales de l'Église d'Aix mentionnent une disposition du cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, qui oblige les évêques à veiller à l'entretien des léproseries, et cette mention est faite à l'occasion de la lèpre qui se répandait dans le quartier des Juifs. Un peu plus tard, c'est-à-dire dans le septième siècle, le mal contagieux exerça sa fureur dans toute la Provence, et surtout dans les villes maritimes, à cause du voisinage de l'Italie, où il avait pris naissance par les conquêtes des empereurs grecs, qui avaient dans leurs armées des milices de l'Égypte et de la Palestine. Marseille fit un réglement par lequel on défendit aux Hébreux de demeurer dans ses murs plus de quinze jours avant Pâques et plus de huit jours avant Noël. Cette ville paraît avoir suivi l'exemple des Lombards, qui les premiers avaient promulgué des réglemens sur ce sujet. Leur roi Rotheris ne se contenta pas de reléguer les malades dans un endroit éloigné de toute habitation, il voulut encore que ces malheureux chassés de leurs demeures fussent incapables de disposer de leurs biens : loi absurde dans son iniquité, parce qu'elle assimilait à des criminels des hommes qui par l'excès de leur infortune n'avaient que plus de titres à la protection de leurs semblables (1).

(1) La lèpre prit une plus grande extension en Provence à l'épo-

Gontran mourut en 593, après s'être réconcilié avec Childebert, son neveu et son fils d'adoption, à qui il avait restitué la Ville Basse de Marseille. Les deux couronnes d'Austrasie et de Bourgogne se trouvant ainsi réunies sur la tête de Childebert, la Province Marseillaise et la Province Arlésienne ne formèrent plus qu'un seul corps politique. Mais ce ne fut pas pour long-temps, car Childebert mourut trois ans après, laissant deux fils en bas âge, Théodebert et Thierry II, sous la tutèle de la reine Brunehaut, leur aïeule. Théodebert eut l'Austrasie, et Thierry la Bourgogne. La Province de Marseille appartint au premier, et la Province d'Arles au second.

Ægilane, qui, sous le règne de Gontran, avait eu le gouvernement de la Province Arlésienne, fut tué, sans être coupable d'aucun crime, à l'instigation de la barbare Brunehaut (1), qui voulut confisquer au profit du trésor royal les grands biens qu'il possédait.

A la même époque (2), il y eut à Marseille du trouble et du scandale au sujet des images des

que des Croisades. Toutes les villes de quelque importance eurent alors des Léproseries placées hors des murailles, et les évêques destinèrent à ces établissemens une partie des legs pieux. Cette maladie cruelle disparut entièrement en Provence vers la fin du 17e siècle.

(1) Frédég. Chron. — Aimoin, liv. III, ch. LXXXIX.

(2) L'an 600.

Saints placées dans les églises. L'évêque Sérénus, voyant que le peuple adorait ces images, les fit briser publiquement et réprima ainsi les écarts d'un culte superstitieux. Mais des clameurs de haine s'élevèrent contre lui; l'ignorance l'accusa d'impiété; on méconnut son pouvoir; on cessa même de fréquenter les temples. On refusa de communiquer avec ce prélat dont les intentions étaient droites et dont la foi était sincère et pure. La haine populaire alla si loin qu'un schisme fut sur le point de se former. Le Souverain Pontife, n'apprenant qu'avec douleur ces événemens déplorables, écrivit à Sérénus une lettre (1) où il le blâmait de son acte de violence et le louait de son opposition à une idolâtrie insensée. L'abbé Cyriaque, envoyé vers l'évêque d'Autun, fut le porteur de cette lettre que Sérénus crut supposée. Le Pape lui en écrivit alors une seconde où la douceur se mêlait à la force. Il commençait par justifier Cyriaque dont la haute moralité était au-dessus de la calomnie, et il donnait d'utiles avertissemens à Sérénus, moins coupable par son entreprise contre les images que par les soupçons formés contre cet abbé. « Dites-moi, mon frère, ajoute-t-il, avez-vous ja-« mais ouï dire qu'un évêque ait agi comme vous « l'avez fait? Nous vous exhortons à être attentif « à vos devoirs, à vous défaire de cet esprit de

(1) *Lib.* VII, *Epist.* V.

« présomption qui a été votre mobile, et à em-
« ployer toutes les voies de la douceur paternelle
« pour rappeler au plutôt à vous ceux que vous
« savez s'en être séparés. Oui, il faut rassembler
« les enfans de l'Église; il faut les convaincre, par
« l'autorité des Saintes-Écritures, qu'il n'est per-
« mis d'adorer aucun des ouvrages des hommes,
« parce qu'il est écrit : *Vous adorerez le Seigneur*
« *votre Dieu, et vous ne servirez que lui.* Il faut
« ajouter que les images ont été employées pour
« l'édification du peuple ignorant, afin que ceux
« qui ne savent pas lire, puissent, en voyant les
« histoires représentées, apprendre ce qui s'est
« passé autrefois. Regagnez les esprits en les adou-
« cissant. Si quelqu'un veut avoir des images, ne
« le lui défendez pas, mais seulement faites tous
« vos efforts pour empêcher l'adoration. Encore
« une fois, apprenez aux peuples que ce n'est que
« devant Dieu qu'ils doivent baisser le front. C'est
« mon zèle pour la gloire de l'Église qui m'engage
« à vous parler de la sorte (1) ». Ce digne langage
fut compris. Aussi, après bien des désordres, les
ressentimens se calmèrent et la paix régna à Mar-
seille.

(1) *Sanct. Greg. lib.* IX, *Epist.* IX.

# CHAPITRE VII.

De 600 à 813.

**Réunion des deux parties du Territoire Provençal. — Nouveau partage. — Longévité de Virgile, archevêque d'Arles. — Abbaye de Mont-Majour. — Nice se détache de la Provence. — La Provence fait partie de la ligue d'Aquitaine contre la domination austrasienne. — Charles Martel la replace sous son autorité. — Les Sarrasins dans les Gaules. — Révolte de Mauronte, duc de Marseille. — Il fait un traité d'alliance avec les Sarrasins. — Ces Barbares envahissent la Provence entière et la mettent à feu et à sang. — Héroïsme des religieuses de Saint-Sauveur à Marseille. — Les Sarrasins ravagent le monastère de Lérins. — Charles Martel les met en déroute. — Le rebelle Mauronte et de nouvelles bandes arabes désolent la Provence. — Charles Martel les anéantit. — Ce Prince gagne tous les cœurs provençaux. — La ville de Nice se réunit à la Provence. — Règne de Charlemagne. — Guillaume au Cornet, duc d'Aquitaine, vient au secours des Provençaux désolés par une nouvelle invasion des Sarrasins d'Espagne. — Charlemagne lui cède la juridiction souveraine de la ville d'Orange. — État de la Provence sous ce monarque ainsi que sous les princes de la seconde race.**

PAR la mort de Théodebert et de Thierry II, Clotaire II devint, en l'année 613, seul maître des

possessions des Franks dans les Gaules, et le territoire provençal cessa dès lors d'être divisé en deux parties. La division recommença en 633, et Dagobert partagea cette contrée entre ses deux enfans, Sigebert II et Clovis II. Sigebert gouverna la Province Marseillaise et Clovis la Province Arlésienne.

L'archevêque Virgile fournit un exemple de longévité extraordinaire. Ce pasteur mourut en 640, à l'âge de cent vingt-sept ans, comblé d'estime et d'honneurs (1). Grégoire-le-Grand, renouvelant pour lui les anciennes prérogatives des prélats arlésiens, lui avait envoyé le pallium et l'avait établi vicaire-général du Saint-Siége. Il avait aussi écrit à tous les évêques des Gaules une lettre circulaire par laquelle il leur ordonnait d'obéir à Virgile, d'assister aux synodes qu'il convoquerait et de ne point sortir de leurs diocèses sans sa permission. C'est à cet archevêque qu'on attribue la construction du beau temple de S[t]-Trophime dans la ville d'Arles.

A la même époque, Grégoire confirma les priviléges accordés par l'un de ses prédécesseurs au monastère de Mont-Majour, à la prière du roi Childebert, qui en était le fondateur (2). Cette abbaye,

(1) Gilles Duport, Hist. de l'Église d'Arles, ch. IX. — Saxi, Ouv. cité.

(2) Honoré Bouche, t. I, liv. V, section I. — Gilles Duport, *ibid.* ch. XXXVIII. — Longueval, t. III, liv. IX.

moins ancienne que celle de St-Victor de Marseille, mais célèbre comme elle par ses richesses, suivait aussi la règle de Cassien. Elle était située non loin d'Arles, dans le quartier qu'on appelle *Trébon*, sur une montagne environnée de marais et fortifiée d'une tour carrée.

Dès l'année 639, plusieurs villes maritimes de l'Italie avaient formé un pacte fédératif. Nice, secouant le joug des rois franks, se détacha de la Provence et se proclama cité indépendante. Cependant, isolée dans sa faiblesse, elle se mit sous la protection de la république de Gênes. Ce protectorat ne constituait pas un droit de souveraineté; il ne formait que le simple engagement de réunir les forces des villes fédérées toutes les fois que l'intérêt commun pouvait l'exiger (1).

La monarchie des princes franks n'avait point encore d'unité permanente et la race mérovingienne continuait de se partager les possessions gauloises. Mais les maires du Palais étaient plus puissans que les monarques mêmes; aussi une révolution se préparait. Dans l'Austrasie, Pépin d'Héristal, qui descendait du maire Grimoald par les femmes, fut proclamé Duc, c'est-à-dire chef militaire de la nation, vers l'année 678. La guerre s'engagea aussitôt entre lui et Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne. Une bataille gagnée sur les Neustro-

(1) *Giustin. Annal. di Genov.*

Bourguignons assura à Pépin la mairie de cet état, qu'il gouverna sous le nom de Thierry, vrai fantôme sur le trône, que néanmoins l'on respecta, parce que les peuples regardaient la successibilité royale par ordre de primogéniture comme un droit inviolable. Pépin d'Héristal rendit en même temps le duché d'Austrasie héréditaire dans sa famille.

Les habitans du midi de la Gaule, attachés au sang de Clovis, ne voulurent pas se soumettre à la domination austrasienne. Les provinces en-deçà de la Loire et les cités de la Bourgogne méridionale formèrent une ligue et se constituèrent en état particulier sous le pouvoir d'un chef aquitain nommé Eudes, qui plaça dans Toulouse le siége de son gouvernement. La Provence fit partie de ce nouvel état, et l'on vit ainsi renaître le corps politique des Sept Provinces tel à peu près qu'il avait existé avant la chute de l'Empire d'Occident. Arles, qui n'en fut pas la capitale, perdit beaucoup de son importance.

Pépin d'Héristal mourut en 718, respecté dans son duché d'Austrasie, et après avoir successivement donné en spectacle aux peuples neustro-bourguignons les Rois Fainéans promenés sur un char attelé de bœufs.

Charles-Martel lui succéda, et ce digne fils d'un grand homme régna aussi sous le nom des derniers rois de la race avilie de Clovis. Un de ces princes pourtant se plaça dans une honorable exception par son énergie et par son courage. Ce fut Chil-

péric, né, à ce que l'on croit, de l'ancien roi Childéric. Celui-là s'unit avec Eudes, duc d'Aquitaine, pour échapper à l'humiliante tutelle d'un maire tout puissant. Les armées combinées du roi de Neustro-Bourgogne et du chef de la ligue méridionale furent vaincues (1) par Charles Martel qui dès lors marcha sans rivaux dans son autorité souveraine, tout en prodiguant des marques dérisoires de respect au malheureux Chilpéric, monarque de théâtre. La ligue d'Aquitaine fut affaiblie et la Provence dut se soumettre à la domination du vainqueur. Eudes néanmoins conserva son titre de Duc.

Dès le commencement du septième siècle la religion de Mahomet avait pris naissance en Arabie, et il lui avait fallu peu de temps pour faire des conquêtes prodigieuses en inspirant à ses sectateurs un enthousiasme inconnu et un fanatisme invincible. Les califes, dans la rapidité de leurs courses dévastatrices, firent trembler les empereurs de Constantinople, et les étendards du prophète flottèrent triomphans sur les cités de la Perse soumise. La Syrie, la Palestine et l'Égypte n'eurent que des remparts inutiles devant le courage impétueux de ces hommes brûlans qui regardaient le trépas dans un jour de bataille comme une couronne immortelle reçue dans un jour de fête. En

(1) En 718.

712, les Sarrasins d'Afrique, peuple féroce qui professait la religion nouvelle, pénétrèrent en Espagne que désolait le feu de la guerre civile. A la faveur de ces divisions ils subjuguèrent le royaume des Visigoths en moins de quinze mois. Muza, général des hordes victorieuses et l'un des lieutenans du calife, établit sa résidence à Cordoue.

Ensuite les Sarrasins jetèrent sur les Gaules des yeux de convoitise. Voulant d'abord achever la conquête de toutes les provinces qui avaient fait partie du royaume des Visigoths, ils franchirent les Pyrénées en 719, sous le commandement de Zama, successeur de Muza, s'emparèrent de Narbonne, et assujettirent au pouvoir des califes la Septimanie presque entière.

Quelques années après, ils firent de nouveaux progrès. Carcassonne et Nîmes tombèrent en leur puissance. Bordeaux, emporté de vive force, fut livré au pillage. En 732, l'orage fondit sur Eudes, duc d'Aquitaine, et l'émir Abdérame tailla son armée en pièces. Eudes vint alors se jeter dans les bras de Charles Martel, et ce grand capitaine se leva aussitôt. Vengeur de la chrétienté menacée, il se leva pour frapper de son glaive les Barbares chargés de riches dépouilles, et qui croyaient mettre la main sur son royaume comme sur une proie facile. Il marcha contre eux, et les attaqua entre Poitiers et Tours. Les Sarrasins, alertes et légers, allèrent à la charge avec une agilité surprenante;

mais étant mal armés, ils se brisèrent contre les bataillons franks couverts de leurs boucliers. Charles Martel remporta une victoire complète, et Abdérame périt dans la mêlée.

Cette bataille mémorable affaiblit les Sarrasins sans les décourager, et la Septimanie leur resta dans les Gaules. Le chef arabe Jusif-Ibin-Abdérame eut à peine pris possession de cette province en qualité de gouverneur, vers l'année 736, qu'il résolut de se signaler par quelque action d'éclat. La situation où se trouvait alors la Provence lui en fournit l'occasion.

Mauronte, duc de Marseille, impatient de s'affranchir du pouvoir de Charles Martel, s'était ligué avec quelques autres gouverneurs de la Bourgogne méridionale. Charles était alors occupé à la guerre contre l'Aquitaine et contre divers peuples germaniques. Soupçonnant les trames des conspirateurs, il entra dans la Bourgogne en 737, à la tête d'une armée, s'assura de la Provence, prit des mesures pour comprimer toute tentative de révolte, et retourna dans la Germanie pour combattre les Saxons.

Le duc de Marseille et ses confédérés, toujours résolus de se soustraire à l'obéissance de Charles Martel, formèrent une ligue secrète avec Jusif-Ibin-Abdérame. Les circonstances paraissaient favorables, car Eudes venait de mourir, et Charles Martel fesait la guerre aux fils de ce duc d'Aquitaine

qui s'étaient mis en possession du pays comme si c'eût été un état héréditaire et indépendant. Mais Charles ayant bientôt terminé cette guerre, marcha contre les rebelles de la Bourgogne et de la Provence, soumit en peu de temps tout le pays depuis Lyon jusques à Arles et à Marseille, et pourvut de nouveau à sa sûreté. Cela fait, il alla au-delà du Rhin pour dompter les Saxons qui secouaient le joug.

Les révoltés reprirent aussitôt les armes, et en exécution du traité secret qu'ils avaient fait avec les Sarrasins ils leur cédèrent Avignon. Les habitans de cette ville, indignés du marché infame qui les livrait à de féroces ennemis, résolurent de s'y opposer par la force des armes. Ils allèrent à la rencontre des Sarrasins, et leur disputèrent le passage proche la Durance, au lieu qui fut ensuite appelé *Maupas* (1). Mais il fallut céder au nombre. La plupart de ces courageux citoyens furent tués, et les Barbares entrèrent dans la ville (2). Ivres de sang et de fureur, ils envahirent la Provence entière,

(1) Nouguier, Hist. de l'Église d'Avignon.

Lorsque la ville fut délivrée des Barbares, elle fit construire une chapelle au même lieu où reposait la cendre de ses défenseurs, et on y grava cette inscription : *Sepultura nobilium Avenionensium qui occubuerunt in bello contrà Sarracenos.* Plus tard on y bâtit une belle Église avec un couvent, et le nom de *Maupas* fut changé en celui de *Bonpas.*

(2) En 737.

renversant d'un pied dédaigneux les monumens des arts, livrant aux flammes les édifices, enlevant les meubles, fesant des esclaves, profanant les objets du culte chrétien, s'acharnant sur les signes de la foi religieuse, fouillant même dans les sépulcres, écorchant quelquefois les prisonniers, laissant partout de hideuses traces de leur rage exterminatrice. Arles fit quelque résistance; mais bientôt elle se rendit, et ne put échapper aux horreurs du pillage. Que sa destinée fut affreuse! Peu de chose resta de sa grandeur déchue et de sa gloire éclipsée. Les Sarrasins brisèrent le tombeau de Saint-Césaire (1), détruisirent de fond en comble les temples, les palais, les travaux du génie. Les anciens chefs-d'œuvre de l'architecture romaine tombèrent sur le sable, ou roulèrent dans les eaux du Rhône, mutilés par le fer, souillés par le feu dévorant, défigurés par d'indignes outrages. L'amphithéâtre dégradé fut changé en citadelle; on y éleva des tours et l'on mura ses arceaux (2). Aix n'eut pas un sort plus heureux. Ses habitans, saisis de terreur, s'enfuirent dans les campagnes. Les Sarrasins ruinèrent entièrement cette ville abandonnée et en rasèrent les remparts (3). Marseille,

(1) Saxi, Ouv. cité.

(2) Lalauzière, Hist. Chronologique d'Arles.

(3) Pitton, Hist. d'Aix, liv. 1. — De Haitze, Aix ancien et moderne, manuscrit déposé à la bibliothèque de Marseille.

La ville d'Aix fut plus tard réédifiée. Celui de ses quartiers qui

tombée aussi en leur pouvoir, ne fut pas mieux traitée (1). Là du moins il n'y eut pas beaucoup de monumens à détruire, car l'ancienne république marseillaise avait été sobre de ces fastueuses constructions que les Romains éparpillèrent dans toutes leurs colonies. Elle crut qu'il était possible de mieux employer son temps, et jamais elle ne s'éloigna de ses paisibles habitudes de commerce. D'ailleurs elle manquait des ressources immenses en esclaves et en argent que la victoire mettait aux pieds de Rome. C'est ce qui sert à expliquer l'absence de toutes antiquités dans la ville la plus antique des Gaules. Les Sarrasins démolirent l'abbaye Saint-Victor qui ne présenta plus que des monceaux de ruines. En ces calamités effroyables, les religieuses du monastère cassianite de Saint-Sauveur firent éclater leur héroïsme. Elles avaient alors pour abbesse la vertueuse Eusébie. Cette femme, sublime de courage et de chasteté, se coupa le nez et se déchira le visage pour faire

était à l'occident était connu sous le nom de *Ville des Tours*, ou de *ville Archiépiscopale*, à cause du siége archiépiscopal qui y était établi. On l'appelait quelquefois la *Ville Inférieure* par rapport à sa situation.

On nommait *le Bourg* le quartier qui était au septentrion, et on lui donnait quelquefois le surnom de *Saint-Sauveur*, à cause de la chapelle de la Transfiguration qu'il renfermait.

Le troisième quartier s'appelait la *Ville Comtale*, parce que le palais du Comte souverain s'y trouvait.

(1) Guesnay, *Provinciæ Massiliensis Annales*.

horreur aux Barbares, et pour sauver ainsi sa pudeur alarmée. Ses saintes compagnes, imitant son exemple avec empressement, se mutilèrent la figure sans montrer la moindre émotion. Elles voulurent paraître devant Dieu, ornées de la couronne du martyre, belles de leurs seules vertus virginales, et furent toutes massacrées sans pitié (1). Les Sarrasins ravagèrent ensuite les côtes. A Toulon, l'abbé Cyprien subit la mort dans les plus affreuses tortures (2). Fréjus et Antibes devinrent aussi le théâtre de dévastations horribles.

Les Sarrasins se jetèrent, comme un torrent de flammes, sur le monastère de Lérins où Porcaire gouvernait près de six cents moines. A l'approche des ennemis, cet abbé assembla ses religieux, et leur proposa la fuite ou la mort. Ils résolurent tous, martyrs de la foi chrétienne, d'expirer dans le paisible asile où ils avaient juré de trouver leur tombeau. Porcaire, joyeux de se voir si bien compris, commença par cacher les reliques du monastère. Ensuite il envoya en Italie trente-six jeunes moines et seize enfans élevés sous ses lois, dans la crainte qu'ils n'eussent pas assez de force pour résister aux tourmens. Les autres, au nombre de plus de cinq cents, se préparèrent au sacrifice. Deux seulement, Eleuthère et Colomb,

(1) Mabillon, Annales de son Ordre, t. II, liv. XXI.

(2) Guesnay, Ouv. cité.

manquèrent de courage en voyant venir les Barbares, et ils allèrent se cacher dans une grotte du voisinage. Les Sarrasins pillèrent d'abord l'abbaye, renversèrent les autels, brisèrent les croix, et se saisirent des moines. Aucun d'eux ne faillit dans cette difficile épreuve. Nul ne renia la foi. Frappés, torturés, mutilés, ils tombèrent tous dans leur sang, à l'exception des quatre plus jeunes que l'on destina à l'esclavage. Colomb qui se tenait toujours caché, rougit de sa faiblesse et ne voulut pas survivre à ses malheureux compagnons. Il sortit de sa retraite, et vint s'offrir à la mort qu'il reçut aussitôt. En même temps on embarqua les quatre captifs et on leur permit peu après de descendre à terre. Ceux-ci échappèrent à la surveillance de leurs gardiens, et s'enfoncèrent dans un bois épais. Puis ils se rendirent au monastère d'Arluc dans le diocèse d'Antibes. Dès qu'ils apprirent le départ des Sarrasins, ils eurent hâte de retourner à leur abbaye où ils trouvèrent Eleuthère qui était sorti de sa grotte, et tous ensemble ils répandirent des larmes en adressant au ciel de ferventes prières. Leur premier soin fut de donner la sépulture à leurs frères infortunés dont les cadavres couvraient le sol. Ils allèrent ensuite chercher en Italie les trente-six jeunes moines que Porcaire y avait envoyés. On répara le monastère, et Eleuthère en fut nommé abbé (1).

(1) Longueval, t. IV, liv. II.

Les Sarrasins essayèrent de pénétrer en Italie. Nice et les villes confédérées organisèrent une vigoureuse défense. Les galères de Gênes et les montagnards levés en masse refoulèrent en Provence toutes ces hordes de brigands.

Charles Martel revint en deça du Rhin (1) avec une armée considérable pour punir les Barbares et délivrer les Provençaux désolés. Il envoya d'abord le duc Hildebrand, son frère, à la tête de son avant-garde, pour investir Avignon, principale place d'armes des Sarrasins. Il suivit de près ce détachement avec le reste de son armée. A peine fut-il arrivé qu'il livra l'assaut à la ville, et la prit de vive force. Ses troupes irritées la livrèrent au pillage, en brûlèrent ensuite la plus grande partie, et passèrent au fil de l'épée la garnison ennemie. Charles Martel, attaquant ensuite les Sarrasins dans leurs autres cantonnemens, les culbuta, les mit en fuite, leur enleva tout leur butin, en extermina un grand nombre, et força tous les autres à se sauver dans les Alpes avec cet infame Mauronte qui, dans son ambition exécrable, sacrifiait aux ennemis du nom chrétien ce qu'il y a de plus saint sur la terre : la religion, la patrie et la liberté. Charles, après avoir joui en Provence du fruit de son triomphe, alla combattre les Sarrasins au cœur de leur puissance. Il passa le Rhône, entra dans la Septi-

(1) Toujours en 737.

manie, assiégea Narbonne et fut vainqueur dans une grande bataille. Cependant les Sarrasins conservèrent encore une partie de cette province que les Franks ravagèrent plutôt qu'ils ne soumirent. Bientôt après, une nouvelle révolte des Saxons obligea Charles Martel de quitter le siége de Narbonne et de voler vers le Rhin (1).

Le calme de la Provence ne fut pas de longue durée. Mauronte et les bandes arabes réfugiées dans les Alpes descendirent de ses montagnes. D'autres bandes, venues de la Septimanie, entrèrent aussi dans le pays qui reçut de nouvelles blessures et jeta des cris de douleur.

Charles Martel se mit encore en marche en 739, pour délivrer une bonne fois la Provence du joug de Mauronte et des Sarrasins. Il ordonna à Hildebrand de prendre les devants, et se rendit bientôt lui-même à Avignon où il avait fixé le rendez-vous général. Les Barbares menaçaient incessamment les frontières d'Italie. Charles se ligua avec Luitprand, roi des Lombards, et les deux princes, agissant de concert, unirent toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Tandis que les Franks balayaient les bords du Rhône et le long des côtes, les Lombards opérèrent dans les montagnes. Les Sarrasins furent presque tous anéantis, et Mauronte, poursuivi jusques dans les cavernes des

(1) En 738.

rochers voisins de la mer, se sauva du côté de Nice. Le succès de cette expédition acquit à Charles Martel toute la Provence, et il paraît que, sous son règne, les Barbares n'osèrent plus rien y entreprendre et ne passèrent pas les limites des cantonnemens qu'ils occupaient encore dans la Septimanie d'où le chef des Franks ne se mit pas en peine de les chasser. Leur puissance diminua d'ailleurs de jour en jour par les guerres intestines qui s'élevèrent parmi eux en Espagne, et qui les mirent hors d'état de faire de nouvelles irruptions dans les Gaules. Ils tournèrent contre eux-mêmes l'ardeur belliqueuse qui les dévorait.

Charles Martel gagna par ses exploits tous les cœurs provençaux. Dans l'entraînement de la reconnaissance publique, on le salua comme un génie libérateur, on se fit gloire d'être attaché à sa fortune. L'enthousiasme aussi remua la ville de Nice. A l'instigation d'Odil, son premier magistrat, elle déclara s'affranchir du protectorat de Gênes et reconnaître la souveraineté du roi des Franks, pour mieux résister aux Sarrasins (1). Elle fut bien inspirée en agissant ainsi, car elle ne tarda pas à obtenir des améliorations importantes dans son existence politique. Ce changement s'opéra sans obstacle en 741. Gênes, déchirée par des factions, ne put s'y opposer.

(1) *Giustin. Annal. di Genova.*

Charles Martel mourut la même année. Pepin-le-Bref et Carloman, ses deux fils, lui succédèrent ; mais Carloman, dégoûté du siècle au sein de la grandeur, embrassa la vie monastique, et laissa à son frère tout le royaume. La couronne pourtant manquait au front de Pepin. Elle reposait sur la tête d'un jeune homme stupide dans les veines duquel le sang mérovingien coulait dégénéré, de sorte qu'il y avait toujours un roi honoraire qui ne fesait rien, et un chef actif qui fesait tout. Cette situation contre nature devait cesser. On continuait bien de respecter le principe de l'hérédité royale; mais on avait encore plus de respect pour les décrets du Souverain Pontife. Pepin fit parler cet oracle en sa faveur. Reconnu roi sans opposition, en 750, il commença une dynastie nouvelle et donna à la monarchie française des fondemens inébranlables. Il entreprit peu après de chasser les Sarrasins de la Septimanie. Les Goths, ou anciens habitans, lui en livrèrent les principales places. Cependant les Barbares restèrent maîtres d'une partie du pays. Pepin les en expulsa quelques années après, et la Provence crut être à jamais délivrée de ces voisins redoutables.

Elle se trompait cruellement. Sous le règne de Charlemagne, et vers l'année 788, les Maures ou Sarrasins d'Espagne, toujours remuans, toujours avides de périls et d'aventureuses conquêtes, franchirent les Pyrénées, et se jetèrent sur le midi de

la France qu'ils mirent à feu et à sang. Guillaume au Cornet (1), duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, alla à leur rencontre près de Narbonne avec toutes les troupes qu'il put réunir. La mêlée devint générale, et le carnage fut horrible. Les Français firent des prodiges de valeur; mais les Maures beaucoup plus nombreux restèrent maîtres du champ de bataille. Ils passèrent ensuite le Rhône, et se répandirent en Provence dont les côtes étaient sans cesse infestées par d'autres barbares venus d'Afrique. Ces pirates féroces, maîtres de la Méditerranée, la sillonnaient à leur gré. Débarquant à l'improviste sur les divers points du rivage qui se trouvaient dégarnis, ils y fesaient des ravages horribles. La province des Alpes Maritimes, érigée depuis peu en marquisat en faveur de Guido Guerra, noble ligurien à qui le roi venait de donner la ville de Vintimille à titre de fief, ne put se mettre à l'abri de la fureur des Maures; et, au milieu de ces calamités publiques, Nice fut de nouveau ruinée (2), malgré les efforts de Guido Guerra et de son lieutenant Ricard Miron.

Guillaume au Cornet, encouragé par les renforts que Charlemagne lui avait envoyés, voulut pren-

(1) Guillaume au Cornet, ou au Court Nez, fut ainsi appelé à cause du cor de chasse qu'il portait dans ses armes, ou parce que dans un combat il eut le bout du nez emporté d'un coup de sabre.

(2) *Gioffred. Nic. Civit. cap.* XIII.

dre sa revanche sur les Barbares. Il les attaqua avec tant de bravoure, près de Narbonne encore, qu'il rompit leurs bataillons, tailla leur armée en pièces, et fit un grand nombre de prisonniers parmi lesquels se trouva le chef Abdemelec. Guillaume, poursuivant le cours de ses victoires, se dirigea vers la Provence où les Sarrasins tenaient les chrétiens dans la plus cruelle oppression. C'était alors en l'année 793. Guillaume franchit le Rhône, marcha droit à Orange où les ennemis s'étaient fortifiés, enleva d'assaut cette ville, y extermina la garnison, délivra la province entière, et retourna dans son gouvernement d'Aquitaine. Charlemagne, en reconnaissance de ce service signalé, lui céda la ville et le territoire d'Orange avec la propriété du fonds et la juridiction souveraine, pour en jouir lui et ses successeurs à perpétuité (1).

Nous manquons de détails sur l'expédition de Guillaume au Cornet, et l'époque où il s'illustra est environnée de ténèbres. Les imaginations du moyen-âge, crédules, naïves, amoureuses du merveilleux, s'exercèrent sur ce capitaine, et donnèrent à sa figure des proportions poétiques. On en fit un chevalier célèbre par ses coups de lance, un redresseur des torts, avide d'exploits périlleux et

(1) De Lapise, Tableau de l'Hist. d'Orange, p. 49 et suiv. — Bonaventure, Hist. nouvelle de la ville et principauté d'Orange, 3e Dissertation.

d'aventures romanesques, un exterminateur d'infidèles, voué à la défense du nom chrétien et à la gloire du vrai Dieu. On dit qu'il combattit un géant nommé Isore. On ajoute qu'il trouva dans la ville d'Orange une princesse sarrasine appelée Orable, qu'il épousa après l'avoir baptisée et avoir changé son nom en celui de Guibor. Guillaume, dégoûté des honneurs dont il s'était rassasié, finit par fonder dans le diocèse de Lodève un monastère où il se renferma lui-même, et y termina ses jours, suivant la règle de Saint Benoît, *afin que Dieu lui pardonnât ses péchés, et fit mercy à ses parens déjà trespassés* (1).

D'après une ancienne inscription qu'on lisait sur la porte de la chapelle de Sainte-Croix en l'abbaye de Mont-Majour, et que Saxi nous a conservée (2), Charlemagne vint lui-même en Provence

(1) Catel, Mém. de l'Hist. du Languedoc, liv. III.

(2) *Noverint universi quod cùm serenissimus princeps Carolus Magnus, Francorum Rex, Civitatem Arelatem quæ ab infidelibus detinebatur obsedisset, et ipsam vi armorum cæpisset, et Saraceni in eâ existentes pro majori parte aufugissent in Montanâ Montis majoris, et ibidem se retraxissent, et in eâdem se munissent, et idem rex cum exercitu suo venisset pro ipsis debellandis, triumphum de ipsis obtinuisset, et de ipso gratias Deo agendo in signum hujusmodi victoriæ præsentem ecclesiam in honorem Sanctæ Crucis dedicari fecit, et præsens monesterium in honorem Sancti Petri apostolorum principis dedicatum, quod ab ipsis infidelibus penitùs destructum fuerat et inhabitabile redactum, idem rex ipsum reparavit et reædificavit, et monachos ibidem pro serviendo Deo venire fecit, et ipsum dotavit, et plura bona eidem contulit. In quo quidem monasterio plures de Franciâ ibidem debellantes sepulti sunt. Ideò, fratres, orate pro eis.*

*Pontificium Arelatense*, p. 167.

à la tête d'une armée. Il assiégea et prit la ville d'Arles occupée par les Sarrasins. Le plus grand nombre de ceux-ci se retranchèrent à Mont-Majour après en avoir chassé les religieux; le roi les y attaqua, et les vainquit. Il rappela les moines, et leur prodigua des bienfaits. Ensuite il ordonna de bâtir au pied de la montagne une chapelle sous le titre de Sainte-Croix, pour remercier Dieu de la victoire. Il y fit ensevelir les Français tués à ce siége, et obligea les religieux de prier pour le repos de leurs ames.

Les historiens de Charlemagne ne mentionnent pas ces faits, qui sont incertains; mais ce qui ne présente aucune incertitude, c'est le soin de ce grand prince à soulager toutes les souffrances des Provençaux, à fermer toutes leurs blessures, à protéger tous leurs intérêts. Il arma des vaisseaux pour la défense des côtes, établit des phares sur quelques points dangereux (1), favorisa de tous ses moyens le commerce et la navigation. Il ne cessa de donner à Marseille des marques de sollicitude éclairée. La fabrication du savon procurait alors du bénéfice aux habitans de cette ville qui fesaient aussi avec succès le commerce du Levant. Ils entretenaient des relations utiles avec Lyon qui servait d'entrepôt à l'Allemagne (2). Des compagnies

(1) *Ado. Chron. ad Ann.* 811.

(2) Poullin, *de Lumina.* Abrégé Chronologique de l'Hist. de Lyon.

de Marseillais et de Lyonnais allaient deux fois l'année à Alexandrie, d'où ils rapportaient les parfums de l'Arabie et les épiceries de l'Inde (1).

Charlemagne se concilia aussi l'affection du peuple provençal en fesant rebâtir plusieurs Églises que les Sarrasins avaient détruites, notamment à Avignon, à Embrun, à Seyne, à Digne, à Senez et à Glandevès (2). Les anciens documens du monastère de Lérins nous assurent qu'il en consacra une près de la ville de Vence sous le titre de Notre-Dame. L'abbaye de Saint-Pons-ès-Nice, qui possédait des propriétés considérables, et qui avait acquis une haute importance dans les annales ecclésiastiques de la Provence, éprouva particulièrement la pieuse libéralité de Charlemagne (3). Ce prince donna le village de Lurs à l'évêché de Sisteron (4), et unit celui d'Orange au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (5), union qui a existé jusques au commencement du douzième siècle. Le parvis des églises offrait toujours aux coupables un asile sacré; mais Charlemagne modifia ce droit en le rendant moins absolu et conséquemment plus raisonnable. Il voulut que des hommes de

(1) Fauris de Saint-Vincent. Mémoire sur l'état du Commerce en Provence dans le moyen-âge.

(2) Nouguier, Ouv. cité.

(3) Durante, Hist. de Nice, t. 1, p. 114.

(4) Honoré Bouche, t. 1, liv. v, section II.

(5) Bonaventure, p. 313.

bien allassent dans les temples saisir les fugitifs pour les conduire aux juges (1). Ainsi les lieux saints ne servirent plus d'asile que contre la violence des particuliers, et non contre la justice des magistrats.

Charlemagne, comblé de toutes les faveurs du génie et de la gloire, maître d'une grande partie de l'Europe, recomposa l'empire d'Occident, et en reçut la couronne à Rome, des mains du Pape Léon III, au milieu des acclamations populaires. Il travailla à réformer les mœurs, à satisfaire les vœux légitimes, à fixer par de nouvelles règles la discipline ecclésiastique. Il assembla en 813 tous les évêques des Gaules en cinq conciles différens qui se tinrent à Arles, à Rheims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. Celui d'Arles s'assembla le dernier jour de mai dans la basilique de Saint-Étienne. Le concile commença par faire des prières pour l'Empereur. Après quoi, Jean, archevêque d'Arles, et Nebridius, archevêque de Narbonne, qui sont qualifiés d'envoyés de Charlemagne, se levèrent du milieu de l'assemblée et dirent que, puisque l'Empereur montrait tant de zèle pour la religion, et prodiguait tant de libéralités aux Églises, il était juste qu'en reconnaissance on ordonnât que chaque jour on fît des prières et qu'on offrît dans tous les temples le sacrifice de

(1) T. II. *Concil. Gall.* — T. I. *Capitul. Baluz.*

la messe pour le prince et pour la famille royale. Le concile convertit cette proposition en décret. Le lendemain on agita quelques questions concernant le dogme et l'on avisa aux moyens de conserver la pureté de la foi. On dressa ensuite vingt-six canons. Ils étaient tous relatifs à des objets de discipline cléricale, à l'exception de trois qui intéressaient la police civile. L'un défendait aux magistrats de recevoir des présens pour l'administration de la justice; l'autre ordonnait que les poids et mesures seraient partout égaux. Le troisième avait beaucoup plus d'importance. Il prescrivait à chacun de payer la dîme de son travail (1). Charlemagne, voulant lui-même donner l'exemple, obligea ses propres fonds au paiement de cette offrande du lévitique. Les dîmes avaient déjà été prêchées, mais elles n'étaient pas encore établies comme lois du pays. Leur établissement fut un acte de sagesse et de nécessité, car il fallait pourvoir aux besoins des ministres du catholicisme dont les biens étaient alors entre les mains des gens de guerre (2).

Sous le règne des princes de la seconde race, on distinguait encore trois peuples en Provence, les anciens habitans qui portaient toujours le nom de Romains, les Goths et les Franks. Les Bourguignons n'avaient laissé que de légères traces de leur domi-

(1) T. II. *Concil. Antiq. — Galliæ. Opera Jacobi Sirmundi.*

(2) Montesquieu. Esprit des Lois, liv. XXXI, ch. XII.

nation et s'étaient fondus dans les autres. Chacun de ces trois peuples conservait ses lois et ses coutumes particulières. Les lois romaines du Code Théodosien étaient le plus en usage, parce que les Romains étaient les plus nombreux, et l'on ne se servait pas du digeste, parce que ce ne fut qu'après l'établissement des Barbares dans les Gaules que les lois de Justinien furent faites (1). La Loi Salique y était beaucoup moins usitée que celle des Goths; cela se conçoit. Les Franks y étaient en plus petit nombre et s'y étaient établis plus tard. Je ne parle pas des Juifs établis en plusieurs endroits du pays, parce qu'on ne les regardait que comme une nation étrangère; nation toujours marquée d'un signe indélébile, toujours inébranlable au milieu de tant de bouleversemens politiques, de tant de transformations sociales; race immobile avec ses livres saints, race éternelle avec ses lois, race étonnante qui a vu passer devant elle tant d'empires à jamais éteints, tant de peuples engloutis dans l'abîme des âges.

Nous connaissons fort peu les habitudes domestiques, les mœurs privées et les usages de la vie civile qui régnaient en Provence sous les rois Carlovingiens. Nous savons seulement, par des traits généraux, que du temps de Charlemagne les Gaulois ou anciens habitans du pays distingués des Franks

(1) Le Code de cet Empereur fut publié vers l'an 530.

par le nom de Romains, portaient des sayes ou des casaques rayées (1).

Les cités jouissaient encore de leurs franchises. Elles nommaient librement des administrateurs appelés *Scabini*, d'où l'on a fait le mot échevin. Les magistrats remplissaient tour à tour des fonctions judiciaires et des fonctions municipales. Il y avait aussi des *Bons hommes*, des *Prud'hommes* qui paraissent avoir exercé la charge des anciens décurions. Les lois religieuses et civiles continuaient d'exiger le concours des suffrages du peuple et du clergé aux élections épiscopales. Mais des changemens s'étaient introduits dans l'administration politique de la Province. Il y avait autant de gouvernemens particuliers que d'évêchés, et chaque diocèse formait un district gouverné par un comte que le prince choisissait parmi les personnes les plus distinguées de l'état et qu'il destituait à volonté.

D'abord ces gouverneurs n'étaient nommés que pour un an. Bientôt ils achetèrent la continuation de leurs offices.

Chaque comté était divisé en vicairies, ainsi appelées parce qu'elles avaient chacune pour chef un lieutenant, ou vicaire du comte, et c'est de là que se forma dans la suite le nom de viguerie et de viguier. La vicairie comprenait plusieurs centuries. Chacune de ces centuries était administrée

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. 1, liv. x.

par un officier subalterne appelé centenier. Les comtes avaient un principal vicaire qui leur servait de lieutenant général et le remplaçait dans toute l'étendue de sa juridiction (1). Ils jouissaient du droit de destituer les vicaires et les centeniers prévaricateurs ou incapables; mais ils ne pouvaient nommer leurs successeurs. Le peuple seul exerçait le privilége dans l'assemblée électorale de la vicairie ou de la centurie (2).

Les comtes avaient dans leurs districts le commandement des troupes, l'intendance des finances du prince et l'administration de la justice qu'ils rendaient ou par eux-mêmes ou par des officiers qui leur étaient subordonnés. Connaissant également des matières civiles et criminelles, ils devaient veiller en particulier sur les causes des veuves, des orphelins, des pauvres, et sur celles qui intéressaient l'Église. Ils tenaient leurs plaids judiciaires dans un lieu public, avec l'assistance des vicaires et des centeniers qui remplissaient les fonctions d'assesseurs. Ceux-ci tenaient aussi des plaids particuliers et jugeaient, chacun dans son ressort et sans assesseurs, les affaires de moindre importance (3).

L'évêque et les abbés devaient assister dans cha-

(1) On l'appela *Vice Dominus*, Vidame, ou *Vice Comes*, Vicomte. — Voyez les notes de Bignon sur Marculphe, t. II.

(2) Baluze. *Capitul.* t. I.

(3) Baluze, *ibid.*

que diocèse aux plaids du comte et l'aider dans ses jugemens. Mais ils s'y fesaient représenter le plus souvent par des mandataires. Les abbesses y envoyaient quelquefois des députés (1). C'était pour elles un droit et non une obligation. Les vassaux du roi étaient forcés de s'y trouver, et l'on fondait ce devoir impérieux sur la nature de leurs bénéfices, c'est-à-dire des terres qu'ils tenaient du prince. Ils étaient aussi assujettis à la garde des frontières et au service militaire (2).

Outre les plaids de chaque comté, on tenait de temps en temps des comices plus solennels. C'étaient des assemblées provinciales composées des évêques, des abbés, des députés des abbesses quand elles en envoyaient, des vassaux du roi, des comtes, des vicaires, des centeniers et de quelques *Scabini* représentant les principales cités. Les envoyés ou commissaires du prince présidaient ces assemblées. Ils étaient ordinairement deux, l'un ecclésiastique, et l'autre séculier. Quelquefois ils se trouvaient en plus grand nombre; mais il y avait toujours autant des uns que des autres. Là on traitait tous les intérêts politiques et toutes les affaires administratives de la Province. On convenait des demandes que l'on devait adresser au gouvernement. On y publiait et l'on y enregîtrait les

(1) Baluze, *ibid.*

(2) *Marca Hispanica.* p. 255 *et seq.*

capitulaires. Les commissaires du roi avaient pour mission spéciale d'exercer la surveillance sur toutes les branches des services publics, de visiter les monastères, de maintenir les droits royaux, de recevoir les plaintes des particuliers, de soutenir les pauvres contre l'oppression des riches, de réformer les abus et d'accorder au roi des subsides ou dons gratuits (1). Ils révoquaient les officiers qui déviaient du sentier de leurs devoirs, et ils pourvoyaient aux diverses places vacantes.

Les commissaires devaient aussi tenir leurs plaids et ils y appelaient tous les comtes du voisinage qui ne pouvaient s'en dispenser que pour cause de maladie, ou par le consentement exprès du Roi. Dans ce cas, ils envoyaient des députés à leur place.

Il y avait en Provence, ainsi que dans le reste des Gaules, trois qualités d'habitans : 1° les possesseurs de bénéfices ou de fiefs; 2° les hommes libres ; 3° les serfs.

Les possesseurs de bénéfices féodaux n'étaient pas nombreux. On appelait bénéfices les terres

(1) Le Domaine du Prince consistait en plusieurs terres; il consistait aussi dans certains droits qu'on exigeait dans les ports, dans les marchés, sur les grands chemins, au passage des ponts et des rivières. On peut mettre encore au nombre des droits domaniaux les profits sur la monnaie que le roi seul pouvait faire battre dans toute l'étendue du royaume. En outre, les vassaux lui devaient le service militaire.

du fisc ou du domaine que les premiers rois de la seconde race donnaient à vie à des seigneurs nommés vassaux du roi (1), à cause de cette concession, laquelle les obligeait à l'hommage, au service militaire, à l'obligation de loger les commissaires du prince à leur passage, de les défrayer, et de leur fournir des moyens de transport. Les terres du domaine furent quelquefois données avec la clause d'une transmission héréditaire. Mais les exemples de pareilles donations sont rares avant le règne de Charles-le-Chauve, qui concéda enfin à tous ces bénéfices l'avantage de l'hérédité. Les bénéfices étaient donc l'opposé de l'*Alleu*, qui de sa nature était possédé héréditairement avec exemption de toutes charges ; mais depuis que les premiers furent aussi héréditaires, on les mit au rang des biens allodiaux, et on leur donna le nom général d'alleu, sous lequel on comprit toute sorte de biens héréditairement transmissibles. Néanmoins, pour distinguer les bénéfices héréditaires des alleus véritables, on donna plus communément aux premiers le nom de fief, *feudum*, et l'on désigna les autres sous la dénomination de *franc-alleu*. Divers monumens du neuvième siècle prouvent que les vassaux de la couronne tenaient de la libéralité du roi des églises en fief. Les guerres que Charles-Martel avait eu à soutenir l'avaient

(1) *Vassi Dominici.*

engagé à s'emparer de ces églises, et il les avait ensuite données en bénéfice avec les dîmes et les oblations aux seigneurs rangés sous ses drapeaux, ce qui les fit passer à leurs successeurs lorsque l'hérédité fut établie en faveur des fiefs. Les désordres de l'État depuis la mort de Louis-le-Débonnaire fournirent encore aux grands vassaux l'occasion de s'emparer de plusieurs biens ecclésiastiques. Ils les transmirent à leurs descendans malgré les canons de divers conciles qui en ordonnaient la restitution. L'établissement des seigneuries particulières suivit de près l'hérédité des fiefs. On doit rapporter l'origine de la plupart d'entre eux à l'inféodation qu'en firent à leurs vassaux les ducs et les comtes, après qu'ils eurent usurpé les droits régaliens. Les uns et les autres s'attribuèrent la juridiction dans l'étendue de leurs fiefs, et de là naquit cette multitude de justices particulières, de différens tribunaux et de diverses magistratures qu'on ne connaissait pas auparavant; car avant cette usurpation il n'y avait d'autres juges que ceux qui administraient la justice au nom du roi. Depuis lors les seigneurs, profitant des troubles publics et de la faiblesse du gouvernement, regardèrent ces dignités comme leur patrimoine et les transmirent à leurs successeurs (1).

On appelait hommes libres ceux qui, d'un côté,

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. 1, liv. x.

n'avaient point de bénéfices, et qui, de l'autre, n'étaient pas soumis à la servitude de la glèbe (1). Ils pouvaient posséder des biens en alleu, c'est-à-dire succéder et transmettre héréditairement. Quoiqu'ils ne dussent à personne ni hommage, ni cens, ni service, comme vassaux ou à raison des alleus qu'ils possédaient, ils devaient cependant le serment de fidélité à leur souverain comme sujets. Leurs terres, qu'on nommoit allodiales, étaient exemptes de toutes charges et redevances. Elles furent assujetties à divers droits seigneuriaux lorsque la féodalité prit de la consistance et forma cette législation singulière qui, ne tenant à aucun ordre de lois jusques alors connues, fit de grands biens et de grands maux, comme l'observe Montesquieu (2), et présenta un de ces événemens qui n'arrivent qu'une seule fois dans le monde. Il paraît que, sous la seconde race comme sous la première, les nobles n'étaient pas distingués des personnes libres. Nous voyons en effet que tout homme libre était alors assujetti au service militaire, ou du moins forcé de contribuer à l'entretien des troupes à proportion de ses facultés. Ceux qui tenaient quelque terre du prince étaient plus étroitement soumis à cette obligation, et ils perdaient leur bénéfice lorsqu'ils manquaient de se

(1) Montesquieu. Esprit des Lois, liv. xxx, ch. xvii.

(2) *Ibid.* ch. i.

trouver en armes à l'endroit indiqué pour l'assemblée des troupes, tandis que les autres n'étaient alors punis que par une simple taxe.

Au-dessous des hommes libres se trouvaient les serfs, divisés entre eux en serfs du roi et serfs des particuliers. Ceux-là fesaient valoir les terres du domaine du prince; ils pouvaient exercer certaines charges et porter témoignage en justice, ce qui n'était pas permis aux serfs ordinaires, ni même aux affranchis, excepté dans le cas d'adultère, de crime de lèse-majesté, et dans de rares occasions. Les serfs du roi jouissaient de plusieurs autres priviléges; ils pouvaient avoir des serfs d'un rang inférieur, semblables à ceux des particuliers. Ils pouvaient aussi posséder des terres; mais ils étaient privés du droit d'en disposer ou de les vendre, de même qu'il ne leur était pas permis d'affranchir leurs serfs sans l'agrément du prince. On ne leur permettait d'aliéner une partie de leurs biens que dans un seul cas : c'était lorsqu'ils en employaient le prix à des œuvres pies (1). Au reste, la condition de tous ces hommes, qui n'étaient pas encore ennoblis par la liberté, valait bien mieux que celle des anciens esclaves sous la puissance romaine, de même que le baron chrétien, malgré son ignorance, était bien préférable, sous le rapport moral, au patricien trompé par

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. 1, liv. VII.

de fausses lumières. Grace à la bienfaisante influence du christianisme, la raison publique était en progrès, la dignité humaine souffrait beaucoup moins.

---

# CHAPITRE VIII.

De 813 à 937.

Les héritiers de Charlemagne. — Premier royaume de Provence. — L'Église d'Arles déchue de sa grandeur. — Second royaume de Provence. — Boson. — Il se fait couronner Roi de Provence dans l'assemblée de Mantale. — Son sacre dans la cathédrale de Vienne. — Les princes français le combattent comme un usurpateur. — Il reste pourtant sur son trône. — Étendue du royaume de Provence. — Mort de Boson. — Louis son fils lui succède sous la tutelle de sa mère Hermengarde. — Événemens de ce règne. — Les Maures s'établissent au Fraxinet et ravagent toute la contrée. — Le Roi de Provence veut entrer en Italie pour en faire la conquête. — Il échoue dans cette entreprise. — Ce prince, reprenant son premier dessein, entre en Italie. — Il y obtient de brillans succès et reçoit du Pape la couronne impériale. — Ses revers. — Il est pris et on lui crève les yeux. — Sa mort. — Hugues lui succède. — Expédition de ce prince en Italie. — Ses triomphes et son administration. — Hugues, possesseur de la couronne d'Italie, cède la Provence à Rodolphe, roi de la Bourgogne-Transjurane. — Nouveaux brigandages des Maures. — On les combat avec avantage, mais sans pouvoir les exterminer.

Les royaumes de Charlemagne avaient besoin d'un héritier digne de lui, mais ce grand homme qui

mourut en 814, n'eut point de continuateur. Son fils, Louis-le-Débonnaire, en possession de la dignité impériale, succéda à ses vastes états, moins la Lombardie où régna Bernard son neveu. Le nouvel empereur, sans énergie et sans lumières, négligea les devoirs du trône pour les pratiques du cloître. Il affaiblit son pouvoir en associant à l'empire Lothaire son fils aîné, en donnant la royauté d'Aquitaine à Pepin son second fils, et celle de Bavière à Louis, le plus jeune des trois. Un peu plus tard l'Empereur ayant eu d'une nouvelle épouse Charles-le-Chauve, détacha quelques districts du corps dominant de l'État, c'est-à-dire de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Austrasie, donna à ces districts réunis le nom de royaume d'Allemagne, et en pourvut le jeune prince. Les trois autres fils, lésés par ce partage, se révoltèrent contre leur père. Celui-ci, trahi de toutes parts, eut beau s'humilier. Il ne lui servit de rien de demander merci. Ses ennemis le déposèrent, et le soumirent à la pénitence publique (1). L'année suivante, une révolution imprévue lui rendit le sceptre de Charlemagne trop lourd pour ses faibles mains. Lothaire cessa d'être associé à l'empire et eut le royaume d'Italie que Bernard avait perdu par sa révolte. L'Aquitaine, possédée par Pepin, fut reculée jusques à la Somme et s'augmenta de plusieurs

(1) En 833.

districts bourguignons. Louis reçut l'Austrasie où l'on jeta les cantons neustriens non compris dans l'Aquitaine. Le royaume de Germanie fut fondu dans l'ancien royaume de Bourgogne qu'on donna à Charles-le-Chauve, maître de tout le pays situé entre le Rhône et les Alpes. Pepin mourut, et bientôt vinrent d'autres arrangemens. Louis fut de nouveau réduit à la Bavière, le fils de Pepin à l'Aquitaine, Charles-le-Chauve à la Neustro-Bourgogne, privée du territoire d'en deçà la Saone et le Rhône. Lothaire, en sa qualité d'aîné, fut le mieux partagé. Il reçut avec les ornemens impériaux le reste de la Bourgogne, les districts Germaniques, l'Austrasie et l'Italie.

A la mort de Louis-le-Débonnaire, en 840, ses fils, divisés entre eux, déchirèrent encore l'empire immense de Charlemagne. La bataille de Fontenai où il périt, dit-on, cent mille Français, décida leur querelle. Lothaire vaincu désira enfin la paix que ses frères lui avaient inutilement offerte. Ils firent alors un autre partage (1). Ce titre laissa au fils de Pepin une partie de l'Aquitaine, créa en faveur de Louis le nouveau royaume de Germanie, et maintint pour Charles-le-Chauve la Neustrie, augmentée de l'ancienne Septimanie et des cantons de l'Aquitaine qui n'entrèrent point dans le lot du fils de Pepin ; ce qui forma la France

(1) An 843.

proprement dite. Lothaire, conservant le titre d'Empereur, obtint l'Italie et tout le territoire gaulois entre le Rhône, la Saône et la Meuse d'un côté, les Alpes et le Rhin de l'autre. La Provence fit ainsi partie de cet empire. Peu après une sédition s'y éleva. Solocrat, comte d'Arles, tenta de se soustraire à l'obéissance de Lothaire et rangea sous ses enseignes les autres gouverneurs des villes provençales. L'Empereur étouffa promptement cette révolte. Les insurgés, posant les armes, lui demandèrent grace, et le calme fut rétabli. Lothaire donna le gouvernement de la Provence au comte Gérard de Roussillon, qui avait épousé une de ses cousines germaines, nommée Berthe. Bientôt un démembrement s'opéra, et cette Provence, qui avait subi tant de vicissitudes politiques, prit une forme nouvelle et jouit d'une existence propre.

## PREMIER ROYAUME DE PROVENCE.

L'année même de sa mort, c'est-à-dire en 855, Lothaire partagea ses états entre ses trois fils, Louis, Lothaire II et Charles. Il donna à Louis le royaume d'Italie avec le titre d'Empereur; à Lothaire II l'Austrasie, et y ajouta cette partie de la Bourgogne supérieure qui renfermait Genève, Lausanne, Tarantaise, Beley, tout ce qu'on appela

depuis Bourgogne-Transjurane, et encore celle qu'on appelle aujourd'hui Franche-Comté. Charles eut dans son lot les districts renfermés entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec les comtés d'Uzès, de Viviers et de Lyon. Tout cela fut érigé en royaume de Provence.

Lothaire II céda, trois ans après, une partie de la Bourgogne-Transjurane à ses deux frères Louis et Charles. Par cette cession, Charles, premier roi de Provence, eut les comtés de Beley et de Tarantaise, à condition que si le donataire mourait sans laisser d'enfans, le donateur serait son seul héritier.

Quelques auteurs (1) donnent à Charles le titre de Roi de la Bourgogne-Transjurane avec celui de Roi de Provence. Mais il paraît qu'ils ont fait erreur. Charles ne prit jamais le premier de ces titres. Et comment aurait-il pu le prendre? La Bourgogne-Transjurane était possédée par Lothaire II, qui en céda une portion considérable au roi d'Italie son frère, et une plus petite portion, c'est-à-dire le comté de Beley et celui de Tarantaise, à son autre frère le roi de Provence, portion qui n'était pas suffisante pour faire donner à ce dernier prince le titre de Roi de Bourgogne-Transjurane, pendant que ses deux frères possédaient deux

(1) Paul Émile, *de Rebus Gest. Franc. lib.* III. — Duchesne, Hist, des Rois de Bourgogne. — De Valois, *Notitia Gall.* — Mabillon, *Præfat. Part.* I. *Sæcul.* IV. *Benedictini.*

autres parties du même royaume beaucoup plus étendues, l'un par concession, l'autre en vertu de l'acte de partage fait par Lothaire I, père commun.

Charles, roi de Provence, fixa sa résidence ordinaire à Lyon, et son règne fut bien tourmenté. Encore il dut se sentir heureux d'avoir pour premier ministre Gérard de Roussillon, homme de courage et de capacité, qui ne lui manqua jamais dans le mauvais état de ses affaires. Il semblait que le Nord devait s'être épuisé par tant d'invasions guerrières. Eh bien! non. Dans le neuvième siècle, il vomit de nouveaux essaims de Barbares. Les Normands, pirates vagabonds, brigands dévastateurs, que Charlemagne avait eu peine à contenir, saccageaient les villes et les campagnes. Rien ne s'opposait à leur rage brutale, rien n'échappait à leur insatiable cupidité. En 860, ces Barbares entrèrent par l'embouchure du Rhône et ravagèrent toutes les contrées voisines de ce fleuve jusqu'à Valence, tandis que d'autres troupes normandes pénétraient par la Seine, par la Loire, par le Rhin, et mettaient tout à feu et à sang. Pour comble de malheur, les Maures, qui semblaient se multiplier, ravagèrent aussi les côtes provençales. Gérard de Roussillon combattit avec avantage tous ces ennemis acharnés et les chassa des points dont ils s'étaient rendus maîtres. Mais un autre ennemi menaça la Provence. Charles-le-Chauve, roi de France, qui ne sachant

se servir du fer, repoussait les Barbares en leur donnant de l'or, voulut profiter de quelques divisions entre le roi de Provence et ses principaux sujets. Il s'avança jusqu'à Mâcon en 861, bien résolu d'aller plus loin, et de s'emparer de tous les États de son neveu. Pauvre maison de Charlemagne, comme elle se soutenait mal! Gérard de Roussillon déjoua les projets ambitieux du roi de France, et retint sur la tête de son maître une couronne vacillante.

Deux ans après cette tentative, Charles de Provence mourut dans un accès d'épilepsie (1) sans laisser de postérité, et fut enseveli à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon. L'empereur Louis II, roi d'Italie et frère du défunt, se rendit promptement en Provence, et s'efforça de s'attacher les grands de ce royaume dont il voulut se rendre maître. Pendant qu'il négociait cette affaire, son frère Lothaire, roi d'Austrasie, qui croyait avoir le droit d'être le seul héritier de Charles en vertu de la cession conditionnelle du comté de Tarantaise et de celui de Beley, arriva aussi en Provence, et dérangea toutes les mesures de l'Empereur, son rival. De là naquirent de grandes contestations entre les deux frères, lesquels n'ayant pu s'accorder sur les lots, nommèrent pour arbitres plusieurs seigneurs provençaux au nombre desquels

(1) Annal. Bertin. p. 215.

se trouvait Gérard de Roussillon. Par ce partage amiable, Lothaire eut dans son domaine les comtés de Lyon, de Vienne, de Viviers et d'Uzès. L'empereur Louis II eut Arles, Aix, Marseille et la Provence proprement dite. Mais Lothaire étant lui-même décédé sans enfans en 869, Louis II, son frère, occupé contre les Sarrasins qui désolaient les côtes d'Italie, ne put faire valoir ses droits dans cette succession. Le roi de France, Charles-le-Chauve, s'en empara, et la partagea ensuite avec Louis, dit le Germanique, roi de Germanie.

La même année, les Sarrasins s'emparèrent de la Camargue où l'abbaye dite de Saint-Césaire possédait de grands biens. Rolland, archevêque d'Arles, qui avait obtenu de l'empereur Louis cette riche abbaye, fit bâtir à la hâte un château dans cette île, et eut l'imprudence de s'y enfermer. Il fut pris par les Sarrasins qui lui tuèrent un grand nombre de serviteurs. Ils l'emmenèrent sur leurs vaisseaux, et demandèrent aux Arlésiens une forte somme pour sa rançon. Rolland mourut pendant qu'on amassait cette somme, laquelle ne fut pas plutôt payée que les Barbares placèrent dans une barque le cadavre vêtu des ornemens pontificaux, et le déposèrent sur le rivage. A cette vue les Arlésiens remplirent l'air de gémissemens, et ils ensevelirent leur pasteur dans le temple de Saint-Honorat où il avait lui-même fait construire son tombeau (1).

(1) Aimonius, *de Gest. Franc. lib* v, *cap.* XXIII. — Saxi, *loco citato*. — Gilles du Port, *id.*

L'Église d'Arles, déchue de sa grandeur, venait de perdre son plus beau privilége. Son siége archiépiscopal était dépouillé de la primatie et du vicariat du Pape en deçà des monts, après une possession de plus de quatre siècles. Déjà, et vers l'année 740, Saint Boniface, archevêque de Mayence, avait obtenu la dignité de primat et de vicaire du Souverain Pontife pour lui et ses successeurs. Mais les Églises d'Allemagne et de quelques provinces françaises du voisinage avaient seules reconnu cette supériorité. Dans le reste de la France l'Église d'Arles était toujours la première. En 855, le Pape Sergius accorda à Dragon, archevêque de Metz, la primatie gallicane, autant pour la haute noblesse de sa naissance que pour ses mérites personnels (1). C'est ainsi qu'il s'exprima dans une lettre écrite à tous les évêques français. Sergius ne dit pas, il est vrai, que la dignité de primat passera aux successeurs de Dragon, et il semble n'accorder à ce prélat qu'un privilége personnel. Néanmoins un déplacement de primatie se fit à cette époque, et les archevêques d'Arles virent peu à peu s'affaiblir leur influence et leur crédit hors de leur diocèse.

L'empereur Louis posséda la Provence sans prendre le titre de roi, et ce royaume, érigé en 855, ne dura que huit ans. Il disparut en 863 avec le prince Charles pour qui il avait été formé.

(1) Sirmond, t. III, *Concil. Gall.*

## SECOND ROYAUME DE PROVENCE.

Louis II mourait d'une maladie de langueur et n'avait point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré (1), Charles-le-Chauve, gagnant de vitesse et de ruse son frère aîné Louis-le-Germanique, passa en Italie. Secondé par le Pape Jean VIII, il prit à Rome la pourpre impériale et à Pavie la couronne des rois lombards. Dès ce moment, le nouvel empereur, roi de France et d'Italie, posséda la Provence sans toutefois l'ériger en royaume. Un autre rétablit ce royaume pour son propre compte, et cet usurpateur heureux fut Boson.

Boson était fils de Buvin, comte d'Ardennes, et frère de Richard, comte d'Autun (2). Il dut principalement l'élévation de sa fortune à sa sœur Richilde qui, après la mort d'Hermentrude, première femme de Charles-le-Chauve, devint concubine d'abord, puis épouse de ce monarque. Boson, comblé de faveurs, reçut en don l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et le gouvernement de Vienne. En 875, lorsque Charles-le-Chauve passa en Italie pour recueillir l'héritage de Louis II, Boson le suivit et tint la place d'honneur au concile de Pavie qui confirma l'élection faite par le Pape. Charles retourna en France; mais Boson, nommé

(1) En 875.
(2) Annal. Bertin. p. 238.

grand-maître du palais et duc de Pavie, resta dans cette ville pour gouverner l'Italie au nom de l'Empereur. La même année, il se débarrassa de sa femme en l'empoisonnant, d'après la rumeur publique, et commença ses intrigues par rechercher en mariage Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, laquelle vivait sous la tutelle de Bérenger, duc de Frioul, prince du sang des rois Lombards. Bérenger, trop facile ou trop intéressé, accueillit la demande de Boson, qui s'unit à la jeune Hermengarde et se trouva au comble de ses vœux. Retiré dans son gouvernement de Vienne, il ne songea plus qu'à se faire un royaume des comtés de la Provence et d'une partie de la Bourgogne. En quoi il chercha autant à satisfaire son ambition qu'à combler les désirs de sa nouvelle épouse. Fille d'un empereur, élevée dans l'éclat du pouvoir souverain, le trône seul pouvait la rendre heureuse, et ses pensées ardentes le poursuivaient sans cesse. Boson, pressé par ses instances, résolut de se déclarer.

Il lui fallait principalement l'assistance des évêques de son futur royaume, et le succès de sa négociation auprès d'eux ne fut pas aussi prompt qu'il l'avait espéré. Il trouva de l'hésitation, de l'incertitude, comme on en trouve dans toutes les entreprises hasardeuses. On lui témoignait du dévoûment, mais on lui fesait des remontrances. On craignait Charles-le-Chauve, on craignait aussi

les enfans de Louis-le-Germanique, qui avaient beaucoup d'autorité. Dans cette disposition des esprits, on traîne en longueur et une année s'écoule. La mort de Charles-le-Chauve ranime l'espoir de Boson. Il redouble ses instances, et les évêques font de nouvelles difficultés. Une seconde année se passe. En ce temps (1), Jean VIII, fuyant devant les violences de quelques seigneurs italiens et les ravages des Sarrasins, prend le parti de passer en France et vient débarquer à Arles (2). Boson, Hermengarde et l'impératrice Angelberge, mère de celle-ci, le reçoivent avec les plus grands honneurs, travaillent à se concilier son affection, et l'accompagnent à Troie, où il se rendit pour tenir un concile (3). Ainsi commence une troisième année. Louis-le-Bègue, fils et successeur de Charles-le-Chauve, va le joindre dans la tombe. Des grands du royaume, les uns reconnaissent les enfans de ce prince, d'autres appellent Louis II roi de Germanie. Boson et son épouse, profitant de ces circonstances et de leur crédit, mettent tout en usage pour assurer le succès de leur entreprise. Par leurs soins empressés, par leurs efforts habiles, les scrupules s'évanouissent, les obstacles sont aplanis, les évêques décident de se réunir à Mantale, dans le voisinage de Vienne.

(1) 878.

(2) Bouis, couronne royale d'Arles.

(3) Longueval, t. VI, liv. XVII. Gilles Duport, Ouv. cité.

Ce fut au mois d'octobre 879 qu'ils formèrent un synode ou un concile, car c'est le nom donné à l'assemblée où s'opéra cette sorte d'ordination. En effet, le clergé fit tout. Le sacerdoce, maître des affaires publiques, marchait alors dans tout l'éclat de sa puissance usurpée, comme un dominateur enflé d'orgueil. Depuis long-temps les évêques avaient attiré à eux une partie de l'autorité municipale, en trouvant le moyen de réunir à leurs fonctions l'emploi de défenseur de la cité (1), emploi si important dans le système de l'ancienne administration romaine. Comme je l'ai déjà dit, il n'y avait en Provence que peu de fiefs ou bénéfices (2), et par conséquent peu de grands seigneurs; ce qui tendait encore à augmenter le pouvoir de l'Église. Aussi dans le décret du concile de Mantale on ne parle que légèrement des conférences tenues par les prélats avec les notables, avec les nobles (3). Ces derniers ne jouèrent qu'un rôle bien secondaire, et il est même vraisemblable qu'ils n'opinèrent point dans cette assemblée fameuse.

On y compta six archevêques et dix-sept évêques leurs suffragans. Les archevêques furent

(1) Garnier, Traité de l'origine du Gouvernement Français, p. 224 et suiv.

(2) Les fiefs ne s'y multiplièrent que depuis l'élection du roi Boson, lorsque le nouveau monarque voulut se former une cour et s'attacher des serviteurs par ses libéralités.

(3) *Cum Nobilioribus.*

Otram de Vienne, Rostang d'Arles, Robert d'Aix, Aurélien de Lyon, Teutram de Tarentaise, et Thierry de Besançon. Les suffragans furent ceux de Marseille, Toulon, Avignon, Orange, Vaison, Die, Apt, Riez, Gap, Valence, Grenoble, Viviers, Uzès, Lauzanne, Maurienne, Mâcon, Châlons-sur-Saône. L'évêque d'Embrun ne se présenta pas à l'assemblée, soit qu'on voulût joindre ce diocèse au royaume d'Italie que Bérenger, duc de Frioul, aspirait à rétablir à son profit, soit par quelque autre raison inconnue. L'archevêque de Vienne servit Boson avec le plus de zèle (1). D'abord les prélats se disent assemblés à Mantale pour y traiter des affaires de l'église. Ils ne s'occupent néanmoins qu'à donner un successeur au dernier prince qui gouvernait le royaume de Provence. Ils jettent les yeux de toutes parts; ils consultent les sages, et ne trouvent personne qui veuille ou qui puisse remplir dignement la place. Enfin, ils se tournent du côté de Dieu, le conjurent de les conduire dans le choix qu'ils vont faire, de leur donner un roi selon son cœur. Et tout à coup, comme inspirés, ils désignent Boson, parlent de son crédit auprès du Pape, relèvent sa valeur, sa prudence et ses services. Lui seul est digne de ce trône vacant. C'en est fait. Par l'organe de ses ministres le Ciel exprime sa volonté

(1) Chorier, Hist. du Dauphiné, liv. x.

suprême. Quel est le téméraire qui oserait lui résister? Le peuple, accoutumé à confier ses principaux intérêts aux évêques, s'incline avec respect devant leur décision. D'ailleurs, que lui importe un changement de maître ? qu'a-t-il à voir, qu'a-t-il à faire dans la haute région où les ambitieux, où les puissans du monde se disputent le commandement ? et puis où placer les règles du droit, comment voir les lumières de la justice dans le conflit sans cesse renaissant de tant de passions qui se heurtent?

On signifie à Boson la résolution du congrès, et le duc feint de résister effrayé du fardeau. Pour le gagner on lui dit que Dieu l'appelle, que l'Église a besoin de lui et que l'État le réclame. Touché de ces paroles, il promet d'obéir. Cependant l'assemblée, qui prenait le nom de Synode, délibéra sur quelques mesures avant de consommer l'élection de Boson, et elle lui envoya des députés chargés du message suivant :

« Prince illustre, le Synode assemblé au nom « de Dieu avec les seigneurs laïques à Mantale, « au territoire de Vienne, par l'inspiration de la « Divine Majesté, veut apprendre de vous-même « comment vous voulez vous conduire sur le trône « où il souhaite que vous soyez élevé. Nous dési- « rons savoir si votre zèle pour la foi catholique « et pour la prospérité de l'Église vous fera sincè- « rement embrasser tout ce qui contribue à faire

« honorer et chérir le Seigneur; si vous voulez « toujours suivre la justice, comme ont fait les « bons princes connus par nos histoires et par la « renommée; si vous serez affable, doux, patient « et sobre; si vous conserverez l'humilité, vrai « fondement de toutes les vertus; si vous accor- « derez à vos sujets la protection qui leur est due; « si vous suivrez les sages conseils; enfin si vous « soutiendrez les bons et punirez les méchans... « Nous prenons ces précautions afin que dans la « suite on ne puisse rien reprocher à ce concile « ni aux seigneurs qui pensent comme nous; mais « que, par la grace de Dieu et l'intercession des « Saints, la paix et la vérité soient sur les prélats « et sur leurs inférieurs, sur les évêques et sur « les grands du pays... En sorte que Dieu soit « béni en tout et partout. Les évêques et les laï- « ques vous prient aussi de veiller à ce que tous « ceux qui composeront votre maison vivent « d'une manière édifiante ».

Boson répondit par la lettre suivante :

« Au Sacré Concile et aux Seigneurs Laïques « qui me sont fidèles, Boson, humble serviteur « de Jésus-Christ.

« Je commence par vous remercier de votre « attachement sincère. Je ne le mérite sous aucun « rapport. Votre bienveillance extrême et la grace « immuable de Dieu ont pu seuls vous inspirer « de pareils sentimens. Pour moi, connaissant ma

« faiblesse et mon peu de mérite, j'aurais absolu-
« ment refusé le haut rang que vous m'offrez, si
« je n'avais reconnu la volonté divine dans l'una-
« nimité de vos suffrages. C'est pourquoi, dans la
« persuasion où je suis qu'il faut obéir tant aux
« évêques inspirés de Dieu qu'aux seigneurs dé-
« voués à mes intérêts, je ne résiste ni n'ose résis-
« ter à vos vœux.

« Quant à ce que vous désirez savoir de ma con-
« duite dans le gouvernement, je reçois avec
« plaisir la règle que vous me tracez. Je professe
« d'un cœur pur et d'une bouche sincère la foi
« catholique dans laquelle j'ai été nourri, et je
« suis prêt à verser tout mon sang pour elle. J'au-
« rai soin, par votre conseil et avec l'aide du Sei-
« gneur, de confirmer les priviléges des Églises.
« Je tâcherai de rendre à tous une exacte justice.
« Je protégerai tous les intérêts légitimes, et
« je marcherai constamment sur la trace des Rois
« dont la mémoire est honorée. Bien que je sois
« un grand pécheur, je m'efforcerai d'être docile
« aux avis des gens de bien, et je ne suivrai
« jamais ceux des méchans. Que si pourtant quel-
« que faute m'échappe, je la réparerai sitôt qu'on
« me la fera connaître. Pour ma maison, j'aurai
« grand soin, comme vous m'en avertissez, que
« tous ceux qui la composeront se comportent
« comme il convient. Il ne me reste plus qu'à vous
« conjurer d'adresser à Dieu des prières publiques

« pendant trois jours, afin qu'il ne permette pas que
« vous ou moi nous tombions dans un égarement
« funeste. Supplions ce Dieu juste et clément de
« répandre sur nous les trésors de sa miséricorde
« infinie (1). »

Les évêques, contens des réponses de Boson, achevèrent ce qu'ils avaient commencé. Le 15 octobre 879, on le conduisit à la Cathédrale de Vienne, on fit sur lui des prières solennelles, on le proclama Roi de Provence, et Rostang, archevêque d'Arles, versa sur son front l'huile sainte (2).

Boson, à peine couronné, se montra dans les Provinces qui venaient de se soumettre à son empire. Il accorda diverses graces aux églises, et confirma, en faveur de l'archevêque Rostang, les chartes par lesquelles l'empereur Lothaire et son fils, *ses prédécesseurs*, avaient soumis à son église l'Abbaye de Cruas dans le Vivarais. On croit que les religieux de ce monastère, pour se soutenir contre les entreprises des évêques du pays, avaient demandé eux-mêmes à ces princes de leur donner les archevêques d'Arles pour protecteurs. Rostang fut promu à l'archevêché de cette ville en l'année 871. Il avait commencé par être religieux, et il était

(1) T. III, *Concil. Gall.*

(2) L'archevêque d'Arles l'emporta sur celui de Vienne dans l'église duquel la cérémonie se fit pourtant. Cette circonstance prouve encore l'ancienneté du siége d'Arles. Il n'y eut sur ce sujet aucune opposition dans l'assemblée de Mantale.

ensuite devenu abbé d'Aniane au diocèse de Maguelonne. Néanmoins il conserva long-temps après cette Abbaye avec le prieuré de Goudargues au diocèse d'Uzès (1).

Un trône nouveau est nécessairement entouré de périls. Boson en fit l'expérience. Il se croyait sûr de la protection du Pape, et cette protection lui manqua. Jean VIII, voulant ménager les rois français, Louis III et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, et Charles-le-Gros, roi de Souabe, l'un des fils de Louis-le-Germanique, désaprouva formellement l'usurpation de Boson. Il écrivit à Otram de Vienne pour lui en faire des reproches, et lui ordonna de venir se justifier à Rome. Dans sa lettre, il qualifiait Boson de présomptueux et de perturbateur du repos public. C'était pourtant ce même Pape qui peu auparavant lui donnait le titre de glorieux et le nommait son fils adoptif. Les circonstances avaient ainsi changé ses sentimens, ou pour mieux dire ses intérêts. Ne demandez pas quelque chose de plus noble à la politique des princes. Elle ne vous comprendrait pas, ou bien elle rirait de votre bonhomie.

Tous les princes Français également irrités contre Boson, résolurent d'un commun accord de lui faire la guerre. Les deux frères Louis et Carloman

(1) *Gallia Christiana*, t. I. — Vaissette et De Vic. Hist. génér. du Languedoc, t. II, liv. XI.

s'abouchèrent d'abord sur la fin de l'année avec Charles-le-Gros à Orbe dans la Bourgogne-Transjurane. Louis, roi de Germanie, appelé de nouveau par les mécontens de France, s'avança de son côté, au commencement de l'année suivante, jusqu'à Ribemont sur l'Oise, dans le dessein d'envahir le royaume. Mais désespérant du succès de son entreprise, il fit bientôt la paix avec les rois de France ses cousins, et convint avec eux d'avoir, le mois de juin suivant, au palais de Gondreville, une entrevue où Charles-le-Gros se trouverait, tant pour traiter plus amplement des articles de la paix que pour se liguer contre leurs ennemis.

Louis et Carloman s'appliquèrent alors à porter remède aux désordres du royaume et à réprimer les brigandages des Normands. Ils se rendirent à Amiens au mois de mars, et de là ils convinrent du partage de la monarchie par l'avis de leurs principaux vassaux. Tout ce qui dépendait de l'ancien royaume d'Austrasie ou de France en deçà de la Meuse échut à Louis avec le royaume de Neustrie et ses marches. Carloman eut pour sa part les royaumes de Bourgogne et d'Aquitaine, et enfin toute la partie du royaume de Lothaire dont Boson s'était saisi, et dont ils résolurent de le déposséder.

Les deux rois se rendirent à Gondreville pour la conférence convenue avec le roi de Germanie.

Ce dernier, ne pouvant s'y trouver, y envoya ses plénipotentiaires, lesquels, de concert avec Charles-le-Gros qui y assista, convinrent sans doute des articles d'une paix durable. On sait qu'ils résolurent de joindre leurs armes contre leurs ennemis communs, c'est-à-dire contre Hugues, fils naturel du feu roi Lothaire, qui voulait s'emparer sur le roi de Germanie de la partie supérieure du royaume de Lothaire, et contre Boson qui en avait envahi l'inférieure sur Louis et Carloman. Charles-le-Gros ayant été obligé de partir pour l'Italie, il n'y eut que ces deux derniers princes qui se mirent à la tête de l'armée du roi de Germanie avec laquelle ils attaquèrent et défirent Hugues-le-Bâtard. Ils assemblèrent ensuite leurs propres troupes qu'ils joignirent à celles de Germanie, se rendirent à Troie au mois de juillet, et y attendirent le retour de Charles-le-Gros, qui avait promis de venir les trouver pour agir tous ensemble contre Boson.

La première place qu'ils attaquèrent sur le roi de Provence fut celle de Mâcon, défendue par un seigneur nommé Bernard. Cette ville, vivement pressée, se rendit à composition, et Bernard fait prisonnier, fut sans doute puni du dernier supplice.

Charles-le-Gros, fidèle à sa parole, arriva d'Italie et rejoignit les deux rois ses cousins. Tous ensemble ils s'avancèrent sur Lyon dont ils s'emparè-

rent sans résistance. Ils marchèrent ensuite contre Boson lui-même qui, ayant déjà passé le Rhône, fesait mine de leur tenir tête; mais, à leur approche, il repassa bientôt ce fleuve et alla se jeter dans Vienne. Ne se croyant pas encore en sûreté dans cette ville, dont les princes français menaçaient de faire le siége, il se retira dans les montagnes et abandonna la défense de la place à la princesse Hermengarde, sa femme, avec la meilleure partie de ses troupes. Néanmoins les princes français s'étant approchés de Vienne, en formèrent aussitôt le siége et le continuèrent assez long-temps. Comme il traînait en longueur, Charles-le-Gros n'eut pas la patience d'en attendre la fin. D'ailleurs des soins plus importans l'occupèrent. Il s'assura de la Lombardie, fut couronné roi par l'archevêque de Milan, et ne tarda pas à obtenir du Pape la pourpre impériale.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Normands ravageaient la Picardie. A cette triste nouvelle, Louis III quitta son camp devant Vienne pour voler au secours de ses états, et laissa Carloman pour continuer le siége. Il vainquit les Normands et vint mourir à Saint-Denis le 4 août 882. Aussitôt Carloman quitta le royaume de Provence pour aller recueillir la succession de son frère, et pour résister aux Barbares qui redoublaient d'audace et de fureur. Il laissa le soin du siége de Vienne à Richard, comte d'Autun, frère de Boson et son

mortel ennemi. Richard poussa ses opérations militaires avec tant de vigueur, qu'il réduisit la ville à toute extrémité. Cependant Hermengarde, femme forte, reine héroïque, continua de se défendre avec la valeur et la prudence d'un vieux capitaine. Mais il fallut enfin céder, et la place, après deux ans de siége, se rendit à discrétion le 5 du mois de septembre. Hermengarde et sa jeune fille tombèrent au pouvoir de Richard qui les emmena prisonnières dans son comté d'Autun. Boson fut touché de ces désastres; mais il ne perdit pas le cœur.

Carloman fut obligé d'interrompre ses conquêtes contre le roi de Provence, soit parce qu'il eut à combattre les Normands, soit qu'il craignît que l'empereur Charles-le-Gros ne formât quelque entreprise sur ses états.

Boson, profitant des troubles que les Barbares causaient dans le royaume, reprit la ville de Vienne. La mort de Carloman fit passer la couronne de France sur la tête de l'empereur Charles-le-Gros (1). Tout puissant qu'était ce monarque, il ne put renverser Boson du trône. Sur la scène mobile de tant de révolutions politiques, le roi de Provence fit-il sanctionner son pouvoir en prêtant hommage à l'empereur et en reconnaissant sa haute suzeraineté ? On pourrait peut-être le soutenir, surtout

(1) En l'année 884.

en voyant Hermengarde et sa fille rendues à la liberté. Une opinion contraire doit pourtant obtenir beaucoup plus de crédit ; car non-seulement Louis et Carloman firent la guerre à Boson pendant toute leur vie et employèrent contre lui leurs meilleurs généraux, mais il paraît encore que leurs successeurs sur le trône de France le regardèrent toujours comme un usurpateur et le poursuivirent comme tel ; ce qui doit s'entendre principalement de l'empereur Charles-le-Gros. La délivrance d'Hermengarde et de sa fille s'explique d'ailleurs facilement. Ces deux princesses rejoignirent Boson, soit qu'elles se fussent échappées des mains de Richard, soit que ce duc les eût remises lui-même à son frère.

Les historiens se trouvent fort partagés sur la question de savoir quelle fut l'étendue du second royaume de Provence, formé des débris de l'ancien royaume de Bourgogne. Les uns le renferment dans les seules bornes de la Provence proprement dite, c'est-à-dire du pays renfermé entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône; et quoique les noms de tous les évêques de cette contrée ne se trouvent point parmi les souscriptions du concile de Mantale, il paraît cependant que tous les prélats provençaux consentirent alors à l'élection de Boson, ou du moins qu'ils se soumirent dans la suite à son pouvoir (1). D'autres

(1) Aussi voyons-nous qu'Arnaud, archevêque d'Embrun, dont

auteurs ajoutent au second royaume de Provence le duché de Lyon que Lothaire y avait joint en formant le premier royaume pour le prince son fils. D'autres, en plus grand nombre, prétendent qu'il comprenait tous les diocèses des six archevêques métropolitains et des dix-sept évêques leurs suffragans, qui assistèrent à l'assemblée de Mantale.

La question, je l'avoue, présente des difficultés sérieuses. Cependant on peut la résoudre, car les faits la posent et l'expliquent. Le royaume de Boson eut deux sortes d'étendue. D'abord le synode de Mantale se borna à conférer la royauté à ce prince, c'est-à-dire à le choisir pour cette *royale affaire* (1), comme s'exprime l'acte d'élection, sans fixer les limites du nouveau royaume qui ne reçut aucune dénomination dans l'assemblée. Il paraît que les évêques eurent l'intention de comprendre dans ce royaume les diocèses dont ils étaient les représentans, c'est-à-dire la Provence proprement dite, le duché de Lyon, et tout ce que l'empereur Louis avait eu du Dauphiné et de

le nom ne paraît pas dans les actes du concile de Mantale, fut du nombre de ceux qui élurent, en l'année 890, Louis fils de Boson.

(1) *Ergò nutu Dei per suffragia Sanctorum ob instantem necessitatem, et eam quam in eo compererunt expetibilem utilitatem et prudentissimam atque providentissimam sagacitatem, communi animo parique voto et uno consensu, clarissimum principem Dominum Bozonem, Christo præduce, ad hoc* Regale Negotium *petierunt et unanimiter elegerunt, etc.*

la Bourgogne-Transjurane. Mais alors pourquoi gardèrent-ils le silence ? Nous devons croire qu'ils voulurent, en bons courtisans, flatter son ambition, et qu'ils aimèrent mieux le faire roi de toutes les contrées qu'il pourrait tenir sous son obéissance. La seconde étendue est celle à laquelle il se trouva réduit après la guerre des rois de France et de Charles-le-Gros. Celle-là consistait presque dans la seule Provence (1).

On ne sait ce que Boson fit de son royaume, ni comment il le gouverna. Ce prince dut être doué de qualités supérieures, car quelle que soit l'assistance d'un heureux destin, ce n'est jamais sans élévation de caractère, sans énergie et sans talent qu'un fondateur de dynastie royale se maintient dans son ouvrage. Tant d'orages grondent sur le berceau d'un pouvoir naissant! Les flots impétueux de tant d'inimitiés soulevées viennent incessamment le battre ! La plus solide base d'un établissement politique, c'est la consécration du temps, c'est le prestige du passé, c'est le culte des choses héréditaires. Quand cette base manque, qu'est-ce qui peut la remplacer avec quelque avantage, sinon le génie qui a aussi sa consécration, son

(1) L'historien de Nice prétend, sans s'appuyer sur aucune preuve, que les habitans de cette ville reconnurent l'autorité de Boson. Rien ne vient à l'appui de cette assertion. Si elle était vraie, les actes du concile de Mantale ne feraient-ils pas mention de l'évêque de Nice ?

prestige et son culte ? On peut dire à l'éloge de Boson qu'il fut si habile que les princes ses ennemis tentèrent toujours inutilement ou de se saisir de sa personne ou de le jeter dans quelque piége. Les seigneurs, complices de sa révolte, et les soldats attachés à sa fortune, eurent pour lui tant de dévoûment, que malgré ses revers, malgré leur proscription, ils n'abandonnèrent jamais sa cause. Ce prince eut la gloire et le bonheur de ne pas descendre du rang qu'il avait su se faire. Il ne quitta le trône qu'avec la vie, en l'année 887, laissant de sa femme Hermengarde un fils nommé Louis, et deux filles. Son épitaphe, dans la Cathédrale de Vienne en Dauphiné, vante sa piété, sa munificence et son courage. Elle rappelle la couronne d'or et de pierreries que ce roi avait donné à Saint-Maurice, le sceptre et le diadème dont il avait gratifié Saint-Etienne.

Louis son fils, âgé de dix ans, lui succèda sous la tutelle de sa mère Hermengarde, qui gouverna le royaume de Provence avec vigueur et habileté. Ce jeune prince qui, par sa mère, descendait de Charlemagne, et qui par conséquent était parent de Charles-le-Gros, fut conduit vers lui, au palais de Kircheim sur le Rhin en Alsace, où cet empereur se trouvait alors. Bien que Charles-le-Gros ne cessât de se regarder comme le véritable souverain du royaume de Provence, Hermengarde espérait que Louis en serait favorablement reçu et qu'il

obtiendrait sa protection. Cette attente ne fut pas vaine. Charles lui fit un accueil gracieux et alla même à sa rencontre. Il le reconnut ensuite pour son fils adoptif et pour son vassal, c'est-à-dire qu'il l'investit sans doute du gouvernement de Provence, pour le tenir sous l'obéissance légitime et sous l'hommage de la couronne impériale.

En même temps la régente Hermengarde s'occupa d'agrandir les états de son fils: mais de grands événemens la détournèrent de ce projet. Arnould, bâtard de Carloman, enleva la couronne de Germanie à son oncle Charles-le-Gros. Cet empereur perdit encore la Souabe et la Lorraine. Bientôt, chargé de mépris, réduit à la misère, il mourut de désespoir et de folie (1), malheureux d'avoir eu un rang au-dessus de sa petite ame. La France avait besoin d'un défenseur au milieu des maux qui l'assiégeaient. Elle se donna à Eudes, fils de Robert-le-Fort, qui était mort en défendant la Patrie. Guido, duc de Spolette, chassa du trône d'Italie Bérenger duc de Frioul, qui avait pris le titre de roi en 884, et il se mit à sa place. Ranulphe, fils de Bernard, duc d'Aquitaine, se remuait pour se faire nommer souverain de ce pays. Rodolphe de Stratlingen, maître du comté de Genève, des deux rives du Léman, du Valais et de la Suisse méridionale, poursuivait aussi le rétablisse-

(1) Le 8 janvier 888. — Papyrius Masson. *In Flum. Gall.*

ment de l'ancien royaume de Bourgogne, et il fut couronné roi dans la ville de St.-Maurice en Valais. Cette nouvelle royauté de Bourgogne inspira de l'inquiétude à la régente de Provence, qui sentit qu'il fallait opposer le couronnement de son fils à l'élection de Rodolphe. Elle travaillait aux préparatifs nécessaires, lorsque les Maures vinrent lui donner du souci.

Vers l'année 889, un Corsaire Africain, allant d'Espagne en Italie, fut battu par une violente tempête qui le jeta sur les rochers du golfe de Sembracie, appelé plus tard golfe de Grimaud. Vingt Barbares, sauvés du naufrage, mais n'ayant plus le moyen de se remettre en mer, prirent le parti désespéré de chercher un asile dans les montagnes voisines. Ils virent, en s'enfonçant dans les terres, un château antique et fortifié, nommé le Fraxinet(1), sur-le-champ ils délibérèrent de s'emparer de ce château qui passait pour imprenable. Ils l'escaladent pendant la nuit, surprennent la garnison, l'égorgent, et s'établissent dans la place. D'autres Maures, ayant eu connaissance de cet événement, vinrent se joindre à eux. Le Fraxinet devint alors la terreur des contrées environnantes. Les Barbares, sortis de ce repaire, élargissaient tous les jours le cercle de leurs brigandages, et

(1) On ne doute nullement que le village appelé La Garde-Frainet (dans le département du Var) ne soit situé à peu près au même endroit où était l'ancien Fraxinet.

quelquefois ils couraient jusqu'à Aix. Ils ravagèrent successivement l'île de Lerins; les villes de Cannes, d'Antibes, de Fréjus, de Toulon et de Grasse, passèrent ensuite le Var et portèrent la désolation dans les campagnes de Nice.

Hermengarde, après avoir fait de vains efforts pour dompter les Maures du Fraxinet, ne pensa plus qu'au couronnement, ou pour mieux dire à l'élection régulière de son fils. Il lui fallut toute son habileté pour conduire cette affaire à bonne fin. Elle alla visiter Arnould, roi de Germanie, et s'assura de son agrément. Les prélats Provençaux craignirent d'être désaprouvés par le Pape, et Bernoin, successeur d'Otram à l'archevêché de Vienne, se rendit à Rome pour consulter Etienne V. Ce qui démontre que le comté de Vienne avait été restitué à Boson ou à sa famille. Etienne, touché des maux du pays pressé entre les Maures et les Normands, exhorta les évêques par ses lettres apostoliques à y chercher un prompt remède, et il approuva le dessein qu'on avait d'élever Louis sur le trône de Provence à la place de son père. Bernoin retourna de suite dans son diocèse. Ce prélat, les archevêques Aurélien de Lyon, Rostang d'Arles et Arnaud d'Embrun se réunirent à Valence avec d'autres évêques, et proclamèrent roi le jeune prince (1), malgré sa jeunesse qui ne lui permet-

(1) Sirmond. *Concil. Gall.* t. III.

tait pas de combattre en personne les ennemis de l'état. Mais on espéra que la bravoure et l'expériencede ses générauxpourraientysuppléer,etc'est ce que l'on marque dans l'acte de cette assemblée, à la date de 890 (1). Comme on le voit, la naissance de Louis ne parut pas un titre suffisant à l'obéissance des peuples. Son élection indique au contraire que les évêques réunis à Mantale, onze ans auparavant, n'avaient voulu donner à Boson son père qu'une royauté à vie, et non pas une couronne héréditaire.

Louis contracta une étroite alliance avec Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie (2) et comte d'Auvergne. Il lui donna sa sœur en mariage, et cette union contribua sans doute beaucoup à l'affermir sur le trône de Provence, et à maintenir l'autre dans l'autorité qu'il s'était acquise. Louis étendit sa domination sur les pays situés à la droite du Rhône. Amélius, évèque d'Uzès, qui le regardait comme son souverain, alla le trouver à Orange pour le prier de restituer à son église plusieurs biens qu'on avait usurpés, et de la confirmer dans la possession de ceux dont elle jouissait actuellement. Le roi de Provence lui accorda toutes ses demandes, en considération de sa fidélité et de ses services (3).

(1) Labbe. *Concil.* t. IX.

(2) Le Languedoc, aussi appelé Septimanie.

(3) Don Vaissete et De Vic. Hist. génér. du Languedoc, t. II, liv. XI.

Hermengarde continua d'avoir beaucoup d'influence dans les affaires publiques. On excita son ambition ainsi que celle de son fils, en leur montrant un beau royaume où ils avaient un droit acquis qu'ils devaient, disait-on, poursuivre. C'était le royaume d'Italie que l'empereur Louis II, père d'Hermengarde, aïeul maternel du jeune Louis de Provence, avait possédé jusqu'à sa mort. Cette couronne d'Italie était d'autant plus séduisante, qu'elle donnait Rome et l'Empire. La fortune, inconstante dans ses faveurs comme dans ses disgraces, avait renversé Guido du trône des Lombards et y avait replacé Bérenger. Mais Lambert, fils du prince déchu, était assez puissant pour disputer ce trône au roi victorieux. Louis de Provence jugea que le temps était venu d'entrer en Italie. Dans les illusions de sa vanité trompée, il crut qu'il n'avait qu'à s'y présenter pour en faire la conquête, et il réunit des troupes impatientes de franchir les Alpes. Cette armée provençale partit, le roi Louis à sa tête, en 896 (1), trouva le passage des montagnes occupé par les soldats de Bérenger, fut bientôt après enveloppée par une armée beaucoup plus nombreuse, et se mit à la discrétion de celui qu'elle venait détrôner (2). Bérenger, profitant de son avantage, ne

(1) Mabillon, Annal. t. III.

(2) Luitprand, liv. II, ch. X.

rendit la liberté au roi de Provence qu'à condition qu'il renoncerait pour toujours à sa prétention sur l'Italie. Louis, pour se tirer des mains de son ennemi, s'y engagea par serment, devint aussitôt libre, et son armée se retira confuse d'avoir été vaincue sans combattre.

Que l'ambition gâte le cœur des hommes, et combien on en voit qu'elle précipite aveuglément! Louis, troublé par des rêves de gloire, excité d'ailleurs par sa mère à sortir de son repos, se moqua de la foi jurée, rassembla de nouvelles troupes et forma le dessein de retourner en Italie. Plus heureux ou plus habile que la première fois, il y entre sans de sérieux obstacles l'an 900, assiége et prend Pavie, bat en plusieurs rencontres l'armée de Bérenger, qui l'avait d'abord méprisé, se fait reconnaître et proclamer roi par l'assemblée des seigneurs (1). Ce n'est pas tout : poussant plus loin ses conquêtes, le roi de Provence et d'Italie marche à Rome, y est reçu aux acclamations de la foule, obtient du Pape, l'année suivante, la couronne impériale vacante par la mort du roi Arnoul de Germanie, et long-temps flottante sur plusieurs têtes.

Vite il était monté au faîte de ces grandeurs étonnantes, aussi vite il en descendit pour tomber dans un abyme de malheur et d'humiliation. Il alla

(1) Luitprand, *ibid.* — Sigon. *de Reb. Ital. lib.* VI.

séjourner la même année à Véronne, où se croyant en sûreté et comptant trop sur la fidélité de l'évêque Adelard et de quelques seigneurs qui semblaient lui montrer beaucoup d'attachement, il licencia la meilleure partie de ses troupes, ne retint pour sa garde qu'un petit nombre de soldats dans la vue de soulager la ville. Bérenger, qui y avait des partisans, apprit bientôt qu'elle était sans défense. Il réunit des troupes en toute hâte, arrive à grandes journées de Bavière où il s'était réfugié, se présente devant Véronne, y est introduit par la perfidie de l'évêque et des principaux habitans qui avaient corrompu la garde provençale, s'empare de Louis sans répandre une goutte de sang, et lui fait sur-le-champ crever les yeux. Telle était la manière, selon les mœurs de l'époque, de condamner un monarque à la nullité politique. On l'avait empruntée à la cour de Constantinople. L'infortuné Louis fut renvoyé avec opprobre dans son royaume de Provence, et l'on ne trouve plus rien de lui dans l'histoire où il n'est connu que sous le surnom d'Aveugle. Il fixa son séjour à Vienne et y traîna des jours obscurs. Privé du trône d'Italie et du sceptre impérial, il eut toujours la petitesse de se faire nommer *sérénissime empereur Auguste*, titre illusoire, appellation cruelle, qui ne servit qu'à rendre sa douleur plus vive et son humiliation plus accablante. Passant sa vie dans des pratiques de dévotion,

dominé tout entier par la puissance des idées religieuses qui n'entraient dans sa tête que sous la forme des préjugés les plus étroits, il enrichit les établissemens ecclésiastiques. Il assigna des terres et diverses possessions à l'église de Valence (1) et à celle de Marseille (2). Il donna à l'évêque et au clergé d'Avignon le lieu de Bédarrides (3). A la prière de l'archevêque Manassès, son parent, il confirma la donation de plusieurs propriétés faite à l'église d'Arles (4) par le roi Boson son père.

L'opinion des historiens varie sur l'époque de sa mort. Les uns croient qu'il mourut deux ou trois ans après sa catastrophe d'Italie ; d'autres assignent une autre date à son décès. Mais une charte, datée de Vienne l'an vingt de son empire, et conservée par le chapitre de l'église métropolitaine d'Arles (5), paraît indiquer que ce prince vécut environ quarante-cinq ans, ce qui placerait sa mort vers l'année 923. Ces temps malheureux sont environnés de ténèbres, et il est pénible d'avouer que des doutes et des conjectures forment ici, comme ailleurs bien souvent, la seule base de la science historique.

(1) Colomby. *in Episc. Valent.*

(2) Guesnay. *Provinc. Massil. Annal. Eccles*, liv. II, ch. XXV.

(3) Nouguier, Hist. des Évêques d'Avignon.

(4) Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 187. — Sainte-Marthe, *in Manass. Archiepis. Arelat.*

(5) Elle est citée par Hon. Bouche, t. I, liv. VI, sect. I.

Des auteurs assurent que Louis, roi de Provence, fut marié avec Edgive, fille d'Édouard, roi d'Angleterre, sœur, selon quelques-uns, ou nièce, selon d'autres, de la femme de Charles-le-Simple, roi de France (1). Quelques écrivains disent qu'il n'eut point d'enfans; mais la chronique de Frodoard assure qu'il eut un fils, nommé Charles Constantin, qui fut prince de Vienne. Il en est qui rapportent que Louis eut encore une fille appelée Berthe (2), laquelle fut donnée en mariage à Hugues dont je vais parler. D'autres auteurs, beaucoup plus dignes de foi, ne font point mention de cette princesse.

Quoi qu'il en soit, Charles Constantin ne lui succéda point. Hugues fut celui qui le remplaça sur le trône de Provence, ce qui indiquerait encore que ce trône n'était pas héréditaire.

Les opinions varient, incertaines sur la qualité, la naissance et la famille de ce nouveau souverain. Jamais on ne vit sur un même sujet tant de sentimens divers, jamais il n'y eut tant de systèmes confus, jamais on ne fit tant de commentaires contradictoires.

Les uns lui donnent le titre de Comte de Vienne (3), les autres de Comte d'Arles (4); d'autres enfin

(1) Duchesne, Hist. de Bourgogne, liv. II, ch. XII.

(2) Bouis, couronne royale d'Arles.

(3) Frodoard, en sa Chronique.

(4) Les auteurs cités par Baronius.

de Duc et de Marquis (1). Luitprand, évêque de Véronne, qui l'avait particulièrement connu, le nomme en son Histoire *le très-sage et très-puissant Comte des Provençaux* (2), et de là quelques auteurs le veulent faire le premier des comtes souverains de Provence. Mais Hugues a été véritablement roi. Il s'est assis sur le trône que Boson et Louis avaient successivement occupé. Le titre de Comte ne lui convient donc pas, bien qu'il paraisse l'avoir pris par prudence au commencement de son règne; bien qu'il ait aussi pris celui de Duc et de Marquis de Provence.

Quelle fut sa naissance (3)? Encore de l'incertitude, encore de l'obscurité. L'opinion la plus accréditée est celle qui lui donne pour père le comte Thibaud ou Théobald (4), dont l'origine est également couverte d'un voile épais. Il paraît que ce Thibaud mourut fort jeune. On tient qu'il

(1) Une charte de l'église de Valence, citée par Colomby.

(2) *Sapientissimum ac potentissimum comitem Provincialium.*

(3) César Nostradamus, dans sa Chronique de Provence, et Clapiers, dans son Histoire des Comtes de Provence, n'ont raconté que des fables sur cet Hugues.

(4) Viguier, en sa Bibliothèque, p. 493 et 526. — Duchesne, Hist. de Bourgogne, liv. II, ch. XIV. — Sainte-Marthe, Histoire Généalogique de la Maison de France. — Chiflet, en ses Généalogies. — Besse, Histoire des Ducs de Narbonne. — Louvet, Mémoires du Languedoc. — Dubouchet, Origine de la Maison de France. — Ruffi, Hist. des Comtes de Provence. — Honoré Bouche, t. I, liv. VI, sect. II.

était homme de caractère et de conduite, et que la reine Hermengarde, veuve de Boson, se servit de ses conseils et de son assistance (1).

Tout le monde s'accorde à dire que le roi Hugues était parent du roi Louis, son prédécesseur. A quel degré? On n'en sait rien. Comment parvint-il au trône? Ce n'est pas par droit de naissance, et l'on ne voit nulle part des traces d'élection.

Voici comment l'on peut expliquer l'origine de sa puissance royale.

Louis, s'en allant en Italie, l'avait nommé gouverneur général de ses états de Provence sous son autorité. Les services et la renommée de son père, le pouvoir étendu qu'il exerçait lui-même, l'affection des peuples habitués à son gouvernement, lui aplanirent toutes les voies, et la Provence s'offrit à lui sans difficulté. Le fils de Louis, Charles Constantin, relégué dans son comté de Vienne qui devint patrimonial, ne voulut pas ou ne put pas lui disputer la couronne; et d'ailleurs, comme il paraît que cette couronne n'était pas héréditaire, le fils de Louis n'y avait pas plus de droit que le fils du comte Thibaud.

Hugues soutint son rang par ses grandes qualités, ses lumières, sa résolution, sa prudence et sa valeur. Les Italiens, dégoûtés du gouvernement

(1) Bouche, *ibid.*

de leur nouveau roi Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, qu'ils n'avaient choisi que pour se défaire de Bérenger, députèrent vers Hugues, pour lui offrir la couronne, avec le consentement du pape Jean X, et le supplièrent de se rendre en Italie où il serait reçu comme un libérateur. Hugues accepta cette offre avec empressement. Il leva des troupes, et comme il ne voulut pas s'exposer au danger d'être arrêté au passage des Alpes, comme l'avait été Louis-l'Aveugle son prédécesseur, il partit du port de Marseille, au mois de juillet 926, avec une armée navale. La plus grande partie de la noblesse provençale l'accompagnait. Il aborda à Pise (1), y fut très-bien reçu par le Légat du Pape et par plusieurs seigneurs, se porta de suite à Pavie, y fut élu et sacré roi par l'archevêque de Milan, avec de grandes démonstrations de joie (2), les principales villes se donnèrent aussitôt à lui. Rodolphe, qui était alors en Bourgogne, ne put opposer aucune résistance à son compétiteur. Hugues, connaissant l'humeur inconstante des Italiens, prit des mesures pour que sa royauté naissante ne vînt pas se briser contre l'écueil des révolutions. Il chercha des appuis au dehors et se fit de puissantes alliances. Pour se concilier l'amitié de l'empereur d'Orient, il lui en-

(1) Luitprand, liv. III, ch. IV.
(2) Chron. Frodoard, p. 597.

voya en don l'épée de Constantin, la lance de Charlemagne et quelques autres objets d'une valeur inestimable (1). Avec cela il ne négligea pas de donner à ses peuples une haute opinion de son caractère. Aussi, il se fit aimer dans les commencemens de son règne. Quand il découvrait quelque complot, il préférait la clémence à la sévérité, et quand il s'agissait d'accorder quelque récompense méritée, il n'attendait pas qu'on la demandât. Heureux s'il eût persévéré dans le bien! Mais il sortit de ces voies honorables (2), et ses fautes ne trouvèrent pas grace devant ses sujets d'Italie. Il donna trop de confiance et de crédit à son neveu Manassès, archevêque d'Arles, qui l'avait suivi dans ses nouveaux états. Il le fit son premier ministre, le pourvut de riches abbayes, et lui conféra les évêchés de Véronne, de Trente et de Mantoue (3). Ces faveurs accumulées sur la tête d'un parent privilégié, soulevèrent contre Hugues beaucoup d'ambitions jalouses. Il fut peu de temps après appelé à Rome par Mazovie, veuve de Guy

(1) Guesnay. *Provinciæ Massil. Annal.*

(2) Luitprand fait de lui le portrait le plus noir. Il l'accuse d'ambition, d'avarice et de cruauté. Mais ce portrait est un peu suspect, car Luitprand était secrétaire de Bérenger ennemi de Hugues, et pour plaire à son maître, il a sans doute noirci autant qu'il a pu la réputation du roi de Provence.

(3) Saxi dit en termes énergiques : *Manassès Mantuanam, Tridentinam et Veronensem non in usum, sed in escam, Luitprando teste, accepit Ecclesias.*

marquis de Toscane, laquelle y marchait en souveraine. Mais un affront cruel qu'il fit imprudemment au fils de cette Dame, mit sa vie en péril, et il se vit forcé de sortir honteusement de la ville. Hugues fit aussi crever les yeux à son frère utérin Lambert, marquis de Toscane, qui avait eu le malheur d'exciter ses soupçons par ses richesses et ses airs de prince. Ce crime inutile acheva de le rendre universellement odieux, et Manassès lui-même, comblé de ses bienfaits, figura au premier rang de ses ennemis. On prit la résolution de le chasser et de rappeler Rodolphe II (1). Celui-ci se préparait à rentrer en Italie, lorsque Hugues fit avec lui, en 932, un traité par lequel il lui céda la Provence (2), à condition que ce roi de la Bourgogne-Transjurane le laisserait en possession du royaume d'Italie, et s'engagerait par serment à ne l'y jamais troubler. Les deux princes furent fidèles à ce contrat d'échange. Rodolphe exerça en Provence une souveraineté incontestée. Néanmoins il paraît qu'il s'y réserva non-seulement la puissance, mais encore la propriété de grands biens qui passèrent après sa mort à ses héritiers légitimes. Hugues, de son côté, demeura maître paisible de la couronne de fer. Les Italiens, voyant

(1) Mabillon, Annal. t. III.

(2) Luitprand, liv. III, ch. XIII. — Delbéne, *de Regno Burgund.* *lib.* II. — Duchesne, *lib.* II. *cap.* XXIII.

son pouvoir affermi, cessèrent de conspirer, et il sut les rendre si dociles, qu'ils obéirent sans murmure à son fils Lothaire, avec lequel il partagea le trône, du consentement général des grands de la nation.

Tandis que Rodolphe et Hugues trafiquaient de leur royaume, comme deux particuliers auraient fait d'un champ ou d'un troupeau, les Sarrasins, toujours maîtres du Fraxinet qu'ils avaient entouré de retranchemens formidables, désolaient les contrées voisines avec une fureur inouïe. Ces hommes de sang et de proie menaçaient même les frontières de l'Italie, l'impunité redoublait leur audace. En l'année 937, Hugues résolut de marcher contre eux, car le péril était pressant; mais comme il se méfiait de ses propres forces, il eut recours à l'empereur d'Orient qui lui envoya une flotte nombreuse. Le Pape fit en même temps un appel à tous les Chrétiens, pour les engager à prendre part à cette expédition. Une foule de seigneurs puissans s'enrolèrent sous l'étendard de la Croix. Les Génois fournirent quelques galères sous le commandement de Jérôme Doria. Nice, intéressée par son voisinage à la destruction des brigands africains, enrôla une troupe de vaillans hommes. Toutes les villes de Provence rivalisèrent de zèle, mirent sur pied leur contingent de guerre, et cette armée, enflammée d'ardeur, se réunit sous les murs de Draguignan. Hugues,

embarqué sur la flotte gréco-italienne avec la fleur de sa noblesse guerrière, arriva au golfe de Sembracie. Quel fut son étonnement! Les Barbares accourus sur le rivage et retranchés derrière une ligne de navires unis les uns aux autres par de fortes chaînes, fesaient retentir l'air de cris provocateurs. Comment rompre cette ligne menaçante? Il y avait témérité à le tenter. Aussi on ne demanda rien à la force; c'est à l'art seul que l'on se confia. Anastase, capitaine grec, se servit du feu grégeois et brûla plusieurs vaisseaux ennemis. Les Sarrasins, ne pouvant maîtriser ces flammes qui leur semblaient surnaturelles, s'enfuirent saisis d'épouvante et s'enfermèrent dans le Fraxinet. Aussitôt l'armée provençale, quittant son quartier général de Draguignan, vint les attaquer avec tant de résolution, qu'elle les força d'abandonner la forteresse et de se replier en désordre sur les montagnes presque inaccessibles qui dominent le golfe (1). Hugues les assiégea dans cette position, mais il ne sut pas profiter de ses avantages. Impatient de retourner à Pavie, il signa une capitulation honteuse, d'après laquelle les Sarrasins occupèrent la ligne des montagnes qui s'étendent de l'Italie à la Suisse. Hugues en fut bien puni, et cette punition ne se fit pas attendre. Délaissé par ses courtisans, trahi par ses

(1) Ces montagnes prirent plus tard le nom de *Monts Maures*.

amis, accablé de mépris et de haine, il laissa à son fils Lothaire un sceptre chancelant, revint en Provence avec ses trésors, puis alla en Bourgogne s'ensevelir dans un cloître (1).

(1) On dit que ce monastère avait été fondé par lui-même, sous le titre de Saint-Pierre, avec une partie des trésors qu'il avait apportés d'Italie. — D'autres croient que c'est la célèbre abbaye de Mont-Majour près d'Arles, aussi fondée sous le titre de Saint-Pierre. Guesnay, *in Cassian. illust.* p. 55.

# DISSERTATION

## SUR LE ROYAUME D'ARLES.

RIEN de plus commun dans les annales du dixième siècle et des siècles suivans que le nom du royaume d'Arles. Cependant rien de moins connu que ce royaume. Les uns l'ont cru aussi ancien que le royaume de Boson; les autres veulent qu'il n'ait commencé qu'après la mort de Lothaire, fils de Hugues, roi de Provence et d'Italie, c'est-à-dire soixante-dix ans plus tard. Ils ne sont pas plus d'accord sur son étendue que sur ses commence-

mens. Les uns la poussent trop loin, les autres la renferment dans des bornes trop étroites.

Cette diversité de sentimens vient de ce qu'on a prétendu que Boson avait été roi d'Arles, et de ce qu'on a confondu son titre avec celui de roi de Provence.

Boson ne fut point roi d'Arles, c'est-à-dire que de son temps il n'y eut point de royaume connu sous ce nom. La création du royaume d'Arles est postérieure.

Louis Boson, surnommé l'Aveugle, et Hugues qui lui succéda, ne prirent jamais le titre de Roi d'Arles. Ce royaume d'Arles consista en l'union de la Bourgogne-Transjurane, par le traité passé entre Hugues, roi d'Italie et de Provence, et Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, en l'année 932. On ne peut pas mettre plus tard le commencement du royaume d'Arles; on ne peut pas le mettre aussi plus tôt, puisque, avant cette époque, les deux royaumes n'étaient point unis, mais séparés et gouvernés par deux princes qui n'avaient aucune liaison entre eux.

D'où vient le nom de ce nouveau royaume? Il paraît qu'il dérive du Comté d'Arles, domaine particulier d'Hugues. Du moins je ne puis lui trouver une autre origine.

Conrad aîné (1), fils de Rodolphe II, succéda à

(1) Dit le Pacifique.

son père qui mourut en l'année 937 (1). Berthe, veuve de Rodolphe et mère du jeune roi, s'étant bientôt après mariée en secondes noces avec Hugues, roi d'Italie, laissa son fils sous la tutelle des grands de son royaume. Conrad fut peu après conduit à la cour d'Othon I[er], roi de Germanie. Il joignit à ses états une portion de la Souabe que l'empereur Henri I[er] lui avait abandonnée (2). La couronne impériale était alors sortie de la Maison de France, et avait été transférée aux Allemans.

A la mort de Hugues, Conrad prit le titre de Roi de Provence, le trône étant vacant. Il existe une charte de l'année 977 (3) où l'aliénation d'un bien appartenant à l'Église est autorisée par le comte Guillaume, *règnant Conrad;* ce qui fait conjecturer que Conrad, à la mort d'Hugues, confirma Boson (4), père de Guillaume, dans le Comté de Provence (5). Mais il est plus probable que les enfans de Boson qui avait reçu des mains d'Hugues le Comté de Provence proprement dite, se déterminèrent à faire reconnaître Conrad pour roi. Ils

(1) Frodoard, p. 603. — Mabillon, Annal. t. III.

(2) Duchène, liv. II.

(3) *Certum indubitatumque est Conradum Burgundiæ regem, Hugone Italiæ rege defuncto, vacuam Provinciæ Arelatensis possessionem, regiumque Arelatensium nomen, ut Bosonem, gessisse. Quod carthæ nostræ, et reliqui Conradi hæredes testantur.* — Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 192.

(4) Autre que celui qui fut élu roi par l'assemblée de Mantale.

(5) Voyez le commencement de notre second volume.

voulurent présenter une idole aux peuples pour affermir leur propre autorité et pour assujettir plus facilement les seigneurs du pays. En d'autres termes, ils investirent plutôt Conrad de la Provence, qu'ils ne reçurent de lui l'investiture.

Un historien (1) atteste que, pendant le long règne de Conrad, on ne parla pas plus de lui en Provence que s'il n'eût jamais existé. Les notaires et les moines le nomment dans leurs chartes, seuls monumens qui nous restent de ce prince. Il mourut en 993, et fut inhumé dans l'église de Saint-André de Vienne.

Rodolphe III, son fils aîné, porta, après lui, le sceptre oisif de ce royaume d'Arles. Prince bon, pieux et bienfaisant, mais peu propre aux fonctions de roi, indolent, timide, sans valeur, également incapable de gouverner et de défendre ses états, il ne fit rien digne d'être cité.

Étant sans enfans, il nomma pour son héritier Conrad surnommé le Salique, fils d'Henri, duc de Franconie, qui avait été élu empereur après la mort d'Henri II. Il mourut en l'année 1032. En lui finit le royaume d'Arles. Le titre de Roi d'Arles ne fut plus rempli et ne convint à personne dans le sens qu'il avait eu précédemment.

On rapporte communément à cette époque la confusion du royaume d'Arles avec l'Empire.

(1) Hon. Bouche, t. 1, p. 803.

En effet, il paraît que ce royaume fut étranger à l'Empire jusques à la mort de Rodolphe III, en 1032. Le biographe de Conrad-le-Salique, dans sa relation de l'élection de ce prince, en 1024, observe qu'il n'y assista aucun des seigneurs du royaume de Bourgogne (1), parce qu'il n'était pas encore annexé à l'Empire (2). Le poète Gunther suppose également que c'est la volonté testamentaire du roi Rodolphe III qui a opéré cette union (3).

Ces témoignages démentent bien formellement toute union antérieure. Ils pourraient donner lieu de croire qu'elle fut faite au moment de la mort de Rodolphe III. C'est le problème qu'il s'agit de résoudre. A cette époque, les princes de la maison de Franconie ont-ils pris le titre de rois d'Arles par un droit successif ou comme une annexe de l'Empire?

En 1038, Conrad-le-Salique remit le royaume d'Arles à Henri-le-Noir son fils. Par là il reconnut la distinction de ce royaume et de l'Empire.

(1) Par le mot seul de royaume de Bourgogne, ou de royaume d'Arles, qui prévalut dans la suite, on entendait la monarchie composée des pays que possédaient les rois Bourguignons, et de ceux qui leur avaient été cédés par Hugues : *Regnum Alamanorum et Provincialium.*

(2) *Burgundia enim nondum Romano Imperatori, ita ut nunc, erat acclivis.* — Wipo., *Vita Conrad. Salic.* p. 424.

(3) ......... *Donec suprema voluntas*
*Regis Rudolphi regnis accedere nostris*
*Jussit....*

Henri IV, dit le Grand, succéda à Henri-le-Noir, et Henri V, le Jeune, à Henri-le-Grand son père. Ce dernier mourut à Utrecht le 23 mai 1125. Ici finit la maison de Franconie.

Le nom de ces princes fut à peine connu en Provence, à l'exception de Conrad et de Henri-le-Noir dont les règnes sont marqués par quelques chartes (1).

Quoique la maison de Franconie eût reçu le royaume d'Arles comme un bien patrimonial, et non comme un domaine de l'Empire, quatre générations successives sur le trône impérial accoutumèrent les peuples à penser qu'un titre si longtemps porté par des empereurs appartenait à l'Empire. Ces princes ne combattirent pas une opinion si favorable, parce qu'ils s'étaient eux-mêmes accoutumés à regarder l'Empire comme héréditaire dans leur race.

Henri V, qui mourut sans postérité, avait deux neveux, fils de sa sœur Agnès. Il ordonna qu'on leur remît les ornemens impériaux, ne doutant point que l'Empire ne dût appartenir à ses héritiers naturels. Mais son attente fut trompée. Lothaire de Saxe, comte de Saplenbourg, fut élu roi des Romains. Les neveux d'Henri V s'opposèrent vainement à son élection; ils réclamaient avec justice

(1) Perard. Recueil de pièces sur l'Hist. de Bourgogne, p. 183, Paris, 1664.

la portion de la succession de leur oncle, qui leur appartenait par un droit propre (1), c'est-à-dire l'ancien héritage de la maison de Bourgogne. Lothaire, qui leur enlevait l'Empire, s'obstina à retenir le titre de Roi d'Arles, comme uni à la couronne impériale. Il opprima les princes issus du sang des rois Bourguignons (2), et pour leur susciter des adversaires, il inféoda le royaume d'Arles au duc de Zeringhen.

Raynaud, comte de Bourgogne, regardant Lothaire comme un usurpateur du royaume d'Arles, se rendit indépendant (3). Ce seigneur, l'un des plus grands vassaux du royaume d'Arles, en refusant de reconnaître Lothaire, fournit la preuve qu'il n'y avait point de titre d'union.

Cependant Lothaire fut reconnu dans quelques parties du royaume d'Arles, en la manière accoutumée dans cette monarchie; c'est-à-dire, que les chartes énoncèrent les années de son règne. On voit aussi un mandement de ce prince à l'archevêque d'Arles, en 1133, pour lui ordonner de se trouver avec ses vassaux à Plaisance, *cum militiâ suâ* (4); acte de souveraineté qui prouve bien la volonté de commander, mais qui ne prouve pas

(1) Hon. Bouche, t. I, p. 819.

(2) Saxi, Ouv. cité, p. 223.

(3) Duchesne, Hist. des Rois de Bourgogne, liv. IV, ch. V. — Dunod. Hist. du Comté de Bourgogne, t. II, p. 168.

(4) Marten. *Collect. Ampliss.* t. I, p. 717.

l'obéissance. Lothaire se plaint beaucoup, dans cette pièce, du peu d'égard que l'archevêque avait eu pour ses ordres, et du mépris où l'autorité impériale était tombée. Ce mandement ne fut pas mieux exécuté.

A la mort de Lothaire en 1138, les choses reprirent leur ancien cours. Les héritiers naturels d'Henri V furent successivement placés sur le trône impérial. Conrad fut le premier élu. Le célèbre Frédéric Barberousse, son neveu, lui succéda en 1152. Ce monarque épousa Béatrix, fille de Raynaud, comte de Bourgogne, issue de l'ancienne race des rois Bourguignons. Il força le duc de Zeringhen à lui céder ses droits résultant de l'inféodation du royaume d'Arles par Lothaire (1); et voulant tirer cette monarchie du néant où elle était, il se servit habilement de son autorité impériale. Il confondit les titres qu'il avait réunis, et fortifia ainsi l'opinion que le royaume d'Arles était joint à l'Empire. Cependant, Othon de Frisingue, son oncle et son historiographe, nous apprend le jugement qu'on en portait dans sa famille. Le mariage de Frédéric avec Béatrix lui acquit, dit-il, non seulement la Bourgogne, mais encore la Provence, qui étaient depuis long-temps détachées de l'Empire (2). Ce passage prouve que

(1) *Otho. Frising. de Rebus Gest. Frider. lib.* II, *cap.* XXIX.
(2) *Idem.*

la Provence n'était point unie de fait à l'Empire sous les princes de la maison de Franconie. Othon de Frisingue avoue qu'elle en était détachée depuis long-temps. Ce serait une erreur d'en conclure qu'elle y avait été soumise de droit par une union ancienne. Il faut se défier des préventions de ces écrivains qui croyaient que l'empereur était le maître du monde (1).

Frédéric se fit couronner à Arles en 1178, quoiqu'il eût reçu la couronne impériale à Rome depuis plus de vingt-un ans; ce qui contredit l'union supposée du Royaume à l'Empire. Frédéric mourut en 1190.

Son fils Henri VI ne lui survécut que sept ans, et fut à peine connu dans les provinces que l'on comprenait sous le nom collectif de Royaume d'Arles. Il ne laissa qu'un fils âgé de trois à quatre ans, déjà élu roi des romains, et nommé Frédéric comme son aïeul. L'éducation de ce prince fut confiée à Philippe, duc de Souabe, son oncle, avec la régence. Le duc était odieux à la cour de Rome et excommunié pour avoir fait valoir les droits de l'Empire sur les terres données à Grégoire VII par la comtesse Mathilde. Innocent III forma le projet de lui susciter des ennemis et d'enlever

(1) *Orbis totius Domino.* — *Otho Frising. lib.* I, *cap.* XXVIII. — *Et fortè si quis diceret dominum imperatorem non esse dominum et monarcham totius mundi, esset hæreticus.* — *Bartol in L. hostes*, § *de Captiv. et Postlim. Revert.* n° 7.

l'empire à la maison de Souabe. Philippe, pour prévenir les cabales, se fit élire empereur. Il obtint même l'absolutiou du légat; mais le Pape, désavouant cette complaisance de son ministre, engagea quelques princes à élire Othon de Brunswik, qui promit de restituer au Saint Siége les terres de la comtesse Mathilde. Philippe jusques à sa mort eut l'avantage sur son compétiteur. Il fut assassiné en 1208. Les États ratifièrent alors, d'une voix unanime, l'élection d'Othon, qui épousa la fille de Philippe. On a écrit qu'il se fit couronner à Arles. Ce fait est faux. Seulement il voulut être roi d'Arles comme ses prédécesseurs. On trouve quelques chartes datées de son règne. Il envoya même à Arles Gervais de Tilsburi, grand maréchal de l'Empire, qui nous a laissé l'ouvrage intitulé *Otia Imperialia.*

Othon fut couronné à Rome en 1209, et excommunié à son tour en 1211. Cependant le fils de Henri croissait en âge; il gagna les faveurs du Pape, fut élu roi des Romains en 1212, prit les rênes de l'Empire en 1213, et l'emporta sur Othon son adversaire, après que ce dernier eut perdu la bataille de Bovines en 1214.

Frédéric II suivit le plan et la politique de son aïeul pour le royaume d'Arles. C'est le second empereur qui a exercé quelque pouvoir dans ces contrées. Il mourut le 13 décembre 1250, laissant à son fils aîné la Sicile, à son cadet le royaume

d'Arles, ou celui de Jérusalem, au choix de l'aîné (1); preuve certaine que les princes de la maison de Souabe n'entendaient point renoncer en faveur de l'Empire à un bien patrimonial, quoiqu'ils ne lui aient pas attaché une grande valeur, comme le démontre l'alternative du royaume de Jérusalem.

Frédéric est le dernier empereur dont le nom soit écrit dans quelques chartes de Provence. Son fils Conrad, roi des Romains, ne fit que paraître. Un long interrègne suivit. Sa postérité fut éteinte en 1269 par la mort de Conradin son petit-fils, décapité à Naples. En lui finit la descendance des anciens rois Bourguignons. Les historiens provençaux ont regardé le royaume d'Arles comme dissous à cette époque. On trouve cependant encore des actes d'une autorité expirante de la part de quelques empereurs. De là les deux opinions, l'une que le royaume d'Arles a été éteint avec la maison de Souabe; l'autre qu'il a subsisté, parce qu'il était uni à l'Empire.

Rodolphe de Hapsbourg fut élu roi des Romains en 1273. Le nom de l'empereur n'est plus mentionné dans les Chartes Provençales, et Rodolphe serait à peine connu dans ce bizarre royaume d'Arles, s'il n'avait eu occasion de se mêler de quelques querelles sur la succession de Provence.

(1) *Thesaurus Anecdotorum*. t. III, p. 14.

Les princes qui succédèrent à Rodolphe de Hapsbourg, ne pensèrent au royaume d'Arles que pour en faire un objet de trafic.

Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, ayant tenu en captivité Richard, roi d'Angleterre, à son retour de la Terre Sainte, exigea de lui une rançon de cent trente mille marcs d'argent, et pour le dédommager, en apparence, de cette vexation, il voulut lui faire présent du royaume d'Arles. Un auteur (1) prétend que le motif de cette générosité d'Henri VI fut qu'il ne pouvait en aucune façon faire reconnaître son autorité dans les pays qu'il cédait, et Hume observe (2) que Richard négligea sagement cette ancienne prétention de l'Empire sur quelques états.

Adolphe de Nassau, en 1294, reçut un subside d'Édouard d'Angleterre, à la charge de poursuivre contre Philippe-le-Bel, roi de France, les droits prétendus de l'Empire sur le royaume d'Arles; mais il employa ailleurs cet argent.

Albert d'Autriche, successeur d'Adolphe, se lia très-étroitement avec Philippe-le-Bel. On a dit qu'il lui avait cédé le titre de Roi d'Arles (3). L'Annaliste de Trèves convient qu'il y eut une négociation à ce sujet, mais il ajoute qu'elle échoua par l'oppo-

(1) Roger Hoveden, *Assertor Gallicus*, p. 229.

(2) Histoire des Plantagenets, t. 1.

(3) Bouche, t. 1, p. 820. — Viguier, Biblioth. Hist. sur l'année 1299.

sition de l'électeur de cet état (1). D'autres assurent que la négociation demeura sans effet par l'opposition secrète de la cour de Rome, maîtresse du Comtat-Venaisin, renfermé dans l'ancien royaume d'Arles.

Après la mort d'Albert, en 1308, la couronne impériale fut briguée par Frédéric son fils et par Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Le roi de France obligea Clément V à recommander vivement son frère aux trois électeurs ecclésiastiques; mais l'adroit pontife leur écrivit en secret d'élire Henri de Luxembourg. Ce qui fut exécuté.

Un historien a prétendu que Henri VII de Luxembourg avait vendu le royaume d'Arles à Philippe-le-Bel (2). Un autre écrivain, en réfutant cette opinion, reconnue généralement pour fausse, a remarqué que le prix qu'on suppose avoir été donné suffit pour la rendre plus que suspecte (3). Est-il en effet vraisemblable que Philippe eût voulu acheter chèrement une puissance presque idéale?

Je pourrais citer une foule de faits qui prouveraient le discrédit complet d'un royaume indéfinissable, qui n'était plus qu'un vain titre et une souveraineté illusoire. Cette souveraineté, ruinée de fond en comble, ne consistait que dans le ser-

(1) Brover, *Annal. Trevir.*, p. 176.
(2) Bouche, t. 1, p. 830.
(3) Fantoni Castrucci, t. II, p. 123.

ment et dans l'hommage, sans aucun droit de propriété et sans aucune juridiction politique.

Vers la fin du quatorzième siècle, on ne trouva plus en Provence la moindre trace des antiques prétentions des rois d'Arles. Avignon et le Comtat-Venaissin appartenaient au Pape. Le Vicariat de Savoie jouissait d'une indépendance véritable. La Provence respectait encore moins le fantôme près de s'évanouir. Le Dauphiné venait de passer sous la domination de la France, ce qui enlevait même le simple droit de suzeraineté. Le royaume d'Arles, toujours couvert de nuages, alla se perdre dans l'oubli, sans qu'il y eût le moindre changement en Europe.

Chaque période de sa durée fournit aux critiques une ample matière de dissertation et de disputes.

Dès le règne de Rodolphe III, Dithmar observe dans sa Chronique que le roi d'Arles n'a qu'un titre et une couronne (1). Ainsi parlait un prélat qui voyait ce royaume dans le plus beau point de de vue, c'est-à-dire du côté de la Bourgogne-Transjurane, patrimoine des rois Bourguignons, où l'autorité fut toujours plus grande que dans les pays situés entre les Alpes et le Rhône (2).

Tel était l'héritage que Rodolphe laissa à

(1) *Nomen tantum et coronam habet.*

(2) L'Art de Vérifier les Dates, p. 580.

Conrad-le-Salique en l'année 1032. Les uns ont cru que ce royaume fut alors dissous ; d'autres, qu'il ne le fut qu'après l'extinction de la maison de Franconie, en 1125. Il y en a qui placent sa dissolution, en 1269, à la mort de Conradin, dernier rejeton de la maison de Souabe. Quelques-uns prolongent sa durée jusqu'à la mort de l'empereur Charles IV, en 1378. Un historien du Dauphiné distingue un royaume d'Arles et un royaume de Vienne (1). Enfin on demande si ce royaume de Bourgogne, d'Allemagne et de Provence (2), a été ou éteint après l'extinction des rois Bourguignons, ou uni à l'Empire, ou possédé comme bien héréditaire par les empereurs successifs de la maison de Franconie ? S'il fallait prendre un parti dans toutes ces incertitudes, il paraîtrait peu vraisemblable que les princes des maisons de Franconie et de Souabe eussent renoncé à un droit héréditaire de suzeraineté sur des provinces confondues, peut-être mal à propos, sous une même couronne. Le testament de Frédéric II et divers autres monumens prouvent que leur intention ne fut jamais d'unir leur patrimoine à l'Empire. Mais les successeurs des rois de Bourgogne ont-ils pu supposer que la couronne qu'ils portaient fût indépendante de la puissance impériale ? La juris-

(1) Vanbonnays, Hist. du Dauphiné, t. I.

(2) Histoire du Comté de Bourgogne, t. II, liv. III.

prudence germanique de ce temps ne le permettait pas. On n'accordait qu'au roi de France le privilége de l'indépendance. Tout ce qui n'était pas soumis à ce monarque devait nécessairement relever de l'Empire d'Occident.

Dans ce système, le royaume d'Arles qui avait joui de l'indépendance absolue sous les rois de la Bourgogne-Transjurane jusques en 1032, a dû être regardé comme membre de l'Empire lorsque les empereurs en eurent hérité. Il ne leur convenait pas de contredire les jurisconsultes qui les déclaraient maîtres du monde. Il est dit dans l'acte d'inféodation du Comtat-Venaissin, en 1234, par Frédéric (1), que cette province est dans l'Empire, ou dans le royaume d'Arles et de Vienne, *in imperio, sive in regno Arelatensi et Viennensi.* D'après cela, le royaume d'Arles était un grand fief de l'Empire, possédé héréditairement par des princes qui occupaient le trône impérial, la Provence un arrière-fief relevant d'un suzerain immédiat, qui se trouvait accidentellement empereur, et qui jouissait à ce double titre du plus faible pouvoir possible.

Après l'extinction des héritiers de la maison de Bourgogne-Transjurane, ce royaume fut constamment dissous. La Provence cessa d'être unie au royaume des Allemands, *Alamanorum*, en sup-

(1) Preuves de l'Hist. du Languedoc, t. III, p. 369.

posant qu'elle l'ait jamais été. L'Empire ne pouvait plus retenir que ses droits légitimes et naturels sur les provinces qui étaient de sa mouvance; et il eût fallu distinguer celles qui pouvaient avoir quelque dépendance originaire du royaume de Germanie, et celles qui n'en ayant aucune, étaient affranchies du lien féodal. Mais c'était encore une espèce d'hérésie d'admettre que, dans ces contrées, un Comté qui ne relevait point de la France, fût indépendant de l'Empire. Rodolphe de Hapsbourg, qui ne pouvait se dire héritier des rois de Bourgogne, ne distingua rien dans leur succession. Il voulut exercer ses droits sur la totalité, comme empereur. Il créa dans l'Empire un archichancelier du royaume d'Arles, à la place de l'archevêque de Vienne qui jusqu'alors avait porté ce titre.

La Provence, qui n'avait jamais été comprise dans les royaumes de la Germanie, de Lombardie et d'Italie, n'avait plus de lien qui l'attachât à l'Empire, dès que la ligne des héritiers du royaume d'Arles eut manqué. Mais il fallait lutter contre le dogme qui donnait le domaine universel à l'Empire d'Occident. La Provence secoua bientôt le préjugé. Le désir de la paix fit prendre en patience un acte de souveraineté fait par Rodolphe dans le litige pour la succession du dernier Bérenger. Charles IV joua quelque temps le roi d'Arles en Provence, à la faveur de la protection du pape Clément VI, qui avait voulu réaliser cette royauté pour se faire

céder Avignon. En 1350, Charles confirma tous les priviléges de l'archevêque d'Embrun, et le créa prince du Saint-Empire. Cette bulle trouva moins de contradicteurs qu'une bulle suivante, datée du Luxembourg, par laquelle l'empereur nomma son vicaire dans tout le royaume d'Arles Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, qui ne s'avisa pas d'en exercer les fonctions.

Charles termina sa représentation de roi d'Arles par son couronnement dans cette ville, en 1365, dix ans après avoir reçu à Rome la couronne impériale. Je ne sais si cette cérémonie flatta beaucoup sa vanité, mais à coup sûr elle n'augmenta pas son pouvoir. Ce fut plutôt une dérision qu'une chose sérieuse. C'est à peu près dans ce temps que l'écrivain Théodore de Niem rapporte que Charles céda tous les droits de l'Empire sur le royaume d'Arles à Louis Ier, duc d'Anjou, qui l'avait traité magnifiquement dans un festin à Villeneuve-lez-Avignon (1). Ce n'était pas attacher une valeur bien grande à ces droits de suzeraineté impériale. Au reste, que le récit de Théodore de Niem, qui ne voulait pas plaisanter, soit véridique, ou qu'il soit fabuleux, la question est toujours la même. Charles IV mourut le 29 novembre 1378. Le

(1) *Carolus* IV *quondam Ludovico Andegavensi, Francorum regis Germano, suisque hæredibus, pro uno solum prandio apud Villamnovam propè Avenionem præparato, prædictum regnum Arelatense ab imperio separando, concessit. lib.* 1, *de Schismate. cap.* XXV.

royaume d'Arles fut enseveli avec lui. Saxi témoigne qu'on n'en aperçoit plus de vestiges dans les archives, territoire le plus réel de la plus singulière des monarchies (1). Depuis cette époque, l'indépendance est absolue, tous les liens se trouvent rompus (2).

(1) *Non vel ulla ampliùs regum arelatensium in armariis nostris memoria, quorum regnum, sepulto Carolo, consepultum est. Pontif. Arelat.* p. 321.

(2) Mémoire pour le Procureur général au Parlement de Provence, servant à établir la souveraineté du roi sur la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin. Deuxième partie, p. 483 et suiv.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

## DANS LE PREMIER VOLUME.

Pag.

CHAPITRE Ier ........................................ 5

Temps primitifs jusqu'à l'année 218 avant J.-C.

CHAPITRE II ........................................ 61

De 218 à 27 ans avant J.-C.

CHAPITRE III ........................................ 129

27 ans av. J.-C. — 310 ans après l'Ère Chrétienne.

CHAPITRE IV ........................................ 174

De 310 à 418 après J.-C.

CHAPITRE V ........................................ 237

De 418 à 536.

CHAPITRE VI ........................................ 265

De 536 à 600.

CHAPITRE VII ........................................ 304

De 600 à 813.

CHAPITRE VIII ........................................ 337

De 813 à 937.

DISSERTATION SUR LE ROYAUME D'ARLES..... 380

FIN DE LA TABLE.

